This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

DA
SOCIETE

196

DA

~~1112 D~~

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE GOUVERNEUR, G. DAUPELEY

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1879

A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
HENRI LOONES, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

1879

T. XVI.

196

2704

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

Art. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de Société de l'Histoire de France.

Art. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte-rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

Art. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

Art. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés-correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de trente francs.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui ; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

Art. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

MARS 1879.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leur changement d'adresse à l'agent de la Société, M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

MM.

ABRIC-ENCONTRE, [1428], pasteur de l'Église réformée de Paris, rue de Passy, n° 56, à Paris-Passy.

AGUILLON (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Dauphin, n° 8.

AGUILLON (Louis), [1490], rue du Dauphin, n° 8.

AIX (*Bibliothèque de la ville d'*), [687], représentée par M. Mouan; correspondant, M. Techener, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

ALLAIRE (E.), [1366], rue du Bac, n° 103.

ALLARD (Paul), [1341], avocat, rue du Rempart, n° 4, à Rouen; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

AMPHERNET (vicomte D'), [1844], ✻, à Versailles (Seine-et-Oise).

ANDRÉ (Alfred), [1170], ✻, régent de la Banque de France, rue Abbatucci, n° 49.

ANISSON-DUPERRON, [1845], député, boulevard Haussmann, n° 149.

ANSART (Edmond), [1292], membre du Conseil général du Pas-de-Calais, rue du Cherche-Midi, n° 44.

ARBAUMONT (Jules D'), [1154], aux Argentières, près Dijon; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

ARCHIVES NATIONALES (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Alfred Maury, C. ✻, directeur général des Archives, membre de l'Institut; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

ARMINGAUD, [1550], professeur au collège Rollin, rue Cassette, n° 17.

ARNAL (Albert), [1500], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Blanche, n° 7.

ARSENAL (*Bibliothèque de l'*), [1650], à Paris, rue Sully, n° 1, représentée par M. Éd. Thierry, O. ✻, conservateur-administrateur; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Augustins, n° 47.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Nancy, quai Claude-Lorrain, n° 58; correspondant, M. Fontaine (Auguste), libraire, passage des Panoramas, n° 35.

Aubert (l'abbé), [1642], curé de Remaucourt, par Chaumont-Porcien (Ardennes); correspondant, M. Palmé, libraire, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 25.

Aubilly (baron Georges d'), [1427], rue Caumartin, n° 60.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue Barbet-de-Jouy, n° 9.

Aucoc (Léon), [1030], C. ✻, membre de l'Institut, président de section au Conseil d'État, rue Sainte-Anne, n° 51.

Audiat (Louis), [1729], conservateur de la bibliothèque de la ville de Saintes; correspondant, M. H. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Audiffret-Pasquier (duc d'), [3], sénateur, membre de l'Académie française, rue Bassano, n° 47.

Auger, [1480], vice-président du tribunal, à Bourg (Ain); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aumale (duc d'), [961], G. ✻, membre de l'Académie française, général de division, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 129.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645]; correspondant, M. A. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Templier, au Palais de Justice.

Babinet, [1827], C. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue Notre-Dame-de-Lorette, passage Laferrière, n° 3.

Baguenault de Puchesse, [1735], docteur ès-lettres, secrétaire de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

Baillon (comte de), [857], quai d'Orsay, n° 45.

Balsan (Auguste), [1806], ancien député, rue de la Baume, n° 8.

Balsan (Charles), [1807], rue de la Baume, n° 8.

Bandini-Giustiniani (marquis de), [1235], à Rome; correspondant, M. A. Manin, rue d'Hauteville, n° 55.

Bapst (André-Étienne), [1870], sous-lieutenant d'artillerie, élève à l'École d'application de Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. Germain Bapst, rue de Choiseul, n° 20.

Bapst (Germain-Constant), [1869], rue de Choiseul, n° 20.

Barante (baron Prosper de), [1482], ✻, sénateur, boulevard Haussmann, n° 182.

Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, rue Jean-Goujon, n° 17.

Barbié du Bocage, [893], boulevard Malesherbes, n° 10.

Barbier (Pierre), [1662], à Bourg (Ain).

Bardon (Alfred), (1461], négociant, rue Saint-Martin, n° 9.

Barghon Fort-Rion (F. de), [1771], membre de l'Institut royal et grand-ducal de Luxembourg, à Versailles, rue des Chantiers, n° 19.

Barthélemy (Anatole de), [1384], ✻, membre du Comité des travaux historiques, secrétaire de la Commission de la topographie des Gaules, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 9.

Barthélemy (comte Édouard de), [848], ✻, membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, n° 80.

BARTHÈS (Pierre) et Cᵉ, [526], libraires, à Londres; à Paris, chez M. Contet, rue du Pré-aux-Clercs, nº 17.

BARTHOLONI (Fernand), [1013], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Rochefoucauld, nº 12.

BASCHET (Armand), [1357], ✻, avenue des Champs-Élysées, nº 71.

BASSOT [1339], avocat, rue Baudin, nº 25.

BATAILLARD (Charles), [339], avocat, rue Godot-de-Mauroy, nº 31.

BATAILLE (Édouard-Odon), [1702], ✻, chef d'escadron d'état-major attaché à l'état-major de la 2ᵉ division militaire, rue d'Amiens, nº 46, à Rouen.

BATBIE, [1092], ✻, ancien ministre, sénateur, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue de Verneuil, nº 20.

BAUFFREMONT (duc DE), [1015], avenue Percier, nº 11.

BAULNY (DE), [1332], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, nº 30.

BAYARD (Eugène), [849], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Coq-Héron, nº 9.

BAYONNE (*Bibliothèque de la ville de*), [1407]; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard d'Enfer prolongé.

BEAUCOURT (G. DU FRESNE DE), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados); à Paris, rue de Sèvres, nº 85.

BEAUNE (Henri), [992], ✻, ancien procureur général; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, nº 6.

BEAURE D'ANGERIS, [1828], avocat, à Limoges (Haute-Vienne), rue du Saint-Esprit, nº 13; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, nº 15.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, [749], vice-président au tribunal de première instance de la Seine, rue de Vaugirard, nº 22; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, nº 9.

BEAUVILLÉ (Victor DE), [1011], à Montdidier (Somme); correspondant, M. de Beauvillé, rue Cambacérès, nº 4.

BÉGOUEN (comte), [1597], ✻, ancien trésorier-payeur général; correspondant, M. Aubert, rue d'Anjou-Saint-Honoré, nº 9.

BÉHIC (Armand), [1240], G. ✻, ancien ministre, rue de Poitiers, nº 12.

BELLAGUET, [316], O. ✻, chef de division honoraire au ministère de l'Instruction publique, rue Bonaparte, nº 68.

BELLANGER (Charles), [861], rue de la Victoire, nº 58.

BÉNARD (Gustave), [1386], boulevard Haussmann, nº 102.

BENDA, [1748], négociant, rue des Archives, nº 17.

BERGE, [1085], rue du Faubourg-Saint-Honoré, nº 240.

BERGER (Amédée), [998], O. ✻, président de chambre à la Cour des comptes, rue Caumartin, nº 2.

BERGER (Élie), [1645], archiviste-paléographe, à l'École archéologique de France à Rome; à Paris, rue de l'Odéon, nº 22.

BERNARD (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, nº 9.

Bernon (J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371]; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Bex (Léopold), [1720], rue de Monsieur, n° 13.

Bianchi (Marius), [1171], rue Royale, n° 7.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 bis.

Bienaymé, [1674], chef de bureau au ministère des Finances, rue des Saints-Pères, n° 16.

Bienvenu [1501], député, rue de la Bienfaisance, n° 10; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Biollay (Paul), [1338], conseiller référendaire à la Cour des comptes, boulevard Malesherbes, n° 74.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varenne, n° 52 bis.

Blanchard, [1113], notaire à Condé-sur-Noireau (Calvados); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Blanche (Alfred), [936], C. ✻, ancien conseiller d'État, avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Malesherbes, n° 75.

Blanche (Émile), [1044], O. ✻, docteur en médecine, rue Berton, n° 1, à Paris-Passy.

Blétry, [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Bligny, [1744], notaire, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Ganterie, n° 58.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, ancien député, à Amfreville-la-Campagne (Eure).

Boislisle (Arthur de), [1651], ✻, sous-chef au ministère des Finances, membre du Comité des travaux historiques, rue de l'Université, n° 18.

Bonand (Henri de), [1794], au château de Montaret, près Souvigny (Allier); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bondy (comte de Taillepied de), [462], C. ✻, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, avenue Joséphine, n° 67.

Boniteau (Albert), [1560], rue de la Banque, n° 17.

Bonne (de), [311], avocat, à Bruxelles; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Bordier (Henri), [381], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Rivoli, n° 182.

Bossuet (*École*), [802], représentée par M. l'abbé Mereau, directeur de l'École, rue Madame, n° 53.

Boucher de Molandon, [1733], président de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

Boucheret, [977], avoué, à Neufchâtel (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bouillé (comte de), [1404], rue de Courcelles, n° 52.

Boulatignier, [904], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Clichy, n° 48.

Boulay de la Meurthe (baron Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourge (Gaston de), [1609], secrétaire du Conseil d'administration de la Société générale, passage de la Visitation, n° 11 bis.

Bourges (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1483]; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Bourguignon, [706], à Courbevoie (Seine), rue Saint-Denis, n° 79.

Bournet de Verron (Paul), [1538], notaire, rue Saint-Honoré, n° 83.

Boutteiller (de), [1872], ✻, ancien député de la Moselle, rue du Regard, n° 3.

Bouyer (Adolphe), [1430], archiviste-paléographe, rue des Martyrs, n° 59.

Braun, [1372], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue du Ranelagh, n° 98.

Bréhaut, [1786], employé à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Brissaud, [1322], ✻, professeur d'histoire au lycée Charlemagne, boulevard Saint-Michel, n° 89.

Broglie (duc de), [1614], ✻, membre de l'Académie française, sénateur, rue de Solferino, n° 10.

Broin (Amédée de), [1259], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Brolemann (Georges), [1187], boulevard Haussmann, n° 166.

Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, attaché au ministère des Finances, rue de Luxembourg, n° 24.

Brunet (Charles), [1273], ✻, ancien chef de bureau au ministère de l'Intérieur, rue Soufflot, n° 24.

Buffet (Aimé), [1115], ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, quai Henri IV, n° 38.

Bure (Charles-Philippe-Albert de), [668], à Moulins (Allier); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Burin-Desroziers, [1105], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Courty, n° 1.

Busserolles (Charles Camusat-), [581], O. ✻, conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue de Lisbonne, n° 10.

Bussière (baron Edmond de), [607], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1015], représentée par M. le Maire de Caen; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Caillebotte (l'abbé), [1162], rue d'Allemagne, n° 8.

Callard d'Azu, [1307], avocat à Beaune (Côte-d'Or); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 4.

Camus (Fernand), [1756], rue de Maubeuge, n° 20.

Canel (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure); correspondant, M. Lebrument, ancien libraire, chez M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Caron (Charles), [1517], docteur en médecine, à Caen (Calvados), rue des Capucines, n° 59.

Carré (Gustave), [1822], professeur agrégé d'histoire au lycée de Troyes (Aube); correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

Cartwright (William), [951], à Londres; correspondant, M. Michelant, à la Bibliothèque nationale, rue Richelieu.

Casenave, [666], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Bellechasse, n° 11.

Cassation (*Bibliothèque de la* Cour de), [1721], représentée par M. Gabriel Richou, conservateur, quai de l'Horloge.

Caumels (comte de), [1185], rue du Pré-aux-Clercs, n° 10.

Cazenove (Raoul de), [1438], à Lyon (Rhône), rue Sala, n° 8; correspondant, M. de Seynes, rue de Varenne, n° 63.

Cercle (le) de la rue Neuve, [969], à Grenoble (Isère).

Chabaud La Tour (Arthur de), [1559], rue Abbatucci, n° 41.

Chabaud La Tour (baron de), [1624], G. O. ✻, général du génie, rue Abbatucci, n° 41.

Chabrillan (Paul Guigues de Moreton, comte de), [356], avenue Montaigne, n° 30.

Chabrillan (Hippolyte-Camille-Fortuné Guigues, comte de Moreton de), [1311], rue Christophe-Colomb, n° 8.

Chambellan (Alphonse), [1381], ✻, professeur à la Faculté de droit de Paris, rue Soufflot, n° 2 bis.

Chambord (comte de), [1385], représenté par M. le comte Fernand de la Ferronays, Cours-la-Reine, n° 34.

Chambre des députés (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Miller, O. ✻, membre de l'Institut, conservateur; correspondant, M. Thorin, libraire, rue de Médicis, n° 7.

Chambrun de Rosemont (de), [1886], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, à Nice, avenue de la Gare, et à la Girardière, près Belleville-sur-Saône (Rhône).

Champagny (comte Franz de), [691], ✻, membre de l'Académie française, rue Saint-Dominique, n° 46.

Champion (Honoré), [1741], libraire, quai Malaquais, n° 15.

Chantérac (marquis de), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

Chantérac (comte Victor de), [1732], rue Chomel, n° 10.

Charavay (Étienne), [1705], archiviste-paléographe, directeur de la *Revue des Documents historiques*, rue de Seine, n° 51.

Chardin (Paul), [1542], rue des Pyramides, n° 2.

Charentenay (René de), [1258], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Charpin-Feugerolles (comte de), [919], ✻, ancien député, au château de Feugerolles, par Chambon (Loire); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chartres (*Bibliothèque de la ville de*), [1516].

Chateaudun (*Bibliothèque de la ville de*), [1855]; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Chatel, [1768], rue de la Glacière, n° 27.

Chauffour (Ignace), [374], avocat, à Colmar, rue des Blés; correspondant, M. Goutzviller, graveur, boulevard de Clichy, n° 29.

Chazelles (Étienne de), [1863], ancien préfet, au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, rue de Copenhague, n° 10.

Chéruel (A.), [786], O. ✻, inspecteur général honoraire de l'Instruction publique, membre du Comité des travaux historiques, rue de Grenelle, n° 122.

Chevallier (Léon), [1226], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

Chevallier, [1513], agrégé d'histoire, rue du Cardinal-Lemoine, n° 75.

Chevillard (Léon), [1106], ancien magistrat, à Lons-le-Saulnier (Jura); correspondant, M. de Villeneuve, rue de Saint-Pétersbourg, n° 2.

Chevreul (Henri), [819], ancien magistrat, président de l'Académie de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Henri Loones, rue de Tournon, n° 6.

Choppin (Albert), [1156], O. ✻, directeur de l'Administration pénitentiaire, quai Voltaire, n° 3.

Chotard, [1638], ✻, doyen de la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Christophle (Albert), [1104], député, ancien ministre, gouverneur du Crédit foncier, rue de Grenelle, n° 9.

Clamecy (baron de), [1363], ancien sous-préfet, au château de Semur, par Charost (Cher); correspondant, M. Redron, rue Mogador, n° 5.

Clausonnette de Séguin de Cabassoles (Mme la marquise de), [1834], à Nîmes (Gard); correspondant, M. le marquis de Rochambeau, boulevard Malesherbes, n° 43.

Claveau, [1200], O. ✻, inspecteur général des établissements de bienfaisance, rue Bonaparte, n° 5.

Clermont (de), [1266], au château des Préçois, près Fontainebleau (Seine-et-Marne); à Paris, rue Barbette, n° 11.

Collard (Alfred), [1215], O. ✻, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, à la Grange-Rouge, par Arquian (Nièvre).

Collard (Auguste), [1814], O. ✻, chef d'escadrons d'artillerie en retraite, au château de Pesselières, par Sancerre (Cher); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Collège libre du Haut-Rhin (*Bibliothèque du*), [1713], à la Chapelle-sous-Rougemont, territoire de Belfort, représentée par M. l'abbé Hanauer, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Colmet Daage, [1769], O. ✻, doyen de la Faculté de droit de Paris, place du Panthéon, n° 10.

Colmet d'Aage (Henri), [1158], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, n° 44.

Combette du Luc (Louis), [1303], à Rabasteins-sur-Tarn (Tarn) ; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Condé (baron de), [1693], O. ✻, membre du Conseil général du département de l'Oise, rue Saint-Arnaud, n° 8.

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Gustave Vattier, ✻, au Palais-Royal.

Constant (Charles), [1819], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Michel, n° 48.

Cormenin (Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

Cosnac (comte Jules de), [717], ✻, au château du Pin, par Salons (Corrèze); à Paris, rue Vaneau, n° 37.

Costel, [1383], avocat, à Troyes (Aube); correspondant, M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

Cottin, [1291], ✻, ancien conseiller d'État, rue de la Baume, n° 15.

Cottu (Henri), [1801], rue de l'Odéon, n° 11.

Cougny (Edm.), [1877], professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis, à Versailles (Seine-et-Oise), avenue de Saint-Cloud, n° 3.

Courcel (Valentin Chodron de), [1068], boulevard Saint-Michel, n° 81.

Courson (baron Amédée de), [1841], ancien sous-préfet, au château des Planches-sur-Amblie, par Creuilly (Calvados).

Courtat, [1717], ✻, chef de bureau au ministère des Affaires étrangères, rue du Regard, n° 5.

Courtillier, [1628], au château de Précigné (Sarthe).

Cresson, [1299], ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien préfet de police, rue de Luxembourg, n° 41.

Croze (Charles de), [793], rue du Cherche-Midi, n° 15.

Cunin-Gridaine (Charles), [1547], O. ✻, sénateur, à Sedan (Ardennes).

Daguin (Christian), [1849], rue de l'Université, n° 29.

Daguin (Fernand), [1726], docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de l'Université, n° 29.

Daiguson, [1375], juge au tribunal de Châteauroux (Indre).

Dampierre (vicomte de), [1762], rue Chomel, n° 10.

Danglard (l'abbé), [1644], docteur ès-lettres, rue du Regard, n° 6.

Daras, [1314], O. ✻, officier de marine, à Angoulême (Charente).

Dard (baron), [653], O. ✻, ancien chef de division adjoint au ministère de l'Instruction publique, à Aire (Pas-de-Calais); correspondant, M. René Dard, rue Auber, n° 5.

Dareste, [1098], ✻, membre de l'Institut, conseiller à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

David (Edmond), [985], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Montalivet, n° 11.

Decq (Émile), [1711], libraire, à Liège (Belgique).

Decrue, [1871], licencié ès-lettres, de l'Académie de Genève, rue Du Sommerard, n° 11.

Defrémery (Ch.), [866], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Bac, n° 42.

Delaborde, [1096], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, rue de Rome, n° 23.

Delage (l'abbé), [1802], professeur d'histoire au petit séminaire de Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Delalain (MM.) frères, [1859], imprimeurs-libraires, rue des Écoles, n° 56.

Delaroque aîné, [879], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delaroque (Eugène), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 9.

Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, rue de Lisbonne, n° 10.

Delestre (Oscar), [1730], à Avesnes, par Envermeu (Seine-Inférieure); à Paris, chez M. Ancel, rue de Bellechasse, n° 47.

Delisle (Léopold), [816], O. ✻, membre de l'Institut, administrateur général directeur de la Bibliothèque nationale, président de la section d'histoire et de philologie au Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Delpit (Jules), [1399], à Bordeaux (Gironde); correspondant, M. Claudin, libraire, rue Guénégaud, n° 3.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Léonie, n° 8.

Demombynes (Gabriel), [1724], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Beaux-Arts, n° 10.

Denière, [1035], C. ✻, ancien président de la Chambre de commerce de Paris, boulevard Malesherbes, n° 29.

Denjoy (Henri), [845], ancien membre du Conseil général du Gers, à Tuco, près Auch; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Des Méloizes (Eugène), [638], O. ✻, conservateur des eaux et forêts, à Bourges (Cher); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Desnoyers (Charles), [1633], conservateur des hypothèques, à Château-Gontier (Mayenne).

Desnoyers (Jules), [23], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, au Jardin des Plantes, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, n° 36.

Desprez fils (Henri), [1277], directeur de la compagnie d'assurances *le Comptoir maritime*, place de la Bourse, n° 6.

Des Roys (vicomte Ernest), [1186], boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

Destors (René), [1745], rue Rossini, n° 8.

Dieppe (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Morin.

Dijon (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Guignard; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Dijon (*Société de lecture de*), [1742], représentée par M. Detourbet, président.

Doazan (Anatole), [1647], au château de Fins, par Saint-Christophe-en-Bazelle (Indre); correspondant, M. Rouquette, libraire, passage Choiseul.

Doria (comte Armand), [818]; correspondant, M. Bourselet, libraire, boulevard des Capucines, n° 27.

Doublet (Gustave), [1591], juge au tribunal de Versailles, avenue de Picardie, n° 21, à Versailles (Seine-et-Oise).

Drême, [1695], O. ✻, premier président de la Cour d'appel d'Agen, correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Dreyfus (Ferdinand), [1670], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue d'Amsterdam, n° 39.

Dreyss (Ch.), [852], ✻, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Dubois [777], professeur au collège Rollin, rue du Faubourg-Montmartre, n° 57.

Dubois de l'Estang (Gustave), [1066], O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Saint-Honoré, n° 366.

Duchatel (comte Tanneguy), [1540], ministre plénipotentiaire, ancien député, rue de Varenne, n° 69.

Ducoudray (Gustave), [1469], petite rue Saint-Antoine, n° 2.

Dufaure (J.), [840], membre de l'Académie française, sénateur, ancien président du Conseil des ministres, boulevard Haussmann, n° 127.

Dufeuille (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Dufour (l'abbé Valentin), [1353], premier aumônier à Mazas, boulevard Mazas, n° 23.

Du Lac (Jules Perrin), [1561], juge suppléant au tribunal de Compiègne (Oise).

Du Long de Rosnay (vicomte), [1547], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 43.

Dumaine (Charles), [1777], rue d'Antin, n° 3.

Du Mesnil (Armand), [1401], O. ✻, directeur de l'enseignement supérieur au ministère de l'Instruction publique, rue Saint-Georges, n° 28.

Dumez, [1856], O. ✻, conseiller maître à la Cour des comptes, rue Barbet-de-Jouy, n° 28.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

Dunoyer de Noirmont (baron), [1858], ✻, rue Neuve-des-Capucines, n° 22.

Du Parc (comte Charles), [1257], à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Duplès-Agier (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Louis, n° 16, à Versailles (Seine-et-Oise).

Dupont (Edmond), [817], ✻, chef de la section du Secrétariat aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Durand (Auguste), [689], libraire, rue Soufflot, n° 13.

Durrieu (Paul), [1873], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 66.

Duruy (Victor), [1081], G. O. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, rue Médicis, n° 5.

Dutens (Alfred), [1502], rue des Écuries-d'Artois, n° 21.

Duval (Jacques-François), [1282], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rue d'Herbouville, n° 3; correspondant, M. Le Tellier de la Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour d'appel de Paris, place Boïeldieu, n° 1.

Duvergier de Hauranne, [1126], membre de l'Académie française, rue de Tivoli, n° 5.

École des chartes (l'), [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue des Francs-Bourgeois, n° 58; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm; correspondant, M. Thorin, libraire, rue Médicis, n° 7.

Egger, [586], O. ✻, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue Madame, n° 68.

Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Delaitre, bibliothécaire.

Estaintot (vicomte Robert d'), [975], à Rouen, rue des Arsins, n° 9; correspondant, M. Bédigie, agent de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

Esterhazy (comte Marie-Charles-Ferdinand), [1817], rue des Écuries-d'Artois, n° 9.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], à Évreux, représentée par M. Colombet, son secrétaire perpétuel; correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Fabre (Adolphe), [939], ✻, président du tribunal de Saint-Étienne (Loire); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Faillières, [1534], avocat, au Passage-d'Agen (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

Fanjoux, [1636], O. ✻, archiviste-paléographe, secrétaire général de la Société des forges et chantiers de la Méditerranée et de l'Océan, rue de Vienne, n° 5.

Félix, [1760], conseiller à la Cour d'appel de Rouen, rampe Bouvreuil, n° 82.

Féret (l'abbé), [1874], aumônier du lycée Henri IV, rue Clovis, n° 23.

Ferlet de Bourbonne (Paul), [1572], ancien sous-préfet, à Bar-sur-Aube (Aube); correspondant, M. Roger Portalis, boulevard Haussmann, n° 144.

Feuillet de Conches, [466], C. ✻, ancien directeur au ministère des Affaires étrangères, rue Neuve-des-Mathurins, n° 73.

Filleul, [1697], à Chennevières, par Châtillon-sur-Loing (Loiret); à Paris, rue d'Amsterdam, n° 37.

Firino (Roger), [1785], rue de Courcelles, n° 71.

Flavigny (Mme la vicomtesse de), [1449], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 42.

Floquet, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 25.

Fontenilles (marquis de), [1436], rue Saint-Dominique, n° 11.

Forneron (Henri), [1861], rue Pierre-Charron, n° 111.

Fouché (Lucien), [224], à Évreux (Eure); correspondant, M. Gaulon, libraire, rue du Jardinet, n° 13.

Fouché-Lepeltier, [1228], ✻, ancien député, à Honfleur (Calvados), Côte-de-Grâce.

Fourchy (Henri), [1394], avocat général à la Cour d'appel de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 266.

Fournier, [858], villa Brancas, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Fournier (Alban), [1750], docteur en médecine, à Rambervillers (Vosges); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fournier (Félix), [1816], membre de la Commission centrale de géographie, rue de l'Université, n° 119.

Franck (Georges), [1772], rue de Tournon, n° 12.

Frappier (Paul), [1682], à Niort (Deux-Sèvres); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Fremaux, [1668], avocat à Béthune (Pas-de-Calais).

Frémy, [722], G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, rue de Provence, n° 124.

Fresne (comte Marcellin de), [388], rue de Bellechasse, n° 15.

Fréteau de Pény (baron Héracle-René-Jean-Baptiste-Emmanuel), [709], ✻, conseiller référendaire honoraire à la Cour des comptes, au château de Vaux-le-Pénil (Seine-et-Marne); correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue de Richelieu, n° 91.

Friès (Charles-Albert), [1648], à Fontainebleau, rue de France, n° 109.

Fustel de Coulanges, [1776], ✻, membre de l'Institut, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Paris, rue de Tournon, n° 29.

Gadoin, [1422], ✻, président du tribunal de Cosne (Nièvre); correspondant, M. Masson, rue de Bourgogne, n° 63.

Gaffarel (Paul), [1475], professeur agrégé d'histoire à la Faculté des lettres de Dijon; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Galard (marquis de), [1824], avenue de la Tour-Maubourg, n° 64, et au château de Blesle (Haute-Loire); correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Galopin (Auguste), [1095], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, aux Ravaux, près Buxy (Saône-et-Loire); correspondant, M. Maurice Godefroy, avocat au Conseil d'État, rue de Sèze, n° 1.

Gardissal (Félix), [1810], avocat, rue Rossini, n° 15.

Garnier (Édouard), [1723], sous-chef de section aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Gartempe (baron de), [1738], quai d'Orsay, n° 45.

Gaspaillart (Émile), [1245], commis principal au ministère des Finances, rue de Clichy, n° 59.

GAULTRY (Paul), [1605], notaire, à Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

GAUTIER (Léon), [1798], ✱, professeur à l'École des chartes, archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Vavin, n° 8.

GAVET (Gabriel), [1677], rue d'Argenson, n° 1.

GENÈVE (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. Gas, conservateur; correspondant, M. Fischbacher, libraire, rue de Seine, n° 33.

GÉRARDIN (Alfred), [902], ✱, inspecteur général de l'Instruction publique, rue de Vaugirard, n° 21.

GERBIDON (Émile-Victor), [810], rue Dumont-d'Urville, n° 2.

GERVAIS (Ernest), [1545], avocat, rue de la Victoire, n° 52.

GILLY, [1833], sous-directeur de la compagnie d'assurances sur la vie *la Nationale*, rue du Quatre-Septembre, n° 18.

GIRAUD (Paul-Émile), [569], ✱, à Romans (Drôme).

GLANDAZ (Albert), [1324], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard de la Madeleine, n° 9.

GOMEL (Charles), [1025], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

GONSE (Raphaël), [1310], chef de bureau au ministère de la Justice, à Versailles, rue de la Pompe, n° 2; à Paris, rue du Vieux-Colombier, n° 8.

GOUJET (Eugène), [1518], artiste dramatique, secrétaire de l'Association de secours des Artistes dramatiques, rue de Lancry, n° 17.

GOUJON (Paul), [1743], avocat, rue de Paradis-Poissonnière, n° 52.

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], ✱, chef de bureau au ministère des Finances, rue Taitbout, n° 9.

GRANDEAU, [1671], ✱, professeur à la Faculté des sciences de Nancy; correspondant, M. Louis Grandeau, rue du Départ, n° 11.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✱, boulevard Haussmann, n° 135.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], ancien préfet, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Gariel; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

GROUALLE, [1232], O. ✱, président de section au Conseil d'État, rue Matignon, n° 24.

GROUCHY (vicomte DE), [1825], ✱, secrétaire d'ambassade, rue de Sèze, n° 10.

GUADET, [228], ✱, ancien chef de l'enseignement à l'Institution nationale des Jeunes-Aveugles, rue Notre-Dame-des-Champs, n° 83 bis.

GUÉRARD (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme), rue Saint-Denis, n° 26; correspondant, Mme la vicomtesse de Saint-Martin, avenue de Villars, n° 5.

GUESSARD (François), [349], ✱, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes, Grande-Rue, n° 87, à Paris-Passy.

Guillard (Eusice), [1838], à Lazenay, près Lury-sur-Arnon (Cher); correspondant, M. Baillieu, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 43.

Guillaume (Eugène), [1087], ✻, chef de bureau au ministère de l'Intérieur, quai Bourbon, n° 19.

Guizot (Guillaume), [1746], ✻, professeur au Collège de France, ancien chef de division au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, rue de Monceau, n° 42.

Habert (Gustave), [1773], rue de Berlin, n° 9.

Halphen (Eugène), [900], avenue Nationale, n° 111, à Paris-Passy.

Hambourg (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Petersen; correspondant, M. E. Jung-Treuttel, rue de Lille, n° 19.

Hanquez (Rodolphe), [990], procureur de la République, à Soissons (Aisne).

Hauréau, [1868], C. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie nationale, rue Vieille-du-Temple, n° 87.

Hautpoul (comte d'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Morlent; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 49.

Hébert, [1281], C. ✻, ancien garde des sceaux, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 46.

Hellot (Alexandre), [1362], O. ✻, ancien officier d'artillerie, boulevard Malesherbes, n° 62.

Hellot (Jules), [1395], rue Royale, n° 13.

Hendlé (Henri), [1728], négociant, rue de Châteaudun, n° 17.

Hennecourt (d'), [1842], ✻, ancien officier, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Hennet de Bernoville, [1369], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue des Missions, n° 25.

Hérault (Alfred), [1479], à Châtellerault (Vienne).

Héricourt (comte Ch. Achmet d'), [1888], ✻, rue Lhomond, n° 25, et au château de Carrieul, par Souchez (Pas-de-Calais).

Himly, [1707], ✻, professeur à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, n° 90.

Hommet (Théophile-Paul du), [1847], à Cherbourg (Manche); correspondant, M. Thion de la Chaume, boulevard Malesherbes, n° 7.

Hordain (Émile d'), [1599], rue Laffite, n° 11.

Houssaye (l'abbé), [1600], vicaire de l'église de la Madeleine, rue de la Ville-l'Évêque, n° 18.

Hunolstein (baron d'), [1456], rue de Grenelle, n° 81.

Hyver (l'abbé), [1875], chanoine honoraire, professeur de rhétorique au petit séminaire de Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle).

Izarn, [1457], à Évreux (Eure); à Paris, rue Chauveau-Lagarde, n° 18.

Jameson, [1167], rue de Provence, n° 38.

Jamet (Alphonse), [1839], rue du Faubourg-Saint-Denis, n° 9.

Jarry (Louis), [1892], avocat, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret).

JAYR (Mme veuve), [1523], à Bourg (Ain).

JOINVILLE (baron DE), [1689], ✻, inspecteur général des établissements pénitentiaires, rue de Clichy, n° 6.

JOUIN, [1846], notaire à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

JOUBAIRE, [1433], juge au tribunal de Guingamp (Côtes-du-Nord); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

JOUBERT (André), [1678], au château de Lüts-de-Daon, près Château-Gontier (Mayenne).

JOURDAIN, [834], C. ✻, membre de l'Institut, inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue de Luxembourg, n° 21.

JOURDAN, [1860], chef de bureau à la préfecture de la Seine, rue Monsieur-le-Prince, n° 51.

KERDREL (AUDREN DE), [340], sénateur, rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes; à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 85.

KERMAINGANT (LAFLEUR DE), [1753], avenue des Champs-Élysées, n° 102.

KERSAINT (vicomte DE), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

KERVYN DE LETTENHOVE (baron), [799], ✻, correspondant de l'Institut, membre de la Chambre des députés de Belgique, ancien ministre, à Bruges (Belgique).

LABITTE (Adolphe), [1329], libraire de la Bibliothèque nationale, rue de Lille, n° 4.

LABORDE (marquis Joseph DE), [1360], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, rue Murillo, n° 4.

LA BORDERIE (Arthur DE), [1198], ancien député, à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Léopold Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

LABOULAYE (Édouard), [445], O. ✻, membre de l'Institut, sénateur, administrateur du Collège de France, place de Cambrai, n° 1.

LACABANE (Léon), [64], O. ✻, professeur-directeur honoraire de l'École des chartes, rue d'Uzès, n° 12.

LACAVE-LAPLAGNE, [1251], sénateur, rue Saint-Lazare, n° 93.

LACAZE (Louis), [1494], député, rue de Grenelle, n° 107.

LA CHAUMELLE (DE), [1330], rue de Lille, n° 21.

LACHENAL, [1739], receveur particulier des finances à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 13.

LA CHÈRE (Jules DE), [1326], avenue des Champs-Élysées, n° 116.

LACOMBE (H. DE), [1508], rue Croix-de-Malte, n° 1, à Orléans (Loiret).

LACROIX (Paul), [65], O. ✻, conservateur à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

LAFARGUE (Ch.), [1409], chef de division à la préfecture de Lot-et-Garonne, à Agen; correspondant, M. P. Dupont, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 41.

LA FAULOTTE (Louis ÉTIGNARD DE), [1681], auditeur au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 107.

La Ferrière-Percy (comte de), [1080], ✻, au château de Ronfeugerai, près Athis (Orne); à Paris, rue de Penthièvre, n° 9; correspondant, M. d'Estreilles, rue d'Albe, n° 5.

La Ferronays (Mme la comtesse de), [1358], membre de la Société des Bibliophiles, Cours-la-Reine, n° 34.

La Ferté-Meun (Mme la marquise de), [907], rue du Bac, n° 46.

Laguerre (Léon), [790], docteur en droit, rue de Copenhague, n° 10.

Lahure (Charles), [279], ✻, place Gozlin, n° 8.

Lair (Jules), [1283], ✻, archiviste-paléographe, directeur de la compagnie des Entrepôts et Magasins généraux, place de l'Ourcq, boulevard de la Villette, n° 204.

Laisné (Henri), [1521], procureur de la République, à Dôle (Jura).

Lalanne (Ludovic), [822], membre du Comité des travaux historiques, sous-bibliothécaire de l'Institut, rue de Sèvres, n° 11.

Laloy (Louis-Henry), [827], ✻, docteur en médecine, rue de la Villette, n° 5.

Landry, [1752], avoué près le tribunal civil de Châteauroux (Indre).

Langle (vicomte de), [742], à Vitré (Ille-et-Vilaine); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lanjuinais (comte), [1653], rue de Luxembourg, n° 31.

La Panouse (vicomte Arthus de), [1526], rue Saint-Dominique, n° 107.

Larnac (Julien), [1529], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Cirque, n° 8.

Lassus (baron Marc de), [1195], boulevard Malesherbes, n° 57.

La Trémoïlle (duc de), [1196], rue de Varenne, n° 69.

Laubespin (comte Léonel de), [1866], rue de l'Université, n° 76.

Laurencel (comte de), [1891], à Fontainebleau (Seine-et-Marne); correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

Laurent-Pichat (L.), [1356], sénateur, rue de l'Université, n° 39.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. D. Œhlert, conservateur.

Lavau (Gaston de), [1294], au château de Moncé, par Pezou (Loir-et-Cher); correspondant, M. de Beaucourt, rue de Sèvres, n° 85.

La Villegille (Arthur de), [239], ✻, ancien secrétaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Dangi, par Reuilly (Indre); à Paris, rue de Lille, n° 5.

Lavisse, [1582], professeur d'histoire au lycée Corneille, rue Médicis, n° 5.

Lebigre-Beaurepaire, [714], notaire, à Lille (Nord), rue Nationale; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Séguier, n° 3.

Leblanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Lebouteillier (Georges), [1613], notaire, à Caen (Calvados), place Saint-Sauveur, n° 19.

Lebrument, [637], ancien libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Leclerc (Gustave), [1867], adjoint au maire d'Issy, Grande-Rue, n° 66, à Issy (Seine).

Leclerc, [1890], ✻, notaire, rue de Paris, n° 49, à Charenton-le-Pont (Seine).

Lecointre (Pierre), [1498], rue Cambacérès, n° 29.

Lecomte (René), [1725], rue de Provence, n° 46.

Ledain (Bélisaire), [1537], à Parthenay (Deux-Sèvres); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Lefebvre de Vierville (Louis), [1555], rue de Rivoli, n° 240.

Lefèvre-Pontalis (Amédée), [1795], avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député, rue Neuve-des-Mathurins, n° 3.

Lefort, [1263], ✻, associé correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Condé, n° 5.

Legros (Charles), [1445], receveur des hospices de la ville de Rouen, rue d'Ernemont, n° 64, à Rouen (Seine-Inférieure).

Leloup de Sancy, [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 105.

Lemaire (P.-Aug.), [65], ✻, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis-le-Grand et Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16; correspondant, M. le docteur H. Georges, rue des Écoles, n° 8.

Lemarchand (Théodore), [1712], à Rouen, rue de Socrate, n° 1.

Le Marois (Alphonse), [1594], au château du Lude, par Saint-Sauveur-le-Vicomte (Manche); correspondant, M. L. Delisle, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 8.

Lemercier (comte Anatole), [756], ancien député, rue de l'Université, n° 18.

Lemire (Paul-Noël), [1679], à Pont-de-Poitte (Jura).

Lemonnier (Henri), [1388], archiviste-paléographe, docteur en droit, professeur d'histoire au lycée Saint-Louis et à l'Ecole des Beaux-Arts, boulevard Saint-Germain, n° 15.

Lenormant (Fr.), [1063], professeur d'archéologie à la Bibliothèque nationale, rue de Sèvres, n° 4.

Léotard (S.), [1349], sous-bibliothécaire du musée Favre, rue du Séminaire, n° 4, à Montpellier; correspondant, M. Henri Loones, rue de Tournon, n° 6.

Lepesant, [1606], membre du Conseil général de la Manche, rue Geoffroy-de-Montbray, n° 89, à Coutances (Manche); correspondant, M. Desmoutis, rue Montmartre, n° 56.

Leroy-Beaulieu (Anatole), [1637], rue Pigalle, n° 69.

Leseigneur (Édouard), [1850], à Conty (Somme); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lesieur (Paul), [1567], ✻, avocat, docteur en droit, boulevard de Magenta, n° 116.

Lesourd, [1836], ✻, docteur en médecine, rue de Rennes, n° 78.

Lespinasse (René de), [1447], archiviste-paléographe, correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue de Lille, n° 36.

Le Tellier de la Fosse, [972], O. ✻, secrétaire général du Crédit foncier, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Levasseur (Émile), [1364], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Monsieur-le-Prince, n° 26.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], attaché à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue Madame, n° 59.

L'Héraule (Tristan de), [1557], receveur des finances, cité Martignac, n° 6.

L'Hopital, [1028], O. ✻, ancien conseiller d'État, directeur de la Compagnie d'assurances *la Nationale*, rue Cambacérès, n° 3.

Lieffroy (Aimé), [1862], à Besançon (Doubs).

Lieutaud, [1684], bibliothécaire de la ville de Marseille.

Lille (*Bibliothèque de la ville de*), [1525]; correspondant, M. Delaroque, libraire, quai Voltaire, n° 21.

Lille (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), [1854], représentée par Mgr Hautecœur, recteur, à Lille, rue Royale, n° 70.

Longnon, [1347], archiviste aux Archives nationales, membre de la Commission de la topographie des Gaules, de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, rue Jacob, n° 46.

Longuerue (Roger de), [1558], rue de Grenelle, n° 75.

Loones (Henri), [1686], libraire de la Société de l'Histoire de France, rue de Tournon, n° 6.

Loray (marquis de), [1658], au château de Cléron, près Ornans (Doubs); à Paris, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 23.

Lormier (Charles), [1340], avocat, rue de Socrate, n° 13, à Rouen.

Louvain (*Université catholique de*), [812], représentée par M. Reusens, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Louvel (Georges), [1820], sous-préfet à Rethel (Ardennes); correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

Louviers (*Bibliothèque de la ville de*), [1630].

Louvot (l'abbé Fernand), [1783], professeur d'histoire au collège de Saint-François-Xavier, à Besançon (Doubs).

Louvrier de Lajolais (A.), [859], ✻ quai Bourbon, n° 19.

Loyer (Paul), [1575], rue Bonaparte, n° 6.

Lucas (Charles), [1556], architecte, attaché aux travaux de la ville de Paris, boulevard de Denain, n° 8.

Luçay (comte de), [1308], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, membre du Comité des travaux historiques, rue de Varenne, n° 90.

Luce (Siméon), [1511], archiviste aux Archives nationales, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Michel, n° 95.

Luxembourg (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Charles Edmond; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

LYON (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), [1851], représentée par M. Eugène Léotard, doyen; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MACÉ DE LÉPINAY (Antonin), [712], ✻, doyen de la Faculté des lettres de Grenoble (Isère).

MACKAU (baron DE), [1764], député, rue Roquépine, n° 6.

MACKENSIE (John-Whiteford), [332], esq., à Édimbourg, 19, Scotland-street; correspondant, M. Contet, libraire, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

MAGEN (Ad.), [1397], secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, à Agen (Lot-et-Garonne).

MAIGRE (Louis), [1616], au château de Salency, près Noyon (Oise).

MAILLÉ (Mme la duchesse DE), [914], rue de Lille, n° 119.

MAILLY (comte DE), [500], rue de l'Université, n° 53; correspondant, M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.

MAITRE (Léon), [1380], archiviste du département de la Loire-Inférieure, à Nantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MALLEVILLE (Léon DE), [492], ✻, sénateur, à Saint-Maurin, par Grenade (Landes); correspondant, M. Caritan, boulevard de Magenta, n° 127.

MALLET (Édouard), [1234], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

MANCEAUX (Gaston), [1774], boulevard Malesherbes, n° 9.

MANNIER [1530], ancien notaire, rue de l'Université, n° 8.

MANS (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur.

MANTES (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le maire de Mantes; correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

MARCEL (Eugène), [1209], au château des Ardennes-Saint-Louis, par Montivilliers (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

MARCILLY (Charles), [1472], rue d'Assas, n° 78; correspondant, M. Simon, rue de Mulhouse, n° 9.

MARGRY (Pierre), [1694], ✻, conservateur adjoint aux Archives de la Marine, rue du Mont-Thabor, n° 11.

MARGUERIE (René), [1664], auditeur au Conseil d'État, cité Martignac, n° 6.

MARGUERIN, [1042], ✻, administrateur délégué près les écoles municipales supérieures, rue d'Auteuil, n° 11 bis.

MARIN-DARBEL (Victor), [1878], officier de marine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne), rue du Chemin-de-Fer, n° 28.

MARINE (*Bibliothèque centrale de la*), [1102], représentée par M. Renard, bibliothécaire, rue Royale, n° 2; correspondant, M. Challamel aîné, libraire, rue Jacob, n° 5.

MARION, [456], place de la Madeleine, n° 17.

MARMIER (G.), [1312], rue de Noailles, n° 2, à Versailles (Seine-et-Oise).

MARSY (comte DE), [1378], conservateur du musée de Compiègne (Oise), à Paris, rue Pigalle, n° 22.

Martin (Henri), [457], sénateur, membre de l'Institut, rue du Ranelagh, n° 74, à Paris-Passy.

Martin (William), [1627], avenue de la Reine-Hortense, n° 13.

Martroy (vicomte du), [1023], C. ✻, président de section au Conseil d'État, rue de Solférino, n° 6.

Marty-Laveaux (Charles), [780], ✻, membre du Comité des travaux historiques, carrefour de la Croix-Rouge, n° 2.

Mas-Latrie (comte Louis de), [289], O. ✻, chef de la section judiciaire aux Archives nationales, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Saint-Germain, n° 229.

Masséna (Victorin), duc de Rivoli, [1131], ✻, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masséna d'Essling (prince André), [1286], rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Georges), [1520], ✻, libraire-éditeur, boulevard Saint-Germain, n° 120.

Masson (Gustave), [1343], professeur de littérature française au collège de Harrow-on-the-Hill (Angleterre); correspondant, M. Contet, libraire, rue du Pré-aux-Clercs, n° 7.

Matagrin (René), [1595], conseiller de préfecture, à Melun (Seine-et-Marne), rue Saint-Barthélemy, n° 7.

Matharel (Victor de), [1675], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue d'Amsterdam, n° 67.

Mathéus (Frédéric), [1683], auditeur au Conseil d'État, avenue des Champs-Élysées, n° 123.

Mathieu-Bodet, [1127], ✻, ancien ministre, rue de Sèze, n° 4.

Maury (Alfred), [1553], C. ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général des Archives nationales, vice-président du Comité des travaux historiques, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Mazarine (*Bibliothèque*), [33], représentée par M. Baudry, ✻, administrateur, quai Conti, n° 21.

Meaux (vicomte de), [1623], sénateur, ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, n° 10.

Méliot (Adolphe), [1710], avenue Joséphine, n° 35.

Menu (Henri), [1757], libraire, rue Jacob, n° 30.

Merklen (l'abbé), [1714], professeur au Collège libre du Haut-Rhin, à La Chapelle-sous-Rougemont (territoire de Belfort).

Merlemont (comte de), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

Meunier (Alfred), [1657], à Chantilly (Oise).

Meunier du Houssoy, [1639], attaché d'ambassade, rue de Clichy, n° 35.

Mévil (Mme veuve), [651], à Viéville, par Vignory (Haute-Marne).

Meyer (Paul), [1446], professeur au Collège de France et à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue Raynouard, n° 39, à Paris-Passy.

Mie (Isidore), [1718], à Montpellier, cour des Casernes, n° 25.

MIGNET, [16], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue d'Aumale, n° 14.

MILLOT (Albert), [1440], avenue des Champs-Élysées, n° 117.

MIREPOIX (duc DE), [1698], rue de Varenne, n° 55.

MITANTIER (Edmond), [1887], ancien notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, à Troyes (Aube).

MOINERY, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce de Paris, cloître Saint-Merry, n° 18.

MOLAND, [1551], homme de lettres, boulevard du Montparnasse, n° 157.

MONNEROT, [1832], sous-directeur de la Compagnie d'assurances contre l'Incendie *la Nationale*, rue de Châteaudun, n° 57.

MONOD (Gabriel), [1566], directeur adjoint à l'École des hautes-études, rue d'Assas, n° 76.

MONTAIGLON (Anatole DE), [1478], ✻, professeur à l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, place Royale, n° 9.

MONTALIVET (comte DE), [1204], G. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, sénateur, à Montalivet-Lagrange, par Sancerre (Cher); correspondant, M. Porquet, libraire, quai Voltaire, n° 1.

MONTALIVET (Georges DE), [1805], rue Roquépine, n° 14.

MONTBRISON (Georges DE), [1439], boulevard Haussmann, n° 71.

MONTEBELLO (comte Adrien DE), [1690], avenue Montaigne, n° 64.

MONTEBELLO (comte Gustave DE), [1731], O. ✻, premier secrétaire d'ambassade, avenue Marbeuf, n° 39.

MONTESQUIOU-FEZENSAC (duc DE), [1549], rue de la Baume, n° 5.

MORAND (François), [1569], ✻, juge honoraire au tribunal de Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais); correspondant, M. Léopold Delisle, rue Neuve-des Petits-Champs, n° 8.

MORANVILLÉ, [1046], ancien directeur des Magasins et Entrepôts de Paris, boulevard Pereire, n° 112.

MOREL (Hippolyte), [1692], auditeur au Conseil d'État, rue Auber, n° 9.

MORNAY SOULT DE DALMATIE (comte DE), [1267], quai de la Bourse, n° 15, à Rouen (Seine-Inférieure).

MOUCHY (duc DE), [1539], ✻, ancien député, boulevard de Courcelles, n° 33.

MOULINS (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. le maire de Moulins.

MOULINS (*Ordre des avocats de*), [1504], représenté par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

MOURIER (Athanase), [1400], O. ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, passage de la Visitation, n° 2 ter.

MUNIER (Louis), [1707], notaire et maire, à Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle; correspondant, M. Gérardin, rue de Vaugirard, n° 21.

MUTEAU (Charles), [906], ✻, conseiller à la Cour d'appel de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. V. Collin, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Mondovi, n° 7.

NADAILLAC (marquis DE), [864], ✻, ancien préfet, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 12.

NANCY (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Soyer-Willemet; correspondant, M. Émile Mellier, libraire, rue Séguier, n° 17.

NERVO (baron Robert DE), [1736], rue Abbatucci, n° 66.

NEUFLIZE (Mme la baronne DE), [1152], rue Caumartin, n° 22.

NICARD (Pol), [288], bibliothécaire de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Sèvres, n° 38.

NICOLAY (marquis DE), [1889], rue Las-Cases, n° 30.

NIGON DE BERTY, [150], ✻, chef de division honoraire au ministère des Cultes, rue Mazarine, n° 19.

NISARD (Désiré), [459], C. ✻, membre de l'Académie française, rue de Tournon, n° 12.

NIVARD, [1681], juge au tribunal civil de Niort (Deux-Sèvres), rue Claire, n° 14; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

NOAILLES (duc DE), [343], membre de l'Académie française, boulevard Latour-Maubourg, n° 60.

NOAILLES (marquis DE), [1506], C. ✻, ambassadeur de France à Rome, rue de Lille, n° 66.

NOËL (Octave), [1562], ✻, publiciste, rue de Verneuil, n° 11.

NOLLEVAL (Alfred), [1857], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Mont-Thabor, n° 8.

NOULENS, [1415], rédacteur en chef de la *Revue d'Aquitaine*, à Condom (Gers); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 182.

NUGENT (vicomte DE), [371], rue du Bac, n° 101.

OBERKAMPF (Émile), [1398], receveur particulier des finances, au château de Saint-Magne, par Hostens (Gironde).

ODIOT (Ernest), [1178], avenue de Marigny, n° 29.

ŒUVRE DES FAMILLES (l') du IVe arrondissement de Paris, [1781], représentée par M. le Maire de l'arrondissement.

OGER (F.), [1412], professeur d'histoire au collège Sainte-Barbe, rue de Fleurus, n° 21.

OGIER DE BAULNY (Gaston), [1004], rue de Verneuil, n° 52.

ORFORD (comte D'), [1417], Wolterton-park, Aylsham, Norfolk; correspondant, M. Buchmeyer, hôtel Bristol, place Vendôme.

ORNANS (le petit séminaire d'), département du Doubs, [1603], représenté par M. Saunois, supérieur; correspondant, M. J. Bulle, rue de Fleurus, n° 43.

PAJOT, [1803], archiviste-paléographe, rue du Cardinal-Lemoine, n° 62.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], route de Versailles, n° 122, villa de la Réunion, n° 3, à Paris-Auteuil.

PARIS (Gaston), [1667], ✻, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur adjoint à l'École des hautes études, rue du Regard, n° 7.

PARIS (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, conservateur; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

PARIS (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Jules

Cousin, au musée Carnavalet; correspondant, M. Chossonnery, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 47.

Pascal (Alfred), [1134], licencié en droit, chef de bureau en retraite, rue Desbordes-Valmore, n° 27, à Paris-Passy.

Pascalis, [1026], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de Solférino, n° 11.

Pascaud (Edgar), [1755], rue Porte-Jaune, à Bourges (Cher); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Passy (Edgar), [1536], secrétaire d'ambassade, boulevard Haussmann, n° 116.

Passy (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, rue de Clichy, n° 45.

Patus (Léon), [1880], quai de la Tournelle, n° 37.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire; corresp., M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Paulmier (Charles), [483], O. ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, ancien député, boulevard Poissonnière, n° 25.

Paumier, [1625], pasteur de l'Église réformée, rue Saint-Guillaume, n° 27.

Pécoul (Auguste), [1217], archiviste-paléographe, au château de Villiers, à Draveil (Seine-et-Oise); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Pelay (Ed.), [1453], rue de Crosne, n° 74, à Rouen (Seine-Inférieure); correspondant, M. Audley, rue Madame, n° 40.

Pelletier (Charles), [1818], à Elbeuf (Seine-Inférieure), rue Robert, n° 7; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pelliot (Charles), [1809], négociant, rue du Roi-de-Sicile, n° 26.

Pépin le Halleur (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue de Castiglione, n° 14.

Percy (lord Henry), [1602], major général au service de S. M. Britannique, à Londres; correspondant, M. Schlesinger, libraire, rue de Seine, n° 12.

Perdoux, [1885], professeur d'histoire au lycée de Caen (Calvados), rue Neuve-Bourg-l'Abbé, n° 12, à Caen.

Périer (Paul), [1758], à Châlons-sur-Marne (Marne), rue Saint-Jacques; correspondant, M. Mourier, passage de la Visitation, n° 2 ter.

Périgot (Charles), [1532], professeur d'histoire au lycée Saint-Louis, boulevard Saint-Michel, n° 44.

Perret, [1093], O. ✻, conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

Perrochel (vicomte Fernand de), [1460]; correspondant, M. Armand Jardy, à la Monnaie.

Perrot de Chazelle (comte), [643], au château d'Aizy, par Précy-sous-Thil (Côte-d'Or), et à Paris, rue de Marignan, n° 25; correspondant, M. le baron de Nervo, rue Abbatucci, n° 66.

Petau de Maulette, [1351], rue de Berlin, n° 9.

Petit (Edmond), [1172], rue Jean-Goujon, n° 14.

Pfeiffer, [1749], banquier, rue de Marignan, n° 23.

Piat (Albert), [1655], fondeur-mécanicien, rue Saint-Maur-Popincourt, n° 85.

Picard (Alexandre), [924], ✻, chef de bureau au ministère des Finances, rue de Lille, n° 37.

Picard (Alphonse), [1766], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Picot (Georges), [1435], membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, rue Pigalle, n° 54.

Pierceau (Auguste), [1793], préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12.

Pigeonneau, [1654], professeur au lycée Louis-le-Grand, boulevard Saint-Michel, n° 105.

Pillet-Will (comte F.), [1151], ✻, régent de la Banque de France, rue Moncey, n° 14.

Pingaud (Léonce), [1565], professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Besançon, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 74; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Pisançon (Claude-Henri de La Croix de Chevrière, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg-de-Péage (Drôme).

Poinsier (Edmond), [1424], avoué, à Neufchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Poisson (baron Ch.), [1359], O. ✻, rue de Rome, n° 53.

Portalis (Roger), [1459], boulevard Haussmann, n° 144.

Pougny (Ernest), [1621], ancien préfet, rue Boissy-d'Anglas, n° 11 bis.

Poumeau de Lafforest (Louis), [1564], rue Boussairolles, n° 7, à Montpellier (Hérault).

Pradel-Vernezobre (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Pargaminière, n° 66; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Prarond (Ernest), [1608], président de la Société d'émulation d'Abbeville (Somme); à Paris, rue de Tournon, n° 14.

Pron (baron), [1230], C. ✻, ancien préfet, avenue d'Antin, n° 15.

Prost (Auguste), [1497], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de la Banque, n° 21.

Puymaigre (comte Théodore de), [587], rue de l'Université, n° 17.

Quesney (Édouard), [1143], ancien négociant, au Havre (Seine-Inférieure), rue de Tourneville, n° 93; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Queux de Saint-Hilaire (marquis de), [1835], rue Soufflot, n° 1.

Quicherat (Jules), [443], ✻, directeur de l'École des chartes, membre du Comité des travaux historiques, rue de Tournon, n° 16.

Raguenet (Octave), [1804], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), quai Cypierre, n° 14.

Rainneville (comte de), [1083], sénateur, rue de la Ville-l'Évêque, n° 42.

Rambaud, [1604], professeur d'histoire, chef du cabinet et du secrétariat au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts; correspondant, M. Lavisse, rue Médicis, n° 5.

Rasilly (marquis de), [1161], rue Taranne, n° 9.

RATHERY, [1790], docteur en médecine, rue de Rennes, n° 46.

RATTIER (Léon), [1274], au château de Jand'heurs (Meuse); correspondant, M. Coccoz, libraire, rue Mabillon, n° 18.

RAVENEL, [124], O. ✻, conservateur sous-directeur honoraire au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale, rue Crussol, n° 5.

READ (Charles), [877], ✻, ancien chef de la section des Travaux historiques, archives et bibliothèques de la ville de Paris, boulevard Saint-Germain, n° 2.

RÉGAMIER (Étienne), [1797], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue du Regard, n° 1.

REEVE (Henri), [1367], esq., secrétaire du Conseil privé de S. M. Britannique, rédacteur principal de l'*Edimburg Review*, n° 62, Rutland-Gate, Hyde-Park, à Londres; correspondant, M. Xavier Raymond, rue de Bellechasse, n° 44.

REIFFENBERG (baron Frédéric DE), [1778], à Versailles, rue des Chantiers, n° 19.

REISET (comte DE), [655], O. ✻, ancien ministre plénipotentiaire, rue de la Baume, n° 3.

RENARDET, [1709], professeur à la Faculté de droit de Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

RENART (B.), [424], lieutenant général de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, Mme Duport, boulevard de Magenta, n° 80.

RENNES (*Bibliothèque de l'Académie de*), [1346], représentée par M. Rondil d'Ajoux; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

REPOUX, [1789], juge suppléant au tribunal civil d'Autun (Saône-et-Loire); correspondant, M. Lhomme, boulevard Saint-Germain, n° 70.

RIANT (comte Paul), [1492], rue de Vienne, n° 10.

RICHÉ, [1323], C. ✻, ancien président de section au Conseil d'État, rue de Berlin, n° 38.

RICHEMONT (comte DE), [965], sénateur, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 23.

RICHOU (Gabriel), [1864], archiviste-paléographe, conservateur de la bibliothèque de la Cour de cassation, quai de l'Horloge.

RIOCOUR (comte DE), [1403], au château d'Aulnay-sur-Selle (Alsace-Lorraine); correspondant, M. le baron O. de Watteville, boulevard Malesherbes, n° 63.

RIS (comte Clément DE), [1348], ✻, conservateur du Musée de Versailles, à Versailles.

RISTELHUBER (Paul), [1451], quai Saint-Nicolas, n° 3, à Strasbourg.

ROBIN (Armand), [1646], à Cognac (Charente); correspondant, M. Keller, rue de Chevreuse, n° 4.

ROCHAMBEAU (marquis DE), [1685], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, boulevard Malesherbes, n° 43.

Rochetbrie (Maxime de la), [1763], à Orléans (Loiret).

Rocquain (Félix), [1662], archiviste aux Archives nationales, rue Vaneau, n° 15.

Roissy (Henri de), [1649], rue de l'Université, n° 5.

Roman, [1800], correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, au château de Pécomtal, près Embrun (Hautes-Alpes); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (Mme la baronne de), [949], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Alphonse de), [1214], C. ✻, rue Saint-Florentin, n° 2; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Gustave de), [1213], ✻, rue Laffitte, n° 23; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue Laffitte, n° 19; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron James de), [1002], avenue de Friedland, n° 38; correspondant, M. Robillard, rue Laffitte, n° 23.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Pellecat; correspondant, M. Hachette, éditeur, boulevard Saint-Germain, n° 79.

Rouen (*Bibliothèque de la Réunion des officiers de la garnison de*), [1840], à Rouen, rue de la Chaîne; correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Rouffy [1765], ✻, président du tribunal civil, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rougeot, [1264], ✻, chef de bureau au ministère de l'Agriculture et du Commerce, avenue Trudaine, n° 15.

Rousseau (Adolphe), [1700], rue Saint-Honoré, n° 229.

Rousseau (Rodolphe), [1727], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue Saint-Honoré, n° 229.

Roussigné, [1033], ✻, avenue du Coq, n° 3, rue Saint-Lazare, n° 89 bis.

Roy, [1831], professeur à l'École des chartes, rue Monge, n° 50; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 15.

Rozière (Eugène de), [1747], O. ✻, membre de l'Institut, sénateur, inspecteur général des archives, rue d'Albe, n° 8.

Ruble (baron Alphonse de), [1190], rue de Luxembourg, n° 43.

Sabatier (Maurice), [1812], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue du Mont-Thabor, n° 7.

Saint-Aulaire (marquis de), [1580], O. ✻, ancien député, rue de Grenelle, n° 122.

Saint-Denys, [1761], libraire, quai Voltaire, n° 27.

Saint-Priest (comte Georges de), [841], rue Boissy-d'Anglas, n° 35.

SALIN (Patrice), [1392], chef de bureau au Conseil d'État, à Neuilly-sur-Seine, avenue de Neuilly, n° 47, à Neuilly (Seine).

SANNÉ (Albert), [1370], rue Cambacérès, n° 11.

SANTA-MARIA (Manuel DE), [1826], boulevard Haussmann, n° 163.

SARCUS (vicomte Félix DE), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

SAY (Léon), [1075], membre de l'Institut, sénateur, ministre des Finances, rue Labruyère, n° 44.

SAZERAC DE FORGE, [1588], ✻, ancien préfet, rue Saint-André-des-Arts, n° 51.

SCHEFER (Charles), [1405], C. ✻, membre de l'Institut, administrateur de l'École nationale des langues orientales vivantes, rue de Lille, n° 2.

SCHELER (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

SCHICKLER (Fernand), [1236], place Vendôme, n° 17.

SÉCHEHAYE (Charles), [1244], docteur en droit, ancien conseiller de préfecture, boulevard Saint-Michel, n° 83.

SEILLIÈRE (Frédéric), [1620], avenue de l'Alma, n° 61.

SEMICHON (Ernest), [426], avocat, à Rouen, rue de la Valasse, n° 16; correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

SEMPÉ (Théodore), [1815], ancien secrétaire général de préfecture, à Pau (Basses-Pyrénées), rue Henri IV.

SERVOIS (Gustave), [1136], ✻, membre du Comité des travaux historiques, préfet du département du Calvados, à Caen; à Paris, rue de Morny, n° 128.

SINGER (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

SOLESMES (*Abbaye des Bénédictins de*), [1661], près Sablé (Sarthe), représentée par le R. P. Abbé; correspondant, M. Allaire, libraire, rue de l'Abbaye, n° 13.

SOMMIER (Alfred), [1737], rue de Ponthieu, n° 57.

SOREL (Alexandre), [942], juge au tribunal civil de Compiègne (Oise); correspondant, Mme veuve Sorel, rue des Écoles, n° 16.

SOUQUET (Ernest), [1522], docteur en droit, juge de paix, à Arras (Pas-de-Calais).

STUTTGART (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. Baër, libraire, rue du Quatre-Septembre, n° 2.

TALABOT (Paulin), [1146], C. ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur général des chemins de fer de Paris à Lyon et la Méditerranée, rue Saint-Arnaud, n° 10.

TALHOUËT-ROY (marquis DE), [1220], C. ✻, sénateur, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 137.

TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.), [1345], correspondant de l'Institut, à Gontaud, par Marmande (Lot-et-Garonne); correspondant, M. Bédigie, agent de la Société bibliographique, rue de Grenelle, n° 35.

TANDEAU DE MARSAC, [1176], notaire, place Dauphine, n° 23.

Tardif, [225], O. ✻, conseiller honoraire à la Cour de cassation, rue Caumartin, n° 60.

Techener fils (Léon), [1573], libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

Terras (Amédée de), [1813], ✻, au château du Grand-Bouchet, près Mondoubleau (Loir-et-Cher); correspondant, M. Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Thiers (Mme), [1881], place Saint-Georges.

Thion de la Chaume (Léon-André), [1574], boulevard Malesherbes, n° 7.

Thirion-Montauban (Albert), [1666], ✻, secrétaire d'ambassade, député, rue François Ier, n° 19.

Thorin (Ernest), [1780], libraire-éditeur, rue Médicis, n° 7.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), place Louis XV, n° 1; correspondant, M. Ravenel, rue Crussol, n° 5.

Toulmon (Eugène de), [776], au château de Mervilly, à la Vespierre, par Orbec-en-Auge (Calvados).

Tourtoulon (baron Charles de), [1452], à Château-Rendon, près Montpellier (Hérault); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Travers, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, bibliothécaire de la ville, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres, rue des Chanoines, n° 10, à Caen (Calvados); correspondant, M. Derache, libraire, rue Montmartre, n° 48.

Treilhard (comte Achille), [1481], O. ✻, ancien conseiller d'État, au château de l'Arbalète, par Ris-Orangis (Seine-et-Oise).

Tribert (Germain), [1049], conseiller général, à Fontiaux, par Vivonne (Vienne); à Paris, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 83.

Trichet (A.-O), [1879], rue de Rennes, n° 129.

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754]; correspondant, M. Marescq aîné, libraire, rue Soufflot, n° 17.

Tuetey (Alexandre), [1301], archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Université de France (*Bibliothèque de l'*), [767], représentée par M. L. Renier, O. ✻, conservateur de la bibliothèque, membre de l'Institut; correspondant, M. Pedone Lauriel, libraire, rue Cujas, n° 9.

Vaesen, [1853], archiviste adjoint du département du Rhône et de la ville de Lyon, à Lyon; correspondant, M. Charavay, rue de Seine, n° 51.

Valençay (Mme la duchesse de Talleyrand-), [855], rue Fortin, n° 14.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal de Montélimar (Drôme); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallin, [1528], professeur d'histoire au lycée du Havre, rue Casimir-Périer, n° 28, au Havre (Seine-Inférieure); correspondant, M. Henri Loones, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Vallois (Félix) fils, [1759], à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

VALLOIS (René), [1782], avocat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue de la Savonnerie, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

VALUY, [1843], capitaine d'artillerie, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), place Michel-de-l'Hospital, n° 9.

VANDAL (Albert), [1691], rue Jean-Goujon, n° 9.

VANDEWALLE, [1663], avoué près le tribunal civil de première instance de la Seine, rue Grange-Batelière, n° 18.

VANEY (A.-E.), [775], conseiller à la Cour d'appel de Paris, rue Duphot, n° 14; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue Richelieu, n° 91.

VATIMESNIL (Mme Albert DE), [1779], avenue d'Antin, n° 56.

VATRY (Mme C. DE), [1876], rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 20.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue de Varenne, n° 76.

VAUFRELAND (vicomte DE), [1848], rue de Galilée, n° 42.

VAUZELLES (Ludovic DE), [1734], ✻, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Orléans, à la Madeleine, près Orléans (Loiret).

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue de Penthièvre, n° 4.

VERNIÈRE, [1740], contrôleur des contributions directes, à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

VESSILLIER (Léonce), [1287], percepteur des contributions directes, à Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

VEUCLIN (E.), [1787], à Bernay (Eure); correspondant, M. Delagrave, libraire, rue des Écoles, n° 58.

VIBRAYE (Mme la marquise de), [1882], au château de Cheverny (Loir-et-Cher); à Paris, rue de Varenne, n° 56.

VIEL-CASTEL (baron Louis DE), [656], C. ✻, membre de l'Académie française, ministre plénipotentiaire, président de la Commission des Archives diplomatiques, rue de Bourgogne, n° 19.

VIGNAT, [1811], membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7; à Paris, chez M. Vuillefroy, rue Choron, n° 10.

VIGNES, [1788], O. ✻, capitaine de frégate, villa Saïd, n° 15, avenue de Boulogne, n° 56.

VIGNOT, [1751], membre du Conseil général de l'Indre, à Sainte-Sévère (Indre).

VILLARD (Henri), [1203], avocat, à Langres (Haute-Marne); correspondant, M. Verconsin, rue Neuve-des-Capucines, n° 6.

VUITRY (Adolphe), [1643], G. ✻, membre de l'Institut, ancien ministre, membre du Comité des travaux historiques, rue de Téhéran, n° 13.

WAILLY (N. DE), [243], O. ✻, membre de l'Institut, conservateur honoraire au département des Manuscrits de la Bibliothèque nationale, rue Raynouard, n° 30, à Paris-Passy.

WALCKENAER (Charles), [987], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, boulevard Haussmann, n° 135.

WATTEVILLE (baron O. DE), [830], ✻, directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Malesherbes, n° 63.

WERLÉ (Alfred), [1619], boulevard du Temple, à Reims (Marne).

WILHELM, [1393], juge de paix, à Fontaine (territoire de Belfort).

WITTE (baron Jean DE), [461], ✱, associé étranger de l'Institut, rue Fortin, n° 5.

ZAMOYSKI (comte Thomas), [1543], à Varsovie (Pologne); à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, n° 39.

ZELLER, [1411], O. ✱, membre de l'Institut, professeur d'histoire à l'École normale supérieure et à l'École polytechnique, ancien recteur de l'Académie de Strasbourg, inspecteur général de l'enseignement supérieur, rue du Cherche-Midi, n° 83.

ZURICH (*Bibliothèque de la ville de*), [1830], représentée par M. le docteur Horner, conservateur; correspondant, M. Pol Nicard, rue de Sèvres, n° 38.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

BIBLIOTHÈQUES DES CHATEAUX DE : *Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles* [n°s 595-598].

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'AIX, [M. MOUAN, n° 687].
— des ARCHIVES NATIONALES, [M. A. MAURY, n° 1147].
— de l'ARSENAL, à Paris, [M. Éd. THIERRY, n° 1650].
— de la ville d'AVIGNON, [M. ALLOUARD, n° 64].
— de l'ordre des AVOCATS de MOULINS, [M. SEULLIER, n° 1504].
— de l'ordre des AVOCATS de PARIS, [M. TEMPLIER, n° 720].
— de la ville de BAYONNE, [M. DIDRON, n° 140].
— du roi des BELGES, [M. SCHELER, n° 543].
— de la ville de BESANÇON, [M. ALLOUARD, n° 1371].
— de la Cour d'appel de BOURGES, [n° 1484].
— de la ville de CAEN, [M. le Maire, n° 1015].
— de la CHAMBRE DES DÉPUTÉS, [M. MILLER, n° 1660].
— de la ville de CHARTRES, [M. le Bibliothécaire, n° 1516].
— de la ville de CHATEAUDUN, [M. le Bibliothécaire, n° 1855].
— du COLLÈGE LIBRE DU HAUT-RHIN, [M. l'abbé HANAUER, n° 1713].
— du CONSEIL D'ÉTAT, [M. Gustave VATTIER, n° 934].
— de la COUR DE CASSATION, [M. RICHOU, n° 1721].
— de la ville de DIEPPE, [M. MORIN, n° 1054].
— de la ville de DIJON, [M. GUIGNARD, n° 1279].
— de la SOCIÉTÉ DE LECTURE DE DIJON, [M. DETOURBET, n° 1742].
— de l'ÉCOLE BOSSUET, [M. l'abbé MEREAU, n° 802].
— de l'ÉCOLE DES CHARTES, [M. le Directeur, n° 1703].
— de l'ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE, [M. le Directeur, n° 1617].
— de la ville d'ÉPERNAY, [M. DELAITRE, n° 1474].
— de la FACULTÉ DE DROIT DE PARIS, [M. VIOLLET, n° 1883].
— de la ville de GENÈVE, [M. le Conservateur, n° 1821].
— du CERCLE DE LA RUE NEUVE A GRENOBLE, [M. RÉAL, n° 969].
— de la ville de GRENOBLE, [M. GARIEL, n° 948].
— de la ville de HAMBOURG, [M. PETERSEN, n° 873].
— de la ville du HAVRE, [M. MORLENT, n° 1193].
— de la ville de LAVAL, [M. D. OEHLERT, conservateur, n° 1852].

BIBLIOTHÈQUE de la ville de LILLE, [M. le Bibliothécaire, n° 1525].
— de l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LILLE, [Mgr HAUTECŒUR, recteur, n° 1854].
— de l'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN, [M. REUSENS, n° 812].
— de la ville de LOUVIERS, [n° 1630].
— du LUXEMBOURG, à Paris, [M. Charles EDMOND, n° 956].
— de l'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LYON, [M. Eug. LÉOTARD, doyen, n° 1851].
— de la ville du MANS, [M. GUÉRIN, n° 1696].
— de la ville de MANTES, [M. DUMOULIN, n° 1295].
— MAZARINE, à Paris, [M. BAUDRY, n° 33].
— du MINISTÈRE DE LA MARINE, [M. RENARD, n° 1102].
— de la ville de MOULINS, [M. le Maire, n° 1365].
— de la ville de NANCY, [M. SOYER-WILLEMET, n° 850].
— NATIONALE, à Paris, [M. l'Administrateur général directeur].
— de l'ŒUVRE DES FAMILLES du IVe arrondissement de PARIS, [M. le Maire, n° 1781].
— de la ville de PARIS, [M. J. COUSIN, n° 135].
— de la ville de PAU, [M. SOULICE, n° 1592].
— du PETIT SÉMINAIRE D'ORNANS, [M. le Supérieur, n° 1603].
— de l'Académie de RENNES, [M. RONDIL D'AJOUX, n° 1346].
— de la COUR D'APPEL DE ROUEN, [M. PELLECAT, n° 1884].
— de la RÉUNION DES OFFICIERS DE LA GARNISON DE ROUEN, [n° 1840].
— des Bénédictins de SOLESMES, [le R. P. Abbé, n° 1661].
— royale de STUTTGART, [M. BAËR, n° 1610].
— de la ville de TROYES, [M. MARESCQ, n° 1754].
— de l'UNIVERSITÉ DE FRANCE, [M. L. RENIER, n° 767].
— de la ville de ZURICH, [M. HORNER, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN.
ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE DIJON.
ACADÉMIE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE MACON.
ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN.
ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS D'ARRAS.
ACADÉMIE NATIONALE DE REIMS.
COMITÉ ARCHÉOLOGIQUE DE SENLIS.
COMMISSION DES ANTIQUITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR, à Dijon.
COMMISSION HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT DU NORD, à Lille.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE BOULOGNE-SUR-MER.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE L'AUBE, à Troyes.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DE MAINE-ET-LOIRE, à Angers.
SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE SAINT-QUENTIN.

Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de la Touraine, à Tours.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'émulation du département de l'Allier, à Moulins.
Société d'émulation de la Vendée, à La Roche-sur-Yon.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société de Statistique, Sciences, Belles-Lettres et Arts du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société industrielle d'Angers.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-de-Janeiro (Brésil).
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de Géographie et de Statistique du Mexique.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Bamberg.
Société historique du Massachusetts.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournai.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.
Université de Kiel.
Université de Lund.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1879.

MM. Barthélemy (An. de).
Champagny (Fr. de).
Floquet.
Lalanne (Lud.).
Luce.
Meyer (P.).
. . . . . .
Quicherat (J.).
Rothschild (baron J. de).
Servois.

1880.

MM. Boislisle (A. de).
Boulatignier.
Lair.
La Villegille (de).
Maury (Alfred).
Puymaigre (de).
Ruble (de).
Vuitry.
Watteville (de).
Witte (de).

1881.

MM. Beaucourt (de).
Bellaguet.
Bordier.
. . . . . .
Broglie (de).
Chantérac (de).
Cosnac (de).
Delisle (L.).
Egger.
Jourdain.

1882.

MM. Desnoyers (J.).
Dupont (Edm.).
Gautier (Léon).
Lacabane.
Laloy.
La Trémoïlle (de).
Luçay (de).
Mas-Latrie (de).
Mignet.
Picot.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1878.

Président honoraire. MM. . . . . .
Président. . . . . Ruble (de).
Vice-Présidents. . . . Bordier et Luce.
Secrétaire . . . . . Jules Desnoyers.
Secrétaire adjoint . . A. de Boislisle.
Archiviste-Trésorier. } Edmond Dupont.
Bibliothécaire. . . . . }
Censeurs . . . . . Le Tellier de la Fosse et Moranville.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
L. Delisle, *président.*	Jourdain.
De Beaucourt.	Lalanne.
Egger.	Quicherat.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
Bellaguet, *président.*	Laloy.
De Cosnac.	.....

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1879.

7 Janvier.	3 Juin.
4 Février.	1 Juillet.
4 Mars.	5 Août.
1, 29 Avril.	4 Novembre.
6 Mai.	2 Décembre.

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives nationales, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois (septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance extraordinaire du 29 avril est destinée à fixer l'ordre du jour de l'Assemblée générale.

La séance du 6 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle de l'École des chartes, rue des Francs-Bourgeois, n° 58.

Agent de la Société : M. Fr. Martin, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6, HENRI LOONES, SUCCESSEUR.

Les lettres, affranchies, peuvent être adressées à l'archiviste-trésorier ou à l'agent de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

N.-B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863, in-18; chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847, 1853, 1861 et 1862 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8. . 18 fr.

— *Idem*, in-8, années 1836 à 1862, *chaque année* . . . . . 3 fr.

Il manque plusieurs années.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856, gr. in-8. . . . . 3 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1863 à 1868, 1re et 2e parties, gr. in-8, *chaque année*. . . . . 9 fr.

ANNUAIRE-BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1869, 1870-1871, 1872 à 1878, gr. in-8, *chaque année*. . . . . 5 fr.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par AIMÉ, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; 1835, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES FRANCS, par GRÉGOIRE DE TOURS, avec des notes, par MM. GUADET et TARANNE; 1836 à 1838, *texte et traduction*, 4 vol. in-8 (*épuisés*).

Le même, *texte latin seul;* 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).

LETTRES DU CARDINAL MAZARIN A LA REINE, à la princesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 1651, publiées par M. RAVENEL; 1 vol. in-8 (*épuisé*). *Il reste quelques exemplaires sur grand papier* . . . . . 20 fr.

MÉMOIRES DE PIERRE DE FENIN, publiés par Mlle DUPONT; 1837, 1 vol. in-8 . . . . . 9 fr.

LA CONQUESTE DE CONSTANTINOPLE, par VILLEHARDOUIN, publiée par M. Paulin PARIS; 1838, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.

ORDERICI VITALIS HISTORIA ECCLESIASTICA, publiée par M. Aug. LE PRÉVOST; 1838-1855, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN ET DE SA FILLE MARGUERITE, publiée par M. LE GLAY; 1839, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée par M. Francisque MICHEL; 1840, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. Al. TEULET; 1840 et 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle DUPONT; 1840-1847, 3 vol. gr. in-8 (*tome I épuisé*), t. II et III . . . . . 18 fr.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, sœur de François Ier, reine de Navarre, publiées par M. F. GÉNIN; 1841, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.

Nouvelles lettres de la Reine de Navarre, publiées par M. F. Génin; 1842, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Procès de Jeanne d'Arc, publiés par M. J. Quicherat; 1841-1849, 5 vol. gr. in-8 . . . . . 45 fr.
Les Coutumes du Beauvoisis, par Philippe de Beaumanoir, publiées par M. Beugnot; 1842, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Mémoires et lettres de Marguerite de Valois, publiés par M. F. Guessard; 1842, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique de Guillaume de Nangis, publiée par M. Géraud; 1843, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Mémoires de Coligny et du marquis de Villette, publiés par M. Monmerqué; 1844, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Richer. Histoire de son temps, publiée et traduite par M. Guadet; 1845, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët-d'Arcq; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8. . . . . 27 fr.
Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par E. J. F. Barbier, publié par M. de La Villegille; tomes III et IV; 1851-56, gr. in-8. (*Les tomes I et II sont épuisés*). . . . . 18 fr.
Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont, publiée par M. de Gaulle; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8 . . . . . 54 fr.
Bibliographie des Mazarinades, par M. Moreau; 1850-1851, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Extraits des Comptes de l'Argenterie des Rois de France, par M. Douët-d'Arcq; 1851, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Daniel de Cosnac, publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. gr. in-8 (*épuisés*).
Choix de Mazarinades, par M. Moreau; 1853, 2 vol. gr. in-8. . 18 fr.
Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par M. L. Lalanne; 1853, 1 vol. gr. in-8 (*épuisé*).
Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. Aimé Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 36 fr.
Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicherat; 1855-1859, 4 vol. gr. in-8. 36 fr.
Chroniques des Comtes d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et André Salmon (t. I des Chroniques d'Anjou); 1855, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. Paul Marchegay et E. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou); 1869, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.
Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille; 1872, 1 vol. in-8 . . . . . 9 fr.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publiées par M. Henri Bordier; 1856-1864, 4 vol. gr. in-8. . . . . 36 fr.
Chronique d'Enguerran de Monstrelet, publiée par M. Douët-d'Arcq; 1857-1862, 6 vol. gr. in-8 . . . . . 54 fr.
Anchiennes cronicques d'Engleterre, par Jehan de Wavrin, publiées par Mlle Dupont; 1858-1862, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. de Certain; 1858, 1 v. 9 fr.
Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery; 1859-1867, 9 vol. gr. in-8. (*Tome I épuisé*). T. II à IX . . . . . 72 fr.
Chronique des Valois, publiée par M. S. Luce; 1861, 1 v. gr. in-8. 9 fr.
Mémoires de Beauvais-Nangis, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier; 1862, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. G. du Fresne de Beaucourt; 1863-1864, 3 vol. gr. in-8 . . . . . 27 fr.
Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publié par M. Douët-d'Arcq; 1863-1864, 2 vol. gr. in-8 . . . . . 18 fr.
Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles, publiés par M. Douët-d'Arcq; 1865, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Rouleaux des morts, publiés par M. L. Delisle; 1866, 1 v. gr. in-8. 9 fr.

Œuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche; 1867, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Histoire de saint Louis par Joinville, publiée par M. N. de Wailly; 1868, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, publiés par Mme Cornélis de Witt, avec une introduction de M. Guizot; 1868-1869, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Œuvres de Brantôme, publiées par M. Lud. Lalanne, t. II-IX (*Tome I épuisé*) . . . . . 72 fr.
Commentaires et lettres de Monluc, publiés par M. A. de Ruble; 1865-1872, 5 vol. gr. in-8. . . . . 45 fr.
Chroniques de J. Froissart, publiées par M. S. Luce, tomes I, 1re et 2e parties, II à VII. . . . . 72 fr.
Mémoires de Bassompierre, publiés par M. de Chantérac; 1870-1877, 4 vol. gr. in-8 . . . . . 36 fr.
Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast d'Arras, publiées par M. l'abbé Dehaisnes; 1872, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas-Latrie; 1872, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Histoire de Béarn et Navarre, par Nicolas de Bordenave, publiée par M. Raymond; 1873, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. Duplès-Agier; 1873, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie des Rois de France, publié par M. Douët-d'Arcq; 1874, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chanson de la Croisade contre les Albigeois, publiée par M. Paul Meyer; t. I (texte original) et t. II (traduction); 1875-1879, 2 vol. gr. in-8. . . . . 18 fr.
Chronique du duc Louis II de Bourbon, publiée par M. Chazaud; 1876, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, publiée par M. Morand; t. I 9 fr.
Récits d'un Ménestrel de Reims au XIIIe siècle, publiés par M. N. de Wailly; 1876, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, publiées par M. le marquis de Rochambeau; 1877, 1 vol. gr. in-8 . . . . . 9 fr.
Mémoires de la Huguerye, publiés par M. le baron de Ruble; tomes I et II . . . . . 18 fr.
Anecdotes d'Étienne de Bourbon, publiées par M. Lecoy de la Marche; 1877, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.
Extraits des auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules, publiés par M. Cougny; tome I. . . . . 9 fr.
Histoire de Bayart par le Loyal serviteur, publiée par M. Roman; 1878, 1 vol. gr. in-8. . . . . 9 fr.

Ouvrages sous presse :

Chroniques de J. Froissart, tome VIII.
Extraits des auteurs grecs concernant les Gaules, tome II.
Mémoires de la Huguerye, tome III.
Mémoires de Nicolas Goulas, tome I.
Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, tome II.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1860.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 101 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1859, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *et* 1864.)

1860.

102. Chroniques de Jean de Wavrin, t. II	15 fév. 1860.
103. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. II.	
104. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. II.	
105. Chronique de Monstrelet, t. IV	15 déc. 1860.
106. Annuaire pour 1861	

1861.

107. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. III	15 mai 1861.
108. Chronique de Monstrelet, t. V	
109. Chronique des Valois	20 déc. 1861.
110. Annuaire pour 1862	

1862.

111. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. IV	25 avril 1862.
112. Mémoires de Beauvais-Nangis	5 juin 1862.
113. Chronique de Monstrelet, t. VI	20 déc. 1862.
114. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. III	
115. Chroniques de Jean de Wavrin, t. III	
116. Annuaire pour 1863	

1863.

117. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. V.	15 avril 1863.
118. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. I	
119. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. I.	10 nov. 1863.
120. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. II.	
123. Annuaire-Bulletin, t. I. Année 1863.	

1864.

121. Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. VI.	15 mai 1864.
122. Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, t. II	
124. Annuaire-Bulletin, t. II. Année 1864.	
125. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. IV.	15 déc. 1864.
126. Chronique de Mathieu d'Escouchy, t. III.	

1865.

127.	Œuvres de Brantôme, t. I	25 janv. 1865.
128.	Commentaires et lettres de Monluc, t. I.	
129.	Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VII.	15 avril 1865.
130.	Comptes de l'Hôtel des rois de France aux XIVe et XVe siècles	
133.	Annuaire-Bulletin, t. III. Année 1865.	

1866.

131.	Journ. et Mém. du marquis d'Argenson, t. VIII.	1er mars 1866.
132.	Œuvres de Brantôme, t. II.	
134.	Commentaires et lettres de Monluc, t. II.	15 juin 1866.
135.	Rouleaux des morts, du IXe au XVe siècle.	
137.	Annuaire-Bulletin, t. IV. Année 1866.	

1867.

136.	Œuvres de Brantôme, t. III.	15 mai 1867.
138.	Journal et Mém. du marquis d'Argenson, t. IX et dernier.	
139.	Œuvres complètes de Suger.	15 déc. 1867.
140.	Commentaires et lettres de Monluc, t. III.	
141.	Annuaire-Bulletin, t. V. Année 1867.	

1868.

142.	Mém. et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, t. I	15 juil. 1868.
143.	Œuvres de Brantôme, t. IV.	15 déc. 1868.
144.	Histoire de saint Louis, par Joinville.	
145.	Annuaire-Bulletin, t. VI. Année 1868.	
146.	Chron. des églises d'Anjou (t. II des Chron. d'Anjou).	15 juin 1869.

1869.

147.	Chroniques de J. Froissart, t. I, 1re partie.	1er août 1869.
148.	Chroniques de J. Froissart, t. I, 2e partie.	
149.	Œuvres de Brantôme, t. V.	
150.	Mém. et Lettres de Mme du Plessis-Mornay, t. II	1er déc. 1869.
151.	Annuaire-Bulletin, t. VII. Année 1869.	

1870-1871.

152.	Commentaires et lettres de Monluc, t. IV.	15 mars 1870.
153.	Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. I	
154.	Chroniques de J. Froissart, t. II	1er mai 1870.
155.	Chroniques des comtes d'Anjou, *Introduction*.	11 juin 1871.
156.	Annuaire-Bulletin, t. VIII. Année 1870 réunie à l'année 1871.	

1872.

157.	Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier.	18 oct. 1871.
158.	Annales de Saint-Bertin et de Saint-Waast.	29 nov. 1871.
159.	Chroniques de J. Froissart, t. III.	5 fév. 1872.
160.	Commentaires et Lettres de Monluc, t. V et dernier.	1er mai 1872.
161.	Annuaire-Bulletin, t. IX. Année 1872.	

1873.

162. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. II . . . 15 mars 1873.
163. Œuvres de Brantôme, t. VI. . . . . 5 mai 1873.
164. Chroniques de J. Froissart, t. IV. . . . . 7 nov. 1873.
165. Histoire de Béarn et Navarre, par Bordenave. . 4 août 1873.
166. Annuaire-Bulletin, t. X. Année 1873.

1874.

167. Chroniques de Saint-Martial de Limoges . . . . . 2 déc. 1873.
168. Œuvres de Brantôme, t. VII. . . . . 10 déc. 1873.
169. Chroniques de J. Froissart, t. V . . . . . 1er juin 1874.
170. Nouveau recueil de Comptes de l'Argenterie. . . 1er oct. 1874.
171. Annuaire-Bulletin, t. XI. Année 1874.

1875.

172. Œuvres de Brantôme, t. VIII . . . . . 31 déc. 1874.
173. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. III. . . 1er mai 1875.
174. Chanson de la Croisade contre les Albigeois, t. Ier. 1er août 1875.
175. Chronique du bon duc Louis de Bourbon. . . . . 1er avril 1876.
176. Annuaire-Bulletin, t. XII. Année 1875.

1876.

177. Œuvres de Brantôme, t. IX . . . . . 31 déc. 1875.
178. Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy, t. I . . . . 1er mai 1876.
179. Récits d'un Ménestrel de Reims . . . . . 15 sept. 1876.
180. Chroniques de J. Froissart, t. VI. . . . . 1er déc. 1876.
181. Annuaire-Bulletin, t. XIII. Année 1876.

1877.

182. Mémoires du maréchal de Bassompierre, t. IV . . 1er avril 1877.
183. Lettres d'Antoine de Bourbon. . . . . 1er sept. 1877.
184. Mémoires de la Huguerye, t. I . . . . . 1er déc. 1877.
185. Anecdotes d'Étienne de Bourbon . . . . . 15 déc. 1877.
186. Annuaire-Bulletin, t. XIV. Année 1877.

1878.

187. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. I 23 juill. 1878.
188. Chroniques de J. Froissart, t. VII. . . . . 1er mai 1878.
189. Histoire de Bayart . . . . . 15 oct. 1878.
190. Mémoires de la Huguerye, t. II. . . . . 15 nov. 1878.
191. Annuaire-Bulletin, t. XV. Année 1878.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 7 JANVIER 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BORDIER, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 février 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1884. *La Bibliothèque de la Cour d'appel de Rouen*, représentée par M. le conseiller PELLECAT, à Rouen; proposée par M. le vicomte d'Estaintot et M. J. Desnoyers. Correspondant à Paris, M. Hachette, boulevard Saint-Germain, n° 79.

1885. M. PERDOUX, professeur d'histoire au lycée de Caen, rue Neuve-Bourg-l'Abbé, n° 12; présenté par MM. de Watteville et Gérardin.

1886. M. DE CHAMBRUN DE ROSEMONT, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, à Nice, avenue de la Gare, et à la Girardière, près Belleville-sur-Saône (Rhône); présenté par MM. Egger et Cougny.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1879. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, 15 décembre 1878. — *Bulletin de la Société bibliographique*, décembre 1878. — *Revue des Documents historiques*, mai et juin 1878.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1878, n° 3. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, n° 97, 2e trimestre de 1878. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 3e série, tome IV, 1878. — *Registres des comptes municipaux de la ville de Tours*, publiés avec notes et éclaircissements, par J. Delaville le Roulx, archiviste-paléographe. Un vol. in-8. Paris, Picard. (Société archéologique de Touraine.) — *Le Livre rouge de l'hôtel de ville de Saint-Quentin, du XIIIe au XVIIIe siècle;* prospectus de cet ouvrage, qui doit être publié par la Société académique de Saint-Quentin.

Ouvrages offerts par les auteurs.

La Tombe de Jehan de Bailleul à Bailleul-sur-Eaulne, par le vicomte d'Estaintot; — *l'Égalité de l'impôt et les cahiers de la noblesse normande en* 1789, par le même. Deux br. in-8. Rouen, Boissel. — *Enquête sur le baptême du roi Henri IV* (1599), publiée d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale, par Eugène Halphen. Br. in-12. Paris, H. Champion. — *Histoire des Romains*, par V. Duruy; livraisons 40 à 44. — *Discours prononcé par M. Michelant, président de la Société des Anciens textes français*, à l'assemblée générale tenue le 29 mai 1878. Paris, 1878. Br. in-8. — *De la correspondance inédite de Dom B. de Montfaucon*, par Ph. Tamizey de Larroque. Paris, Champion et Picard, 1879. Br. in-8. (Extrait de la Revue de Gascogne.) — Les huit mémoires suivants, par M. Cougny, professeur de rhétorique au lycée Saint-Louis : *Pibrac, sa vie et ses œuvres;* — *De la philosophie chez les jurisconsultes;* — *Le parti républicain sous Henri III;* — *Des représentations dramatiques dans les collèges au XVIe siècle;* — *Jeanne d'Arc, épopée latine du XVIe siècle;* — *Les audiences d'apparat au Parlement de Paris;* — *François Hotman;* — *Montesquieu et Madame de Lambert.* (Ces mémoires sont extraits, pour la

plupart, de la collection de la Société des sciences morales de Seine-et-Oise.)

Correspondance.

M. de Ruble exprime ses regrets d'être encore, par une absence prolongée, empêché de présider les séances du Conseil.

M. Vaesen et M. Étienne Charavay, que le secrétaire avait informés des intentions du Conseil de hâter, autant que possible, la publication des *Lettres de Louis XI*, font connaître l'état de leurs travaux préparatoires.

M. Vaesen a recueilli les copies de cent cinquante lettres environ, embrassant la période de 1461 à 1465, et qui sont datées et annotées; ces lettres pourraient, avec les lettres du Dauphin recueillies par M. Charavay, former un premier volume. M. Vaesen s'entendrait, à cet égard, avec celui-ci; un mois serait suffisant pour recopier les lettres que des annotations récentes ne permettraient pas de livrer dans l'état actuel à l'impression. La publication du premier volume attirerait très probablement la communication d'autres lettres conservées dans des archives de France et d'autres pays, dont on n'a pu avoir encore communication. Une nouvelle mission du ministère dans les pays étrangers serait très utile pour compléter cette première partie du recueil.

M. Étienne Charavay, de son côté, a réuni une centaine de lettres missives de Louis XI, écrites comme dauphin; il est occupé à les annoter et à déterminer la date d'un assez grand nombre qui ne sont pas datées. Il croirait utile de consacrer exclusivement le premier volume de l'ouvrage à la correspondance de la période delphinale, qui se trouverait ainsi parfaitement distincte de la période royale, et formerait un ensemble intéressant pour l'histoire d'une période bien limitée de la vie de Louis XI et d'une de nos provinces. Ce premier volume contiendrait, outre les lettres, au nombre de cent dix environ (depuis 1439 jusqu'à 1461), des pièces justificatives, telles qu'analyses de mandements

et de lettres patentes, notices et documents sur les personnages cités dans les lettres du Dauphin. On y ajouterait l'itinéraire du Dauphin, dressé à l'aide des documents originaux.

Pour arriver à ce résultat, M. Charavay a étudié les archives d'Albi, de Toulouse, de Montpellier, de Valence, de Romans et de Châlons-sur-Marne. M. Gachard lui a promis de faire rechercher dans les archives de Belgique, dont il est directeur général, tout ce qui pourrait intéresser la publication des lettres de Louis XI. Mais il reste encore plusieurs dépôts importants à consulter, tels que Florence, Venise et d'autres villes d'Italie. On copie en ce moment à Milan une centaine de lettres de Louis XI roi. Ne serait-il pas désirable de terminer ce travail préliminaire avant de commencer l'impression? M. Charavay pourrait, d'accord avec M. Vaesen, utiliser un voyage qu'il doit faire, cette année, en Italie, et continuer l'exploration des archives de France; ce qui n'empêcherait pas le commencement de l'impression d'un premier volume des lettres de Louis XI roi.

La circulaire que M. le ministre de l'Intérieur a bien voulu, sur la demande du Conseil de la Société, adresser aux archivistes des départements, n'a pas été communiquée à la plupart des conservateurs des archives municipales.

M. J. Quicherat, commissaire responsable de la publication des *Lettres de Louis XI,* qui avait eu, de son côté, connaissance des informations transmises au Conseil par MM. Vaesen et Charavay, ne trouve pas leurs recherches et leurs travaux préparatoires assez complets pour commencer l'impression avant plusieurs mois. — Le Conseil partage cette opinion et invite MM. les éditeurs à poursuivre et à compléter le plus promptement possible leurs travaux préparatoires; il est d'ailleurs d'avis, conformément à l'opinion de M. le commissaire responsable, qu'un volume pourrait être exclusivement consacré à la période delphinale.

M. Quicherat s'est aussi entendu avec MM. les éditeurs sur plusieurs questions de rédaction, entre autres sur la méthode à suivre pour la mention des mandements, sur la convenance de rejeter à la fin de chaque volume les notes biographiques, ou de les placer au bas des pages à la première mention de chaque personnage, ou de les réserver pour le dernier volume. — Le Conseil s'en rapporte à M. le commissaire responsable, qui en conférera avec le Comité de publication.

Le Conseil invite MM. Vaesen et Charavay à ne rien négliger pour qu'un premier volume, au moins, puisse être mis sous presse dans le courant de l'année 1879, conformément aux conditions indiquées.

M. Paul Viollet, éditeur des *Établissements de saint Louis,* fait connaître l'état des travaux préparatoires de cette publication. La collation des deux manuscrits d'Angleterre, dont il a parlé dans une lettre précédente, lui paraît toujours indispensable; il espère pouvoir aller en Angleterre pendant le mois de février. Empêché par cette circonstance de fixer définitivement le texte, il a travaillé sans relâche aux notes et au complément de l'Introduction. Plusieurs des documents ou des rédactions provinciales d'Orléans, d'Anjou et de Champagne sont prêts pour l'impression. La glose poitevine et quelques documents bretons seront aussi bientôt préparés. Il ne reste donc, en réalité, que l'examen comparatif des deux manuscrits d'Angleterre, et M. Paul Viollet espère pouvoir commencer l'impression du premier volume des *Établissements* dans le cours de cette année.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Les quatre volumes de la souscription de 1878 sont distribués, savoir :

1° *Froissart,* t. VII;

2° *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, t. I;

3° *Histoire de Bayart par le Loyal serviteur;*

4° *Mémoires inédits de La Huguerye*, t. II.

Sont en préparation, pour l'exercice de 1879, à l'imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

1° *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*. Le t. II et dernier est prêt à distribuer.

2° *Mémoires de Nicolas Goulas*. T. I. 18 feuilles sont tirées; feuilles 19 à 22 en pages. L'Introduction, qui devra compléter ce volume, mais qui ne sera distribuée qu'avec le dernier volume, sera mise sous presse prochainement.

3° *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*. T. II (historiens). 8 feuilles sont tirées, feuilles 9 et 10 en pages; feuille 11 en placards.

Annuaire-Bulletin de 1878. Il ne reste plus que la table de la première partie à composer; les feuilles 10 et 11 (1re partie), 15 et 16 (2e partie) seront distribuées en même temps.

Pour le quatrième volume de 1879, le Conseil choisira entre le tome III des *Mémoires inédits de La Huguerye*, le tome II de la *Chronique de Lefèvre de Saint-Remy*, ou un premier volume des *Lettres missives de Louis XI*.

M. Bellaguet rend compte de l'opinion du Comité des fonds sur plusieurs questions renvoyées à son examen.

Le Conseil autorise le don de cinq exemplaires de l'*Histoire de Bayart par le Loyal serviteur*, destinés à autant de recueils périodiques, dont l'éditeur, M. Roman, fait connaître les rédacteurs.

M. Luce informe le Conseil qu'un article sur le tome VIII de *Froissart* a paru dans la *Revue critique*.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — CHAZAUD. Les Enseignements d'Anne de France, duchesse de Bourbonnois et d'Auvergne, à sa fille Susanne de Bourbon; extrait d'une « Épistre consolatoire à Katerine de Neufville, dame de Fresne, sur la mort de son premier et seul filz; » texte original publié d'après le ms. unique de Saint-Pétersbourg et suivi des catalogues des bibliothèques du duc de Bourbon existant au XVIe siècle, tant à Aigueperse qu'au château de Moulins, et d'un glossaire. Reproduction des miniatures originales d'après les dessins de M. A. Queyroy. In-4, XL-340 p. Paris, Champion.

Le manuscrit dont notre confrère et collaborateur, l'historiographe des sires de Bourbon, nous présente une très belle reproduction, a dû, selon lui, être donné pour étrennes à la dernière duchesse de Bourbon, par sa mère, en janvier 1504 ou 1505, fort peu de temps avant son mariage. Transporté sans doute à Fontainebleau, en 1527, avec le reste de la librairie du connétable, il serait, si l'on interprète bien les notes écrites sur les feuilles de garde, passé dans la bibliothèque d'Anet, puis entre les mains d'un amateur de Dreux, et de là dans celles de Séguier. Depuis lors, son sort a été celui des manuscrits du chancelier, jusqu'au jour où Dubrowski transporta en Russie les volumes enlevés à la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés. Actuellement, il est déposé, comme les autres, à la bibliothèque publique de Saint-Pétersbourg.

Le texte fut imprimé à la requête même de Suzanne de Bourbon, c'est-à-dire avant 1521; mais il n'existe qu'un seul exemplaire de cette plaquette rarissime, dans une collection particulière, et M. Chazaud lui-même n'en a eu connaissance qu'au cours de son travail.

Anne de France s'inspira, pour la rédaction de cette sorte de testament intellectuel, de certains précédents de famille, tels que le *Rosier des guerres* de Louis XI et les *Enseignements de saint Louis à sa fille Isabelle*. Les rapprochements que fait M. Chazaud ne laissent point subsister le doute sur ce point; mais au texte plus purement moral et religieux de son saint aïeul, Anne a mêlé

des conseils, des leçons, applicables aux choses de ce monde, surtout aux devoirs d'une grande dame envers son mari, ses parents, ses amis, ses sujets ou ses souverains, et ce n'est pas la partie la moins intéressante de ces nouveaux *Enseignements*.

L'*Épistre consolatoire,* qui fait suite, ne semble pas avoir une relation directe avec les *Enseignements*. C'est une paraphrase romanesque de l'épisode des otages de Derval décollés par Robert Knolles, qu'on trouve dans Froissart.

M. Chazaud a joint en outre à son volume une reproduction, d'après les originaux, des deux catalogues des bibliothèques d'Anne de France et du connétable de Bourbon qu'avait publiés Leroux de Lincy, en 1850, dans les *Mélanges de la Société des Bibliophiles*.

La reproduction des vingt vignettes, des lettrines, des devises et emblèmes tracés sur les gardes, sans doute par le connétable, et de la reliure même du manuscrit de Saint-Pétersbourg, à la devise des ducs de Bourbon, fait de ce livre un curieux et beau monument.

2. — LONGNON (Auguste). Les quatre fils Aymon. In-8, 26 p. Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

Aucun de nos antiques romans de chevalerie n'a obtenu autant de popularité que la légende des *Quatre fils Aymon,* dont la plus ancienne version connue jusqu'ici est la chanson de geste de la première moitié du XIIIe siècle intitulée *Renaut de Montauban,* et publiée pour la première fois en entier par M. Michelant, en 1862. M. Longnon arrive, par des rapprochements avec les vieilles chroniques, aux conclusions suivantes :

« Les quatre fils d'Aymon, duc des Ardennes, vécurent dans la première moitié du VIIe siècle, et leur lutte avec Charles-Martel donna naissance à des cantilènes racontant les diverses phases de leur longue odyssée dans les Ardennes, en Aquitaine et en Saxe. Le début de leur histoire, telle qu'on la disait aux XIIe et XIIIe siècles, — nous voulons parler du meurtre de Louis ou Bertolin, le fils ou neveu du roi Charles, — paraît d'une historicité incontestable. » La continuation, plus profondément altérée, se placerait entre 715 et 750. Composée dans les pays rhénans, la cantilène fut ensuite modifiée, surtout en ce point essentiel que Charles-Martel y fut remplacé par Charlemagne, et les poètes postérieurs y introduisirent en même temps des personnages étrangers à la tradition primitive, mais qui étaient l'entourage nécessaire du grand empereur dans les romans du cycle carolingien.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 4 FÉVRIER 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUCE, L'UN DES DEUX VICE-PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 5 mars 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

1887. M. Edmond MITANTIER, ancien notaire, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 38, à Troyes; présenté par MM. Loones et de Saint-Denis.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* janvier-février 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* janvier 1879. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 janvier 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 3e trimestre de 1878.

SOCIÉTÉS SAVANTES ÉTRANGÈRES. — Académie royale irlandaise : *Transactions,* in-4°, vol. XXVI (10 fascicules) et vol. XXVII (1 fascicule); *Proceedings,* in-8°, 2e série, vol. I, n° 12, vol. II, nos 5, 6 et 7, vol. III, nos 1 et 2. — Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1876-1878 : *Annuaires,* années 1877 et 1878; *Bulletins,* années 1876 (2 vol.), 1877 (2 vol.), 1878 (1 vol.); *Comptes-rendus des séances de la Commission royale d'histoire et recueil de ses bulletins,* tome III, 3e et 4e bulletins, tome IV,

1er, 2e et 3e bulletins, tome V, 1er, 2e, 3e, 4e et 5e bulletins; *Biographie nationale,* tome V, 2e partie, *Del Rio à Dewez,* tome VI, 1re partie, *De Wilde à Dynter; Collection des chroniques belges inédites,* six volumes in-4° publiés en 1876 et 1877, savoir : *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas,* publiée par M. Gachard, tome I; *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale de Paris concernant l'histoire de Belgique,* par M. Gachard, tome II; *Correspondance du cardinal de Granvelle* (1565-1586), par M. Edm. Poullet, tome I; *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne,* par M. Kervyn de Lettenhove, tome III; *Chronique de Jean des Preis, dit d'Outremeuse,* par St. Dormans, tome IV; *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés,* par A. Wauters, tome V (1251-1279).

Ouvrages offerts par les auteurs.

Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque, par M. L. Delisle. Paris, Champion, 1879, in-fol., avec 2 pl. héliographiques. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 45e à 48e livraisons. — *Aeneidea,* or critical, exegetical and aesthetical remarks on the *Aeneïs,* with a personal collation, etc., by James Henry. Londres et Édimbourg, tome I (3 fascicules) et tome II (1 fascicule), in-4. — *Louis XIV et Strasbourg,* d'après les documents officiels et inédits, par A. Legrelle. Gand, Snoeck-Ducaju. Un vol. in-8. — *La peine de mort,* poème par M. Courtat, sous-chef de division au ministère des Affaires étrangères. 7e édition. Paris, 1879, 1 br. in-8.

Correspondance.

M. le baron James de Rothschild s'excuse de ne pouvoir assister à la séance du Conseil.

M. Courtat, sous-chef de division au ministère des Affaires étrangères, fait hommage du mémoire ci-dessus indiqué.

M. Victor Perdoux, professeur d'histoire au lycée de Caen, et M. de Chambrun de Rosemont remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société de l'Histoire de France.

M. Pellecat, conseiller à la Cour d'appel de Rouen, adresse les mêmes remerciements au nom de cette compa-

gnie. Il demande que l'envoi des ouvrages de la Société soit fait directement à l'adresse de la questure de la Cour.

M. Cougny, éditeur des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, informe le Conseil qu'il apporte toute l'activité possible à l'achèvement du deuxième volume; il espère que ce volume, qui contiendra un grand nombre d'extraits d'auteurs divers, pourra être terminé peu de temps après la prochaine assemblée générale; il en fait connaître la composition.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). 12 feuilles tirées; feuille 13 en pages.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. Ier. 21 feuilles tirées.

Annuaire-Bulletin de 1878. Première partie : 10 feuilles tirées. — Seconde partie : feuille 15 tirée; feuilles 16 et 17 en placards.

M. L. Delisle informe le Conseil que M. Morand lui a remis la copie du second volume de la *Chronique de Le Fèvre de Saint-Remy*, dont il est commissaire responsable, et que cette copie lui paraît pouvoir être mise sous presse. Le Conseil en autorise l'impression immédiate.

Le même membre informe le Conseil, comme président du Comité de publication, qu'il a reçu de M. Vaesen, l'un des deux éditeurs de la correspondance de Louis XI, dont une lettre avait été communiquée à la dernière séance, une nouvelle lettre dans laquelle est exprimé le désir de publier un premier volume qui contiendrait à la fois les lettres du Dauphin, rassemblées par M. É. Charavay, et une partie des lettres de Louis XI, qu'il a recueillies lui-même, ainsi que cela avait été projeté primitivement, au lieu de consacrer un premier volume complètement et exclusivement aux

lettres de Louis XI dauphin, et de réserver pour un second volume les premières lettres de Louis XI roi. M. L. Delisle expose les raisons qui pourraient motiver cet arrangement.

La demande de M. Vaesen, sur laquelle plusieurs membres du Conseil présentent diverses réflexions, ne s'accordant pas avec le projet développé dans la dernière séance et approuvé par M. J. Quicherat, commissaire responsable, projet qui consisterait à publier isolément les lettres du Dauphin, et à commencer en même temps la publication distincte des premières lettres de Louis XI roi, est renvoyée à l'examen du Comité de publication.

La séance est levée à 5 heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

3. — Delisle (Léopold). Notice sur un manuscrit de Lyon renfermant une ancienne version latine inédite de trois livres du Pentateuque. In-folio, 4 p. et 2 planches en photogravure. Paris, Champion.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

Au cours d'un récent voyage qui marquera dans notre histoire littéraire, M. Delisle a découvert et déterminé la valeur capitale d'un des manuscrits que possède la bibliothèque de Lyon. Ce volume, que jusque-là on n'avait fait remonter qu'au milieu du IXe siècle, s'est trouvé contenir, en onciales du VIe siècle, la version latine d'une grande partie de la Genèse, de l'Exode et du Deutéronome. A l'état complet, il renfermait tout le Pentateuque; mais deux cahiers et un feuillet, renfermant le texte du Lévitique et celui des Nombres, en ont été habilement distraits, et ils se trouvent, depuis 1847, parmi les volumes ou fragments vendus par Libri à lord Ashburnham. Celui-ci en a fait faire, en 1868, une publication, qui alors émut vivement les érudits et donna à souhaiter que quelque chercheur heureux retrouvât le reste du manuscrit caché probablement dans le fond d'une bibliothèque de province.

Il était de toute justice que l'honneur de cette découverte revint en entier au chef de notre école de paléographie. Le *Codex Lugdunensis,* ainsi a-t-on désigné tout aussitôt le nouveau manuscrit, comptera désormais parmi les plus précieux manuscrits que l'érudition étrangère ait à nous envier. « Plus que tout autre, dit M. Delisle, il pourra servir à prouver qu'antérieurement à saint Jérôme il existait plusieurs versions latines de la Bible faites sur le grec des Septante; il permettra de reconnaître à quelle famille des manuscrits de la version des Septante appartenait l'exemplaire qu'avait sous les yeux le rédacteur d'une des plus anciennes versions latines; il fera connaître l'un des premiers systèmes de la coupure de la Bible en versets; il fournira des exemples de mots et de locutions de la latinité vulgaire des premiers siècles de l'Église; il donnera des notions sur les variations de l'orthographe, et peut-être aussi de la prononciation. » — La publication du *Codex* est assurée dès à présent, et nous espérons que l'éditeur désigné, M. Ulysse Robert, mènera rapidement à bonne fin cette entreprise délicate.

4. — MARGRY (Pierre). Mémoires et documents pour servir à l'histoire des origines françaises des pays d'outre-mer. — Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale (1614-1698). Trois vol. in-8, XXXII-1893 p. Cartes fac-similé et portrait. Paris, Maisonneuve.

Découvreur lui-même, et aussi ardent à retrouver dans les archives ou les bibliothèques le moindre souvenir de nos pionniers et de nos conquérants d'outre-mer que ceux-ci l'étaient à faire pénétrer la civilisation dans de nouveaux mondes, M. Margry a lentement, mais sûrement, amassé des documents innombrables sur l'histoire de la plupart de nos colonies, en particulier sur les origines du Canada et de la Louisiane. Les trois volumes qu'il donne aujourd'hui ne représentent guère moins de quarante années de recherches assidues, où d'heureux hasards sont venus parfois seconder une investigation savante et raisonnée. Il fut question, vers 1844, de faire entrer toutes les pièces ainsi réunies dans la collection des Documents inédits; mais, les relations de voyages ayant été écartées du plan primitif par une nouvelle décision du Ministère, notre confrère en a fait l'objet d'une publication séparée, sous les auspices du congrès des États-Unis, avec la réserve expresse qu'une édition spéciale, celle dont nous nous occupons en ce moment, serait imprimée en France. La confédération américaine a rempli ainsi son devoir de reconnaissance envers ceux de nos compatriotes qui ouvrirent le premier chemin à travers les pays situés au sud et à l'ouest des grands lacs ; c'est à nous main-

tenant de payer notre tribut d'admiration aux découvreurs dont M. Margry fait connaître les relations et les correspondances originales.

Cavelier de la Salle occupe la plus large place dans cette histoire de la France d'outre-mer, où il n'a guère que les Récollets pour devanciers et pour rivaux sérieux. Depuis longtemps, on le sait, la Salle est le héros favori de M. Margry, et notre confrère a toujours trouvé des accents chaleureux pour réclamer de la France en général, des Normands en particulier, un hommage au Rouennais intrépide qui découvrit les deux vallées de l'Ohio et du Mississipi, et paya cette gloire des dernières gouttes de son sang. « Lorsque, dit M. Margry, on récapitule ses actes, on trouve le souvenir de la Salle partout au début de l'histoire de ces contrées. L'exploration des parties occidentales et méridionales du continent américain, l'établissement d'une chaîne de postes depuis le lac Ontario jusqu'à l'embouchure du Mississipi, la grande navigation par des barques sur ces mers intérieures qu'avaient jusque-là parcourues seulement les canots d'écorce de l'Indien, les communications avec le sud et l'ouest par l'Ohio et par l'Ouabache, le commerce par le golfe du Mexique avec les pays de l'Atlantique, la recherche d'une issue vers le grand Océan et le dessein d'y arriver par le Missouri, enfin les projets de conquête des terres appartenant à l'Espagne..... tel est, ce me semble, le programme présenté par ce grand homme aux maîtres de l'Amérique du Nord. La Salle en a marqué le point de départ..... »

Les principaux documents qui remplissent les trois volumes des *Découvertes et établissements des Français,* sont : 1° un mémoire, que l'éditeur attribue à l'orientaliste Renaudot, sur les difficultés éprouvées par la Salle avant son entreprise de 1678 ; 2° un journal de cette entreprise (découverte de l'embouchure du Mississipi), écrit par un des fils du fameux Tonti ; 3° une relation de l'abbé Bernou, qui fut présentée à Colbert ; 4° la série des lettres originales du découvreur lui-même, lettres « reprises à vingt fois dans les forêts, dans les prairies, partout où l'on campait, le plus souvent écrites au milieu des importunités des Indiens, achevées peut-être à cent cinquante ou deux cents lieues de l'endroit où elles ont été commencées, presque toutes tracées sur du papier commun, que la Salle ménageait, car il lui arrivait d'en manquer..... ; » 5° une correspondance de divers personnages intéressés dans les entreprises de la Salle, qui met à nu de tristes rivalités, de pitoyables oppositions, mais montre en même temps la part glorieuse prise par les Récollets et les Sulpiciens aux travaux les plus pénibles du découvreur ; 6° une relation originale du dernier voyage de Cavelier, dans lequel un attentat criminel mit fin à ses jours sur la côte du Texas (mars 1687).

Nous craignons que beaucoup de lecteurs, peu familiarisés avec les

personnages, les lieux et les choses mêmes, ne regrettent, dans les trois volumes de M. Margry, l'absence de notes que l'éditeur eût seul pu faire, et de tables analytiques et alphabétiques qui auraient rendu les recherches faciles dans les différentes subdivisions d'un texte de près de dix-neuf cents pages. La seule table (tome III, p. 624-656), en dehors des sommaires de chapitres, est une indication raisonnée des dépôts et des collections d'où les documents originaux ont été tirés.

Les deux cartes placées en tête du deuxième et du troisième volume paraissent, selon M. Margry, avoir été calquées sur des dessins originaux de la Salle.

5. — VAVERAI (J.-N.-L. de). L'Élection de Vitry-le-François divisée par paroisses en ordre alphabétique, avec un état des feux qu'elles comprennent, le détail des habitants, avec les noms des décimateurs, le juste produit de la dixme, etc.; commencé en 1738, par moi, Jean-Nicolas-Louis de Vaverai, écuier, seigneur des Viapres. (Reproduction de manuscrit.) Gr. in-8, XII-591 p., avec vign. Tours, Bouserez.

(Publication de la Société des sciences et arts de Vitry-le-François.)

6. — VIOLLET (Paul). Lettres intimes de Mademoiselle de Condé à M. de la Gervaisais (1786-1787), avec une préface de Ballanche, une introduction et des notes. 3e édition, ornée de deux portraits et accompagnée d'un fac-similé. In-12, XCIX-259 p. Paris, Didier et Ce.

M. Viollet, en choisissant ce sujet, n'a point entendu faire, à proprement parler, une œuvre historique, mais seulement remettre en lumière une délicate et angélique figure, qui risquerait fort, sans ces soins pieux, de passer inaperçue dans le désordre des temps troublés. Louise-Adélaïde de Bourbon-Condé, née en 1757, était fille de l'avant-dernier duc de Bourbon, celui qui organisa l'armée dite de Condé, et par conséquent elle eut pour frère le malheureux Louis-Henri-Joseph, pour neveu le duc d'Enghien, derniers représentants du nom de Condé. Élevée par une tante qui était abbesse de Beaumont-lès-Tours, puis placée, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, dans l'abbaye demi-mondaine de Pentemont, elle trouva tout « insipide, fou ou méchant, » quand on la força de reprendre son rang à la cour. Il fut question, pour elle, d'un mariage avec le comte d'Artois; mais les dissentiments qui éclatèrent en 1771 entre le roi et les princes firent rompre ces projets. Depuis lors, à Chantilly ou dans son hôtel de la rue de Monsieur, tout en jouant la comédie pour

plaire à son père, qui adorait ce divertissement, elle n'eut plus d'autre désir que de se vouer à Dieu. Louis XVI fit, en quelque façon, droit à ses secrets désirs en la nommant abbesse de Remiremont, mais abbesse laïque; elle ne fut astreinte ni aux vœux ni à la résidence, et c'est alors même (1786), dans un séjour aux eaux de Bourbon-l'Archambault, que Mlle de Condé fit la connaissance d'un gentilhomme breton, officier aux carabiniers, Louis de la Gervaisais. Agé de vingt ans, timide, morose, préoccupé surtout de trouver la vérité, de rompre avec les préjugés, de ne pratiquer que l'amour du genre humain, et tout entier concentré en lui-même, M. de la Gervaisais plut précisément à la princesse par son attitude pensive et son goût d'isolement. « En trois jours, l'alliance de ces deux âmes fut scellée, » et, quand il fallut quitter Bourbon, les deux amis continuèrent une correspondance qui dura quelques mois, mais que des scrupules vertueux de la princesse, la crainte de compromettre son nom et une réputation sans tache, la conviction de ne pouvoir élever son ami jusqu'à elle, lui firent rompre en 1787. Peu après commença l'émigration, et les Condés, en quittant des premiers le sol français, emmenèrent la princesse, qui vécut depuis lors errante, de couvent en couvent, d'exil en exil, tantôt en Piémont, en Suisse ou en Autriche, tantôt au fond de la Pologne, où elle fit profession dans l'ordre des Dames de l'Adoration perpétuelle. A la Restauration, Mlle de Condé, devenue la mère Marie-Joseph de la Miséricorde, obtint la fondation d'un institut de l'Adoration perpétuelle sur l'emplacement du palais du Temple, rempli de si funèbres souvenirs, et c'est dans cette maison, à la fois noviciat et école de jeunes filles, qu'elle finit ses jours le 10 mars 1824. Quant à M. de la Gervaisais, qui était devenu un de nos publicistes politiques les plus féconds, sous le voile de l'anonyme, il vécut jusqu'en 1838. Fidèle aux souvenirs de 1786, il pensa, dans ses dernières années, que les lettres écrites jadis par la princesse « étaient de valeur trop haute pour être réservées en propriété à une seule âme, » et permit d'abord à Ballanche d'en faire la publication, puis en réédita lui-même un choix, avec cette dédicace : *A la mémoire de Mademoiselle de Condé, de la Gervaisais, officier des carabiniers de Monsieur*. En publiant de nouveau ces monuments de l'affection la plus exaltée, mais la plus naïve aussi et la plus pure, M. Viollet a voulu que ses lecteurs pussent, à leur tour, connaître une âme d'élite qui, selon Ballanche, « offrit un beau et noble spectacle au milieu des splendeurs de la cour, » et dont la mémoire ne doit rien craindre ni des fabricants de faux et grossiers romans, ni des prétendus psychologues pour qui tout se réduit à des phénomènes pathologiques de l'ordre purement matériel.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 4 MARS 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE RUBLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 1er avril 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président annonce la perte subite et très regrettable que l'Académie française et la Société de l'Histoire de France viennent de faire d'un de leurs membres les plus distingués, M. Saint-René Taillandier.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1888. M. le comte Charles d'HÉRICOURT, rue Lhomond, n° 25, et au château de Carrieul, par Souchez (Pas-de-Calais); présenté par M. le baron de Ruble et M. J. Desnoyers.

1889. M. le marquis DE NICOLAY, rue Las-Cases, n° 30; présenté par M. le comte de Champagny et M. de Boislisle.

1890. M. LE CLERC, notaire, rue de Paris, n° 49, à Charenton-le-Pont (Seine); présenté par MM. J. Desnoyers et de Boislisle.

1891. M. le comte de LAURENCEL, à Fontainebleau; présenté par MM. le baron de Watteville et J. Desnoyers. Son correspondant à Paris sera M. le baron de Watteville.

1892. M. JARRY, membre de la Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans (Loiret); présenté par MM. L. Delisle et de Ruble.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* mars-avril 1879. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 février 1879. — *Revue des Documents historiques,* janvier 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* février 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Congrès archéologique de France,* XLIVe session ; séances générales tenues à Senlis, en 1877, par la Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments. Excursion archéologique dans le département du Lot. Paris, Derache et Champion, 1878. — *Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* 2e série, tome XVI, 1878. Niort, L. Clouzot. — *Bulletins* de la même Société, avril-septembre 1878. — *Programme des concours ouverts par la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille pour l'année* 1879.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV, par A. Chéruel, recteur honoraire et inspecteur général honoraire de l'Université, membre du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes. Paris, Hachette. 2 vol. in-8. — *Sennely et son ancien prieuré,* par Eusice Guillard, membre de la Société historique du Cher, etc. Orléans, Herluison. — *Notice historique, géographique, biographique sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux,* par André Joubert. Angers, Germain et Grassin. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*) — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 49e à 52e livraisons. — *La politique de Philippe II dans les affaires de France* (1559-1598), par M. Baguenault de Puchesse. Orléans, br. in-8.

De la part du Ministère de l'Instruction publique : *Dictionnaire topographique du département de l'Eure,* par le marquis de Blosseville, ancien député, président de la Société de l'Histoire de Normandie, etc. Paris, Impr. nationale, in-4. — *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne,* par Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, ancien archiviste de la Mayenne. Paris, Impr. nationale, in-4.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie

et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). 14 feuilles tirées; feuilles 15 et 16 en pages.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. Ier. 21 feuilles tirées; feuilles 22 et 23 en pages; feuille 24 en placards.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. Feuilles 1 à 5 en placards.

Annuaire-Bulletin de 1878. Première partie complète (11 feuilles); deuxième partie, feuille 16 tirée, et feuille 17 en placards.

M. J. Quicherat, commissaire responsable de l'édition des *Lettres missives de Louis XI,* donne quelques renseignements confirmant ceux qui ont été présentés dans les deux dernières séances du Conseil, sur l'état des travaux préparatoires de cet ouvrage. De nouvelles recherches paraissent nécessaires dans les archives et bibliothèques d'Italie, principalement dans les anciennes archives de la maison de Savoie conservées à Turin. L'alliance matrimoniale et les alliances politiques de Louis XI avec cette famille princière rendent très probable l'existence de correspondances intéressantes, qu'il semble indispensable d'étudier. Une demande de mission pourrait être adressée, dans ce but, à M. le ministre de l'Instruction publique. M. J. Quicherat confirme son opinion, adoptée par le Conseil, sur la convenance de publier isolément la correspondance du dauphin et celle du roi.

Le secrétaire ayant eu l'occasion d'entretenir M. Desjardins, chef du bureau des archives au ministère de l'Intérieur, au sujet des lettres de Louis XI qui peuvent être conservées dans les archives municipales, M. Desjardins s'est montré tout disposé à faire adresser à MM. les archivistes des départements, avec l'approbation de M. le Ministre, une nouvelle circulaire administrative, dans le but d'obtenir de plus complètes informations sur les lettres que pourraient fournir les archives municipales. Le Conseil accueille cette offre avec reconnaissance.

M. Bellaguet, président du Comité des fonds, fait connaître le résultat des informations plus précises qui ont été

prises sur l'augmentation du prix du papier d'impression. Cette augmentation sur le papier de la qualité supérieure employée dans les volumes de la Société étant réelle, le Comité propose, et le Conseil approuve l'accroissement de frais demandé par M. Daupeley-Gouverneur.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

7. — CHARAVAY (Étienne). Revue des Documents historiques, suite de pièces curieuses et inédites, publiées avec des notes et des commentaires. 5e année. In-8, 199 p. Paris, Lemerre.

Les principales pièces publiées dans ce volume, pour les temps antérieurs à la Révolution, sont : 1° une charte de donation à l'abbaye de Saint-Maixent, en langue vulgaire (1244); 2° une lettre du comte de Dammartin à Louis XI, datée du 12 novembre 1467, alors que ce prince se préparait à faire marcher son armée contre les ducs de Bretagne et d'Alençon; 3° une lettre de Michel de l'Hospital, en date du 25 août 1572, où il dit à sa fille : « Je vois bien la tempête qui tombe sur ma maison, s'il ne plaît à Dieu la détourner. Faites comme avez encommencé, et vous aidez de tous bons moyens pour la sauveté de votre mère, mari, vous et vos enfants, car je ne vois pas qu'il soit fort besoin de vous employer pour moi, ne que y puissiez rien profiter; » 4° une pièce sur les fils d'Ambroise Dubois, peintre distingué de l'école de Fontainebleau; 5° une lettre de Baluze à Colbert, sur la confiscation de livres contrefaits; 6° un mémoire du duc d'Antin sur les châteaux de Versailles et de Marly, avec apostilles de Louis XIV (document semblable à ceux que M. J. Guiffrey a publiés il y a quelque dix ans); 7° une lettre intéressante du pasteur Chaufepié sur le plan de son supplément au *Dictionnaire de Bayle*; 8° une suite de documents sur Louise-Marie de France, fille de Louis XV et carmélite à Saint-Denis; 9° vingt lettres de Grimm à la grande duchesse de Saxe-Gotha (1763-1767), sur tous les sujets du jour, avec reproduction de deux projets de mausolée préparés par le sculpteur champenois Guiard.

8. — Nouvelles Archives de l'art français. Recueil de documents inédits, publiés par la Société de l'histoire de l'Art français. Année 1878. In-8, VIII-422 p. Paris, Baur.

9. — PARMENTIER (J.). Étude sur un supplément inédit des mémoires de Richelieu, manuscrit qui, sur la foi de M. Léopold Ranke, célèbre historien allemand, a passé pour les mémoires du Père Joseph. In-8, XVII-202 p. Paris, Thorin.

10. — PASQUIER (l'abbé H.). Un poète chrétien à la fin du XIe siècle. Baudri, abbé de Bourgueil, archevêque de Dol, d'après des documents inédits (1046-1130). Thèse pour le doctorat, présentée à la faculté des lettres de Lyon. In-8, 297 p. Angers, Lachèse et Dolbeau.

11. — PÉCHEUR (l'abbé). Mémoire sur la cité des Suessions, sa situation, ses limites et celle de ses pagi, aux temps celtique, gallo-romain, etc. In-8, 211 p. Soissons, Michaux.

12. — PERRAUD (Ph.). Deux années de la vie municipale à Lons-le-Saulnier au XVIIe siècle (1673-1674). In-8, 64 p. Lons-le-Saulnier, Gauthier frères.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Jura.)

13. — PERRET DE LA MENUE. Recherches historiques sur les bâtiments connus à Lyon sous le nom d'Hôpital des Catherines, et plus tard sous la dénomination d'Aumône générale et d'Hôtel du Parc. Gr. in-8, 24 p. Lyon, Perrin et Marinet.

14. — PEYRECAVE. Arnaud de Ferron, conseiller au parlement de Guyenne. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bordeaux, le 3 novembre 1877. In-8, 30 p. Bordeaux, Gounouilhou.

15. — PICARD. Compte de la gruerie des bailliages d'Autun et de Montcenis pour l'année 1419. In-8, 68 p. et 1 pl. Autun, Dejussieu.

(Extrait des Mémoires de la Société éduenne.)

16. — POQUET (l'abbé). Histoire de l'abbaye de Fervaques à Saint-Quentin. In-8, 84 p. Saint-Quentin, Vatin; Paris, Menu.

17. — PORT. Les Ponts-de-Cé. In-16, 30 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

(Extrait du Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire.)

18. — POUCQUES D'HERBINGHEM (A. de). L'abbaye de Licques. In-8, 8 p. Amiens, Douillet et Ce.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.)

19. — PRÉVILLE (l'abbé de). Les deux anciennes paroisses d'Espéreux et du Bouillis. In-8, 61 p. Vendôme, Lemercier et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, etc., du Vendômois.)

20. — Procès-verbal des preuves de noble Augustin d'Angerville, admis de minorité à l'ordre de Malte; année 1786. In-4, 116 p. et planches héraldiques. Paris, Schlésinger frères.

21. — PROST (A.). L'Ordonnance des Maiours, étude sur les institutions judiciaires à Metz, du XIIIe au XVIIe siècle. In-8, 126 p. Paris, Larose.

(Extrait de la Nouvelle revue historique du Droit français et étranger.)

22. — PROST (B.). Extraits d'un livre-journal tenu par une famille bourgeoise de Bletterans (Jura), de 1542 à 1661. In-8, 14 p. Poligny, Mareschal.

23. — Recueil d'anciens textes bas-latins, provençaux et français, accompagnés de deux glossaires et publiés par P. Meyer. 2e partie : ancien français. In-8, IV-193 à 384 p. Paris, Vieweg.

24. — RETZ (le card. de). Œuvres du cardinal de Retz. Nouvelle édition, revue sur les autographes et sur les plus anciennes impressions, et augmentée de morceaux inédits, de variantes, de notices, de notes, d'un lexique des mots et locutions remarquables, d'un portrait, de fac-similés, etc.; par MM. A. Feillet et J. Gourdault. T. IV. In-8, IV-587 p. Paris, Hachette et Ce.

(Les Grands écrivains de la France.)

25. — RIANT (le comte). Une charte provenant des ar-

chives de la grande commanderie de l'ordre Teutonique (Terre sainte). In-8, 8 p. Nogent-le-Rotrou, Gouverneur.
(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de France.)

26. — RICHARD. Introduction à l'Inventaire du trésor des chartes d'Artois. In-4, 15 p. Arras, Laroche.

27. — RICHEMOND (L. de). Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, reine de Navarre; Henry d'Albret, roi de Navarre, et leur chapelain Gérard Roussel, à la Rochelle. Jean Guiton (1585-1654). Mme de La Fite, lectrice de la reine Charlotte et gouvernante des princesses d'Angleterre (1737-1797); sa vie et ses écrits, d'après des documents inédits. In-8, 31 p. Paris, Sandoz et Fischbacher.
(Extrait de la Revue chrétienne.)

28. — RIS-PAQUOT. Documents inédits sur les faïences charentaises d'Angoulême, L'Houmeau, Garde-Épée, Saint-Eutrope de Montmoreau et Cognac; suivis de quelques notes sur les faïenceries de la Charente-Inférieure. In-12, III-96 p. et 8 planches en couleur. Paris, Simon.

29. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (E. de). Le chevalier Destouches, son procès et son enlèvement. In-8, 144 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

30. — ROCQUAIN (F.). L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution, 1715-1789. In-8, XI-541 p. Paris, Plon et Ce.

31. — ROUET (A.). Étude sur l'école juive de Lunel au moyen âge. In-8, XI-65 p. et 1 plan. Montpellier, Seguin; Paris, Vieweg.
(Extrait de la Notice sur la ville de Lunel.)

32. — ROUSSELLIER. La Cour des conventions royaux. Discours prononcé à l'audience solennelle de la cour d'appel de Nîmes, 3 novembre 1877. In-8, 70 p. Nîmes, Clavel-Ballivet.

33. — RUBLE (baron A. DE). Notice sur les principaux livres manuscrits et imprimés qui ont fait partie de l'Expo-

sition de l'art ancien au Trocadéro. In-8, VIII-116 p. Paris, Techener.

Il faut savoir gré à notre confrère, bibliophile érudit dans les heures de loisir que lui laissent ses travaux sur l'histoire du XVIe siècle, d'avoir, par lui-même et avec ses seules ressources, exécuté un de ces catalogues partiels que réclamaient en vain les visiteurs de l'Exposition universelle de 1878. Nulle part un inventaire descriptif et analytique n'était plus nécessaire que dans les galeries du Trocadéro où tant de merveilles de l'art ancien se trouvaient passagèrement réunies; nulle part le catalogue ne faisait autant défaut qu'au milieu de ces chartes, de ces manuscrits, de ces volumes rares ou uniques, de ces reliures inimitables, dont la valeur principale réside dans la provenance, dans l'intérêt historique, dans mille détails qui échappent nécessairement à l'œil des visiteurs.

M. de Ruble, voulant faire une description analytique et raisonnée de chaque article, n'a pu entreprendre l'énumération complète de tous les volumes ou pièces qui composaient cette section de l'Exposition de l'art ancien, et il s'est borné à un choix de 303 numéros, en tête desquels, rivalisant avec les envois des bibliothèques de Troyes et de Rouen, on remarque plusieurs manuscrits de l'ancienne abbaye de Cluny qui font partie, depuis longues années, de la belle collection de notre érudit secrétaire, M. Jules Desnoyers.

Parmi les manuscrits d'histoire, citons deux des rouleaux mortuaires publiés par M. Léopold Delisle, la *Chronique des papes et des empereurs* (exemplaire de Charles V), deux volumes des *Chroniques de Froissart*, la *Chronique de Jean Chartier*, un censier de Marcoussis de l'an 1490, un manuscrit de Christine de Pisan, le livre d'heures du connétable de Montmorency.

34. — RUBROUCK (G. de). Guillaume de Rubrouck, ambassadeur de saint Louis en Orient. Récit de son voyage. Traduit de l'original latin et annoté par Louis de Backer. In-18, XXXIV-337 p. Paris, Leroux.

35. — SALIES (A. de). Monographie de l'antique ville de Troo (Loir-et-Cher). Étude topographique, historique, archéologique et pittoresque, avec 20 gravures, cartes, plans et chromolithographie tirés à part, et figures. 1er fascicule. In-8, p. 1 à 64 et 4 pl. Mamers, Fleury et Dangin.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 1er AVRIL 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE RUBLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 29 avril 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

1893. M. le duc DE RICHELIEU, rue de Berry, n° 8; présenté par M. le marquis de Chantérac et M. le marquis de Nadaillac.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mars 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mars 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* octobre à décembre 1878. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4e trimestre de 1878. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e trimestre de 1878.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Documents relatifs à l'histoire du Maine sous la domination anglaise pendant la guerre de Cent ans, par André Joubert. Br. in-8. (Extrait de la *Revue du Maine.*) — *Revision du procès d'Anne Boleyn,* par H. Forneron. Br. in-8. (Extrait de la *Revue de France.*) — *Document relatif à Urbain Grandier,* publié par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. (Extrait du *Cabinet historique.*) — *L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV,* esquisse du

travail à faire sur la défense et la conservation de l'Alsace de 1710 à 1714, au moyen des papiers et documents provenant de Jacques Bazin de Besons, maréchal de France, etc. (par le marquis de Nettancourt), 2e édition. Br. in-8. — *Histoire des Romains*, par V. Duruy, 53e à 56e livraisons.

Correspondance.

MM. d'Héricourt, Jarry, Le Clerc, Marin-Darbel et le marquis de Nicolay remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. de Santa-Maria, quittant la France, exprime ses regrets de ne pouvoir plus faire partie de la Société.

M. Forneron fait hommage de son mémoire sur Anne Boleyn.

M. Wilhem adresse, de la part de M. le marquis de Nettancourt, le mémoire intitulé : *L'Alsace à la fin du règne de Louis XIV*. Il fait connaître que M. le marquis de Nettancourt possède, par héritage de famille, les pièces originales, au nombre de plus de neuf cents, relatives à la campagne que le maréchal Bazin de Besons fit en Alsace de 1710 à 1714, concurremment avec les maréchaux de Villars et d'Harcourt, et qui réussit à conserver à la France cette province que la coalition étrangère voulait en détacher. La brochure de M. de Nettancourt contient un relevé très sommaire d'une grande partie de ces pièces; mais ces rapides indications sont néanmoins suffisantes pour faire apprécier l'importance du dépôt qui se trouve à Poitiers entre les mains de M. de Nettancourt, et pour faire désirer que ces documents soient plus tard mis en œuvre par quelque historien compétent.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). 17 feuilles tirées; feuilles 18 et 19 en pages; feuille 20 en placards.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. I. 27 feuilles tirées; feuilles 28, 29 et 30 en pages; feuille 31, terminant le volume, en placards.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 7 feuilles tirées; feuille 8 en placards.

Annuaire-Bulletin de 1878. 16 feuilles tirées; feuilles 17 et 18 en pages.

Annuaire-Bulletin de 1879. 3 feuilles tirées; feuille 4 en pages.

M. L. Lalanne informe le Conseil que la table analytique des *Œuvres de Brantôme*, dont la rédaction est fort avancée, comprendra plus de vingt mille fiches, et il demande l'autorisation, que le Conseil lui accorde, de faire composer un spécimen d'impression à deux colonnes. Cette table ne formera pas moins d'un volume, qui sera le tome XI, le tome X devant être consacré aux *Opuscules et pièces diverses* et au *Glossaire*.

M. Bellaguet, président du Comité des fonds, communique le rapport annuel qu'il a rédigé sur l'état des finances, sur le personnel et sur les différents objets d'administration qui sont du ressort de ce Comité.

1° Le nombre des membres de la Société, qui était au 1er janvier 1878 de 713, est seulement, au 1er janvier 1879, de 718, malgré les admissions nouvelles, et par suite de nombreux décès.

2° L'état général des comptes de 1878, avec la comparaison entre les recettes et les dépenses de 1877 et celles de 1878. Cet état, devant servir de base au rapport général que les censeurs présenteront à l'Assemblée générale, est renvoyé à leur examen.

3° L'inventaire des ouvrages en magasin et le nombre proportionnel des volumes vendus et des volumes restant encore à la disposition de la Société.

4° Le projet de budget pour 1879, savoir :

Recettes présumées.	36,394 fr. 95 c.
Dépenses présumées	27,725 »»
Excédent des recettes présumées . .	8,669 fr. 95 c.

5° Proposition de radiation de quelques membres qui se trouvent en retard de plusieurs années pour le payement de leurs cotisations.

6° Liste des ouvrages devant composer le prix d'histoire offert par la Société au prochain Concours général, savoir :

Vie de saint Louis par Le Nain de Tillemont	6 vol.
Chronique de Mathieu d'Escouchy	3
Chronique de Pierre de Fenin	1
	10 vol.

Le Conseil approuve le projet de budget et le choix des volumes proposés pour le prix du Concours général.

Les noms des sociétaires retardataires ne devant être retranchés de la liste générale qu'au mois de janvier 1880, le Conseil, sur la proposition de plusieurs de ses membres, décide qu'il sera sursis, pour quelques noms, à cette radiation définitive.

Le président, au nom du Conseil, remercie M. Bellaguet des soins consciencieux apportés à la rédaction de ce long et laborieux rapport.

Sur l'invitation adressée aux membres du Conseil de faire quelque lecture à la prochaine Assemblée générale, M. le comte de Cosnac propose, et le Conseil accepte la communication d'un fragment sur les *Négociations diplomatiques au temps de la Fronde,* qui fera partie du tome VII de ses *Souvenirs du règne de Louis XIV.*

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

36. — Sepet (M.). Le Drame chrétien au moyen âge. In-12, xii-296 p. Paris, Didier et Cᵉ.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 29 AVRIL 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE RUBLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 juin 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1894. M. Louis DE LA ROCHE-BROCHARD, à Niort, rue de Beauchamp, n° 2; présenté par MM. Nivard et Loones.

1895. M. Jules HENNECART, rue de Varenne, n° 17; présenté par MM. le marquis de Chantérac et J. Desnoyers.

1896. M. ROLLIN, préfet des études au collège Rollin, avenue Trudaine, n° 12; présenté par MM. Franck et Perceau.

1897. M. l'abbé BERNARD, rue Gay-Lussac, n° 5; présenté par MM. Egger et Marty-Laveaux.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 avril 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* avril 1879. — *Revue des Questions historiques,* 1er avril 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e trimestre de 1878. — *Bulletin de la Société des Deux-Sèvres,* nos 11 et 12 de 1878, 1 et 2 de 1879. —

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1879, n° 4. — *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier* (sciences, arts et belles-lettres), tome XV, 3e livraison.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Histoire des Romains, par V. Duruy, 57e à 60e livraisons. — *Les Monnaies sous Philippe le Bel et ses trois fils* (1285-1328), par M. Vuitry, membre de l'Institut. Paris, 1879. Br. in-8. — *La population de Compiègne en* 1627, par le comte de Marsy. Compiègne, 1879. Br. in-8.

De la part de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome :

Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome (publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique). Année 1877 : 1er fascicule, contenant l'*Étude sur le Liber pontificalis,* par M. l'abbé Duchesne, les *Recherches sur l'œuvre archéologique de Jacques Grimaldi,* par M. Eugène Müntz, et *le Mystère provençal de sainte Agnès,* par M. Léon Clédat; 2e fascicule : *Essai sur les monuments grecs et romains relatifs au mythe de Psyché,* par M. Maxime Collignon; 3e fascicule : *Catalogue des vases peints du musée de la Société archéologique d'Athènes,* par M. Maxime Collignon. Année 1878 : 4e fascicule, *les Arts à la cour des Papes pendant le XVe et le XVIe siècle,* par M. Eugène Müntz, première partie, Martin V-Pie II (1417-1464); 5e fascicule, *Inscriptions inédites du pays des Marses,* recueillies par M. E. Fernique; 6e fascicule, *Notice sur Richard le Poitevin, moine de Cluny, historien et poète,* par M. Élie Berger; 7e fascicule, *Du rôle historique de Bertrand de Born* (1175-1200), par M. Léon Clédat.

Correspondance.

M. Kervyn de Lettenhove, ayant lu l'Appendice du *Loyal serviteur* et remarqué des notes assez étendues sur les lettres de Bayart, informe le Conseil que M. le baron de Stassart en possédait deux, qu'il en a publié une, et que le texte de l'autre pourrait être communiqué à l'éditeur.

M. de Stassart possédait aussi quelques lettres de Daniel de Cosnac, que M. Kervyn de Lettenhove pourrait communiquer à M. le comte de Cosnac.

M. Franck propose l'admission au nombre des sociétaires de M. Rollin, préfet des études au collège Rollin.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Mémoires de Nicolas Goulas. T. Ier, terminé et prêt à être distribué.

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). 19 feuilles sont tirées; feuilles 20 à 23 en pages.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 7 feuilles sont tirées; feuilles 8 et 9 en pages; feuilles 10 et 11 en placards.

Annuaire-Bulletin de 1878, terminé et distribué.

— de 1879, 4 feuilles tirées; feuille 5 en placards.

M. Moranvillé, l'un des deux censeurs, communique au Conseil le rapport qui doit être lu, en leur nom, à l'Assemblée générale, sur le mouvement des finances de la Société pendant l'exercice de 1878.

M. Bellaguet soumet au Conseil plusieurs propositions du Comité des fonds, dont il est président :

1° Sur le mode d'assurance du dépôt des volumes appartenant à la Société et conservés à la librairie de M. Loones;

2° Sur le parti à prendre relativement aux obligations des chemins de fer romains que possède la Société, et dont elle n'a touché depuis 1873 aucun dividende. — Le Conseil, sur l'avis conforme du Comité, décide qu'il y a lieu de convertir ces obligations en un titre de rente française 3 %;

3° Sur les frais de correction supplémentaires du second volume de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois,* qui se sont élevés à une somme assez forte. M. P. Meyer, éditeur, est disposé à supporter cette dépense; mais, sur la proposition du Comité des fonds, le Conseil décide qu'elle sera mise à la charge de la Société.

Un membre (M. Picot) demande si le Conseil ne consentirait pas à faire cartonner un certain nombre d'exemplaires des volumes de la Société, comme le font plusieurs autres sociétés savantes. Cette dépense, dont le but serait de mieux assurer la conservation des volumes, s'élèverait à un franc environ par exemplaire, et serait à la charge des membres qui le demanderaient. — Le Conseil renvoie cette proposition au Comité des fonds.

Le Conseil renvoie à l'examen du même Comité la demande faite par M. Luce d'un exemplaire des volumes déjà publiés de *Froissart* et de la suite de l'ouvrage, pour M. Godefroy, auteur d'un nouveau glossaire de la langue romane, ouvrage qui paraît devoir être important et qui est encouragé par le Ministère de l'Instruction publique. Le glossaire des *Chroniques de Froissart* y tiendrait une bonne place.

M. J. Quicherat propose, et le Conseil approuve qu'une demande de mission en Italie en faveur de M. Étienne Charavay, pour rechercher des lettres de Louis XI dans les archives et les bibliothèques de Turin, Florence, Milan et autres villes, soit adressée par le secrétaire à M. le ministre de l'Instruction publique.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

37. — Saulcy (F. de). Recherches sur les monnaies frappées au nom du roi Charles VII par le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Gr. in-8, 28 p. Paris, au siège de la Société de numismatique.

(Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.)

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 6 MAI 1879,

A l'École des chartes, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE RUBLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 juin 1879.)

L'Assemblée entend les discours, rapports et mémoires ci-après indiqués :

1° Discours de M. le président. (Voir p. 82.)

2° Rapport de M. J. Desnoyers, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société, depuis sa dernière assemblée générale, en mai 1878. (Voir p. 95.)

3° Rapport des censeurs, MM. Le Tellier de la Fosse et Moranvillé, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice de 1878. (Voir p. 121.)

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. le trésorier pendant ledit exercice, sont mises aux voix par M. le président et approuvées par l'Assemblée.

Lecture historique.

M. le comte de Cosnac communique un chapitre encore inédit du septième volume de ses *Souvenirs du règne de Louis XIV*. Ce fragment est un *Aperçu sur les négociations diplomatiques au temps de la Fronde et sur les avances faites à la ville de Bordeaux par l'Angleterre.* (Voir un résumé de ce mémoire, p. 123.)

Élections.

Sont élus membres du Conseil, pour siéger, conformément au règlement, jusqu'en 1883 :

MM. A. DE BARTHÉLEMY, LUCE,
Fr. DE CHAMPAGNY, P. MEYER,
P.-A. FLOQUET, J. QUICHERAT,
J. DE LABORDE [1], James DE ROTHSCHILD,
Lud. LALANNE, SERVOIS.

M. le comte RIANT est élu en remplacement de M. DE BOUIS, décédé depuis la dernière assemblée générale, et dont les fonctions devaient cesser en 1881.

MM. DEFRÉMERY, Henri MARTIN et MONOD ont obtenu le plus grand nombre de voix après les membres élus.

Sont réélus censeurs : MM. LE TELLIER DE LA FOSSE et MORANVILLÉ.

La séance est levée à cinq heures et demie.

DISCOURS DE M. LE BARON ALPH. DE RUBLE, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, PENDANT L'EXERCICE DE 1878-1879.

Les membres de la Société de l'Histoire de France qui ont bien voulu suivre, depuis une année, le cours des élections de leur bureau, seront peut-être surpris de ne pas voir à ma place un illustre professeur, auteur de publications érudites qui servent de modèles. Notre vice-président de l'année dernière, M. Jules Quicherat, directeur de l'École des chartes, ne nous a pas permis de le détourner pour un jour de ses occupations professionnelles. Celui qui a été nommé à son défaut ne s'est pas fait illusion sur la moins-value de ses titres. Vous regretterez tous de ne pas

1. M. DE LABORDE a été élu en remplacement de M. NAUDET, dont les fonctions cessaient en 1879.

entendre la parole d'un maître dont les plus savants d'entre vous sont les collègues ou les élèves, et je le regretterai plus qu'aucun de vous. Aussi, pour accepter des fonctions qui honorent toute la vie de celui qui les a remplies, ai-je eu besoin de me rappeler l'indulgence avec laquelle la Société de l'Histoire de France a accueilli les ouvrages que j'ai publiés pour elle.

La tâche de vous présenter le tableau de vos travaux incombe à votre savant secrétaire; il la remplira tout à l'heure, avec une autorité de critique qui n'appartient qu'à lui. Pour moi, j'ai une charge plus pénible; je dois vous parler des membres de la Société que nous avons perdus. Chaque année, la mort nous crée de nouveaux regrets. C'est le devoir et l'honneur du président de vous rappeler le mérite de vos anciens confrères, en même temps que de leur envoyer, en votre nom, une sorte d'adieu. Malheureusement le grand nombre de deuils dont l'assemblée générale ramène le souvenir, ne me permettra pas de m'étendre sur le compte de chacun d'eux comme ils l'auraient mérité. Je suis obligé de citer, sans rappeler leurs qualités personnelles, les noms de M. Barré, receveur des contributions indirectes à Châteauroux, de M. Defay, de M. Edmond Lafond, de M. Marin-Darbel, de Mme Poisson, de M. Jules Roussel, de M. le marquis de Laurencel, qui ne se rattachaient à nos travaux que par leur esprit élevé et le goût des études historiques.

Je ne vous parlerai avec détails, Messieurs, ni de M. Loysel, vice-président du conseil de préfecture de la Seine, magistrat qui avait pu traverser sans accident les dernières révolutions de la France, ni de M. Goupil, ancien conseiller d'État, ni de M. Alfred Magne, trésorier-payeur général, fils d'un ministre du second empire, ni de M. Paul Boudet, député de Laval depuis 1834, conseiller d'État sous le dernier gouvernement, ministre de l'Intérieur après les élections de 1863, puis sénateur, secrétaire et vice-président du Sénat. Mais, avant d'arriver aux savants, aux écrivains dont j'ai hâte de vous entretenir, vous me permettrez de vous parler de deux hommes que notre Société a le

droit de glorifier, parce qu'ils ont fourni deux belles pages à l'histoire de leur temps.

M. Alexandre Leclerc, d'Auteuil, un des vétérans du premier empire, mort au mois de février dernier, s'était distingué en juin 1848 par un trait de courage digne des héros de Plutarque. Aux premiers coups de feu de l'insurrection, M. Leclerc marche avec son fils aîné à l'attaque de la barricade de la rue de Cléry. Une décharge des insurgés blesse mortellement le jeune Leclerc; le père le prend dans ses bras et l'emporte dans une ambulance. Sans s'arrêter à sa douleur, il court armer ses deux plus jeunes fils et les conduit au feu. Jusqu'à la fin de la lutte, le père ne quitta pas le champ de bataille du quartier Bonne-Nouvelle, donnant à tous les combattants l'exemple du patriotisme. Quelques jours plus tard, dans une élection partielle, M. Leclerc fut porté à la députation par les honnêtes gens de tous les partis; mais il échoua devant la popularité d'un romancier.

Onze ans après, presque jour pour jour, le 8 juin 1859, dans des circonstances moins douloureuses pour les cœurs français, au combat de Melegnano, un autre de nos confrères, dont nous pleurons la perte, méritait d'illustrer son nom par un autre acte d'héroïsme. M. le baron de Champlouis, aide de camp du général de Ladmirault, avait reçu la mission de conduire un bataillon d'infanterie à l'attaque d'une position occupée par les Autrichiens. Il lance ses compagnies à la baïonnette. Lui-même, à cheval, le sabre à la main, défiant les feux de l'ennemi, charge à la tête de ses soldats. Au moment où les deux troupes se joignent corps à corps, une balle tirée à quelques pas le frappe au visage. Le jeune officier ne peut achever son cri de guerre: *En avant;* il retient d'une main ses dents brisées, tandis que, de l'autre main, il montre aux soldats le passage qu'il faut enlever. Il guide ses hommes au feu et les y ramène jusqu'à la fuite de l'ennemi; enfin il tombe à demi mort sur le revers de la redoute qu'il a conquise. Le baron de Champlouis se releva de sa blessure. Il suivit le général de Beaufort en Syrie, et y

dressa une carte qui ne servira pas moins, dans l'avenir, aux historiens des croisades qu'aux soldats français. En 1870, bien que marié et père de famille, il reprit du service et occupa des postes dangereux. Il exerçait notamment un commandement au plateau d'Avron, le jour de cette terrible canonnade dont l'écho résonne encore à vos oreilles comme le glas de mort de la défense de Paris.

J'ose espérer, Messieurs, que vous accueillerez avec intérêt les deux récits que je viens de vous présenter, bien qu'ils vous éloignent du champ habituel de la Société de l'Histoire de France. L'héroïsme de M. Leclerc et de M. de Champlouis, à leur heure, a occupé l'attention du peuple le plus léger du monde; il méritait d'être rappelé à un auditoire de savants et d'historiens, conservateurs par vocation des glorieux souvenirs du passé. Je vais maintenant vous parler de quelques hommes dont la perte vous a été d'autant plus sensible qu'ils vivaient près de vous, de votre vie studieuse, au milieu des travaux qui font l'honneur de notre Société.

Votre Conseil, Messieurs, a perdu deux de ses membres, M. de Bouis et M. Naudet.

M. de Bouis était un médecin que le goût de l'étude avait amené dans vos rangs. Ses aptitudes particulières l'appelèrent au Comité des fonds en 1854. La direction qu'il donna à nos finances, avec la collaboration de MM. Bordier, de la Villegille, et surtout de M. Bellaguet, a eu d'heureux effets; et aujourd'hui, si le budget de la Société de l'Histoire de France, dont vous entendrez tout à l'heure l'exposé, s'équilibre avec des avantages dignes d'envie, si votre Conseil trouve les moyens de faire face aux frais de vos entreprises, vous ne devez pas oublier qu'il faut en rendre grâce au zèle des administrateurs de votre caisse, aussi bien, peut-être, qu'à la valeur scientifique de nos publications.

M. de Bouis était membre de la Société des Antiquaires de Normandie et de plusieurs autres sociétés savantes. Il n'a publié qu'un seul travail, les *Statuts de la Maison-Dieu de Vernon*, qui ont paru dans le *Recueil de la*

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres du département de l'Eure; mais il a beaucoup écrit. Il dépensait le meilleur de ses loisirs dans les bibliothèques publiques, à Rouen ou à Paris. L'une de ses dernières pensées tourne au profit des travailleurs qu'il y avait si longtemps coudoyés: il a partagé ses manuscrits entre la Bibliothèque nationale et la bibliothèque de Rouen. C'est ainsi que nous pourrons étudier, à Paris, le cartulaire de Foucarmont, celui de la cathédrale de Rouen, celui de l'abbaye du Tréport et le pouillé du diocèse de Coutances, dont les manuscrits originaux sont conservés en Normandie; tandis que la bibliothèque de Rouen s'est enrichie des copies faites à Paris par M. de Bouis.

M. Naudet, né le 8 décembre 1786, mort le 16 août dernier, semblait un revenant du XVIIIe siècle parmi nous. Professeur de troisième en 1806, et plus tard de rhétorique au lycée Napoléon, maître de conférences à l'école Normale en 1816, suppléant du marquis de Pastoret au Collège de France en 1817, nommé à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 22 août de la même année, professeur de poésie latine à la Sorbonne en 1821, inspecteur général des études en 1830, membre de l'Académie des sciences morales et politiques en 1832, directeur de la Bibliothèque nationale en 1840, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1852, M. Naudet s'est avancé dans l'Université à force de services rendus. A chaque étape de sa carrière correspondait un nouvel ouvrage, dont la valeur justifiait l'avancement de l'auteur, comme s'il eût voulu prouver, à chaque nomination, combien il en était digne.

Dans sa longue vie, il a vu passer trois générations de savants. Plusieurs fois l'Institut s'est renouvelé autour de lui; mais son esprit flexible, ouvert à tous les progrès, lui permettait de se tenir à la hauteur de ses collaborateurs plus jeunes. Dans les dernières années de sa vie, M. Naudet, presque centenaire, étonnait ses collègues par l'activité de ses productions. Son exemple donnait un démenti aux

injustes détracteurs qui reprochent aux académiciens leur stérilité. Lui-même se complaisait à rappeler son âge et à dire que les travaux accomplis ne dispensent pas un professeur de nouveaux travaux.

Son œuvre intéresse à la fois la philologie et l'histoire. Comme philologue, il a publié, en 1813, un essai de rhétorique d'après les quatre grands historiens latins, en 1831 une traduction d'Horace, en 1833 une traduction de Plaute, que le temps ne fera pas oublier, et de nouvelles éditions de Plaute, de Catulle, de Tacite et de Lucain.

Comme historien, M. Naudet a touché à toutes les époques : à l'antiquité, par sa traduction de l'histoire de la guerre des esclaves en Sicile, par ses récits de la monarchie des Goths en Italie, et surtout par ses recherches sur l'administration romaine, sujet qu'il possédait et qu'il traitait en maître ; à la France, par ses études sur la conjuration d'Étienne Marcel et sur l'état des personnes pendant la période mérovingienne, exposé lumineux d'une question qui a occupé les philosophes de l'histoire depuis du Tillet jusqu'à Guizot et Augustin Thierry, et enfin par les soins qu'il a donnés à la publication du recueil des *Historiens des Gaules*.

Après M. de Bouis, un de vos administrateurs, après M. Naudet, un de vos plus anciens collègues, nous avons à regretter M. Paul Raymond, un de vos plus savants éditeurs. M. Paul Raymond sortait de l'École des chartes. C'est là qu'il avait puisé ces principes d'études, cet art de travailler qui donne tant d'avantage aux élèves de cette école. Nommé jeune au poste d'archiviste du département des Basses-Pyrénées, il s'établit à Pau sans esprit de retour, heureuse condition pour arriver à de fructueux résultats. Les ministres de l'Instruction publique et de l'Intérieur venaient de prescrire deux grands travaux aux archivistes de province, le *Dictionnaire topographique*[1] et l'*Inventaire sommaire des archives de département*. Chaque archiviste reçut l'ordre de se

1. Les *Dictionnaires topographiques* sont publiés sous la direction du Comité des travaux historiques, au ministère de l'Instruction publique.

mettre à l'œuvre ; mais M. Paul Raymond, à la différence de quelques autres, s'y mit réellement. En 1863, il publia le *Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées,* recueil de recherches d'autant plus ardues que la confusion des langues latine, espagnole, française, et surtout de l'idiome basque, ont plus obscurci la science de la géographie dans l'ancienne Navarre. La même année, M. Paul Raymond achève de classer les archives de Pau et fait paraître la première partie de l'*Inventaire sommaire.* Les séries se succèdent sans interruption presque d'année en année. L'auteur nous a donné six gros volumes, pleins de faits, de dates, de pièces citées *in extenso* ou abrégées, où les détails abondent, principalement sur Jeanne d'Albret et sur Henri IV. L'œuvre est entièrement terminée. Combien de départements, en France, peuvent se glorifier de l'achèvement de leur inventaire? J'aime mieux laisser cette question en suspens, bien que la réponse que vous y feriez soit l'honneur du confrère que nous avons perdu.

Au milieu de ses occupations professionnelles, M. Paul Raymond menait à bonne fin de nombreuses études d'archéologie, de philologie, de géographie et d'histoire béarnaises, qui ont résolu bien des problèmes et redressé bien des erreurs. Aussi a-t-il mérité d'être comparé au plus illustre savant de son pays d'adoption, et a-t-on pu écrire avec raison que, depuis Pierre de Marca, personne n'avait apporté plus de lumière dans l'histoire du Béarn. Parmi les ouvrages de M. Paul Raymond, il en est un qui reste présent à l'esprit de vous tous; c'est l'*Histoire de Béarn et de Navarre* de Nicolas de Bordenave, chronique inédite que vous avez bien voulu accueillir dans votre collection. M. Paul Raymond l'avait annotée avec une érudition sobre et bien équilibrée, à l'aide de renseignements puisés, non pas dans les fonds déjà connus, mais dans les archives de Pau, qui ne sont pas à la portée de tous les savants. C'est un des côtés par lequel l'*Histoire de Béarn et de Navarre*, au milieu de tant de publications excellentes, garde son originalité et peut être présentée en exemple aux Sociétés de nos départements, qui

négligent trop souvent, pour des lieux communs scientifiques, les ressources qu'elles trouveraient dans les archives de leur chef-lieu.

M. de Bouis, M. Naudet et M. Paul Raymond étaient des membres actifs de la Société de l'Histoire de France. Nous avons à regretter d'autres confrères qui se tenaient éloignés de nos travaux, mais qui se rattachaient à nous par l'objet de leurs études.

Le marquis de Vibraye était un descendant de l'infortuné Semblançay, du premier président Christophe de Thou et du chancelier de Cheverny. De bonne heure il s'adonna aux études historiques. Entraîné par une disposition fière qui le portait vers les questions insolubles, il choisit l'archéologie préhistorique, étude délicate qui marque les confins de la science et de la fable, et qui exige autant de rectitude dans les conjectures que de patience dans les recherches. Il trouva dans les gisements des grottes de la Dordogne, et surtout de l'Yonne, des silex taillés, des ossements de renne sculptés et même des débris humains, mêlés à des restes d'animaux disparus ou émigrés, comme l'éléphant, l'hyène, le rhinocéros. Cette importante découverte démontrait la présence simultanée de l'homme et de ces mammifères, fait déjà signalé par d'autres savants, surtout par M. Lartet, mais avec une moindre abondance de preuves. Vous avez tous vu, Messieurs, dans les galeries du Trocadéro, il y a quelques mois à peine, la fleur de la collection de cet amateur célèbre. Possesseur d'une fortune considérable que ses nobles instincts le portaient à mettre au service de l'intérêt général, le marquis de Vibraye n'avait pas borné sa tâche à la formation d'un musée scientifique. Grand propriétaire, habitant d'un pays peu favorisé de la nature, il avait su fertiliser les marais et les landes les plus rebelles; ses améliorations agricoles lui ont valu l'honneur d'entrer à l'Académie des sciences en qualité de membre correspondant. Enfin il avait rétabli et aidé à vivre le collège de Pontlevoy. C'est ainsi que ce gentilhomme chrétien utilisait les dons de la Providence : il augmentait la richesse du pays et relevait

les écoles, satisfaisant ainsi aux deux besoins de l'homme : vivre et s'instruire.

Le jour de la mort du marquis de Vibraye, le 14 juillet, nous perdions encore M. Jules Delalain, un de ces pionniers courageux et patients qui s'adonnent à une œuvre. Directeur en 1842 de la célèbre imprimerie des Barbou, il consacra les forces de sa maison aux publications de l'enseignement primaire. L'excellente loi de 1833, due au génie du plus illustre de vos présidents, avait donné de l'élan aux écoles de France. M. Delalain transforma les méthodes d'éducation élémentaire; il créa des éditions classiques, il imprima des livres qui forment encore le fonds de la bibliothèque d'étude des élèves et même des maîtres. Aucune des questions qui touchent à l'enseignement ne laissait M. Delalain dans l'indifférence. Il publiait depuis 1848 le *Recueil des lois et actes de l'Instruction publique,* s'occupait de la propriété littéraire, du sort légal de la presse devant les tribunaux, et portait sur ces questions, à la fois littéraires et politiques, la lumière d'un esprit juste et élevé.

M. Ernest Souquet et M. Charles Brunet, comme M. le marquis de Vibraye, étaient des collectionneurs érudits. Le premier, juge de paix à Étaples (Pas-de-Calais), avait reçu de son père un musée d'antiquités de l'époque gallo-romaine, qu'il était parvenu à augmenter. A peine âgé de trente-sept ans, M. Souquet s'était acquis une réputation que justifiaient ses connaissances archéologiques. La mort l'a enlevé à la Société de l'Histoire de France à l'âge où l'amateur, devenu érudit, peut donner une direction scientifique à ses recherches. M. Charles Brunet, ancien chef de division et inspecteur général au ministère de l'Intérieur, était un bibliophile passionné pour les curiosités de la fin du XVIIIe siècle. Il avait consacré à Marat et au Père Duchesne des études intéressantes, sans prétention apologétique. Il collectionnait les œuvres dramatiques du temps de la révolution, les anas, les productions populaires et les romans de Rétif de la Bretonne, bien avant que la spéculation fût venue centupler le prix

des œuvres de cet écrivain. Il avait condensé dans sa *Bibliographie des ouvrages concernant Paris* ses notes sur ces œuvres légères, qu'on lit quelquefois le jour où elles paraissent, et qu'on oublie le lendemain sans regret. Par un contraste naturel à un esprit d'élite, il aimait les romans de chevalerie et conservait dans son cabinet, à côté d'imprimés rares, des copies inédites qu'il avait dressées de sa main.

L'année était déjà avancée, Messieurs, et nous pouvions espérer que nos listes mortuaires seraient closes, quand un nouveau deuil est venu frapper la Société de l'Histoire de France. M. Saint-René Taillandier est mort subitement, le 23 février dernier, dans la force de l'âge et dans la plénitude de son talent. Il ne faisait partie de notre Société que depuis peu d'années, mais l'éclat de ses travaux rend son œuvre familière à chacun de nous. Né le 16 décembre 1817, fils d'un père qui était membre de notre Société et poète à ses heures, René Taillandier, élève du lycée Charlemagne, lauréat du grand concours en 1836, licencié en droit et licencié ès-lettres, avait complété son éducation en Allemagne. Il passa deux ans à la faculté de Heidelberg et y prit tous ses grades. Au retour, mûr pour le professorat, bien préparé par les études de sa première jeunesse aux grands labeurs de l'enseignement, il reçut la suppléance de littérature française à la faculté de Strasbourg, puis à celle de Montpellier. Professeur titulaire en 1846, il passa près de vingt ans dans sa chaire sans solliciter d'avancement ni de faveur. En 1863, il fut chargé de suppléer M. Saint-Marc Girardin dans le cours de poésie française à la Sorbonne. C'est là, Messieurs, que la plupart d'entre nous ont eu l'occasion de goûter les leçons de ce maître. Quelquefois, ébauchant au courant de l'improvisation l'étude qu'il devait publier, le professeur nous faisait passer en revue, par d'habiles rapprochements, des poètes étrangers dont nous ne connaissions même pas le nom. Le lendemain, nous trouvions dans la *Revue des Deux Mondes* une sorte de résumé du cours de la veille. Malheureusement tout n'était pas recueilli : l'écrivain, comme un prodigue, laissait perdre des trésors

qui eussent fait la fortune d'un professeur moins riche. Aussi que de fins aperçus, que d'éloquentes appréciations, dont les seuls auditeurs de la Sorbonne ont pu garder le souvenir!

En 1863, porté par l'opinion publique, le suppléant de Saint-Marc Girardin succéda à M. Gandar dans la chaire d'éloquence française, illustrée depuis le commencement de ce siècle par MM. Villemain et Nisard. Au mois de janvier 1870, M. Segris, ministre de l'Instruction publique dans le cabinet Ollivier, attacha M. Taillandier à son département en qualité de secrétaire général. Il y resta après le 4 septembre, après la guerre, jusqu'en 1872, sous trois ministres, assez supérieurs, en cette circonstance, aux petitesses de l'esprit de parti pour apprécier les services d'un collaborateur tel que Saint-René Taillandier.

Rentré dans la vie privée, notre regretté confrère se consacra définitivement aux lettres. Il remplaça le P. Gratry à l'Académie française et fut reçu par M. Nisard, son prédécesseur à la Sorbonne. Poursuivi par une sorte de pressentiment, il a passé ses dernières années à travailler, comme s'il eût été pressé de mettre en œuvre ses matériaux d'étude. Dans le numéro de la *Revue des Deux Mondes* du 15 février, presque à la veille de sa mort, il publiait un article sur Victor de Laprade; il en préparait un autre sur *le Secret du roi* de M. le duc de Broglie. Aussi peut-on dire de lui qu'il est mort en travaillant. Le dimanche 23 février, après une journée laborieuse comme toutes celles de sa vie, mais occupée en partie par ses devoirs religieux, Saint-René Taillandier rentrait dans sa maison de la rue Saint-Benoît, lorsqu'il fut saisi d'un étouffement subit. Son agonie dura à peine et ne fut interrompue que par l'acte de foi suprême avec lequel il reçut des mains de son frère, le digne curé de Saint-Augustin, le saint viatique et les derniers sacrements.

L'œuvre qu'il laisse à ses élèves, et nous le sommes tous, étonne par sa grandeur. Après avoir débuté par un volume de poésie, *Béatrix*, qui fit de Saint-René Taillandier le

frère littéraire de Brizeux et de Victor de Laprade, il s'adonna à l'étude de la philosophie et de l'histoire de l'Allemagne. Dès le début de ses travaux à Heidelberg, il s'était imposé la mission de faire connaître l'Allemagne à la France. « Votre plume, lui écrivait Ozanam, dans une lettre « du 21 février 1848 que ses enfants conservent comme un « titre de noblesse, est celle à qui les lecteurs ont reconnu « le droit de les mettre au courant de la science allemande, « et on ne saurait le faire avec plus de clarté, de grâce et « de qualités françaises. » Quelques voyages habilement dirigés, les facultés maîtresses de son esprit lui permirent de se tenir au courant du mouvement des idées au delà du Rhin. Il s'appliquait à nous traduire en bon langage, en un français clair et précis, les conceptions les plus nébuleuses, comme celles de Novalis, et à nous montrer les manifestations de cette marée montante qui, de 1840 à 1870, a porté nos voisins au point que vous savez. L'invasion de la France, l'unité de l'Allemagne, il avait tout prédit, dès 1853, dans un de ses livres, les *Études sur la révolution en Allemagne,* prouvant ainsi que la clairvoyance est l'apanage des historiens aussi bien que des poètes.

Mais l'Allemagne n'était pas le seul pays que M. Saint-René Taillandier eût entrepris de dévoiler à la France. La Russie, l'Espagne, le Caucase, la Bohême, la Hongrie, la Serbie, furent tour à tour explorés par lui. Ces civilisations éloignées, ces littératures étrangères que nous connaissons à peine de réputation par les récits des voyageurs, M. Saint-René Taillandier les avait étudiées dans leurs origines et dans leurs développements. Rédacteur de la *Revue des Deux Mondes* depuis 1843, il en avait fait une seconde chaire, d'où il initiait ses lecteurs à des merveilles ignorées. L'histoire contemporaine fut aussi l'objet de ses profondes analyses. Il excellait aux portraits, aux révélations inattendues. Ses livres sur la comtesse d'Albany, cette reine d'Angleterre, épave de la révolution de 1688, que le XIXe siècle a connue, sur Sismondi, sur Maurice de Saxe, sur la comtesse d'Ahlefeldt, sur le général de Ségur, sur le

prince Albert et la reine Victoria, attacheront toujours les lecteurs de goût. Dans cette œuvre, si variée par les sujets qu'elle effleure, poésie, philosophie, littérature, histoire, germaniques, espagnoles, italiennes, anglaises, magyares, tchèques et russes, règne une unité admirable, la fermeté des convictions religieuses et le désir de rendre les hommes meilleurs par les leçons morales qu'il leur propose.

La Société de l'Histoire de France, Messieurs, malgré les pertes que je viens d'énumérer, malgré les vides que la mort creuse dans nos rangs, est en pleine prospérité. Elle s'accroît chaque jour et attire de plus en plus à elle les esprits distingués qu'anime l'amour de la vérité. Des sommets de la politique, de la finance, ou simplement du monde oisif, viennent à nous, comme des voyageurs à une oasis, des hommes séduits par nos horizons pacifiques et par les bienfaits de nos études. Et ils ne seront pas déçus dans leurs espérances! Ce n'est pas en effet dans un simple but de curiosité que l'homme aime sa propre histoire; ce ne sont pas seulement les aventures de ses prédécesseurs qu'il recherche dans les ouvrages de votre collection. Non, les récits du passé portent avec eux des enseignements plus instructifs; ils nous apprennent comment nous devons penser, agir dans telles ou telles circonstances de notre vie sociale, ce que nous pouvons exiger des autres et ce que nous leur devons, nos droits et nos devoirs, et surtout ils nous présentent des exemples de ces grands dévouements qui ont aidé nos pères à placer la France sur un piédestal si élevé. C'est à vous de populariser ces tableaux, de répandre la lumière, de refouler l'ignorance et la prévention, d'éclairer les problèmes historiques par la publication des témoignages contemporains, vous, Messieurs, qui êtes les dépositaires des meilleures traditions d'étude et les gardiens de cette vérité que l'homme poursuit avec le plus de passion après la vérité religieuse, de la vérité historique.

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE DEPUIS SA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, EN MAI 1878, JUSQU'A CE JOUR (LU A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 MAI 1879), PAR M. J. DESNOYERS, MEMBRE DE L'INSTITUT, SECRÉTAIRE DE LA SOCIÉTÉ.

Messieurs,

Votre Conseil administratif n'a point, cette année, à vous exprimer de regrets pour des retards, qui n'ont été que trop fréquents, à l'achèvement et à la distribution des volumes représentant le précédent exercice et celui de l'année courante. Grâce au zèle et à l'activité des éditeurs et des commissaires responsables, grâce à la régularité de plus en plus grande de nos imprimeurs, les quatre volumes attribués à la souscription de 1878 ont été terminés dans le courant de l'année dernière. Le premier volume de 1879 est entre vos mains depuis plusieurs mois; vous en recevrez un second sous peu de jours, et l'impression des deux autres est tellement avancée que le semestre courant ne s'écoulera pas avant qu'elle ne soit achevée. Ainsi que vous pourrez en juger, cette activité ne préjudiciera pas au mérite des éditions.

La connaissance que vous avez déjà des volumes distribués, les mentions fréquentes que j'ai dû faire des autres, soit dans mes précédents rapports annuels, soit dans les rapports mensuels au Conseil, me dispenseraient de vous en entretenir de nouveau, si ce n'était pas une heureuse occasion de rendre justice au savoir et au dévouement des éditeurs, des commissaires responsables et des membres du Comité de publication, qui remplissent si consciencieusement, chacun, pour leur part, la tâche honorable, mais délicate et laborieuse, qui leur est confiée. C'est aussi pour votre secrétaire un devoir que la confiance persistante du Conseil, dont il est très reconnaissant, veut bien lui conserver depuis l'origine de notre Société, depuis près de cinquante ans.

Mentionnons d'abord les volumes qui ont composé la livraison de l'année 1878, puis ceux attribués à l'exercice de 1879.

Pour l'année 1878, vous avez reçu :

1° Le tome Ier des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, ayant pour éditeur M. Cougny, et pour commissaire responsable M. Egger;

2° Le tome VIIe des *Chroniques de Froissart*, éditées par M. Siméon Luce, avec l'adjonction de M. L. Delisle pour commissaire responsable;

3° Le tome IIe des *Mémoires inédits de Michel de La Huguerye*, dont l'éditeur est M. le baron de Ruble, et le commissaire responsable M. L. Lalanne;

4° L'*Histoire du gentil seigneur de Bayart par le loyal Serviteur*, volume dont M. Roman a été l'éditeur, et M. Lalanne commissaire responsable.

La livraison de 1879 comprend les volumes suivants :

1° Le tome IIe de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, éditée et traduite par M. P. Meyer, ayant pour commissaire responsable M. L. Delisle, qui a succédé dans cette coopération, avec son dévouement habituel, si profitable aux études historiques, à notre regretté confrère, M. Boutaric, commissaire responsable pour le premier volume;

2° Le tome IIe des *Extraits des Auteurs grecs*, dont M. Cougny est éditeur et M. Egger commissaire responsable;

3° Le tome Ier des *Mémoires de Nicolas Goulas*, édités par M. Ch. Constant, et dont M. le marquis de Chantérac est commissaire responsable;

4° Le tome IIe de la *Chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, dont M. Morand est éditeur, et M. L. Delisle commissaire responsable.

Vous aurez remarqué, Messieurs, dans cette énumération un nouveau témoignage du soin que prend votre Conseil de varier, autant que possible, chaque année, les origines, les

dates de composition et le caractère de vos publications. Si nous rappelons, en effet, les périodes chronologiques auxquelles se rapportent ces huit volumes, nous y voyons représentées plusieurs des plus importantes : l'histoire des temps primitifs de la Gaule, par les *Extraits des Auteurs grecs ;* le moyen âge féodal, par deux ouvrages d'un caractère très différent, mais non moins instructifs et non moins importants l'un que l'autre, savoir : pour le XIIIe siècle, le poème provençal de la *Guerre contre les Albigeois,* et les *Chroniques de Froissart* pour le XIVe siècle, dont elles offrent le tableau le plus vivant. Au XVe siècle se rapporte la *Chronique de Jean Lefèvre de Saint-Remy;* le XVIe siècle est représenté par la *Vie de Bayart,* ainsi que par les *Mémoires de La Huguerye*, ouvrages auxquels s'ajoutera, l'an prochain, pour la même période, le complément des *Œuvres de Brantôme.* Au XVIIe siècle se rapportent les *Mémoires de Nicolas Goulas*, gentilhomme de la chambre de Gaston, duc d'Orléans.

De ces ouvrages, deux étaient entièrement inédits, savoir : les *Mémoires de La Huguerye* et ceux de *Goulas;* les autres doivent au choix des manuscrits et à une correction plus rigoureuse de textes déjà connus un caractère et un intérêt qui manquaient aux précédentes éditions.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques remarques à la sèche mention de ces ouvrages si divers.

1. Rappelons d'abord les *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules.* Lorsque le Conseil décida, ou plutôt renouvela, en 1877, le projet de publication de ce recueil, qui avait figuré, des premiers, parmi les ouvrages dont notre Société devait s'occuper, mais qui, pour divers motifs, resta sans commencement d'exécution, il fut principalement inspiré par l'intention de fournir un usage plus sûr et plus facile des éléments de recherches géographiques et historiques aux études qui, depuis quelques années, se dirigent très activement vers les origines des premières populations et vers les sources diverses de l'antique civilisation de la Gaule. C'est surtout,

en effet, dans les textes nombreux et variés des géographes et des historiens grecs qu'on peut trouver avec le plus de certitude le commentaire et le contrôle des découvertes archéologiques qui se multiplient chaque jour. C'est aussi à cette source que sont puisés les principaux témoignages invoqués par l'érudition à l'appui des divers systèmes sur les origines, les migrations, les mœurs, les mélanges de races et de populations, Ligures, Celtiques, Galates, Ibères, Celtibères, Cimmériennes, Phéniciennes, ainsi que des Phocéens et des autres colonies grecques qui se sont succédé dans la Gaule avant la conquête romaine.

C'est pour entrer le plus rigoureusement possible dans cette voie d'études comparées des origines et des migrations des populations primitives de la Gaule que l'éditeur du recueil dont il s'agit, M. Cougny, professeur de rhétorique, collaborateur de la grande collection Didot des auteurs grecs, d'accord avec son commissaire responsable, M. Egger, dont l'autorité en philologie et en érudition helléniques n'a pas non plus besoin d'être rappelée, a adopté un système particulier de traduction ou plutôt de reproduction des noms de lieux, de peuples et de personnes. Ce système consiste à conserver littéralement la physionomie originale et primitive des noms, tels que les écrivains grecs, les mieux informés, en entendaient la prononciation et nous l'ont transmise, différente souvent de la forme donnée par les auteurs latins. Ce système, que vous avez pu déjà apprécier et qui présente, au premier abord, une apparence étrange, avec laquelle on ne se familiarise que peu à peu, ne paraît pas avoir obtenu un assentiment général. Il pouvait cependant s'appuyer sur de notables exemples; c'est ainsi que M. Patin, dont l'autorité en critique philologique est justement très grande, conseillait de reproduire textuellement la forme des noms des divinités grecques et autres. Il faisait lui-même l'application de cette méthode dans sa traduction de la *Théogonie* d'Hésiode, publiée en 1872 par la Société pour l'encouragement des études grecques en France. Vous aurez aussi remarqué les soins apportés par M. Cougny, dans les

mêmes intentions, à la traduction, non seulement fidèle, mais très rigoureusement littérale des textes.

Une introduction, plus complète encore que celle insérée déjà en tête de l'ouvrage, sera jointe au troisième et dernier volume et répondra aux objections qui ont pu être faites à la méthode suivie; elle indiquera aussi, avec plus de précision, le choix des textes manuscrits et des meilleures éditions utilisées. Une table générale, géographique et onomastique, réunira aux diverses formes des noms grecs, groupés d'après leur origine chronologique, les traductions littérales qui en ont été données; elle éclaircira quelques incertitudes d'attributions topographiques.

Vous connaissez le plan de l'ouvrage; il est conforme à celui adopté par dom Bouquet dans le premier volume du recueil des *Historiens des Gaules*, publié en 1728, et que le Conseil de notre Société a eu l'intention de reproduire, en l'améliorant et en rendant plus facile l'étude des textes originaux. Le tome premier de cette nouvelle édition, correspondant à la première partie du premier volume de dom Bouquet, contient les géographes; le second comprend les historiens; dans le troisième seront réunis des extraits des philosophes, des orateurs, des poètes, et quelques documents accessoires, tels que des lettres et des inscriptions des Gaules et de la Galatie.

Vous avez vu dans le premier volume, groupés autour de Strabon, dont les extraits en forment la principale partie, des fragments de Ptolémée, de Scylax, de Marcien d'Héraclée, d'Arrien, d'Étienne de Bysance, de Denys le Périégète et de quelques autres auteurs négligés par D. Bouquet, ou dont des fragments ont été découverts plus récemment.

La moitié du second volume est remplie par des extraits de Polybe, l'auteur grec le plus important, avec Strabon et Dion Cassius, pour l'histoire des habitants primitifs et successifs des Gaules transalpine, cisalpine et asiatique. C'est dans Polybe que les nombreuses dénominations de Celtes et de Galates semblent arbitrairement indiquées et sont si difficiles à distinguer clairement, malgré des origines probablement différentes.

Ce volume comprend aussi des fragments d'Hérodote, de Thucydide, de Diodore de Sicile, de Denys d'Halicarnasse, de Plutarque, d'Appien, de Pausanias, et de quelques autres historiens moins connus ou omis par dom Bouquet, tels qu'Éphore, Aristomène, Antigone de Carysthe, Apollodore et Timagène, cité et traduit par Ammien Marcellin.

Dans le troisième volume, sous le titre un peu vague et général de philosophes et d'orateurs, figureront des extraits nombreux et non moins importants d'Aristote, d'Ælien, de Dioscoride, de Lucien, de Polien, de Possidonius, d'Athénée, auquel l'histoire est redevable de tant de fragments précieux d'auteurs qui, sans lui, seraient demeurés inconnus.

Ces trois volumes réuniront donc les plus importantes informations sur les origines, les migrations, la religion, les guerres, les mœurs, la vie publique et privée des Gaulois et des populations diverses souvent confondues sous la dénomination plus générale de Celtes.

Cette publication, si importante pour l'histoire des temps les plus anciens de la Gaule, devra être, probablement et utilement, suivie d'extraits des auteurs latins relatifs aux mêmes peuples et aux mêmes temps, ainsi qu'on les trouve dans le premier volume du recueil des *Historiens des Gaules*. Ces textes sont certainement bien moins rares et n'auraient pas besoin d'être traduits ; mais ils sont un complément et un élément de comparaison et de contrôle indispensables. Cet autre recueil trouverait dans la surveillance de notre savant confrère, M. le baron de Witte, une coopération des plus utiles.

2. Les annales mérovingiennes et carolingiennes, si bien représentées déjà dans notre collection, ne figureront point dans les publications des deux dernières années. Un seul volume, de l'exercice de 1878, se rapportant à la période la plus ancienne, après les *Extraits des Auteurs grecs*, mais appartenant au moyen âge, est la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*. Vous possédez, Messieurs, depuis plusieurs mois, le second et dernier volume de cet important

document à la fois historique et littéraire, composé au commencement du XIIIe siècle, et qui est, avec la *Chronique de Pierre des Vaux-de-Cernay,* le récit le plus complet de cette croisade. Un premier volume, publié en 1875, contenait le texte provençal, accompagné de nombreuses notes philologiques et d'un vocabulaire des plus utiles à l'intelligence de cette chanson de geste, ou de cette *cansos*, comme on la désignait en philologie romane. Ce premier volume, qui comprenait un texte de langue, éclairci par l'expérience de l'éditeur, M. P. Meyer, professeur au Collège de France et à l'École des chartes, avait déjà reçu une sorte de consécration dans le monde érudit par le choix qu'en avait fait le savant éditeur, pour servir de base, dans ses cours, à des commentaires philologiques sur la littérature provençale.

Le second volume, qui a exigé, comme le premier, de longues et consciencieuses recherches, sous d'autres points de vue, contient une traduction française littérale, de nombreuses notes, une table très complète, et une savante introduction qui expose, résume et explique les faits historiques formant le sujet de ce poème, œuvre successive de deux auteurs différents, et cependant ne comprenant, dans son ensemble, qu'une portion du récit de la croisade, de 1208 à 1219. Vous vous rappelez, Messieurs, qu'une première édition de ce document a été publiée en 1837 dans la collection ministérielle des Documents inédits relatifs à l'histoire de France, par M. Fauriel, l'un des savants fondateurs de notre Société, d'après une copie due à la coopération d'un autre de nos dévoués confrères, M. Teulet. M. P. Meyer, rendant, à bon droit, justice au mérite littéraire et historique du premier éditeur, n'aurait point entrepris et proposé à votre Conseil une nouvelle édition de cet ouvrage, s'il n'avait pas été convaincu de la possibilité de donner un texte plus rigoureusement fidèle, et surtout de l'éclaircir par des annotations que lui permettaient les progrès des études philologiques du moyen âge et son expérience dans la connaissance de la littérature et de l'histoire de la Provence au XIIIe siècle.

Dans cette introduction de 119 pages, M. Meyer développe

successivement des observations générales sur la composition du poème, une étude critique des principales sources de l'histoire de la croisade contre les Albigeois, telles que les actes officiels, ecclésiastiques et civils, les récits des chroniqueurs, Pierre de Vaux-de-Cernay, le plus important, avec Guillaume de Puylaurens, et d'autres d'un ordre secondaire, tels que les chroniques de Robert d'Auxerre, de Guillaume le Breton, d'Aubri de Trois-Fontaines, de Saint-Aubin d'Angers, de Jean de Garlande.

Le savant éditeur étudie ensuite le poème même, les mentions qui en ont été faites pendant le moyen âge, le manuscrit unique qui en a été conservé et la traduction très imparfaite en prose française, écrite au xve siècle. La question la plus importante de cette introduction est la démonstration incontestable de la rédaction successive des deux parties du poème par deux auteurs différents, tous deux contemporains et témoins des événements. Le premier, Guillem de Tudèle, clerc et jongleur, ou troubadour, originaire de Navarre et fixé à Montauban où il commença son poème, approbateur de la croisade, raconte les faits de 1208 à 1213, et écrivait de 1210 à 1213; l'autre, poète toulousain anonyme, adversaire de cette croisade et partisan dévoué du comte de Toulouse, poursuivant le récit, de 1213 à 1219, paraît avoir écrit en cette dernière année.

M. Meyer examine ensuite la valeur de chacune de ces deux narrations; il analyse les récits historiques et apprécie, au point de vue philologique, les caractères distincts de la versification employés par chacun des deux auteurs successifs.

M. Fauriel avait été aussi vivement frappé du caractère très différent de la narration des deux parties du poème et avait discuté les motifs qui pouvaient les faire attribuer à deux auteurs successifs et témoins, l'un et l'autre, des événements qu'ils racontent, l'un partisan de Simon de Montfort et de la croisade dont il était le chef, l'autre, dévoué au comte de Toulouse et partisan des sectaires Vaudois victimes de la croisade. Mais M. Fauriel n'avait point admis cette hypo-

thèse, que lui paraissait rendre invraisemblable la juxtaposition, rigoureusement complète, du second récit au premier, sans que cette substitution fût manifestée par aucun autre indice que le changement d'opinions du narrateur. Ce changement, M. Fauriel l'attribuait principalement à l'influence que le spectacle des violences commises par l'armée des croisés avait exercée sur l'esprit de l'unique auteur; mais, dans cette hypothèse, il ne paraît pas avoir tenu compte de la notable différence des deux récits, au point de vue philologique, quoiqu'il eût une connaissance si approfondie de l'histoire littéraire du moyen âge. C'est cette différence que M. Meyer s'est surtout appliqué à démontrer.

Cette sèche analyse ne donnerait qu'une faible idée de la masse de travail réalisée par M. P. Meyer dans l'introduction du second volume de la *Chanson de la Croisade*, si nous ne rappelions pas aussi les annotations historiques, biographiques et géographiques disséminées dans les notes. En résumé, nous ne craignons pas d'être démenti en répétant, avec des juges plus compétents, que cet ouvrage, intéressant au triple point de vue de la langue, du récit d'événements des plus tristement dramatiques, et du tableau comparatif des mœurs et des coutumes de la féodalité ecclésiastique et politique dans une des principales régions de la France au XIIIe siècle, ne fera pas moins d'honneur à l'auteur qui l'a mené si laborieusement à bonne fin, qu'à la Société qui en a enrichi sa collection.

3. Le troisième volume, dans l'ordre chronologique de la rédaction, mais non de la distribution qui vous en a été faite, puisque vous le possédez depuis près d'une année, est le tome VIIe des *Chroniques de Froissart*, éditées par M. Siméon Luce. Vous n'avez peut-être pas oublié, Messieurs, que cet ouvrage fut, dès l'origine de notre Société, classé, comme Strabon, au nombre des projets de publications les plus essentielles, et confié dès lors, en perspective, à un érudit qui paraissait s'être tellement identifié avec Froissart, par une suite d'études préliminaires, et par la réunion de nom-

breux documents complémentaires, qu'il semblait difficile de l'en séparer. La santé de M. Lacabane et d'autres occupations ne lui ayant pas laissé la liberté de poursuivre ce projet, votre Conseil a trouvé, dans M. Luce, un nouvel éditeur non moins bien préparé.

Je serais certainement l'interprète des autorités les plus compétentes, en répétant, après le jugement de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui a honoré un premier volume de l'édition de M. Luce de son plus grand prix décerné aux études historiques, que cette édition, quand elle sera terminée, sera le plus important monument élevé à l'histoire politique et littéraire de la France au XIVe siècle. Depuis le premier volume, qui remonte à l'année 1869, ce grand ouvrage a progressé, régulièrement d'abord pour les quatre volumes suivants qui ont successivement vu le jour, chaque année, jusqu'en 1874. Si un intervalle de deux années s'est ensuite écoulé entre chacun des deux volumes suivants, le VIe et le VIIe, ce n'a pas été sans profit pour le perfectionnement de l'œuvre générale. M. Luce avait, en effet, recueilli de si nombreux documents sur l'intervalle chronologique compris dans ces deux volumes (1360 à 1370), qu'il a pu y trouver la matière de publications distinctes, annexes des grandes chroniques, mais trop étendues pour pouvoir être insérées dans l'édition même. L'une de ces annexes, la seule publiée jusqu'ici, comprend la jeunesse de Du Guesclin. Elle a été honorée des mêmes suffrages que le premier volume de *Froissart*. L'autre annexe, qui formera deux volumes, et qui fera très probablement partie des publications de notre Société, embrassera aussi, sur la vie de ce grand guerrier, un ensemble de documents nouveaux recueillis dans le *Trésor des chartes*, dans les collections des anciennes Chambres des comptes et dans d'autres recueils officiels dont M. Luce a exploré et utilisé déjà les richesses, avec un grand profit pour l'histoire du XIVe siècle.

Ai-je besoin de vous rappeler, Messieurs, le plan arrêté par M. Luce, d'accord avec son savant commissaire responsable M. L. Delisle, dont la collaboration infatigable et

les conseils sont si profitables aux publications de notre Société, comme à tant d'autres études sur le moyen âge? D'après ce plan, fondé sur l'examen comparatif et le classement des nombreuses et diverses rédactions, la première ou la plus ancienne des quatre principales des Chroniques a servi de base à l'édition de la Société de l'Histoire de France. Les deux rédactions postérieures, les plus importantes, et les variantes des nombreux manuscrits de la première, variantes de dialectes et souvent variantes de faits, sont l'objet d'additions complémentaires; des annotations multiples, à divers points de vue, doublent à peu près l'étendue de chaque volume, et enfin des sommaires analytiques, fort développés, précèdent chaque livre, en facilitent l'étude et en augmentent l'intérêt.

Vous savez aussi, Messieurs, combien M. Luce apporte de soins consciencieux, fondés toujours sur les documents les plus authentiques, à rectifier les nombreuses erreurs de Froissart. Ces erreurs, à la fois géographiques, chronologiques et biographiques, ne diminuent aucunement l'intérêt et l'importance de cet admirable monument de l'histoire et de la langue de la France au XIVe siècle. Elles résultent du caractère, de la situation et des conditions de la vie aventureuse de l'auteur, de sa présence dans des cours étrangères, où les faits se revêtaient, à ses yeux, d'une couleur qui n'est pas le plus souvent l'expression du patriotisme français, mais où se peignent toujours les mœurs et la vie de la société contemporaine, de la chevalerie et de la féodalité sur son déclin, dans les principaux états de l'Europe, pendant cette seconde moitié du moyen âge, et principalement sous le règne de Charles V. Les sommaires très détaillés qui, pour le septième volume seulement, de 1367 à 1370, comprennent, avec les notes, plus de cent pages, ont été publiés à part, avec l'autorisation du Conseil, précédés de quelques réflexions judicieuses sur la méthode historique dont l'auteur fait la plus heureuse application dans tous ses travaux.

Ce septième volume de Froissart ne termine point encore

la première partie des Chroniques, la plus importante, la plus vraiment originale, comme vous savez. Un huitième volume, composé d'après les mêmes principes, sera nécessaire pour la compléter et conduire les événements jusqu'à la fin de l'année 1376. M. Luce nous fait espérer que son manuscrit pourra être prêt à imprimer vers le commencement de l'année prochaine.

La seconde partie des Chroniques exigera de moindres commentaires, et l'impression pourra en être plus rapide. Les tables qui termineront l'ouvrage en embrasseront tous les points de vue, et ne négligeront pas la philologie, qui trouve dans ces chroniques de nombreuses et utiles indications pour les développements de la langue française au XIVe siècle.

Sans diminuer la valeur de l'édition de Froissart publiée à Bruxelles par M. Kervyn de Lettenhove, pour l'Académie des sciences de Belgique, sur un plan différent, avec une régularité et une activité très remarquables, accompagnée aussi de commentaires, de documents accessoires, et terminée par des tables fort utiles pour l'étude, on peut espérer que celle de la Société de l'histoire de France restera définitive et sera le plus digne monument élevé à la renommée du célèbre chroniqueur.

4. C'est au XVe siècle, mais seulement à la première moitié, que se rapporte une autre de nos publications, la *Chronique de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Remy*. Le premier volume a paru en 1876, et le second est actuellement sous presse. L'éditeur est M. F. Morand, juge honoraire au tribunal civil de Boulogne, avec la collaboration de M. L. Delisle, commissaire responsable. Cette chronique a été publiée plusieurs fois, mais toujours très incomplètement, d'abord par le Laboureur vers le milieu du XVIIe siècle, puis par Buchon dans sa collection des Chroniques et dans le *Panthéon littéraire*. Elle reçoit un complément très important par l'emploi d'un manuscrit de la bibliothèque de Boulogne, qui sert de base à la nouvelle édition, et que M. Mo-

rand a soigneusement étudié et collationné. Jean Lefèvre, roi d'armes de la Toison d'or, ordre chevaleresque de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et plus habituellement désigné par ses contemporains sous le titre de ses fonctions, a longtemps vécu auprès de ce prince. Il a reproduit de nombreux traités, discours, lettres et divers autres documents officiels, retraçant, à un point de vue différent de ceux que préférait Froissart, et dans les intérêts du duc de Bourgogne, les événements dont il fut témoin depuis 1407 jusqu'en 1460. J. Lefèvre imitait les principaux chroniqueurs du xve siècle, attachés par leurs fonctions à ces mêmes princes, tels que Monstrelet, Jacques du Clercq, Mathieu d'Escouchy, Olivier de la Marche et G. Chastellain. Il assistait en 1415 à la bataille d'Azincourt, en 1429 aux noces du duc Philippe, et fut témoin des principaux événements qu'il raconte. Ses récits se rapprochent beaucoup plus de ceux de G. Chastellain, qui paraît avoir introduit dans sa chronique quelques parties des récits que Lefèvre lui avait communiqués, et surtout de ceux de Monstrelet, avec lesquels on reconnaît, en plusieurs points, la plus complète analogie.

Le premier volume de Saint-Remy, édité par M. Morand, s'arrêtait à l'année 1420; le second volume, actuellement sous presse, et qui complétera la chronique, s'étend depuis une partie de la même année jusqu'en 1460. Des annotations historiques et géographiques y sont jointes par M. Morand, qui connaît bien les événements, les personnages et les chroniqueurs du xve siècle. Depuis fort longtemps l'attention de la Société de l'histoire de France avait été appelée sur l'auteur de la chronique que nous publions maintenant, et, dès 1835, une notice biographique très complète sur cet historien avait été publiée dans l'un des premiers volumes du *Bulletin,* par Mlle Dupont, qui a enrichi notre collection de plusieurs des plus intéressantes chroniques du xive et du xve siècle, Pierre de Fenin, Jehan de Wavrin et Commynes.

5. Le xvie siècle, déjà largement représenté dans la collection de notre Société, s'enrichit encore de deux autres

volumes pour les souscriptions de 1878-1879. Le texte le plus ancien et le plus connu est l'*Histoire du gentil seigneur de Bayart composée par le Loyal serviteur*.

L'auteur, qui, par un modeste dévouement à la renommée du brave et loyal chevalier, son maître, avait dissimulé son nom, est resté longtemps inconnu. Le nouvel éditeur de cette histoire, M. Roman, qui a fait une étude sérieuse des sources historiques du Dauphiné, qu'il habite et dont Bayart était originaire, a pu constater avec une grande vraisemblance ce que n'avait pas reconnu M. de Terrebasse dans son intéressante histoire de Bayart, que l'auteur anonyme qui se cachait sous le voile du *Loyal serviteur*, était un certain Jacques de Mailles, attaché d'abord à la personne du chevalier, son compagnon dans la plupart de ses campagnes et, après la mort de l'illustre guerrier, homme d'affaires de sa famille, exerçant les fonctions de tabellion ou de notaire. C'est une identité qu'on aurait quelque peine à admettre, si elle ne reposait pas sur une base presque certaine.

La lecture de ce volume intéressant, qui est entre vos mains depuis plusieurs mois, vous a montré, Messieurs, le soin rigoureux apporté par M. Roman à conserver la physionomie du texte original, imprimé au XVIe siècle pour la première fois et profondément altéré dans toutes les éditions ultérieures, mais qui ne peut être contrôlé par aucun texte original, puisque jusqu'ici on n'en connaît point de manuscrit.

Au texte primitif ainsi reproduit, M. Roman ajoute de nombreuses notes et un appendice contenant des recherches sur la famille de Bayart, plusieurs lettres signées de lui[1], d'autres qui lui étaient adressées ou qui le concernaient, des renseignements sur sa famille, des quittances qu'il avait signées, éclaircissant différentes circonstances de sa vie[2]. On y

1. M. Kervyn de Lettenhove a indiqué tout récemment au Conseil plusieurs autres lettres, en partie inédites, de Bayart.

2. Plusieurs de ces documents ont été retrouvés à la Bibliothèque nationale depuis la publication du volume.

voit aussi la figure et la description du sceau de Bayart, une des montres ou revues de sa compagnie de bataille en 1523, le contrat de mariage d'une fille naturelle de Bayart, signé par le notaire de Mailles, dont M. Roman a indiqué l'identité avec le *Loyal serviteur*. Un glossaire expliquant un assez grand nombre de mots usités au XVIe siècle et une table alphabétique très détaillée terminent ce volume, dont la lecture est très intéressante, et qui contraste avec les textes plus anciens publiés aussi, l'année dernière, par notre Société.

6. L'autre document du XVIe siècle que la Société de l'histoire de France a pu ajouter à sa collection, était inédit et plus important, car il embrasse, sous divers points de vue, le tableau des troubles politiques et religieux qui agitèrent la France pendant une partie du XVIe siècle (1570-1588), et l'histoire générale des relations politiques de la France avec plusieurs des principales cours de l'Europe. Placé dans les coulisses du grand théâtre politique dont il pouvait voir de près les machines et les acteurs, *Michel de la Huguerye*, auteur des *Mémoires* dont les deux premiers volumes vous ont déjà été distribués, était un témoin oculaire, attaché, souvent dans un rang secondaire, à plusieurs des acteurs qui ont joué un rôle important dans ce grand drame politique et religieux, observateur généralement exact des événements qu'il raconte.

On a publié de toutes parts, et sous les points de vue les plus divers, tant de documents originaux sur le XVIe siècle, histoires générales, mémoires, correspondances, pamphlets politiques et religieux, émanés des différents partis qui divisaient la France et l'Europe, qu'il semblait bien difficile d'ajouter quelques matériaux nouveaux à cet ensemble déjà si considérable et si varié. C'est cependant une bonne fortune dont notre Société a pu profiter, grâce au dévouement et à la connaissance profonde que l'éditeur de cet ouvrage, M. le baron de Ruble, a de l'histoire de cette grande période, et dont il nous a déjà donné les preuves

dans son excellente édition des *Mémoires de Blaise de Monluc*.

Parmi les innombrables documents historiques manuscrits que possède la Bibliothèque nationale, gisait depuis longtemps un gros volume d'une écriture du XVIe siècle presque illisible, ce qui l'avait peut-être soustrait, en partie, aux investigations des curieux de documents inédits, quoiqu'il eût été mentionné dès le XVIIIe siècle, mais en termes vagues, par le marquis d'Aubais, dans son très rare recueil de *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*. Beaucoup mieux étudiés en 1877, mais encore incomplètement, par M. le comte L. de Laubespin, qui en publia alors, avec une préface de M. Pingaud, quelques courts fragments, et qui, le premier, en avait reconnu l'auteur, les *Mémoires de La Huguerye*, que M. de Ruble a pu compléter par la découverte d'une suite longtemps égarée, s'étendent depuis l'année 1570 jusqu'à l'année 1588. Ils présentent de nombreux et intimes renseignements sur plusieurs des grands événements qui agitaient alors l'Europe. Après avoir été d'abord attaché à la personne d'un seigneur de Briquemaut, personnage obscur et secondaire, qui lui ouvrit cependant la voie vers de plus hautes relations, et d'abord à la cour de Catherine de Médicis, il remplit successivement les fonctions de secrétaire auprès de Coligny, de Ludovic de Nassau, du prince de Condé et de plusieurs autres personnages politiques. Ces fonctions le mêlèrent aux négociations du parti protestant en France, en Allemagne, en Angleterre et dans les Pays-Bas. Il prit une part active aux intrigues qui préparèrent et suivirent la révolte des Pays-Bas, les invasions allemandes de 1576 et de 1588, ou du moins il fut souvent témoin des intrigues politiques et privées qui jouèrent un si grand rôle dans ces événements. Les récits de La Huguerye introduisent souvent le lecteur dans la vie privée des chefs de la Réforme et dans les confidences de plusieurs des plus éminents acteurs des différents partis, politiques et religieux, car il en changea plus d'une fois, et les récits de ses missions et de ses

espionnages politiques sont plus instructifs pour l'histoire qu'ils ne font honneur à son caractère.

Le troisième et dernier volume des *Mémoires de La Huguerye* sera mis sous presse vers la fin de cette année; la préparation n'en est retardée que par le soin extrême apporté par le consciencieux et savant éditeur, M. le baron de Ruble, aux annotations biographiques et géographiques si utiles à l'intelligence des récits. L'introduction, qui sera jointe à ce dernier volume, fera plus complètement apprécier le caractère, la véracité de l'auteur et les nombreuses informations introduites par ses récits dans l'histoire générale du XVIe siècle.

7. *Mémoires de Nicolas Goulas*. Vous n'avez pas oublié, Messieurs, que le premier projet de cette publication remonte loin dans l'histoire de notre Société. Proposés au Conseil, il y a environ vingt ans, par M. Monmerqué, celui de nos fondateurs qui connaissait le mieux les sources historiques du XVIIe siècle, ces mémoires, connus surtout alors par le manuscrit de la Bibliothèque nationale généralement considéré comme unique, furent accueillis favorablement par notre Conseil, puis perdus de vue à la mort de M. Monmerqué. La copie complète qu'il en avait faite fut longtemps oubliée, et même égarée. M. Constant, avocat distingué, avait aussi dirigé ses recherches sur cette même époque, à un point de vue un peu différent. L'auteur des *Mémoires* avait longtemps habité le château de la Mothe, situé dans une partie de la Brie que fréquente M. Constant, et dont il avait étudié l'histoire. Celui-ci, ayant recherché et retrouvé la copie de M. Monmerqué, en a proposé au Conseil la publication. L'attention se dirigea alors sur deux autres transcriptions des mêmes mémoires que possédait la Bibliothèque impériale de Vienne, et qui avaient même été signalées plus anciennement à l'attention des érudits. Des démarches furent faites très obligeamment par M. le marquis de Vogüé, membre de l'Institut, ambassadeur de France auprès de l'empereur d'Autriche; elles eurent un succès complet. Les deux manus-

crits ont été confiés à notre Société, avec la plus généreuse bienveillance, par le directeur de la Bibliothèque impériale de Vienne. Ils ont été collationnés par M. Constant, à notre Bibliothèque nationale, où ils sont provisoirement déposés. Le concours de M. le marquis de Chantérac, à titre de commissaire responsable, était tout naturellement indiqué au Conseil par le souvenir de son excellente édition des *Mémoires du maréchal de Bassompierre*, mémoires dans lesquels sont relatés, à des points de vue différents, plusieurs des principaux événements racontés par Goulas, particulièrement le siège et la soumission de La Rochelle. Grâce à ces diverses et utiles ressources, grâce à ses propres études, M. Constant vient de terminer l'impression du premier volume des *Mémoires de Goulas*, dont la distribution va vous être faite immédiatement.

Il serait surabondant de reproduire les analyses que j'ai déjà essayé de vous présenter de cet ouvrage dans de précédents rapports. Il suffit de vous rappeler, comme vous pourrez bientôt en juger vous-mêmes, que les *Mémoires de Goulas* sont un des documents les plus originaux, les plus complets, et paraissant être des plus véridiques, de l'histoire du prince Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII.

Nicolas Goulas, attaché à la maison de Gaston comme gentilhomme ordinaire de sa chambre, par la protection de son parent, secrétaire des commandements du prince, a observé de près et raconte, avec une grande sincérité, mêlée souvent d'une certaine candeur, garantie de sa bonne foi et de son équité, les intrigues de cette petite cour de Blois. On trouve dans ses récits les informations les plus complètes sur la vie publique et privée de Gaston, sur ses voyages en Hollande, en Lorraine, en Piémont et dans différentes provinces, sur ses alliances avec l'Espagne, sur sa politique inconsidérée, sur ses luttes vaines et imprudentes contre l'autorité politique toute-puissante de Richelieu, sur ses erreurs et sa faiblesse à l'égard de ses plus chauds partisans, de Thou, Montmorency et autres, lâchement compromis et abandonnés. On voit dans ces mémoires la vie privée de

Gaston exposée au grand jour, au trop grand jour peut-être ; ses galanteries, successives ou même simultanées, remplissant une partie de la vie qu'une politique étourdie ne suffisait pas à occuper.

Les trois manuscrits utilisés par M. Constant pour cette édition, celui de notre Bibliothèque nationale et les deux autres de la Bibliothèque impériale de Vienne, paraissent, avec la plus complète vraisemblance, être tous trois autographes, ainsi qu'on l'avait depuis longtemps présumé de part et d'autre. Les doutes que l'on a exprimés d'abord à cet égard ont été dissipés par l'examen scrupuleux qu'en a fait M. Constant et par l'appréciation des circonstances dans lesquelles ils paraissent avoir été rédigés. Tous trois sont de la même main et de la même encre; les corrections, faites dans les uns et dans les autres, portent sur les mêmes passages. On y voit le témoignage évident des mêmes intentions, d'une même volonté. Quelques différences, qui ne sont pas sans importance, dans le plan général et dans certains détails de la rédaction, s'expliquent aisément par les points de vue différents qu'envisageait l'auteur, et les buts divers qu'il se proposait.

Goulas, après un séjour de trente-six ans, depuis 1626, à l'âge de vingt-trois ans, jusqu'en 1660, à la mort du prince, dans la maison de Gaston, passa le reste de sa vie, jusqu'en 1683, dans son manoir de la Mothe-en-Brie. C'est presque évidemment dans cette retraite que furent rédigées les trois copies, dans des intentions différentes. L'une d'elles, celle de Paris, destinée à son neveu, auquel il s'adresse dans de nombreux passages des mémoires, renferme un bien plus grand nombre de détails personnels et de famille. Ces détails manquent dans les deux manuscrits de Vienne, dont le but est rendu manifeste par le caractère de la rédaction, abondante en faits et en considérations qui intéressent beaucoup plus l'histoire générale des relations de la France avec l'Europe pendant le XVIIe siècle et l'ensemble du règne de Louis XIII, dont Goulas avait même écrit une histoire. Cette différence s'explique aussi par la destination qu'ont eue ces manuscrits, restés longtemps dans les archives de princes étrangers,

avec lesquels l'auteur avait eu des relations pendant ses nombreux voyages à la suite du duc d'Orléans. Ces deux copies, complètement identiques, étaient vraisemblablement destinées à deux princes différents, dont l'un était le prince Eugène de Savoie.

Les treize premiers chapitres du manuscrit de Paris, qui a servi de base à l'édition de notre Société, concernant exclusivement la vie privée de l'auteur, ses intérêts et ses souvenirs de famille, ont été réservés par M. Constant pour l'introduction qui sera publiée avec le troisième et dernier volume de l'ouvrage. C'est ce qui explique pourquoi la publication commence au chapitre XIV du manuscrit de Paris. L'ouvrage comprendra trois volumes : le premier s'étend depuis 1627 jusqu'à la mort de Louis XIII, en 1643 ; le second continuera les récits jusqu'aux commencements de la Fronde, en 1647 ou 1648 ; le troisième se terminera environ à la mort de Gaston, en 1660.

Les *Mémoires de Nicolas Goulas*, qui ne paraissent pas avoir été utilisés par les historiens du règne de Louis XIII, ajouteront certainement des renseignements nouveaux, et, sous plusieurs points de vue, pourront servir de contrôle aux Mémoires de Mme de Motteville, de Mlle de Montpensier, à ceux de Montglas, aux Mémoires de Richelieu lui-même. Ils contrastent complètement avec les trois autres ouvrages que notre Société aura publiés en 1879, les *Extraits des auteurs grecs*, la *Croisade contre les Albigeois*, la *Chronique de Lefèvre de Saint-Rémy*.

Après avoir assuré longtemps à l'avance l'achèvement des volumes attribués à cette année, le Conseil a dû pourvoir, le plus tôt et le plus activement qu'il lui a été possible, aux publications futures. Une expérience, souvent renouvelée, lui a démontré que cette précaution n'est jamais superflue. C'est ainsi que, dès à présent, deux séries d'ouvrages destinés aux années 1880 et suivantes ont fixé son attention et sont, d'avance, recommandées à toute l'activité des éditeurs désignés.

La première série, qui comprend les volumes dont la

publication est le plus urgente, est celle des continuations et des fins d'ouvrages commencés. Ils sont au nombre de cinq, savoir :

1. Les *Mémoires de Brantôme*, qui doivent être complétés par deux volumes comprenant les opuscules, pièces et documents divers, une table générale des neuf volumes de l'ouvrage, et un glossaire, instrument indispensable à l'intelligence des récits et surtout à l'histoire des caprices et des modifications de la langue française pendant la première moitié du XVIe siècle. Si jamais textes historiques ont eu besoin de tables, c'est assurément le recueil des écrits de Brantôme, qui touchent à tant de personnages et de sujets divers. La méthode adoptée par M. L. Lalanne pour cette table, dont la rédaction comprend déjà vingt-cinq mille fiches environ, lui a permis de combiner, par de nombreux rappels, l'ordre alphabétique adopté avec les principaux sujets méthodiquement envisagés. C'est ainsi, entre beaucoup d'autres exemples, qu'au mot *costume* on trouvera un renvoi à toutes les parties de l'habillement sous les dénominations usitées au XVIe siècle. Il en sera de même pour les mentions philologiques : autour de la forme la plus générale des mots seront aussi groupés les termes dérivés ou affiliés, tels que Brantôme les employait hardiment, quand il ne les créait pas.

L'introduction aussi rappellera, sous une forme à la fois méthodique et chronologique, les principaux personnages, les principales familles et leurs alliances. La libre allure de Brantôme exige, de la part de son éditeur, un ordre et une méthode qui répugnaient au caractère et aux habitudes de cet écrivain.

Le manuscrit de M. Lalanne est prêt, et l'impression pourra en être commencée prochainement. Malgré notre désir de jouir le plus tôt possible de ce complément indispensable d'un ouvrage dont l'éditeur a montré une critique si fine et si sûre, votre Conseil n'aurait pas le droit de regretter ce retard, car il ne peut oublier que

M. Lalanne donne en même temps ses soins de commissaire responsable à deux autres ouvrages en voie d'impression, la *Vie de Bayart* et les *Mémoires de La Huguerye*.

2. Les *Chroniques de Froissart* ne sont pas encore à un état d'avancement qui permette de s'occuper des tables. La continuation de l'impression du texte de la première partie, qui sera terminée dans le huitième volume, peut commencer aussi très prochainement, conformément au plan des sept premiers volumes, c'est-à-dire avec les sommaires, les variantes et les appendices qui donneront à cette édition un caractère et une utilité d'études supérieurs à toutes les éditions précédentes, quelque mérite que celles-ci puissent avoir à des points de vue différents.

3. Les *Extraits des auteurs grecs*, dont le deuxième volume est à la veille d'être entièrement imprimé, seront complétés par un troisième volume, dont M. Cougny nous fait espérer le manuscrit pour le commencement de l'année 1880.

4 et 5. C'est pour le courant de cette même année que nous pouvons compter sur l'achèvement de deux autres ouvrages non encore terminés, savoir : les *Mémoires de La Huguerye* et les *Mémoires de Nicolas Goulas*.

Mais, si ces prévisions étaient déçues, votre Conseil trouverait des équivalents dans deux autres ouvrages dont l'impression est autorisée depuis plusieurs années, et dont la rédaction se poursuit aussi consciencieusement qu'il est possible de le demander. Ce sont les *Établissements de saint Louis* et les *Lettres missives de Louis XI*.

Pour le premier de ces deux ouvrages, dont vous avez trouvé de fréquentes mentions dans les procès-verbaux du Conseil et dans mes précédents rapports, vous vous rappellerez, Messieurs, que l'éditeur, M. Paul Viollet, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris, après avoir étudié et reconnu les origines et les divers éléments des *Établis-*

sements, a constaté que saint Louis avait été étranger à la réunion en un même corps de doctrine législative des différentes parties de ce précieux monument de la jurisprudence du XIIIe siècle; M. Viollet en a reconnu les sources diverses, soit plusieurs coutumes provinciales, principalement la coutume d'Orléans, soit des débris de l'enseignement de la jurisprudence antique de droit romain, soit des vestiges du droit canonique, rassemblés, les uns et les autres, en un corps factice de doctrines à l'usage de quelques grandes écoles de droit du moyen âge. Pour arriver à cet important résultat, M. Viollet s'est fait un devoir de rechercher dans les principales bibliothèques d'Europe les textes manuscrits des *Établissements*. Il a déjà distingué plus de vingt de ces copies et il en a constaté les divers caractères; mais il lui restait encore des manuscrits à collationner en Angleterre, et sa conscience, peut-être excessive, d'éditeur et de jurisconsulte s'est refusée jusqu'ici à commencer l'impression avant cette vérification dernière et définitive, après avoir publié, avec l'assentiment du Conseil, une introduction dans laquelle sont savamment exposés le caractère, la composition et les origines diverses des *Établissements*. Cet ouvrage complétera, pour l'histoire de la jurisprudence française au XIIIe siècle, l'excellente édition de la *Coutume de Beauvoisis* par Philippe de Beaumanoir, dont M. le comte Beugnot a enrichi, en 1842, la collection de la Société de l'Histoire de France.

C'est par des motifs de scrupules littéraires, à peu près analogues, dans une autre voie de recherches, que les éditeurs des *Lettres missives de Louis XI* ont aussi retardé la mise sous presse d'un ou de deux volumes de cet important recueil. Vous en connaissez les vicissitudes. Communiqué au Conseil depuis plus de dix ans par Mlle Dupont, continué, sur sa demande, par un collaborateur non moins zélé, M. Léopold Pannier, dont la mort a interrompu les laborieux efforts, ce projet d'une collection importante a été repris par deux éditeurs également consciencieux et familiarisés avec l'étude des textes originaux, tous deux

anciens élèves de l'École des chartes et archivistes-paléographes, M. Vaesen, archiviste adjoint du département du Rhône et de la ville de Lyon, et M. Étienne Charavay, bien connu par ses riches collections, ses catalogues descriptifs d'autographes et sa *Revue des Documents historiques*. Le Conseil, en acceptant cette double collaboration, a confié à M. Charavay la publication des *Lettres de Louis XI, dauphin,* dont il avait déjà rassemblé une centaine de copies, et à M. Vaesen la recherche et la publication des *Lettres du roi*. Des deux côtés, des copies nombreuses ont déjà été recueillies; mais il reste encore plusieurs archives et bibliothèques à visiter, soit en France, soit en d'autres pays. M. le ministre de l'Intérieur a bien voulu favoriser ces recherches dans les archives départementales et municipales de France, et nous espérons qu'une mission, sollicitée auprès de M. le ministre de l'Instruction publique, pour un but analogue, dans les archives de plusieurs villes d'Italie, permettra de compléter les travaux préparatoires de cette publication. Le Conseil, le Comité de publication et notre collègue M. J. Quicherat, qui a bien voulu accepter les fonctions de commissaire responsable pour cette œuvre considérable, avec laquelle l'ont familiarisé depuis longtemps ses nombreux travaux sur le XVe siècle, publiés pour notre Société, et dont les plus importants sont les *Mémoires de Thomas Basin* et le *Procès de Jeanne d'Arc*, se sont déjà beaucoup occupés des mesures à prendre pour fixer les caractères de la collection, en hâter et diriger utilement les travaux préparatoires.

Nous n'osons cependant pas encore espérer une prompte réalisation des deux projets que je viens de vous rappeler, mais ils forment une réserve utile sur laquelle votre Conseil fonde de sérieuses espérances pour un avenir plus ou moins rapproché.

Je ne vous rappellerai pas, Messieurs, d'autres projets de publications qui avaient aussi paru, depuis plusieurs années, pouvoir être réalisés moins lentement, mais qui ont été, pour les uns, prudemment différés, pour d'autres, suspen-

dus par l'intention même des promoteurs de ces projets, et qui, pour d'autres encore, ont trouvé des voies de publicité plus rapides. L'attention du Conseil peut aussi se diriger vers d'autres projets dont il reconnaîtrait l'utilité et l'opportunité. Vous pouvez être certains que les éléments de travaux et les éditeurs dévoués ne nous manqueront pas.

Ce rapport sur les publications les plus récentes de la Société, depuis notre dernière assemblée générale, serait encore incomplet, malgré son étendue, si j'omettais de vous rappeler, Messieurs, les documents originaux insérés dans l'*Annuaire-Bulletin* par notre actif et dévoué collaborateur M. de Boislisle. Vous aurez remarqué dans le volume de 1878 cinq documents inédits, intéressants sous différents points de vue :

1° Les *Lettres inédites de la princesse des Ursins au maréchal de Tessé*, communiquées par M. Gustave Masson, et qui seront continuées en 1879 ;

2° Les *Comptes d'une dame parisienne sous Louis XI* (1463-1467), extraits par M. de Boislisle d'un manuscrit des archives de M. le marquis de Nicolay ;

3° La *Translation des reliques du doge Orseolo Ier, de France à Venise*, document publié par M. de Mas-Latrie. Ce doge vivait au xe s. ; la translation des reliques eut lieu au xviiie ;

4° *Plusieurs quittances de Pierre de Bayart*, documents publiés par M. Roman, éditeur du *Loyal serviteur ;*

5° *Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire*, notice historique accompagnée de pièces originales, par M. de Boislisle, et qui sera continuée en 1879.

A ces documents, dont il aurait été facile d'accroître le nombre, si la place qui leur est réservée dans l'*Annuaire-Bulletin* n'était pas rigoureusement limitée, il ne faut pas oublier d'ajouter les indications et analyses bibliographiques des principaux ouvrages concernant l'histoire de France, mensuellement publiées. Le défaut d'espace ne per-

met pas non plus de rendre ces indications sommaires plus complètes.

Comme vous le voyez, Messieurs, notre Société marche activement et régulièrement dans la voie et vers le but que ses fondateurs lui ont indiqués. Les vides, nombreux encore, dans l'ensemble des documents originaux de caractères si divers, bases uniques des études historiques, se combleront peu à peu. Ils ont été plusieurs fois signalés, d'avance. Les annales ou chroniques, pour ainsi dire classiques, qui manquent encore, pour plusieurs périodes, à notre collection, y prendront place successivement. Mais il restera d'autres mines non moins riches et plus difficiles à exploiter, surtout dans les trésors de documents officiels que possèdent les Archives nationales et les archives départementales ou communales. On en peut juger, quoique très incomplètement encore, par les inventaires déjà publiés et par la précieuse collection de documents originaux si judicieusement choisis, et reproduits si fidèlement en fac-similés héliographiques, qui a figuré, l'an dernier, sous le titre de *Musée des archives départementales,* dans la section du Ministère de l'Intérieur, à l'Exposition universelle.

Nous devons persister dans ces directions diverses; c'est le meilleur témoignage de reconnaissance que nous puissions rendre au dévouement des fondateurs de notre Société, dont il ne survit qu'un bien petit nombre, mais qui ont trouvé des successeurs non moins laborieux et non moins dévoués.

Le bon exemple que continuent de nous donner d'autres institutions analogues, plus anciennes, officielles ou académiques, l'émulation que doivent nous inspirer des associations, plus jeunes et peut-être plus actives, marchant, dans des voies parallèles, vers un même but, la recherche de la vérité et de la lumière dans les études historiques, doivent être pour la Société de l'Histoire de France un encouragement, dont elle ne peut que se féliciter, à continuer, avec le même dévouement et la même régularité, ses études et ses publications.

RAPPORT DE MM. LES CENSEURS SUR LES COMPTES DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE 1878.

Messieurs,

Les pièces et comptes produits par le trésorier et le Comité des fonds de votre Société permettent d'établir votre situation financière au 31 décembre 1878 de la manière suivante :

Recettes.

La recette prévue au budget de 1878 était de	36,988fr.	71 c.
La recette effectuée a été de	34,927	44
Différence en moins . . .	2,061	27

Sur l'ensemble des recettes, les cotisations ont produit :

Savoir, 613 cotisations pour 1878 . .	18,390fr.	»» c.
— 30 cotisations pour les années antérieures	900	»»
Total	19,290	»»

La vente des livres a produit 5,472 fr. 50 c., c'est-à-dire 74 fr. 50 c. de plus que les prévisions, et 314 fr. de moins que l'année précédente.

Le ministère de l'Instruction publique et les bibliothèques de l'État ayant maintenu leurs chiffres d'achat de 1877, on voit que les achats des particuliers sont encore, pour cette année, l'article le plus important de ce compte.

Les intérêts des capitaux déposés en compte courant ne se sont élevés qu'à 74 fr. 23 c., à raison de la diminution du taux de l'intérêt et de la quotité de l'encaisse.

Par contre, le titre de rente acheté en 1877 a produit son revenu annuel complet, soit 400 fr.

Les obligations romaines continuent à être improductives.

Les recouvrements prévus sur les cotisations de 1878,

comparés aux recouvrements effectués, présentent une différence en moins de 1410 fr. Cette différence, qui était de 1470 fr. en 1877, suit donc une progression décroissante.

Les cotisations arriérées n'ont atteint que 900 fr. C'est une diminution de 600 fr. sur les prévisions.

En résumé, l'écart définitif entre les recettes prévues et les recettes réalisées dans l'exercice 1878 se trouve être un excédent de 2,061 fr. 27 c.

Dépenses.

La dépense totale a été de	25,980fr.	45 c.
Savoir : Frais d'impression de 5 volumes	18,781	»»
Honoraires pour quatre volumes . . .	2,500	»»
Frais de poste pour l'*Annuaire-Bulletin*	25	»»
Indemnité au trésorier, au secrétaire, et frais de rédaction de l'*Annuaire-Bulletin*	900	»»
Traitement de l'agent	1,200	»»
Impressions diverses	217	50
Frais de librairie	1,571	20
Frais divers	785	75
Total	25,980	45

Les dépenses prévues au budget de 1878 s'élevaient à 27,725 fr. La différence en moins est de 1,744 fr. 55 c.

En résumant ces divers articles, la situation financière de la Société, au 31 décembre 1878, se trouve ramenée aux chiffres suivants :

Recettes réalisées	34,927fr.	44 c.
Dépenses id.	25,980fr.	45
Excédent en caisse	8,946	99

Le total des membres de la Société, qui était de 713 au 1er janvier 1878, était au 1er janvier 1879 de 718.

Les écritures qui établissent les chiffres ci-dessus nous

ayant paru régulières, nous avons l'honneur de vous proposer l'approbation des comptes du trésorier pour l'exercice 1878.

LE TELLIER DE LA FOSSE. MORANVILLÉ,
rapporteur.

APERÇU SUR LES NÉGOCIATIONS DIPLOMATIQUES AU TEMPS DE LA FRONDE. — AVANCES FAITES A LA VILLE DE BORDEAUX PAR L'ANGLETERRE.

MÉMOIRE LU PAR M. LE COMTE DE COSNAC[1].

La Fronde analysée démontre l'action de quatre partis différents : celui du Parlement de Paris, qui voulait fonder la prépondérance politique de ce corps judiciaire; celui de la noblesse, qui réclamait ardemment la convocation et la régularisation des États généraux, afin d'arriver à l'établissement d'une royauté pondérée par l'élément représentatif; le parti des princes, dénué de programme politique, dont l'objectif était l'omnipotence du prince de Condé; enfin le parti démocratique, qui voulait fonder la république et qui avait établi son centre d'action dans la ville de Bordeaux. Les deux premiers partis succombèrent les premiers; mais la royauté eut à soutenir une lutte plus longue et plus dangereuse avec les deux autres, qui cherchèrent un point d'appui dans des alliances avec l'étranger.

Le parti des princes s'appuya surtout sur l'alliance de l'Espagne, le prince de Condé finit même par combattre à la tête des armées de cette nation. Ce parti entretenait à Madrid un résident, M. de Saint-Agoulin; et, lorsque l'Espagne fut assez affaiblie par la longueur de sa lutte contre la France pour que l'on pût douter de l'efficacité de son secours, le marquis de Chouppes reçut la mission spéciale de contrôler cette impuissance.

1. Nous nous bornerons à donner un résumé de cette lecture, l'auteur devant faire paraître prochainement ce travail dans le VIIe volume de son ouvrage : *Souvenirs du règne de Louis XIV.*

Si l'alliance de l'Espagne était effective, l'alliance de l'Angleterre était sollicitée. Pour paralyser le succès de cette sollicitation, le gouvernement royal de France crut devoir renouer avec l'Angleterre ses relations diplomatiques interrompues depuis la mort de Charles Ier. M. de Bellièvre, notre ambassadeur, avait été rappelé, et, sans qu'il y eût guerre déclarée, les deux États portaient réciproquement par des armements en course le plus grand préjudice à leur commerce maritime; puis, sous prétexte de représailles, toujours sans déclaration de guerre, la flotte anglaise avait traîtreusement attaqué et dispersé, au mois de septembre 1652, la flotte de France qui se rendait au secours de Dunkerque assiégé par les Espagnols. Le plus grand grief de Cromwell contre la France était l'asile accordé au fils de Charles Ier; la restauration de Charles II se dressait sans cesse à ses yeux comme un spectre effrayant. N'ayant plus de représentant officiel, la France entretenait en Angleterre quelques agents secrets; ceux-ci, pour moins éveiller les soupçons, étaient anglais; avec de l'or on se les procurait. Le colonel Mortimer était du nombre; il avait lui-même indiqué un significatif intermédiaire de sa correspondance : Vithanel le Mur, riche banquier. Ce fut Mortimer qui prévint le cardinal Mazarin que le prince de Condé avait envoyé des négociateurs à Londres pour demander un secours de dix mille hommes et que le conseil d'État avait refusé de les recevoir. Ce refus n'était qu'un ajournement; car ces deux envoyés, le marquis de Cugnac et M. de Barrière, furent reçus peu après par Cromwell. Ni l'un ni l'autre ne sachant l'anglais, un obligeant interprète, du Parc, s'offrit à eux. Du Parc était aux gages du cardinal Mazarin, mais, ce que le cardinal ignorait, du Parc était aussi aux gages de Cromwell; or Cromwell était bien aise que le cardinal fût informé de ce qui se passerait dans l'entrevue, afin de le pousser d'autant plus à lui offrir des conditions avantageuses pour une alliance.

Le cardinal Mazarin s'empressa d'envoyer à Londres M. de Bordeaux, avec le simple titre de ministre de France,

en attendant celui d'ambassadeur, qui lui fut conféré plus tard. Cromwell profita de sa présence pour pousser à une concurrence de propositions les envoyés du prince de Condé, en traînant dans ce but en longueur les négociations de M. de Bordeaux. A un prétexte succédait un autre : tantôt la suscription des pouvoirs de M. de Bordeaux était jugée trop familière et la modification en était exigée, tantôt on objectait que ses pouvoirs n'étaient pas revêtus du grand sceau. Après satisfaction donnée sur ces points, on trouva que les termes du pouvoir étaient d'une rédaction défectueuse, et l'on se déclara satisfait d'une rédaction qui contenait cette formule notariale assez extraordinaire : « Promettant nostre foy et parole de Roy, et soubz l'hypothèque de tous nos biens présents et à venir, tenir ferme et stable tout ce qui aura été ainsy conclu et signé par ledit sieur de Bordeaux. »

Pendant ces atermoîments, un événement nouveau se produisait : la ville de Bordeaux entrait en scène pour conclure directement une alliance avec l'Angleterre.

Une faction démocratique dominait à Bordeaux ; elle avait pris le nom d'*Ormée,* d'un lieu planté d'ormes où elle tenait ses assemblées. Cette faction avait fait ses preuves par des meurtres, des incendies, des pillages, des proscriptions. Un avocat, nommé Vilars, un boucher, nommé Dureteste, étaient ses chefs. Un prêtre, nommé Prade, mathématicien et astrologue, disait au peuple qu'il avait vu dans les étoiles Bordeaux transformé en puissante république. Par une tradition que le temps n'avait pas effacée, le nom anglais n'était pas antipathique dans la Guyenne ; il n'y rappelait pas un droit de conquête qui eût été humiliant, mais un droit d'héritage sous la simple suzeraineté du roi de France. Bien que ces idées fussent basées sur le vieux droit féodal, la démocratie bordelaise se les était appropriées, et elle les accommodait avec sa sympathie pour un manifeste répandu en France par des agents anglais, sous ce titre : *Principes et fondement d'une république.*

Dans une assemblée tenue à l'hôtel de ville, le 4 avril 1653,

trois ambassadeurs furent choisis pour aller en Angleterre; ils se nommaient : Trancas, conseiller au Parlement, Blaru et Dézert, bourgeois de Bordeaux. Ils furent munis de pleins pouvoirs et d'une lettre de créance. Ils étaient autorisés à offrir à l'Angleterre, comme garantie du secours qu'elle accorderait, un port de sûreté : Castillon, Royan, Talmont, Pauillac ou Arcachon ; ne pouvant offrir Blaye ou la Rochelle qui étaient entre les mains du roi, ils pouvaient proposer aux Anglais de les aider à s'en emparer.

Alors que les ambassadeurs bordelais voguaient lentement vers l'Angleterre, portés sur l'aile capricieuse des vents, M. de Bordeaux continuait sa négociation, n'étant encore aux prises qu'avec les deux résidents du prince de Condé : il demandait, avant de traiter, la suspension préalable des hostilités maritimes; on déterminerait ensuite le chiffre des indemnités réclamées par l'Angleterre. Cette question fit naître deux courants d'intérêts : un courant d'intérêts économiques, et un courant d'intérêts politiques. Les commerçants se prononçaient pour la proposition de M. de Bordeaux; ils avaient hâte de voir la sécurité du commerce rétablie et ils étaient disposés à faire bon marché des indemnités, car ils avaient si peu de confiance, ainsi que le constate la correspondance de M. de Bordeaux, dans la probité des hommes qui s'étaient emparés du gouvernement de l'Angleterre, qu'ils étaient persuadés qu'ils n'en verraient jamais rien. Les commissaires du conseil d'État, organes des intérêts politiques, tenaient un langage tout différent : ils voulaient pousser la France aux dernières concessions. Nous ne pourrions, sans trop allonger ce résumé, reproduire les manœuvres adroites par lesquelles Cromwell sut paralyser le courant d'intérêts économiques qui contrariait ses vues, et accentuer par conséquent ses exigences, lorsque la crainte que la ville de Bordeaux ne vînt à succomber avant qu'il eût le temps de la secourir, lui fit faire une évolution inattendue. Il déclara par ses commissaires qu'il renoncerait à toute indemnité considérable à la condition de la prompte conclusion d'un traité d'alliance.

Le court intervalle nécessaire à M. de Bordeaux pour prendre les instructions de sa cour, instructions qui l'autorisèrent à faire immédiatement le traité, fut suffisant pour un changement à vue. Cromwell avait consolidé son pouvoir de telle sorte qu'il croyait n'avoir plus à redouter la restauration de Charles II, que par conséquent il n'avait plus besoin de l'alliance de la France, et qu'il pouvait lui faire acheter la sienne au plus haut prix. Cromwell venait d'accomplir un coup d'état qui n'avait pas rencontré l'apparence même d'une résistance : il avait chassé le Parlement et le conseil d'État, et des plaisants avaient écrit sur la porte du palais du Parlement ces mots : *The house is now to be let unfurnished* (la maison est maintenant à louer non meublée).

Les sectaires qui avaient appuyé le coup d'état repoussaient l'idée de la convocation d'un nouveau parlement, parce qu'ils redoutaient l'élection d'une majorité royaliste qui aurait rappelé Charles II. Il existait en effet des symptômes de réaction, que M. de Bordeaux signale dans sa correspondance, et dont il eût été facile de profiter en donnant les mains au renversement de Cromwell, qui faisait en France une dangereuse propagande républicaine et protestante et menaçait de nous ravir quelques-unes de nos provinces. En suivant une autre politique, le cardinal Mazarin donna le spectacle d'un gouvernement royal légitime cherchant à pactiser avec un gouvernement révolutionnaire; les pactes de cette nature peuvent avoir des avantages éphémères, mais ils amènent incontestablement l'affaiblissement, sinon la ruine du principe monarchique.

Le coup d'état venait de s'accomplir lorsque les ambassadeurs bordelais abordèrent en Angleterre. Ils firent leur entrée dans Londres précédés d'un héraut d'armes portant un écusson mi-parti d'Angleterre et de Guyenne. Le ministre de France entreprit une série de démarches pour les empêcher d'être reçus par Cromwell, et fit, par l'intermédiaire d'un négociant français en résidence à Londres, la tentative demeurée fort ignorée de les ramener au parti du roi. Ces

deux tentatives aboutirent à un double échec; les ambassadeurs bordelais ne furent pas gagnés, et, pendant que le ministre de France faisait d'inutiles démarches pour obtenir une audience, les ambassadeurs bordelais furent reçus par Cromwell. Pour ajourner le ministre de France, Cromwell avait successivement prétexté l'état de sa santé, des affaires domestiques, et avait fini par déclarer qu'il voulait remettre la négociation à l'examen d'un conseil qu'il se proposait d'instituer.

M. de Bordeaux, accoutumé aux déceptions, et qui voulait à tout prix attacher son nom à la conclusion d'un traité d'alliance avec l'Angleterre, ne se décourageait pas; il ne tarissait pas d'éloges sur Cromwell, afin que ces éloges revinssent aux oreilles du dictateur. « Je ne laisse pas de le mettre au rang des dieux quand l'occasion s'en présente, » dit-il dans une de ses dépêches. Il engagea le cardinal Mazarin à écrire à Cromwell une lettre de sa main, et Cromwell ne fit à cette lettre qu'une banale réponse.

En définitive, Cromwell avait promis aux ambassadeurs bordelais de secourir la Guyenne par l'envoi d'une flotte de guerre, sous prétexte d'escorter des navires de commerce. Le temps lui manqua seul pour l'exécution de ce dessein. Le prince de Conti, écoutant les conseils d'un serviteur fidèle, avait secrètement ménagé les voies pour la soumission à l'autorité royale, en entretenant des intelligences avec les armées des ducs de Vendôme et de Candale; le parti royal, se sentant appuyé, releva la tête; le parti de l'Ormée se cacha dans l'ombre, et la ville de Bordeaux ouvrit ses portes aux troupes du roi après la proclamation d'une amnistie et la signature d'un traité de paix, le 24 juillet 1653.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 3 JUIN 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE RUBLE, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 1er juillet 1879.)

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 29 avril et de l'Assemblée générale du 6 mai sont lus par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

1898. M. GIRARD DE VILLESAISON (René), à Siébon, près Ciron (Indre); présenté par MM. de la Villegille et Bellaguet. Son correspondant à Paris sera M. Loones.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 mai 1879. — *Revue historique,* mai-juin 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* mai 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* 25e année, 1878. — *Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* Tome XVI, 1er fascicule, 1879. — *Bulletins de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* mars-avril 1879. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* janvier à mars 1879. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome I, cahier 3 : *Peinture de la Saint-Barthélemy par un artiste contemporain,* comparée avec les documents historiques, par M. Henri Bordier. Genève, J. Jullien. Br. in-8, avec cartes, lithographie et chromolithographie.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Histoire de l'abbaye d'Avenay, par Louis Paris, bibliothécaire d'Épernay. Tome I. Paris, Alph. Picard. Un vol. in-8. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 64e et 65e livraisons. — *La population de Compiègne en* 1627, par le comte de Marsy. Br. in-8. (Extrait du *Bulletin de la Société historique de Compiègne.*) — *Memoir of the life of admiral sir Edward Codrington,* with selections from his public and private correspondance, edited by his daughter lady Bourchier, with portraits and other illustrations. London, Longmans, Green and Co. 1873. 2 vol. in-8.

Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : Fascicule 8. *Recherches archéologiques sur les Iles ioniennes.* I. *Corfou,* par Othon Riemann, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy. — Fascicule 9. *Les Arts à la cour des Papes,* par Eugène Müntz ; 2e partie, Paul II (1464-1471).

Collection des Documents inédits sur l'Histoire de France (publications du ministère de l'Instruction publique) : *Inventaire du mobilier de Charles V, roi de France,* publié par Jules Labarte, membre de l'Institut et de la section d'archéologie du Comité des Travaux historiques et des Sociétés savantes. Paris, 1879. Un vol. in-4. — *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère,* recueillies et publiées par M. A. Chéruel. Tome II, juillet 1644-décembre 1647. Paris, 1879. Un vol. in-4. — *Inscriptions de la France du Ve siècle au XVIIIe,* recueillies et publiées par M. F. de Guilhermy. Tome IV : ancien diocèse de Paris. Paris, 1879. Un vol. in-4.

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements. Tome IV, Arras, Avranches, Boulogne; tome V, Metz, Verdun, Charleville; tome VI, Douai. Paris, 1872, 1878 et 1879. Trois vol. in-4. (Ces catalogues sont publiés, sous la surveillance d'une Commission spéciale, par le ministère de l'Instruction publique.)

Correspondance.

M. Vuitry exprime ses regrets d'être empêché d'assister à la séance du Conseil, et peut-être à plusieurs des séances suivantes.

M. le marquis de Laborde et M. le comte Riant expriment leur reconnaissance d'avoir été nommés membres du Conseil d'administration.

MM. Hennecart, Louis Delaroche, Brochart et Rollin remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le ministre de l'Instruction publique, en réponse à la demande qui lui avait été adressée, au nom du Conseil, d'une mission en Italie pour M. Étienne Charavay, dont le but était de rechercher les lettres missives de Louis XI dans plusieurs dépôts d'archives, annonce que cette demande sera soumise à la Commission des missions scientifiques.

M. Quantin, libraire, demande au Conseil l'autorisation d'insérer dans le prochain cahier de l'*Annuaire-Bulletin* le prospectus d'un grand ouvrage dont il est éditeur, intitulé : *la Renaissance en France,* par M. Léon Palustre, avec gravures, sous la direction de M. E. Sadoux. Cet ouvrage paraîtra en livraisons, devant former trois volumes in-folio. — Le Conseil, ayant déjà repoussé plusieurs demandes analogues, regrette de ne pouvoir accéder à celle de M. Quantin, qui est libre d'envoyer le prospectus de son ouvrage à chaque membre de la Société individuellement.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1879. Première partie : 4 feuilles tirées ; 4 feuilles en placards. — Deuxième partie : 2 feuilles en placards.

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). 24 feuilles tirées ; feuille 25 en pages.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 12 feuilles tirées ; feuille 13 en pages ; feuille 14 en placards.

M. le marquis de Chantérac dépose une partie du manuscrit du second volume des *Mémoires de Nicolas Goulas,* dont l'éditeur, M. Constant, promet l'achèvement prochain. Le Conseil en autorise la mise sous presse immédiate. — Il

donne la même autorisation pour le 3e volume des *Mémoires de La Huguerye,* dont M. de Ruble annonce devoir prochainement terminer la copie.

M. Bellaguet, président du Comité des fonds, présente au Conseil de nouveaux renseignements sur le mode d'assurance des propriétés que la Société a en dépôt chez son libraire.

M. L. Lalanne appelle l'attention du Conseil sur la convenance qu'il y aurait à célébrer ou à rappeler, d'une façon que le Conseil fixerait plus tard, le cinquantième anniversaire de la fondation de la Société de l'Histoire de France.

Tout en sympathisant avec cette proposition, plusieurs membres font remarquer que c'est seulement à l'année 1883 ou 1884 que cet anniversaire se rapporte, et qu'il ne semble pas urgent de s'en préoccuper si longtemps d'avance.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son Bureau pour l'exercice 1879-1880.

Sont élus, à la majorité des suffrages :

Président : M. Bordier, premier vice-président de l'exercice précédent.

Vice-présidents : MM. S. Luce et de Beaucourt.

Secrétaire : M. J. Desnoyers conserve ses fonctions jusqu'en 1882, conformément au règlement.

Secrétaire adjoint : M. A. de Boislisle.

Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. E. Dupont.

Comité de publication.

MM. L. Delisle, *président,*
Egger,
Jourdain,
Lalanne,
J. Quicherat,
De Ruble.

Comité des fonds.

MM. BELLAGUET, *président,*
DE COSNAC,
LALOY,
VUITRY.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

38. — LAUBESPIN (comte L. DE). Le maréchal de Tavanes et l'amiral de Coligny, d'après de nouveaux documents. In-4°, 66 p. Poligny, Mareschal.

(Extrait du Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.)

Cette étude a été inspirée par les importantes publications de M. Pingaud sur les Saulx-Tavanes, que l'Académie des inscriptions a récompensées du second prix Gobert en 1878. En analysant le travail du savant professeur, M. de Laubespin s'est attaché plus particulièrement à ce qui concerne les relations du maréchal de Tavanes avec l'amiral de Coligny et les ténébreuses intrigues dont ce dernier fut successivement la dupe et la victime. Les *Mémoires de la Huguerye* lui ont fourni sur ce point un contingent précieux d'informations.

39. — MAS LATRIE (L. DE). L'île de Chypre, sa situation présente et ses souvenirs du moyen âge. In-18 jésus, 440 p. et carte. Paris, Didot et Cᵉ.

Par une description géographique, où l'auteur a joint ses souvenirs personnels à ceux d'autres voyageurs qui, depuis son séjour à Chypre, ont exploré l'île dans tous les sens, et par un exposé intéressant de l'état économique du pays à l'époque où les Anglais en ont pris possession, le livre de M. de Mas Latrie se rattache à l'une des questions d'actualité qui ont récemment ému l'Europe entière. Ses deux premiers chapitres se recommandent par une grande abondance de détails curieux, de renseignements précis, exposés avec méthode.

La suite du volume se rattache plus directement à l'histoire de la dynastie des Lusignans et de cette civilisation franque dont les monuments, forteresses féodales, églises ou abbayes, sont les seuls qui apparaissent au grand jour, tandis que les souvenirs de l'antiquité païenne et ses merveilleux trésors se cachent dans les profondeurs du sol. Cette Chypre catholique et latine, M. de Mas-Latrie nous l'a jadis révélée; dans son nouveau volume, on trouve réunis divers mémoires complémentaires qu'il avait fait paraître à diverses reprises depuis la publication du dernier volume de l'*Histoire de Chypre*. L'un a trait à l'établissement d'une carte moderne de l'île et à l'identification des noms grecs, turcs ou francs avec les vocables antiques ou avec ceux du moyen âge; un autre, beaucoup plus considérable, est consacré aux relations de Chypre avec l'Asie-Mineure depuis le douzième siècle jusqu'aux derniers temps de la dynastie française. Il faut signaler aussi, pour l'archéologie et pour l'histoire des familles françaises d'outre-mer : 1° un recueil de plus de cent inscriptions du moyen âge que renferme encore l'île, avec commentaire sur chaque texte; 2° un état des principaux fiefs et des terres du domaine royal sous les dominations française et vénitienne, dressé à l'aide des documents et pièces justificatives de l'*Histoire de Chypre*. — Au volume est jointe une carte de Chypre antique, d'après la grande carte moderne dressée par M. de Mas Latrie.

40. — PANNIER et MEYER. Le Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre, suivi de « the Debate betwen the heralds of England and France, by John Coke »; édition commencée par Léopold Pannier et achevée par M. Paul Meyer. In-8°, XLIV-217 p. Paris, Firmin Didot et Cᵉ.

(Publication de la Société des Anciens textes français.)

Le sujet de ces deux *Débats* n'est point compliqué. Chacun des hérauts plaide tour à tour pour sa patrie respective et s'efforce d'en faire valoir la supériorité sur ces trois points : plaisance, vaillance et richesse. Naturellement, le *Débat* français donne l'avantage à la France, et l'anglais à l'Angleterre; mais le premier y met une réserve du meilleur goût, tandis que la courtoisie et la discrétion font absolument défaut dans la réplique d'outre-Manche. Celle-ci n'est que du seizième siècle (1549), tandis que le *Débat* original, dont on connaît en tout quatre exemplaires imprimés, trois manuscrits à Paris et un en Angleterre, dut être composé entre 1453 et 1461. Il nous a été révélé en 1870 seulement, par la traduction d'un érudit anglais, M. H. Pyne, qui a prétendu en attribuer la composition à Charles d'Orléans; mais ses arguments ne paraissent avoir guère de valeur, et M. Paul Meyer estime que

l'auteur dut être plutôt un simple héraut d'armes, assez lettré il est vrai, comme l'étaient en général ces officiers. L'auteur « obscur et de toute façon médiocre » de la réplique tardive qui parut en 1549, était un nommé John Coke, employé à l'*estaple* ou juridiction des douanes de Westminster. Le seul exemplaire de ce *Debate* qui existe en France appartient à notre confrère le baron J. de Rothschild, et a servi à la présente réédition. Quoique l'œuvre ne soit guère intéressante, à part certains passages sur les matières d'industrie et de commerce que John Coke pouvait connaître par ses fonctions, c'était le complément nécessaire d'une édition du *Débat* français.

Celui-ci, plus curieux et beaucoup mieux fait, quoique souvent il reproduise des traditions et des légendes inadmissibles, est à lire surtout dans les paragraphes consacrés aux ressources et aux richesses de chaque pays.

L'édition de l'un et l'autre texte avait été préparée, et même l'impression commencée, pour la Société des Anciens textes français, par son secrétaire adjoint, notre laborieux confrère Léopold Pannier. Après sa mort si prématurée et si regrettable, le soin de continuer l'impression du *Débat* français, puis d'en compléter l'annotation, à peine ébauchée, d'établir le texte anglais, et d'en faire le commentaire, est revenu à M. Paul Meyer, qui avait suivi de très près, et comme professeur et comme ami, le travail préparatoire du premier éditeur désigné. Grâce au pieux dévouement de M. Meyer pour le souvenir de celui qui l'avait précédé, à son persistant labeur, et à sa rare connaissance des textes anglais, les deux *Débats,* assez arides par eux-mêmes, ont acquis une valeur toute nouvelle. Un commentaire qui les dépasse de beaucoup en étendue, et surtout en solidité, une notice bibliographique, des observations historiques et philologiques, plusieurs tables dressées avec un soin parfait, assurent à cette publication une place des plus honorables dans le répertoire de la Société qui l'a patronnée et dans les œuvres de l'éditeur à qui nous devons notre *Croisade des Albigeois.*

41. — Salies (A. de). Les Prieurés de Marmoutier dans le Vendômois. Prieuré de Saint-Martin de Lancé, avec planches. In-8, 112 p. Vendôme, Lemercier et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique, etc., du Vendômois.)

42. — Salmon (P.). Dictionnaire archéologique du département de l'Yonne (époque celtique). In-8, xv-182 p. Auxerre, Rouillé.

(Extrait du Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.)

43. — Saulcy (F. de). Histoire des saluts d'or du roi

Henri VI. Gr. in-8, 23 p. Paris, au siège de la Société de numismatique.

(Extrait de l'Annuaire de la Société française de numismatique et d'archéologie.)

44. — SOUBRAT. Le président du Chaine et le parlement de Provence pendant la Ligue. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel d'Aix, le 3 novembre 1877. In-8, 89 p. Aix, Ve Remondet-Aubin.

45. — Texte (le) primitif de la Satyre Ménippée, publié pour la première fois d'après une copie à la main de 1593; par M. Charles Read. In-16, XXXVI-104 p. Paris, Lib. des Bibliophiles.

46. — TISSERAND (L.-M.). Les îles du fief de Saint-Germain-des-Prés et la question des cimetières au XVIe siècle. In-8, 24 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

47. — TROUILLARD. Origines féodales et religieuses du Bas-Maine. La seigneurie et la chapelle de Saint-Jacques-des-Lépreux de Mayenne. In-8, 23 p. Mamers, Fleury et Dangin.

48. — Une association d'imprimeurs et de libraires de Paris réfugiés à Tours au XVIe siècle. Jamet Mettayer. Marc Orry. Claude de Montre'œil. Jehan Richer. Matthieu Guillemot. Sébastien du Molin. Georges de Robet. Abel Langellier. Gr. in-8, VII-67 p. Tours, Rouillé-Ladevèze.

49. — Usuaire de l'église cathédrale de Châlons-sur-Marne au XIIIe siècle; publié pour la première fois d'après les manuscrits originaux, par Édouard de Barthélemy. In-8, 56 p. Paris, Menu.

50. — VAN DRIVAL (l'abbé). Documents concernant les tapisseries de haute-lice, extraits du registre aux Bourgeois de la ville d'Arras (Archives municipales, 9 vol., 1423-1791). In-8, 11 p. Arras, Courtin.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 1er JUILLET 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BORDIER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 août 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1899. M. Paul BILLARD, conservateur adjoint au département des imprimés de la Bibliothèque nationale, à Neuilly, avenue de Villiers; présenté par MM. Henri Bordier et Charles Read.

1900. M. Gaston RAYNAUD, employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale; présenté par MM. Henri Bordier et J. Quicherat.

1901. M. DAVANNE, attaché à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 82; présenté par MM. le baron de Watteville et L. Delisle.

1902. M. Edgard MAREUSE, boulevard Haussmann, n° 81; présenté par MM. Henri Martin et Longnon.

1903. M. ISAAC (Louis), manufacturier, à Lyon, rue du Puits-Gaillot, n° 1; présenté par MM. Loones et J. Desnoyers.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire*

du Protestantisme français, 15 juin 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juin 1879.

Sociétés savantes. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube,* tome XLII, année 1878. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1879, n° 1. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 1er trimestre de 1879. — *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais,* 4e trimestre de 1878; *Mémoires de la Société de l'Orléanais,* tome XVI, 1er fascicule (Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de Beaugency). — *Mémoires de l'Académie d'Arras,* 2e série, tome X, 1879. — *Travaux de la Société de Rochefort,* années 1877-78. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande; Mélanges,* 2e livraison. — Même Société : *La Rose de la cathédrale de Lausanne,* par J.-R. Rahn, professeur à l'Université de Zurich; traduit de l'allemand par William Cart.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Chartrier de Thouars; documents historiques et généalogiques, par M. le duc de La Trémoïlle. Paris, 1877. 1 vol. in-fol., avec un grand nombre de gravures de sceaux, de tombes, etc. — *Alexii I Comneni, Romanorum imperatoris, ad Robertum I, Flandriæ comitem, epistola spuria,* par le comte Riant. Genève, 1879, in-8. Libr. de Leroux, à Paris. — *Iconographie du baptême,* par M. l'abbé Corblet. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien.*) Paris, 1879, br. in-8. — *Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen âge,* par le même. Paris, 1879, br. in-8. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 66e à 69e livraisons. — *Henri IV, sa vie, son œuvre, ses écrits,* par J. Guadet, auteur du Supplément au recueil des Lettres missives de Henri IV publié par le ministère de l'Instruction publique. Paris, Picard. Un vol. in-8.

Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome : Fascicule 2. *Recherches pour servir à l'histoire de la peinture et de la sculpture chrétiennes en Orient, avant la querelle des Iconoclastes,* par Ch. Bayet, ancien élève de l'École normale, ancien membre de l'École française d'Athènes et de l'École française de Rome. — Fascicule 11. *Études sur la langue et la grammaire de Tite-Live,* par Othon Riemann, ancien membre de l'École française d'Athènes, maître de conférences à la Faculté des lettres de Nancy.

Correspondance.

M. Guadet fait hommage de son nouvel ouvrage sur

Henri IV, où sont présentés les résultats de ses longs travaux sur la vie de ce prince.

M. Girard de Villesaison remercie le Conseil de son admission au nombre des membres de la Société.

Une lettre de M. Cougny à M. Daupeley est communiquée par celui-ci au Conseil. M. Cougny explique les causes du retard dans l'achèvement du second volume des *Extraits des Auteurs grecs*. Il a reconnu plusieurs passages de Diodore qui devront être ajoutés à ceux dont l'impression est déjà achevée. En outre, sa nomination aux fonctions d'inspecteur de l'Académie de Paris l'a beaucoup occupé depuis quelques semaines.

MM. Calvary, libraires-éditeurs à Berlin, demandent s'il conviendrait à la Société de faire annoncer, avec analyse, dans l'*Année archéologique et philologique*, l'ouvrage de M. Cougny : *Extraits des Auteurs grecs,* et d'en déposer un exemplaire à la librairie de M. Sauton, rue du Bac, n° 41. — Le Conseil accepte cette proposition.

M. Loones adresse une lettre de M. le secrétaire de la direction de l'enseignement secondaire au ministère de l'Instruction publique, qui demande un double exemplaire de la *Vie de Bayart par le Loyal Serviteur,* afin de juger si cet ouvrage peut être compris dans le catalogue des livres de prix. — Il sera répondu qu'il existe plusieurs exemplaires de cet ouvrage au bureau des souscriptions du même ministère.

M. le comte de Cosnac fait part au Conseil de l'obligeante communication qu'il a reçue de la copie d'une lettre de Daniel de Cosnac, que M. le baron Kervyn de Lettenhove avait précédemment fait connaître au Conseil. Cette lettre, provenant d'une collection léguée par M. de Stassart à l'Académie des sciences de Belgique, paraît se rapporter à l'année 1706 ou 1707. M. de Cosnac aura l'occasion de la publier dans un supplément aux Mémoires de l'archevêque d'Aix.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1879. Première partie : 4 feuilles tirées; 4 feuilles en pages. — Deuxième partie : 2 feuilles en placards.

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). 25 feuilles tirées; feuilles 26 et 27 en pages.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 15 feuilles tirées; feuilles 16 et 17 en pages.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. II. 3 feuilles en placards.

M. L. Lalanne donne quelques renseignements sur la composition des deux volumes qui devront compléter son édition de *Brantôme*. Le Xe contiendrait divers opuscules et un glossaire philologique; le XIe serait réservé à la notice générale et à une table très détaillée. M. L. Lalanne fait aussi savoir au Conseil que plusieurs placards du t. X ont été composés à l'imprimerie de M. Lahure. Il espère que l'impression de ces volumes ne tardera pas à entrer dans une voie régulière. M. de Ruble est désigné par le Conseil pour commissaire responsable de cette publication, sur la demande de l'éditeur.

M. de Ruble annonce qu'il s'occupe très activement de la composition du tome III des *Mémoires de La Huguerye,* qui contiendra, avec le complément des récits, la préface et une table détaillée.

M. Meyer exprime le regret que l'éditeur des *Mémoires de Nicolas Goulas* n'ait pas indiqué les dates courantes au haut des pages, comme cela a été fait dans plusieurs autres ouvrages, notamment dans l'édition de *Bassompierre*. M. le marquis de Chantérac, commissaire responsable, explique les difficultés qui ont empêché de faire cette utile adjonction : les récits, se rapportant à différentes années, ne sont pas toujours

disposés dans un ordre chronologique régulier, et de fréquentes digressions en interrompent la succession. Cependant il sera tenu compte, autant que possible, de cette remarque pour les volumes suivants.

M. le président appelle l'attention du Conseil sur plusieurs projets de publications présentés précédemment. Dans le nombre se trouvait un recueil de testaments inédits du XIVe et du XVe siècle, dont le manuscrit original est conservé aux Archives nationales. Mentionné plusieurs fois dans les rapports annuels du secrétaire, ce projet, présenté au Conseil par MM. Lot, Campardon et Meyer, avait été accueilli favorablement, et M. Bordier avait même été désigné pour commissaire responsable. Cependant il est à la veille de voir le jour dans les collections du Comité ministériel des travaux historiques, sans que le Conseil en ait été informé.

M. L. Delisle, président du Comité ministériel, explique cette omission. L'un des éditeurs, qui s'était plus spécialement occupé de ce projet, M. Lot, décédé récemment, a légué ses copies et ses annotations préparatoires à son ami et collègue aux Archives, M. Tuetey, et celui-ci a pensé pouvoir en proposer l'impression au Comité des travaux historiques, qui a accueilli favorablement ce projet. Le manuscrit des Archives ne sera point publié intégralement, mais seulement par extraits, dans un volume de Mélanges de la collection des Documents inédits.

M. L. Delisle appelle ensuite l'attention du Conseil sur d'autres projets de publications qui pourront être réalisés dans un temps plus ou moins rapproché. Ce sont : une nouvelle édition de *Guillaume Le Breton,* d'après les manuscrits du Vatican, par M. H.-François Delaborde, et les *Grandes Chroniques de France,* rédigées dans l'abbaye de Saint-Denis, dont M. Berger a collationné un très grand nombre de copies manuscrites (près de cent) dans les principales bibliothèques de l'Europe. Le travail préparatoire de M. Berger a obtenu en 1878 le prix proposé sur ce sujet, par l'Académie des inscriptions. Ces projets seront examinés ultérieurement par le Comité de publication.

M. J. Quicherat informe le Conseil que la Commission des missions au ministère de l'Instruction publique a regretté de ne pouvoir actuellement, par défaut de fonds disponibles, présenter à l'approbation du ministre la demande faite, au nom du Conseil, d'une mission en Italie pour M. Ét. Charavay, dans le but de recueillir de nouvelles lettres de Louis XI. Cette demande est favorablement notée pour une époque ultérieure.

M. le baron de Ruble fait au Conseil la communication suivante :

Un officier espagnol, M. de Estève, ayant travaillé pendant plus d'une année sur les papiers des Archives nationales qui contiennent les négociations diplomatiques avec l'Espagne, s'est familiarisé, par une étude attentive et persévérante, avec le chiffre des ambassadeurs espagnols à la cour de France sous Charles IX et sous Henri III, et il est parvenu à transcrire un grand nombre de ces lettres. Il serait disposé à offrir son travail à la Société de l'Histoire de France. M. de Ruble insiste pour que cette proposition soit adoptée, en observant, d'une part, que ces documents sont de beaucoup les plus intéressants de la collection, et, d'autre part, que l'occasion d'en obtenir le déchiffrement est unique et pourrait ne plus se représenter.

Cette communication donne lieu à quelques remarques de la part de plusieurs membres du Conseil. Des découvertes analogues de clefs d'autres correspondances, particulièrement de celles des ambassadeurs vénitiens, ont été signalées. De nombreuses lettres des archives espagnoles, pour la même période historique, ont déjà été publiées. Il serait peut-être utile que l'auteur de la découverte dont il s'agit en donnât un recueil de planches autographiées; il conserverait ainsi l'honneur et le profit de sa découverte.

Le Conseil renvoie au Comité de publication l'examen de la communication de M. de Ruble.

M. Bellaguet fait connaître le résultat de la conversion des obligations romaines en rentes françaises 3 p. °/₀, opérée d'après une autorisation précédente du Conseil.

M. le président du Comité des fonds profite de cette circonstance pour remercier M. Le Tellier de la Fosse, dont l'obligeante intervention a facilité l'opération.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

51. — Tissot (J.). Étude sur Turgot. In-18 jésus, 269 p. Paris, Didier et Cᵉ.

52. — Van Drival (l'abbé). Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. In-8, xxiii-502 p. et 28 pl. Arras, Courtin.

(Documents inédits publiés par l'Académie d'Arras.)

53. — Van Robais. Notes d'archéologie, d'histoire et de numismatique. 2ᵉ série (Abbeville et ancien comté de Ponthieu). In-8, 49 p. Abbeville, Paillart.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.)

54. — Vaschalde (H.). Tombeau du maréchal d'Ornano, à Aubenas (Ardèche); documents inédits. In-8, 11 p. Vienne, Savigné.

(Extrait de la Revue du Dauphiné et du Vivarais.)

55. — Vie du bienheureux Giraud de Salles, fondateur des abbayes du Bournet et de Tusson (Charente); par J. D. (Bollandistes, 23ᵉ jour d'octobre.) In-8, 36 p. Angoulême, Baillarger.

56. — Vignat (G.). Note sur les archives seigneuriales d'Avor et Farges-en-Septaine. In-8, 32 p. Paris, Dumoulin.

(Extrait de la Revue historique nobiliaire.)

57. — Vuitry (Ad.). L'aide féodale sous Philippe le Bel et ses trois fils (1285-1328). In-12, 31 p. Paris, 1879.

(Extrait du compte rendu de l'Académie des sciences morales et politiques.)

« La féodalité, dit M. Vuitry, avait réservé aux seigneurs le moyen de se procurer des subsides extraordinaires : c'était l'*aide féodale,* restreinte d'abord à trois cas, puis étendue aux voyages et aux expéditions en Terre sainte, et qui tendait même à s'appliquer d'une façon générale à toute espèce de guerre. Elle était perçue tout à la fois sur les vassaux nobles, qui n'étaient cependant assujettis à aucune redevance pécuniaire, et sur les hommes coutumiers, c'est-à-dire sur toute la population de la seigneurie. Sa quotité et le mode de sa perception étaient souvent fixés par la coutume; souvent aussi il appartenait au seigneur d'en régler arbitrairement le montant, l'assiette et la répartition. Le roi pouvait, comme seigneur, lever l'aide féodale dans son domaine; mais, soumis aux conditions de la règle des fiefs, il ne devait rigoureusement l'imposer qu'à ses vassaux directs et à ses tenanciers, sans l'exiger soit des tenanciers de ses vassaux, soit de ses arrière-vassaux et de leurs tenanciers. Pour que la couronne pût trouver dans l'exercice de ce droit la puissance que donne l'impôt, il fallait donc qu'elle pût l'étendre, le généraliser, soit quant aux faits qui l'autorisaient, soit aux contribuables qui pouvaient y être assujettis. »

M. Vuitry examine successivement quelle forme l'exaction prit tour à tour dans chacune des levées d'aide féodale qui se firent sous Philippe le Bel et sous ses trois fils : taxe sur la vente et l'achat de toutes marchandises, autrement dite *maltôte;* emprunt forcé sur les bourgeois riches et les membres du Conseil; capitation proportionnelle aux fortunes, ce qui était la forme la plus simple; prestations de soldats équipés et armés, en même temps que d'une contribution pécuniaire; secours particuliers demandés à chaque grande ville et discutés à l'amiable. Il remarque que, dans plusieurs circonstances, le roi ne fixa ni le montant total, ni le taux de l'imposition, laissant à ses officiers et à ses commissaires le soin de faire monter la levée aussi haut qu'ils pourraient. L'aide restait encore « un subside local, inégal, tantôt refusé, tantôt obtenu par grâce, quelquefois de ceux qui le payaient, plus souvent de ceux qui en faisaient porter la charge sur les populations soumises à leur autorité seigneuriale. »

Cette savante étude, lue à l'Académie des sciences morales et politiques, nous fait espérer que M. Vuitry fera bientôt paraître le second volume du *Régime financier de la France avant la révolution de* 1789.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 AOÛT 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BELLAGUET.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 novembre 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membre de la Société, après avoir soumis sa nomination à l'approbation du Conseil :

1904. M. Émile RAUNIÉ, archiviste-paléographe, rue Lamandé, n° 4; présenté par MM. S. Luce et J. Quicherat.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* juillet-août 1879. — *Revue des Questions historiques,* 1er juillet 1879. — *Revue des Documents historiques,* mai 1879. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 juillet 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* juillet 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires de l'Académie de Caen,* année 1879. Un vol. in-8. — *Mémoires de la Société des sciences morales,* etc., *de Seine-et-Oise,* tome XI, 1878. Un vol. in-8. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* avril, mai et juin 1879. — *Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres,* table du tome III. — *Bulletin de la Société archéologique de Touraine,* 3e et 4e trimestres de 1878.

Muséum d'histoire naturelle. Rapports de MM. les professeurs et chefs de service, 1878. Paris, 1879. In-8.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Les correspondants de Peiresc. I. *Dubernard; une lettre inédite écrite d'Agen à Peiresc, en* 1628, publiée et annotée par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. — *Recherches archéologiques sur les îles Ioniennes.* II. *Céphalonie,* par Othon Riemann. (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome,* 12e fascicule.) — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 70e à 74e livraisons. — *Histoire des ordres de chevalerie,* par M. Collin de Plancy. (Prospectus de cet ouvrage, qui sera publié à Nancy et formera un volume in-4.)

Correspondance.

MM. L. Delisle, Luce, Laloy, de Puymaigre, de Ruble expriment leurs regrets de ne pouvoir, pour divers motifs, assister à la séance du Conseil.

MM. le duc de Richelieu, Davanne et de Villesaison remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Magen, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen, demande que le Conseil lui facilite le remplacement de plusieurs volumes des publications de la Société qui ont été détruits, avec une grande partie de sa bibliothèque, par une désastreuse inondation. — Cette demande est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

M. le comte de Puymaigre transmet quelques explications relatives aux documents espagnols signalés de la part de M. de Estève, dont il a été question dans la précédente séance. Ces documents s'étendent de 1460 à 1600. Le plus grand nombre est écrit en chiffres, dont M. de Estève a trouvé la clef. M. de Puymaigre a eu communication d'une lettre de Philippe II à Catherine de Médicis et d'une réponse de cette reine, en français. Si le Conseil admettait le projet de publication, M. de Puymaigre pense que M. Morel-Fatio, de la Bibliothèque nationale, qui a particulièrement étudié l'histoire d'Espagne à l'époque de Philippe II, s'acquitterait très bien de cette entreprise, avec la collaboration de M. de Estève. M. de Puymaigre annonce qu'il proposera plus tard

au Conseil un autre travail, fourni aussi par des documents espagnols, et qu'il serait moins difficile de mener à bonne fin.

M. L. Delisle, empêché d'assister à la séance, écrit pour appeler l'attention du Conseil sur le fait suivant relatif à l'édition de Froissart. Il ne reste plus à la librairie de la Société que soixante exemplaires environ du premier volume des *Chroniques*. La vente isolée qui en serait faite nuirait à celle des volumes suivants, dont les exemplaires sont bien plus nombreux, et pourrait donner lieu à quelque spéculation préjudiciable aux intérêts de la Société. — Cette question est renvoyée à l'examen du Comité des fonds. M. Bellaguet, président de ce comité, annonce qu'il va immédiatement prévenir le libraire de la Société de suspendre jusqu'à la prochaine réunion du Conseil la vente du premier volume de Froissart.

M. L. Delisle indique, dans sa lettre, un projet de publication qui lui semblerait utile et d'une réalisation prompte et facile. Le R. P. de Smedt, bollandiste à Bruxelles, a procuré à la Bibliothèque nationale, grâce à la généreuse intervention de M. le duc de la Trémoïlle, l'acquisition d'un manuscrit de la fin du XIIe siècle qui, entre autres morceaux historiques intéressants, contient le texte, jusqu'à présent réputé perdu, des *Actes ou Gestes des évêques de Cambrai* à la fin du XIe siècle et pendant le XIIe, à peu près tout entier. Les récits développés, la plupart en vers rythmiques, sont l'œuvre de plusieurs contemporains et forment, pour l'histoire du nord de la France, une chronique fort intéressante, tout à fait originale comme fond et comme forme. Dom Brial et M. Bethmann, qui en avaient soupçonné l'existence, l'avaient inutilement cherchée pour en faire entrer le texte dans le recueil des *Historiens de la France* et dans les *Monumenta Germaniae historica*. Cette chronique remplirait un assez mince volume de la collection de notre Société. M. L. Delisle a obtenu du R. P. de Smedt, qui en a préparé une édition, la promesse de mettre son travail à notre disposition, si nous en adoptions le projet.

Le Conseil, conformément à la demande de M. L. Delisle, renvoie ce projet à l'examen du Comité de publication.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. T. X. L'éditeur, M. Lalanne, a remis la copie d'une moitié environ du volume, et l'impression est commencée.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. II (historiens). Terminé, moins la préface, dont la copie est sous presse.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 19 feuilles tirées; feuilles 20 à 24 en pages (fin du texte). Plus de copie.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. II. 3 feuilles tirées; feuilles 4 et 5 en placards.

Annuaire-Bulletin de 1879. Première partie : 8 feuilles tirées.

Deuxième partie : feuilles 13 et 14 tirées.

M. Bellaguet rappelle que, conformément à une proposition du Comité des fonds, le Conseil a décidé, dans une précédente séance, sans qu'il en ait été fait mention au procès-verbal, que le défaut de payement des cotisations pendant trois ans entraînerait, de droit, la radiation des retardataires.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

58. — Chéruel. Histoire de France pendant la minorité

de Louis XIV. Tomes I, II et III. In-8, LVII-420, 528 et 432 p. Paris, Hachette et Cᵉ.

En dehors des histoires générales, nous ne possédons guère, sur la minorité de Louis XIV, que des publications anciennes et de valeur médiocre : les *Revolutioni di Francia,* de G. Priorato, les premiers livres de l'*Ab excessu Ludovici XIII* de Benjamin Priolo, le *De rebus gallicis* de Jean de la Barde, le *Mercurio* de V. Siri, le *Mazarin* d'Aubry, celui de Priorato, l'*Histoire du temps* de Portail et le *Journal du Parlement.* En ajoutant même à cette liste les livres beaucoup plus importants, mais spéciaux, de M. Bazin et de M. de Saint-Aulaire, on voit qu'il restait une belle place à prendre, une lacune importante à combler, en tête du grand règne qui a eu et aura longtemps encore tant d'historiens : cette mission revenait de droit au savant éditeur du *Journal d'Olivier d'Ormesson,* des *Mémoires de Mademoiselle,* des *Grands jours d'Auvergne* et des *Lettres du cardinal Mazarin,* à l'auteur des *Mémoires sur Nicolas Foucquet,* à M. Chéruel. Deux volumes de son *Histoire de la minorité* ont paru au commencement de la présente année 1879; le premier, s'étendant de décembre 1642 à la prise de Philipsbourg (septembre 1644); le second, allant jusqu'aux débuts de la Fronde parlementaire et au milieu de l'année 1648. Un troisième volume, qui vient d'être distribué tout récemment, s'arrête au coup d'État de janvier 1650. Il semble probable que le quatrième nous mènera jusqu'à la proclamation de la majorité (7 septembre 1651). Les proportions de l'ouvrage sont donc des plus satisfaisantes. Quant à son mérite littéraire, je n'ai point à en parler, car M. Chéruel a fait ses preuves depuis longtemps. Je me bornerai à indiquer rapidement, parmi les matériaux qu'il a eu cette fois à mettre en œuvre, ceux qui présentent un caractère de nouveauté. Ce sont d'abord, et tout naturellement, les lettres de Mazarin, à la publication desquelles M. Chéruel donne ses soins depuis de longues années, et dont deux volumes ont déjà paru dans la collection des Documents inédits; puis, ces fameux « carnets » de Mazarin, étudiés jadis par V. Cousin, mais qui attendent toujours un déchiffreur et un éditeur ; enfin, les dépêches des ambassadeurs vénitiens en France, dont le recueil, transcrit sous la direction de M. de Mas Latrie, est maintenant déposé au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Si, autour de ces trois principales « bases d'opérations, » on groupe non seulement les mémoires du temps — ils sont aussi variés que nombreux et précieux — et les recueils de correspondances imprimées, mais aussi les volumes du Dépôt des affaires étrangères qui ont été communiqués à M. Chéruel, certains fonds du Cabinet des manuscrits, comme les papiers du chancelier Le Tellier, qu'il a dépouillés avec soin, et quelques volumes du fonds Clairambault, ce bagage historique semblera bien consi-

dérable. Me sera-t-il permis cependant de regretter que les documents conservés dans deux de nos plus importants dépôts, je veux dire les Archives nationales et les Archives historiques du Dépôt de la guerre, n'y figurent point à leur rang? On reproche à M. Chéruel de ne pas tenir tout à fait les promesses de son titre, c'est-à-dire de s'absorber un peu trop dans l'action de son personnage principal et favori, Mazarin, de s'étendre trop volontiers sur les détails de politique, de guerre, de diplomatie, d'intrigues de cour, et de négliger par suite l'administration intérieure, la vie sociale, l'état des populations, les détails de statistique, etc. En effet, un chapitre sur l'agitation des provinces en 1643-1644, quelques pages sur l'édit du *Toisé* et sur la taxe des *Aisés*, un commencement de chapitre sur les origines de la Fronde parlementaire, ne constituent pas une part suffisante pour des sujets qui ont aujourd'hui le privilège d'intéresser bon nombre de lecteurs sérieux, et que, moins que tout autre, l'auteur de l'*Histoire de l'administration monarchique* et du *Dictionnaire historique des institutions, mœurs et coutumes de la France* peut laisser de côté. Si l'intention de M. Chéruel est d'y revenir en terminant son œuvre, il ne saura faire autrement que de recourir aux sources dont je parlais tout à l'heure (notamment aux registres des Cours souveraines), et, en ce cas, ma critique sera non avenue.

Que notre éminent confrère me permette encore, le prenant à partie comme membre de la Société de l'Histoire de France, et possesseur par conséquent de cet *Annuaire-Bulletin*, de lui signaler un dossier de lettres de Condé à Mazarin, sur la campagne de Rocroy, qui nous ont été fournies, en 1864 (*Annuaire-Bulletin*, 2e partie, p. 27-44; cf. le *Bulletin* de 1855, p. 32), par M. Crépet, et qui proviennent précisément d'un registre conservé aux Archives nationales. Ces lettres, ne fût-ce qu'à raison de leur origine, auraient dû être indiquées à côté des récits de la bataille ou des documents analogues qui figurent dans une note spéciale (t. I, p. 71). J'ai rencontré également, dans un autre registre des Archives, entre beaucoup de pièces bonnes à utiliser, une lettre de la reine mère sur la victoire de Rocroy, et une autre, du jeune roi, sur Nordlingen, que je compte pouvoir placer quelque jour dans nos Mélanges.

59. — Courajod (Louis). Alexandre Lenoir, son journal et le musée des Monuments français. Tome I. In-8, CLXXIX-212 p. Paris, Champion.

« Reconstituer (historiquement parlant) la merveilleuse collection de sculpture nationale dont les monuments, jadis dédaignés par les organisateurs du Muséum français, arrachés par Lenoir au vandalisme révolutionnaire, ont apparu, de 1793 à 1816, aux yeux

éblouis de l'Europe, dans ce musée à jamais regrettable et si facile à faire partiellement renaître, du couvent des Petits-Augustins, » — tel est le but que s'est proposé M. Courajod. Dans le premier volume que nous présentons seulement aujourd'hui aux lecteurs de cet *Annuaire-Bulletin,* quoiqu'il appartienne à l'année 1878, trois documents ont pris place : 1° un état des statues et colonnes recueillies aux Petits-Augustins de 1791 à 1793 ; 2° l'historique du musée de 1793 à 1799 ; 3° l'état des objets sortis du musée depuis l'origine jusqu'en 1816. Ces états forment, dans leur ensemble, une espèce de journal, composé, il est vrai, quelque temps après les faits qu'il retrace, mais d'après des souvenirs, et surtout d'après les documents que conservait soigneusement le « fondateur. » En attendant que ces documents originaux, dont la masse est très considérable, puissent voir le jour, la publication actuelle rendra service non seulement aux historiens des beaux-arts pendant la Révolution, mais aussi aux érudits chargés de la rédaction des catalogues de nos musées et de la classification des chefs-d'œuvre sauvés par Alexandre Lenoir. On sait en effet que, faute de pouvoir ou de savoir remonter aux sources, faute d'être renseigné exactement sur la transmission de ces chefs-d'œuvre pendant l'époque troublée où la chaîne des traditions fut brusquement rompue, il a été commis de graves erreurs d'attributions : le journal de Lenoir y portera remède et évitera pour l'avenir bien des confusions du même genre.

Nous arrivons un peu tard pour parler de l'introduction qui occupe presque la moitié de ce premier volume : toutes les revues de l'érudition ou de l'art ont déjà payé un juste tribut d'éloges à l'œuvre personnelle de M. Courajod. Disons seulement, en quelques mots, qu'après avoir réhabilité, pièces en main, les administrateurs chargés de la direction des beaux-arts et de l'organisation d'un *Muséum* royal sous Louis XV et Louis XVI, l'éditeur du journal de Lenoir nous montre à l'œuvre la « bande de virtuoses » appelée par le nouveau régime à continuer cette organisation, et qu'il tire de leurs actes, de leurs correspondances, de leurs procès-verbaux, les preuves innombrables et navrantes de leur incapacité, de leur impuissance à lutter contre le système d'épuration préconisé par l'esthétique officielle du temps. Au milieu des barbaries de ce vandalisme légal, ce sera un éternel honneur pour Lenoir d'avoir été « seul à pratiquer son dangereux et intelligent dévouement à l'égard des monuments de notre histoire. »

60. — Michel (Georges). Histoire de Vauban. In-8, 477 p. Paris, E. Plon et Cᵉ.

En décernant un des prix Montyon au livre de M. Georges Michel, l'Académie française a rendu justice aux qualités littéraires qui

le distinguent : la narration y est vive et facile, l'intérêt se soutient, sans trop de monotonie, dans cette longue suite d'épisodes de guerre qui composent presque uniquement la vie de Vauban pendant plus d'un demi-siècle, et l'auteur a même su donner quelque attrait à des détails techniques de la stratégie ou de l'art des fortifications qui ne sont certainement pas familiers à la masse du public. Sous ce rapport, M. Michel nous a rendu un service réel, car son livre est de nature à populariser la mémoire du grand ingénieur, qui — quelque étonnante que puisse paraître cette lacune — n'avait point encore trouvé de biographe. Mais j'ajouterai, non sans regrets, que le travail de l'historien, dans cette *Histoire de Vauban,* est inférieur à celui de l'écrivain. Un sujet à peine touché, effleuré jusqu'ici, se prêtait aux découvertes nouvelles et à la production de documents inédits, qui sont, personne d'entre nous ne l'ignore, aussi abondants que précieux, et dont la recherche ne saurait offrir la moindre difficulté dans des dépôts admirablement organisés et servis. Il faut que M. Michel n'ait pas compris cet avantage inappréciable, puisqu'il n'a, le plus souvent, employé que des matériaux de seconde main, déjà utilisés par ceux de nos historiens modernes qui, en s'occupant du règne de Louis XIV ou des travaux de ses ministres, ont rencontré Vauban au passage; et encore eût-il convenu de ne pas négliger certaines études sur le maréchal qui, sans être complètes, ni même étendues, ont du moins le mérite de reposer sur des documents de valeur : il en est dont je cherche vainement l'indication dans les rares notes de M. Michel, — notes qui, par parenthèse, ont quelquefois le tort de laisser croire à la production de documents originaux, au lieu de renvoyer à l'ouvrage antérieur où ces documents ont été pris..... Mais je dois abréger ces reproches, n'ayant certes pas l'intention qu'ils l'emportent sur mes premiers éloges. Pourquoi l'auteur, en expliquant ses intentions et ses procédés dans une préface quelconque, ne nous a-t-il pas évité la surprise de ne point trouver dans son livre tout ce que les amis de l'histoire et les admirateurs de Vauban avaient le droit d'en espérer? Nous attendons M. Michel à sa prochaine étude, qui aura pour sujet, croyons-nous, le maréchal de Tessé.

61. — Moulenq (F.). Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne, diocèse, abbayes, chapitres, commanderies, églises, seigneuries, etc. T. I. In-8, XLVIII-487 p. Montauban, Forestié.

62. — Paris (L.). Histoire de l'abbaye d'Avenay. T. I. In-8, X-530 p. et 2 grav. Reims, Deligne; Épernay, Planson; Paris, Picard.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

TENUE LE 4 NOVEMBRE 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BORDIER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 décembre 1879.)

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1905. M. Louis FREISSINET, à Marseille; présenté par MM. Loones et J. Desnoyers.

1906. M. le comte Maurice DE PANGE, rue de l'Université, n° 90; présenté par MM. L. Delisle et Champion.

La Société est informée du décès d'un de ses membres, M. Ernest Bréhaut, attaché au département des Imprimés de la Bibliothèque nationale et professeur au collège Chaptal.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 août, 15 septembre et 15 octobre 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* août et septembre-octobre 1879. — *Revue historique,* septembre-octobre, novembre-décembre 1879. — *Revue des Questions historiques,* 1er octobre 1879. — *Revue des Documents historiques,* juin et juillet-août 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* tome XX, 1re livraison. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* tome VI, table. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* 1879, n° 2. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre de 1879.

Ouvrages offerts par les auteurs.

Harangues et lettres inédites du roi Henri IV, suivies de lettres inédites du poëte Nicolas Rapin et de son fils, publiées d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, par Eugène Halphen. Lille, Danel. Br. in-8. — *Note sur un manuscrit renfermant les actes des évêques de Cambrai de* 1076 *à* 1167; communication des RR. PP. Jos. de Backer et Ch. de Smedt, bollandistes. Br. in-8. (Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.) — *Étude sur les origines des batailles stratégiques,* par le major d'état-major B. Renard, aide de camp du ministre de la guerre, professeur d'histoire militaire à l'École de guerre de Belgique. 3e édition. Paris, Ghio, 1879. Ouvrage accompagné de 6 planches. — *Précis de l'histoire militaire de l'antiquité,* introduction au cours d'histoire militaire, par le même. Paris, Dumaine, 1875. — *Curiosités de l'histoire du progrès,* par Alphonse Renaud. Paris, Charpentier. Br. in-12. — *Notice sur les chartes originales relatives à la Touraine, antérieures à l'an mil,* par J. Delaville le Roulx, archiviste-paléographe, membre de l'École française de Rome. Tours, Rouillé-Ladevèze. Br. in-8. — *Recherches historiques sur Daon et ses environs,* par André Joubert. 2e édition, corrigée et augmentée d'après des documents inédits. Château-Gontier, H. Leclerc. Br. in-8. — *Histoire des Romains,* par V. Duruy, 75e à 87e livraisons. — *Trois lettres inédites de Bertrand d'Échaux, évêque de Bayonne,* par Ph. Tamizey de Larroque. Br. in-8. Auch, 1879.

Concours général des lycées et collèges de Paris et de Versailles. Distribution des prix de l'année 1879.

Correspondance.

M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, adresse à la Société les remerciements de l'Université pour le prix supplémentaire offert en son nom, comme les années précédentes, à l'élève de rhétorique qui a remporté le premier prix d'histoire au concours général des collèges de Paris et de Versailles. Cet encouragement est très précieux pour les études; l'Université l'apprécie et en est très reconnaissante. Le prix a été décerné cette année à l'élève Maricourt, du lycée Henri IV.

M. Tamizey de Larroque, en offrant la notice ci-dessus indiquée, sur *Trois lettres inédites de Bertrand d'Échaux, évêque de Bayonne,* fait remarquer qu'il a pu

rectifier la date de la nomination de ce prélat, date fixée en réalité à l'année 1599, au lieu de 1598, comme l'indique la liste publiée dans l'*Annuaire historique* de 1846, p. 96.

M. Morand, éditeur de la *Chronique de Lefèvre de Saint-Remy,* explique les causes du retard apporté à l'achèvement du second volume, qui est imprimé en très grande partie. Il remettra prochainement le complément des appendices, qui ne formeront pas moins de cinq feuilles. Il s'occupe activement de la notice biographique et de la table. M. L. Delisle, commissaire responsable, ajoute que la copie de la fin du texte est envoyée à l'imprimerie.

M. Châtelain, répétiteur à l'École des hautes études, propose de publier pour la Société une édition critique des œuvres de *Sidoine Apollinaire*. Le mémoire que M. Châtelain a présenté au concours du prix Bordin proposé par l'Académie des inscriptions pour une étude critique et philologique du texte de *Sidoine Apollinaire,* et auquel a été décerné le prix en 1875, l'a préparé tout particulièrement à éditer les œuvres de cet écrivain. Il rappelle les précédentes éditions et les améliorations dont elles sont susceptibles. M. Châtelain, pendant son séjour à l'École française de Rome, a collationné les manuscrits des bibliothèques d'Italie, comme il l'avait fait précédemment pour les manuscrits de notre Bibliothèque nationale. — Cette lettre, ayant été renvoyée à l'examen du Comité de publication, sera de nouveau rappelée dans le rapport qui doit être fait au Conseil par le président de ce comité.

M. le comte de Cosnac demande une rectification au titre donné, dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1879, à sa communication à l'Assemblée générale de la Société. Au lieu de : *Avances faites par l'Angleterre à la ville de Bordeaux,* il faut lire : *Avances faites à l'Angleterre par la ville de Bordeaux.*

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Le second volume des *Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules*, par M. Cougny, est terminé et déposé sur le bureau. Le Conseil en autorise la distribution immédiate aux sociétaires, sans attendre le quatrième volume de l'exercice de 1879.

Annuaire-Bulletin de 1879. Première partie : 9 feuilles tirées, ainsi que les feuilles 13 et 14 (seconde partie).

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 24 feuilles tirées (fin du texte).

Mémoires de Nicolas Goulas. T. II. 16 feuilles tirées; feuilles 17 et 18 composées.

Mémoires de La Huguerye. T. III. 3 feuilles tirées; feuille 4 en pages; on compose la suite.

Imprimerie de M. Lahure :

Brantôme. T. X. Feuilles 1 à 3 chez M. Lalanne; feuilles 4 à 6 composées, ainsi que plusieurs placards. On imprime l'Appendice.

M. Lalanne ajoute quelques renseignements au sujet du complément de l'édition. Trois volumes lui paraissent nécessaires : le Xe comprendrait divers opuscules de Brantôme, des poésies inédites et le glossaire; le XIe serait formé de la table des matières; le XIIe, de l'introduction et des pièces justificatives. Cette division et l'augmentation de volumes proposée par M. Lalanne sont agréées par le Conseil.

M. Lalanne fait aussi connaître au Conseil un recueil de poésies de Brantôme et d'autres auteurs du XVIe siècle, recueil évidemment formé et annoté par Brantôme, et que possède M. le docteur Gally, conservateur du musée de Périgueux. Celui-ci a consenti à l'insertion dans l'édition que publie la Société de l'Histoire de France, des pièces qui seraient choisies et annotées par M. Lalanne, mais aux conditions suivantes : un tirage à part de cent exemplaires de ces textes aux frais de la Société, et un exemplaire des volumes non encore épuisés de l'édition. M. Gally se réserve aussi la

faculté de publier isolément, comme il le jugera convenable, le recueil de pièces du XVIe siècle dont font partie celles de Brantôme. — Ces différentes conditions sont agréées par le Conseil.

Le Conseil autorise l'attribution du Xe volume de *Brantôme* au complément de l'exercice de 1879, s'il est terminé avant les autres volumes actuellement sous presse, et surtout avant le deuxième volume de la *Chronique de Saint-Remy,* attribué précédemment à cet exercice.

M. L. Delisle, président du Comité de publication, soumet à l'approbation du Conseil deux projets d'ouvrages nouveaux que ce comité a accueillis favorablement, savoir :

1° *Actes des évêques de Cambrai, de* 1076 *à* 1167.

M. L. Delisle rappelle l'aperçu communiqué par lui au Conseil dans la dernière séance, de la part des RR. PP. bollandistes de Backer et de Smedt. Ces *Actes* sont inédits et ont été vainement recherchés par les éditeurs du recueil des *Historiens de la France* et des *Monumenta Germaniae historica.* La copie préparée par le R. P. de Smedt pourrait être mise immédiatement sous presse et ne formerait qu'un volume de peu d'étendue (23 à 24 feuilles). — Cette proposition est agréée par le Conseil, qui autorise la mise sous presse immédiate, et qui choisit M. L. Delisle pour commissaire responsable.

2° L'autre ouvrage, beaucoup plus étendu, que le Comité propose aussi à l'approbation du Conseil, est une nouvelle édition des *Œuvres de Sidoine Apollinaire.* M. Delisle lit la lettre de M. Châtelain, ci-dessus mentionnée, et fait connaître au Conseil l'opinion, très favorable sous tous les points de vue, que ce projet a inspirée au Comité. Les écrits de Sidoine Apollinaire sont des plus importants pour l'histoire des Gaules au Ve siècle; ils ne sont pas moins intéressants pour l'histoire des modifications de la langue latine pendant cette période, et c'est à ce point de vue que l'Académie des inscriptions en avait demandé l'étude critique et philologique, trop négligée dans les précédentes éditions, pour le

concours dont le prix a été obtenu par M. Châtelain. L'édition nouvelle que celui-ci propose d'entreprendre devrait une très notable amélioration à ses recherches et à la comparaison qu'il a pu faire des manuscrits conservés dans les bibliothèques d'Italie avec ceux de notre Bibliothèque nationale. D'après le plan qu'il communique, chacune des différentes parties des *Œuvres de Sidoine Apollinaire* serait accompagnée de sommaires analytiques très développés. Une introduction, des notes biographiques et philologiques, ainsi qu'une table analytique, compléteraient l'édition. L'ouvrage formerait deux volumes.

Le Conseil approuve unanimement ce projet de publication et autorise l'impression de l'ouvrage aussitôt que la copie du premier volume aura été examinée et visée par le commissaire responsable, qui sera choisi dans une prochaine séance. M. Châtelain espère pouvoir remettre cette copie avant six mois.

M. Viollet informe le Conseil de l'état des travaux préparatoires dont il s'occupe depuis plusieurs années, pour l'édition des *Établissements de saint Louis*. Il aurait désiré pouvoir faire imprimer, en regard du texte qu'il a choisi comme base de l'édition, d'autres textes auxquels paraît avoir été emprunté celui des *Établissements*. Les difficultés typographiques de cette disposition sont signalées par plusieurs membres, ainsi que par M. Daupeley, imprimeur de la Société, présent à la séance. M. Viollet est invité par le Conseil à renoncer à cette disposition et à la remplacer par une autre combinaison, telle que des citations à placer au bas des pages; il s'entendrait à ce sujet avec M. Bordier, commissaire responsable. — Le Conseil autorise la mise sous presse du premier volume dès que le plan définitif de ces annotations et appendices aura été adopté. Le texte choisi pour base de l'édition, et accompagné des variantes, sera précédé d'une introduction sur le caractère, les origines et les sources des *Établissements*, qui est déjà composée en très grande partie, et suivi d'un examen critique comparatif

des autres rédactions connues des documents législatifs auxquels les *Établissements* ont été empruntés en grande partie.

M. Viollet signale aussi au Conseil la nécessité probable d'un troisième volume, qui comprendrait surtout les principales notes de Laurière et des autres anciens éditeurs des *Établissements de saint Louis*.

M. Bellaguet, président du Comité des fonds, présente, conformément au règlement, la situation financière de la Société au 1er juillet 1879 :

Recettes	32,330 fr.	84 c.
Dépenses.	21,300	90
Excédent en caisse.	11,029	94

Les recettes proviennent de l'excédent de 1878 (8,946 fr. 99 c.), du produit des cotisations de 1879, du produit de la vente des obligations des chemins de fer romains, etc.

Les dépenses proviennent des frais d'impression de trois volumes, de l'achat d'une rente 3 p. °/₀ de 270 fr., etc.

M. Bellaguet informe ensuite le Conseil d'un accident arrivé à l'imprimerie ou à l'atelier de brochage : une page et demie environ manque à quatre-vingts exemplaires d'un des volumes de *Monluc*. Le Conseil autorise la réimpression de ce fragment.

Conformément à une décision précédente, le libraire de la Société a été prévenu qu'il ne serait plus vendu isolément d'exemplaires du premier volume de *Froissart*.

M. L. Delisle demande, à cette occasion, s'il ne conviendrait pas de prendre une mesure plus générale applicable à toutes les publications de la Société, et de décider qu'il ne sera plus vendu de volumes isolés lorsqu'il n'en restera en magasin qu'un certain nombre d'exemplaires fixé par le Conseil. — Cette proposition est renvoyée à l'examen du Comité des fonds.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

63. — JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Les Marins du XVe et du XVIe siècle. 2 vol. in-12, 672 p., avec 2 cartes et 20 figures. Paris, Plon.

Ces deux volumes ne renferment qu'un petit nombre de pages consacrées à la marine française et aux ordonnances de Richelieu ; nous le regrettons d'autant plus vivement que personne n'eût pu raconter avec plus de compétence que le savant amiral la vie, les travaux et les voyages des marins qui soutinrent glorieusement l'honneur du nom français pendant le XVe et le XVIe siècle, et dont les exploits ne perdraient point à être mis en regard de ceux de leurs contemporains anglais, hollandais ou espagnols.

64. — LECOY DE LA MARCHE (A.). Recueil de chartes à l'usage du cours d'histoire de France à l'Université catholique de Paris (faculté des lettres), publié d'après les sources authentiques. N° 1. Règne de saint Louis. (Affaires générales.) In-12, VI-72 p. Paris, à l'Université catholique.

65. — MONDENARD (A. de). Études sur l'ancien régime. La Féodalité en Agénois en 1789 ; manuscrit d'un curé de campagne, avec introduction et notes. In-12, 138 p. Agen, Michel et Médan.

66. — RIVAIN (C.). Le Rouleau des morts de l'abbaye de Solignac; texte et commentaire. In-8, 43 p. Limoges, Chapoulaud frères.

67. — VAST (H.). Le cardinal Bessarion (1403-1472); étude sur la Chrétienté et la Renaissance vers le milieu du XVe siècle. In-8, XV-479 p. Paris, Hachette et Ce.

68. — WIESENER (L.). La jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre (1533-1558). In-8, XII-403 p. Paris, Hachette et Ce.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

TENUE LE 2 DÉCEMBRE 1879,

Aux Archives Nationales, à trois heures et demie,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. BORDIER, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal approuvé dans la séance du 6 janvier 1880.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu par le secrétaire; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le président proclame membres de la Société, après avoir soumis leur nomination à l'approbation du Conseil :

1907. M. le major RENARD, aide de camp du ministre de la guerre de Belgique, à Bruxelles; présenté par MM. E. Dupont et J. Desnoyers. Son correspondant sera M. Loones.

1908. La *Bibliothèque communale de la ville de Limoges;* présentée par MM. Beaure d'Angeris et E. Dupont. Son correspondant sera M. Champion.

1909. M. Jules CROISSANDEAU, négociant, à Orléans, rue de la Tour-Neuve, n° 20; présenté par MM. Egger et Cougny. Correspondant, M. Broussois, rue Dupuytren, n° 4.

Ouvrages offerts.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* 15 novembre 1879. — *Bulletin de la Société bibliographique,* novembre 1879.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon,* 3e série, tome V, années 1878-1879. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie,* juillet à sep-

tembre 1879. — *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, tome XV, 4e livraison. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 1er trimestre de 1879. — *Proceedings of the royal Irish Academy*, avril et juillet 1879. — *The transactions of the royal Irish Academy*. Vol. XXVI (3 fascicules) et vol. XXVII (2 fascicules).

Ouvrages offerts par les auteurs.

La Juridiction commerciale à Lyon sous l'ancien régime; étude historique sur la Conservation des privilèges royaux des foires de Lyon (1463-1795), par J. Vaesen, ancien élève de l'École des chartes. Lyon, Mougin-Rusand. In-8. — *Histoire des Romains*, par V. Duruy, 85e et 88e à 91e livraisons. — *Aeneidea*, etc., by James Henry. Vol. II (suite). Dublin. In-8. — *Une église historique d'Auvergne, ou l'église de Brioude, son chapitre noble, son administration, ses revenus, ses charges et fondations, son double rôle de seigneur spirituel et temporel, expliqués par les documents, avec notes, et un commentaire sur les origines*, par J. Lachenal, receveur des finances. 1re série. Un vol. in-8. Le Puy, J.-M. Freydier. — *Le Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jean de Meung; édition accompagnée d'une traduction en vers, précédée d'une introduction, notices historiques et critiques, suivie de notes et d'un glossaire, par Pierre Marteau (M. J. Croissandeau). 5 vol. in-12. Orléans, Herluison.

Société académique de Boulogne-sur-Mer : concours de 1880. Une médaille d'or de la valeur de 400 fr. sera décernée au meilleur mémoire historique concernant la province du Boulonnais. Les mémoires devront être envoyés avant le 30 août.

Correspondance.

M. le docteur Laloy exprime ses regrets d'être empêché par maladie d'assister à la séance du Conseil.

M. le comte de Pange et M. Freissinet remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

M. Beaure d'Angeris propose pour sociétaire la Bibliothèque communale de la ville de Limoges.

M. E. Châtelain exprime sa reconnaissance au Conseil, qui a bien voulu le choisir pour éditeur des œuvres de *Sidoine Apollinaire*. Il fera tous ses efforts pour livrer, dans le courant de l'année prochaine, en appliquant les

conseils que lui a donnés M. L. Delisle, un travail digne de la Société.

Travaux de la Société.

Le secrétaire présente l'état des impressions.

Imprimerie de M. Daupeley-Gouverneur :

Annuaire-Bulletin de 1879. Première partie : 9 feuilles tirées ; feuille 10 en placards. — Deuxième partie : feuilles 13 et 14 tirées.

Chronique de Lefèvre de Saint-Remy. T. II. 24 feuilles tirées. Les appendices sont sous presse.

Mémoires de Nicolas Goulas. T. II. 18 feuilles tirées ; feuilles 19 et 20 en pages.

Mémoires de La Huguerye. T. III. 4 feuilles tirées ; feuilles 5 à 8 en placards.

Extraits des Auteurs grecs concernant la géographie et l'histoire des Gaules. T. III. Feuille 1 en placards.

Actes des évêques de Cambrai. Feuille 1 tirée ; feuilles 2 et 3 en placards.

Les Établissements de saint Louis. M. Daupeley envoie un spécimen de la première feuille, conforme au plan communiqué par M. Viollet, dans la dernière séance du Conseil, et modifié d'accord avec M. Bordier, commissaire responsable, et M. L. Delisle, président du Comité de publication.

Ce spécimen, examiné par les mêmes membres, sera renvoyé à l'imprimerie, avec quelques nouvelles modifications qu'accepte l'éditeur.

Les fonctions de commissaire responsable des œuvres de *Sidoine Apollinaire,* que le Conseil avait espéré pouvoir être remplies par M. J. Quicherat, ont paru à celui-ci, qui est déjà commissaire du recueil des *Lettres de Louis XI,* incompatibles avec plusieurs autres travaux et avec des occupations qui ne lui laisseraient pas le temps indispensable à ce nouveau devoir, qu'il regrette de ne pouvoir

remplir. En conséquence, le choix du commissaire responsable de l'édition de *Sidoine Apollinaire* aura lieu dans une prochaine séance.

Sur la proposition de M. L. Delisle, le Conseil autorise l'adjonction du fac-similé héliographique d'une page du manuscrit original au volume des *Actes des évêques de Cambrai,* qui sera d'une faible étendue.

Conformément à la demande du même membre et d'après le désir exprimé par M. Morand, éditeur de la *Chronique de Lefèvre de Saint-Remy,* le Conseil autorise l'impression, dans l'*Annuaire-Bulletin* de 1880, d'une courte chronique conservée à la Bibliothèque nationale et intitulée : *Les faits de Jacques Lalaing,* par Lefèvre de Saint-Remy. Ce document ne fournirait pas plus de trois ou quatre feuilles. Un tirage à part pourrait être joint en appendice au second volume de la grande *Chronique de Saint-Remy,* comme cela s'est déjà pratiqué pour d'autres ouvrages.

M. Morand espère avoir terminé avant le mois de mai prochain l'impression de cet ouvrage, dont il rédige l'introduction et la table.

La séance est levée à cinq heures.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 7 août dernier, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Premier prix à M. Chantelauze, pour son ouvrage intitulé : *le Cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome.*

Second prix à M. l'abbé Mathieu, pour son ouvrage intitulé : *L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois.*

Prix Thérouanne. — Un prix de 2,000 fr. à M. Ernest Denis, pour son ouvrage sur *Huss et la guerre des Hussites*. — Un prix de 2,000 fr. à M. Félix Rocquain, pour son livre sur *l'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*. — Une mention honorable à M. le comte de Baillon, pour son étude sur *Henriette-Marie de France, reine d'Angleterre*.

Prix Marcellin Guérin. — Un prix de 4,000 fr. à M. Charles Aubertin, pour son livre sur *l'Histoire de la langue et de la littérature française au moyen âge*. — Un prix de 1,000 fr. à M. Gustave Boissière, pour son *Esquisse d'une histoire de la conquête et de l'administration romaine dans le nord de l'Afrique et particulièrement dans la province de Numidie*. — Deux mentions honorables à M. L. Armagnac, pour son *Histoire de Henri de la Tour-d'Auvergne, vicomte de Turenne*, et à M. Jules Vuy, pour son ouvrage intitulé : *la Philothée de saint François de Sales; Vie de Mme de Charmoisy*.

Prix Bordin. — Un prix de 2,000 fr. à M. Ch. Schmidt, pour son *Histoire littéraire de l'Alsace*. — Une mention honorable à M. de Tréverret, pour son étude sur *l'Italie au XVIe siècle*.

Prix Archon-Despérouses. — Un prix de 2,000 fr. à M. Camille Chabaneau, pour son *Histoire et théorie de la conjugaison française*. — Un prix de 1,000 fr. à M. de Chambure, pour son *Glossaire du Morvan*. — Un prix de 1,000 fr. à M. Luchaire, pour son *Étude sur les idiomes pyrénéens de la région française*. — Une mention honorable à M. Chazaud, pour sa publication des *Enseignements d'Anne de France à Suzanne de Bourbon*.

Prix de Jouy. — A M. Édouard Drumont, pour son livre intitulé : *Mon vieux Paris*.

Prix Montyon. — Un prix de 2,500 fr. à M. Bonneau-Avenant, pour son *Histoire de la duchesse d'Aiguillon.*

Un prix de 2,000 fr. à M. Georges Michel, pour son *Histoire de Vauban.*

Un prix de 2,000 fr. à M. Gabriel Compayré, pour son *Histoire critique des doctrines de l'éducation en France depuis le XVIe siècle.*

Des mentions honorables à M. Jules Rolland, pour son *Histoire littéraire de la ville d'Albi;* à M. L. Wiesener, pour son étude sur *la Jeunesse d'Élisabeth d'Angleterre;* à M. Henri Vast, pour son livre sur *le Cardinal Bessarion;* à M. le vicomte Ph. d'Ussel, pour son *Essai sur l'esprit public dans l'histoire.*

Un prix de 2,000 fr. à M. Alphonse Dantier, pour son livre sur *les Femmes dans la société chrétienne.*

Un prix de 1,500 fr. à M. Frédéric Godefroy, pour son livre sur *la Mission de Jeanne d'Arc.*

Une mention honorable à M. A. Babeau, pour son livre intitulé : *le Village sous l'ancien régime.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 21 novembre, a décerné les prix suivants :

Antiquités nationales. — Point de médailles.

Mentions honorables : 1° à M. Henri Delpech, pour son *Étude sur la bataille de Muret et la tactique de la cavalerie au XIIIe siècle;* 2° à M. de Lens, pour l'ouvrage intitulé : *Facultés, collèges et professeurs de l'Université d'Angers, du XVe siècle à la Révolution française;* 3° à M. Hucher, pour ses *Monuments funéraires épigraphiques, sigillographiques, etc., de la famille de Bueil,*

et pour le travail intitulé : *Émail de Geoffroy Plantagenet au musée du Mans;* 4° à M. de Fleury, pour ses *Notes additionnelles et rectificatives au Gallia christiana;* 5° à M. Guillouard, pour ses *Recherches sur les Colliberts;* 6° à M. l'abbé Arbellot, pour sa brochure intitulée : *la Vérité sur Richard Cœur-de-Lion.*

Prix Gobert. — Premier prix à M. Paul Meyer, pour son édition de la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, publiée par la Société de l'Histoire de France.

Second prix maintenu à M. Giry, pour son *Histoire de la ville de Saint-Omer et de ses institutions jusqu'au XIVe siècle.*

Prix Brunet. — A M. Gustave Pawlowski, pour son mémoire sur le sujet proposé par l'Académie : « Faire la bibliographie méthodique des productions en vers français, antérieures à l'époque de Charles VIII, qui sont imprimées, et indiquer, autant que possible, les manuscrits d'après lesquels elles l'ont été. »

II.

BIBLIOGRAPHIE.

69. — Alart (B.). Notices historiques sur les communes du Roussillon, 2e série. Petit in-12, 203 p. Perpignan, Latrobe.

70. — Artière (H.). Voyage d'un Landais à la fin du XVIIe siècle. In-32, 42 p. Mont-de-Marsan, Leclercq.

71. — Babinet de Rencogne (G.). Recueil de documents pour servir à l'histoire du commerce et de l'industrie en Angoumois. Première partie : foires d'Angoumois. Deuxième

partie : police des villes. In-8, II-244-63 p. Angoulême, lib. Goumard.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente.)

72. — BANDELLO. Nouvelles de Bandello, dominicain, évêque d'Agen (XVIe siècle), traduites en français pour la première fois. T. I. Petit in-12, XV-332 p. et portrait. Paris, Liseux.

73. — BARTHÉLEMY (A. de). Études héraldiques. In-8, 30 p. Paris, Dumoulin.

74. — BELIN (C.). Turgot, intendant de Limoges. Discours prononcé, le 4 novembre 1878, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Limoges. In-8, 56 p. Limoges, Ve Ducourtieux.

75. — BERGER (G.). L'École française de peinture depuis ses origines jusqu'à la fin du règne de Louis XIV ; leçons professées à l'École nationale des beaux-arts (1876-1877). In-18 jésus, III-379 p. Paris, Hachette et Ce.

76. — BERGER (E.). Notice sur divers manuscrits de la bibliothèque Vaticane. Richard le Poitevin, moine de Cluny, historien et poète. In-8, 144 p. Paris, Thorin.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

77. — BERNARD (l'abbé M.). Saint Vincent Ferrier à Lyon ; étude historique et bibliographique. In-8, 31 p. Lyon, Pitrat.

78. — BIRAN (E. de). Notice sur G. Gontier de Biran, député de la sénéchaussée du Périgord aux États généraux de 1789. In-8, 99 p. Périgueux, Dupont et Ce.

79. — BLANCHARD (G.). De quelques usages anciens conservés au pays Guérandais. In-8, 20 p. Nantes, Forest et Grimaud.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure.)

80. — BLOSSEVILLE (de). Dictionnaire topographique du département de l'Eure, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. In-4, XLIV-279 p. Paris, Imp. nationale.

81. — Bodin (L.). Éloge de Pierre Rat, avocat et maire de Poitiers au xvie siècle. Discours prononcé à la séance solennelle de rentrée des conférences des avocats stagiaires du barreau de Poitiers, le 26 janvier 1878. In-8, 24 p. Poitiers, Dupré.

82. — Boissard (H.). Le procès du maréchal de Marillac. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Dijon, le 4 novembre 1878. In-8, 45 p. Dijon, Darantière.

83. — Bonneton (J.). Considérations historiques sur l'inamovibilité de la magistrature en France. In-8, 115 p. Paris, Dentu.

84. — Bonnechose (Ch. de). La fin des Montmorency (950-1878). In-8, 16 p. Paris, De Soye et fils.
(Extrait du Correspondant.)

85. — Bordenave-d'Abère (de). Morlaas et sa basilique. In-8, 15 p. et 1 pl. Pau, les principaux libraires; Morlaas.

86. — Bour (l'abbé V.). Notice sur Noël de Chevigny, curé de Saint-Alpin (1728-1765). In-18, 24 p. Châlons-sur-Marne, Martin.

87. — Bouteiller (E. de) et G. de Braux. Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc. In-18 jésus, 39 p. avec grav. Paris, Claudin; Orléans, Herluison.

88. — Boyer (F.). Documents inédits sur l'histoire d'Auvergne : I. Accord pour assurer la pacification de la province, fait par les députés des trois états de la province d'Auvergne à Clermont, le 27 novembre 1360. In-8, 18 p. Clermont-Ferrand, Thibaud.
(Extrait des Mémoires de l'Académie de Clermont.)

89. — Brasier (l'abbé V.) Étude sur saint Germain, moine bénédictin, d'abord prieur de Talloires, ensuite solitaire. In-8, viii-287 p. et pl. Annecy, Abry.

90. — Brassart (F.). Le blason de Lalaing, notes généa-

logiques et héraldiques sur une ancienne et illustre maison. Première partie. In-8, 228 p. Paris, Dumoulin.

(Extrait des Souvenirs de la Flandre wallonne.)

91. — BRASSART. Gautier de Hainaut, abbé d'Hasnon (1207-1237). Additions et rectifications au Gallia christiana. In-8, 28 p. Douai, Crépin.

(Extrait des Mémoires de la Société d'agriculture, etc. de Douai.)

92. — BRÉMENSON (l'abbé). Essai sur les origines des églises des Gaules. In-18 jésus, 486 p. Paris, Berche et Tralin.

93. — BRIVES-CAZES (E.). Usages des étudiants dans l'ancienne université de Bordeaux (1725-1751). In-8, 67 p. Bordeaux, Gounouilhou.

(Extrait des Actes de l'Académie des sciences, etc. de Bordeaux.)

94. — BRUC (C. de). La France et sa politique étrangère (1461-1879). T. I. In-8, IX-259 p. Paris, Dentu.

95. — BULLIOT (J. G.) et J. ROIDOT. La Cité gauloise selon l'histoire et les traditions. In-8, 290 p. Autun, Dejussieu père et fils; Paris, Champion.

96. — CABIÉ (E.). Événements relatifs à l'Albigeois pendant la querelle du comte de Foix et du duc de Berry, de 1380 à 1382. In-4 à 2 col., 40 p. Albi, Nouguiès.

97. — CALIGNY (A. de) et L. E. BERTIN. Sur la fondation de l'ancien port de Cherbourg (1686, 1739 à 1743, 1758). Notes et plans. In-8, 70 p. et 5 planches. Paris, Dunod; Dumoulin.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.)

98. — CAMPARDON (E.). Les Comédiens du Roi de la troupe française pendant les deux derniers siècles; documents inédits recueillis aux Archives nationales. In-8, XVI-336 p. Paris, Champion.

(Publications de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

Les documents réunis par M. Campardon sont : 1° des ordres de début ou de réception à la Comédie française, émanés du service des premiers gentilshommes de la chambre; 2° des brevets

de pensions accordées par le roi; 3e des actes de famille et d'état civil; 4e des procès-verbaux judiciaires. Ils sont classés par ordre alphabétique de noms d'acteurs et d'actrices; mais l'éditeur a placé un index général par ordre chronologique en tête de son recueil, et un index alphabétique à la fin. Ce livre est le pendant de celui que M. Campardon fit paraître, il y a deux ans, sur *les Spectacles de la foire* (voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1877, p. 91-93, et celui de 1878, p. 63), avec cette différence que la nouvelle publication fait passer devant nos yeux tous les noms les plus illustres du théâtre français, depuis les Bellerose, les Floridor, les Champmeslé, les Baron et les La Thorillière, jusqu'aux Clairon, aux Contat, aux Molé, aux Vanhove. Les biographes y trouvent une foule de renseignements nouveaux et de rectifications intéressantes, les bibliographes des détails sur les œuvres dramatiques, et les moralistes des faits précis pour servir à l'histoire intime d'une classe d'artistes qui, pour être bien supérieurs en talent et en position à ceux de la foire, ne laissaient pas néanmoins d'éprouver quelquefois, eux aussi, la rigueur des règlements de police.

99. — Canat de Chizy (M.). Le Pas d'armes de la fontaine de Plours, chronique chalonnaise du xve siècle (1449-1450). In-16, 84 p. Chalon-sur-Saône, Dejussieu.

100. — Cardevacque (A. de). Histoire de l'abbaye de Cercamp, ordre de Cîteaux, au diocèse d'Amiens. In-8, 284 p. et pl. Amiens, Sueur-Charruey.

101. — Cardevacque (A. de). Histoire de l'administration municipale de la ville d'Arras, depuis l'origine de la commune jusqu'à nos jours. In-8, v-147 p. et 4 pl. Arras, Sueur-Charruey.

102. — Cartier Saint-René (L.). Seigneuries du Berry. Histoire du duché-pairie de Charost et de la seigneurie de Mareuil. In-8, x-712 p. et 23 pl. Paris, Chaix et Ce.

103. — Castan (A.). La mort de François Ier et l'avènement de Henri II, d'après les dépêches secrètes de l'ambassadeur impérial Jean de Saint-Maurice. In-8, 39 p. Besançon, Dodivers et Ce.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.)

104. — Cazalis de Fondouce (P.). Bornes milliaires de l'Hérault. Note en réponse à quelques observations de M. Aurès. In-4, 4 p. Nîmes, Clavel-Ballivet et Ce.

105. — CHAMBURE (E. de). Glossaire du Morvan, étude sur le langage de cette contrée comparé avec les principaux dialectes ou patois de la France, de la Belgique wallonne et de la Suisse romande. In-4 à 2 col., XXII-970 p. Autun, Dejussieu père et fils; Paris, Champion.

106. — CHANTELAUZE (R.). Le cardinal de Retz et ses missions diplomatiques à Rome, d'après les documents inédits des archives du ministère des Affaires étrangères. In-8, 581 p. Paris, Didier et Cᵉ.

107. — CHAPERON (J.). Noelz de Jehan Chaperon, dit le Lassé de repos, publiés d'après l'exemplaire unique de la bibliothèque de Wolfenbüttel, par Émile Picot. In-12, XVII-62 p. Paris, lib. Morgand et Fatout.

(Collection d'anciens chansonniers français publiée sous la direction du baron James de Rothschild.)

108. — CHARDON (H.). Les Greban et les Mystères dans le Maine. In-8, 26 p. Le Mans, Pellechat; Paris, Champion.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

109. — CHARLES (l'abbé R.). Un oppidum carlovingien dans la forêt de Sillé-le-Guillaume (Sarthe). In-8, 15 p. et fig. Tours, Bouserez.

(Extrait des comptes rendus du congrès tenu au Mans et à Laval par la Société française d'archéologie, en mai 1878.)

110. — CHARMASSE (A. de). État des possessions des Templiers et des Hospitaliers en Mâconnais, Charollais, Lyonnais, Forez et partie de la Bourgogne, d'après une enquête de 1333. In-8, 45 p. Autun, Dejussieu père et fils; Paris, Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société éduenne.)

111. — CHARVET (L.). Les Origines de l'enseignement public des arts du dessin à Lyon, 1676-1780. Gr. in-8, 15 p. Paris, Plon et Cᵉ.

112. — CHASTELAIN. Journal historique du chanoine Chastelain (1638-1660). In-8, 22 p. Angers, Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

113. — CHÉRANCÉ (le R. P. L. de). Saint François d'As-

sise (1182-1226). In-18 jésus, XIX-504 p. Angers, Lachèse et Dolbeau ; Paris, Poussielgue frères.

114. — CHEVALIER (le docteur Ulysse). Lettres inédites de Hugues de Lionne, ministre des Affaires étrangères sous Louis XIV, précédées d'une notice historique sur la famille de Lionne. In-8, 254 p. Valence, Chenevier.

Les quatre-vingt-quatorze lettres publiées par M. le docteur U. Chevalier (père de notre érudit confrère l'abbé C.-U. Chevalier), ont un caractère essentiellement privé : par conséquent, elles ne font pas double emploi avec la correspondance officielle et diplomatique dont M. Valfrey a commencé la publication. Écrites très familièrement, très confidentiellement, à un oncle qui habitait Grenoble, elles nous révèlent surtout le caractère personnel du ministre, sa pensée intime, ses affaires et celles de sa famille ; mais, de plus, elles contiennent beaucoup de détails et de faits relatifs à la politique, aux événements du temps (1655-1671), à la cour de Louis XIV, etc. L'éditeur les a annotées avec soin, particulièrement en ce qui concerne les noms et l'histoire du Dauphiné. La notice préliminaire n'est pas purement généalogique (sous ce rapport elle n'éclaircit pas assez sûrement les origines de la famille de Lionne, origines qui étaient probablement plus modestes que ne les présente la généalogie officielle de Guy Allard) ; elle fournit aussi des documents intéressants sur la biographie du ministre et sur celle des personnages de son nom qui firent figure dans la seconde partie du dix-septième siècle.

115. — CHEVRIGNY (C. de). Notices historiques. In-8, 43 p. Paris, Bray et Retaux.

116. — CLÉDAT (L.). De fratre Salimbene et de ejus chronicæ auctoritate, facultati litterarum Parisiensi L. Clédat thesim proponebat. In-8, 119 p. et planche. Thorin.

117. — COLAS (E.). Mélanges d'histoire orléanaise. In-12, VII-165 p. Orléans, Herluison.

118. — COMBIER (A.). Les Plumitifs du grand bailli de Vermandois. In-8, 66 p. Laon, Jacob et Cᵉ.

119. — COUSSEMAKER (I. de). Compte de la ville de Cailleul (1556-1557). In-8, 53 p. Lille, Lefebvre-Ducrocq.
(Extrait des Annales du Comité flamand de France.)

120. — DARD (baron). Notice sur le refuge de l'abbaye de Ruisseauville à Aire (1632-1785). In-8, 30 p. Arras, Laroche.

121. — Dardier (C.). Michel Servet, d'après ses plus récents biographes. In-8, 56 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley.

(Extrait de la Revue historique.)

122. — Davanne (C.). L'Octroi envisagé aux points de vue historique, actuel et économique en droit français. In-8, 207 p. Paris, Blampain.

123. — Delaunay (É.). Études historiques sur Ernée avant la Révolution. I. La commune d'Ernée et son octroi avant la Révolution. II. Notice sur l'hospice d'Ernée (1284-1790). In-8, 70 p. Laval, Moreau.

124. — Delavigne. Le Premier salon du XVIIIe siècle. Une amie de Fontenelle. In-8, 16 p. Toulouse, Douladoure.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse.)

125. — Delaville le Roulx (J.). Notice sur les chartes originales relatives à la Touraine antérieures à l'an mil. In-8, 47 p. Tours, Rouillé-Ladevèze.

On a retrouvé récemment, au greffe du tribunal de Loches, sur la couverture de registres de l'état civil du commencement de notre siècle, trois ou quatre diplômes tourangeaux du Xe siècle. C'est cette découverte qui a engagé notre jeune confrère à joindre aux textes si heureusement sauvés l'analyse ou le texte même des autres pièces que l'on connaissait déjà, antérieures à l'an mil et intéressant l'histoire de la Touraine. Les dimensions de ce travail n'ont pas permis, paraît-il, de donner intégralement tous les textes; nous le regrettons vivement, car ils n'auraient pu que gagner à passer une nouvelle fois entre les mains d'un paléographe vigilant, et les corrections que M. Delaville le Roulx se borne à indiquer ne sont pas absolument suffisantes. Presque tous les diplômes (au nombre de vingt) contiennent des souscriptions en notes tironiennes : la lecture ou la revision de ces notes a été faite avec soin et habileté par un confrère de l'éditeur, M. Omont; cependant un de nos amis, expert en cette matière, nous signale quelques interprétations qui seraient, selon lui, contestables.

126. — Delayant (L.). Du Présidial de La Rochelle. In-8, 44 p. La Rochelle, Siret.

127. — Delbeke (E.). Historique de la Bourse de Dunkerque de 1700 à 1878. In-8, 21 p. Dunkerque, Deworst.

128.— DELISLE (L.). Les Bibles de Théodulfe. In-8, 47 p. Paris, Champion.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

129. — DELONCLE (C.). La Maintenance d'Aquitaine à Toulouse; esquisse historique. In-16, 42 p. Toulouse, Douladoure.

130. — DENAIS (J.). Armorial général de l'Anjou, d'après les titres et les manuscrits de la Bibliothèque nationale et des bibliothèques d'Angers, d'Orléans, les monuments anciens, les archives, etc. Fascicules 1, 2, 3 et 4. 320 p. et 17 planches. Angers, Germain et Grassin.

131. — DEPOIN (J.). Les origines de la collégiale de Saint-Mellon de Pontoise. In-8, 31 p. Pontoise, Paris.

(Extrait des Mémoires de la Société historique du Vexin.)

132. — DEPOIN (J.). Une page d'histoire locale : la Peste à Pontoise (1623-1640). In-8, 27 p. Pontoise, Paris.

133. — DESEILLE (E.). Eustache le Moine, chronique boulonnaise. In-4 à 2 col., 39 p. Boulogne-sur-Mer, Ve Aigre.

134. — DESJARDINS (E.). Géographie historique et administrative de la Gaule romaine. T. II. La Conquête; contenant 10 planches, dont deux cartes en couleur et une eau-forte tirées à part, et 29 figures intercalées dans le texte. Gr. in-8, 754 p. Paris, Hachette et Ce.

135.— DESJARDINS (Gustave). Cartulaire de l'abbaye de Conques, en Rouergue. In-8, CXX-518 p. Paris, Picard.

(Documents historiques publiés par la Société de l'École des chartes.)

136. — DES MONSTIERS-MÉRINVILLE. Guillaume et Pierre de la Jugie, cardinaux limousins; étude précédée d'une généalogie de la maison de la Jugie. In-8, 15 p. Paris, Champion.

137. — DESSAILLY (l'abbé). Authenticité du grand testament de saint Remy. In-8, IX-424 p. Paris, Dumoulin.

138. — Dictionnaire historique et archéologique du département du Pas-de-Calais, publié par la Commission

départementale des monuments historiques. Arrondissement de Béthune. T. III. In-8, 329 p. Arras, Sueur-Charruey.

139. — Douen (O.). Clément Marot et le psautier huguenot; étude historique, littéraire, musicale et bibliographique, contenant les mélodies primitives des psaumes et des spécimens d'harmonie de Jannequin, Bourgeois, Louis, Jambe-de-Fer, Sureau, Servin Stobée, etc. T. I. Gr. in-8, xii-746 p. Paris, Imprimerie nationale.

140. — Drouyn (L.). Essai généalogique sur la famille de Meslon. In-8, 134 p. Bordeaux, Gounouilhou.

141. — Du Chêne (A.). Baugé au xve siècle. In-8, 26 p. Angers, Germain et Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

142. — Dugast-Matifeux. Nantes ancien et le pays nantais, comprenant la chronologie des seigneurs, gouverneurs, évêques et abbés, le pouillé diocésain et la topographie historique de la ville et du pays, d'après les auteurs originaux, revus et annotés. In-8, xvi-583 p. Nantes, Morel.

143. — Du Teil. Généalogie historique de la maison Du Teil et de son tronc primordial Adhémar de Monteil, remontant par ses ascendants directs jusqu'à l'origine de la nationalité française et les temps des rois mérovingiens. In-8, 112 p. Paris, Martinet.

144. — Duval (C.). Ternier et Saint-Julien. Essai historique sur les anciens bailliages de Ternier et Gaillard et le district révolutionnaire de Carouge, avec documents inédits. In-8, clxxxvii-272 p. Saint-Julien, Mariat; Genève.

145. — Esnault (l'abbé G.). Contrat de mariage de Honorat de Bueil de Racan et de Magdeleine du Bois (1628). In-8, 16 p. Le Mans, Pellechat.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Mans.)

146. — Eyriès. Les Châteaux historiques de la France; accompagné d'eaux-fortes tirées à part et dans le texte et gravées par nos principaux aquafortistes, sous la direction

de M. Eugène Sadoux. T. I. 1re livraison. In-4, VII-32 p. Poitiers, Oudin frères; Paris, même maison.

147. — FABRE (P.). Des coutumes municipales avant la Révolution dans les diocèses de Béziers et d'Agde. In-12, 48 p. Béziers, Perdraut.

148. — FAYET. L'Enseignement dans le Berry avant 1789. In-8, 24 p. Châteauroux, Nuret et fils.

149. — FILLON (B.). La galerie de portraits réunie au château de Saumur par Du Plessis-Mornay. In-4, 33 p. et portrait. Paris, Quantin.

150. — FONTENAY (H. de). De la date et du lieu véritables de la mort du président Jeannin. In-8, 14 p. et portrait. Autun, Dejussieu père et fils.

(Extrait des Mémoires publiés par la 42e session du Congrès scientifique de France.)

151. — FOURCHY. La Rentrée au Parlement de Paris. Discours prononcé le 4 novembre 1878, à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Paris. In-8, 41 p. Paris, Donnaud.

152. — GAULTIER DE LA FERRIÈRE. Thiroux de Crosne, intendant de la généralité de Rouen, premier président du Conseil supérieur de Rouen, lieutenant général de police à Paris (1767-1789). Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1878 de la Cour d'appel de Rouen. In-8, 80 p. Rouen, Lecerf.

153. — GÉRIN (Ch.). Le pape Innocent XI et la révocation de l'édit de Nantes. In-8, 67 p. Paris, Palmé.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

154. — GOUVERNEUR (A.). Les Armoiries de la ville de Nogent-le-Rotrou. In-8, 4 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley-Gouverneur.

(Extrait du Nogentais.)

155. — GRANDMAISON (Ch. de). Chronique de l'abbaye de Beaumont-lès-Tours, publiée pour la première fois d'après un manuscrit des archives d'Indre-et-Loire. In-8, 316 p. et grav. Tours, Guilland-Verger; Georget-Joubert.

(Extrait des Mémoires de la Société archéologique de Touraine.)

156. — GRAVE (E.). État de la pharmacie en France avant la loi du 21 germinal an XI; étude sur une ancienne corporation de marchands. In-8, x-216 p. Mantes, l'auteur.

157. — GRIGNON (L.). Historique et description de l'église et paroisse de Saint-Alpin de Châlons. In-8, 169 p. et grav. Châlons-sur-Marne, Martin.

158. — GUIBERT (M.-C.). Mémoires pour servir à l'histoire de la ville de Dieppe, par Michel-Claude Guibert, prêtre; publiés pour la première fois, avec une introduction, des suppléments jusqu'à 1790 et des notes historiques, par Michel Hardy, correspondant du ministère de l'Instruction publique. T. II. In-8, 461 p. Dieppe, Renaux; Mme Leblanc; Paris, Maisonneuve et Ce; Rouen, Métérie.

159. — GUIGUE (M.-C.). Chronique de la maison de Beaujeu, publiée d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque nationale et suivie d'un tableau généalogique de la famille de Beaujeu. In-16, XIV-63 p. Lyon, Georg.

160.—GUILLAUME DE TYR. Guillaume de Tyr et ses continuateurs; texte français du XIIIe siècle, revu et annoté par M. Paulin Paris, membre de l'Institut. T. I. Gr. in-8, XXVII-565 p. et 4 cartes. Paris, Firmin-Didot et Ce.

(Histoire générale des croisades par les auteurs contemporains.)

161. — GUILLAUMIN. Le Parlement de Bordeaux sous Louis XV. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel de Bordeaux, le 4 novembre 1878. In-8, 55 p. Bordeaux. Gounouilhou.

162. — GUILLOUARD (L.). Le baron de Béthencourt, roi des Canaries. In-8, 34 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.)

163. — GUILLOUARD. Recherches sur les Colliberts. In-8, 99 p. Caen, Le Blanc-Hardel.

(Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie.)

164. — HARDY (E.). Études militaires historiques. La guerre de Cent ans (1346-1453). In-8, 250 p. avec vign. Paris, Dumaine.

165. — HARDY (E.). Études militaires historiques. Les Armées féodales. In-8, 97 p. avec vign. Paris, Dumaine.

166. — HECQUET-BOUCRAND (P.). Essais étymologiques sur les noms propres de lieux de l'arrondissement de Sens; notes partielles. In-8, 14 p. Paris, Hennuyer.

167. — HÉRELLE (G.). Documents inédits sur les états généraux (1482-1789), tirés des archives de Vitry-le-François, et publiés avec une introduction et des notes. In-8, 264 p. Paris, Champion.

168. — HÉRICOURT (Ch. d'). Noms des villages et hameaux d'Artois ravagés pendant la guerre de 1537 à 1554, d'après deux enquêtes faites à Arras par les élus de la province. In-4, 19 p. Arras, de Sède et Cie.

(Extrait du Bulletin de la Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais.)

169. — HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). Inscriptions de Saint-Remy et de quelques localités voisines. In-8, 46 p. et grav. Paris, Champion.

(Extrait du Bulletin monumental.)

170. — HERVIEU (H.). Recherches sur les premiers états généraux et les assemblées représentatives pendant la première moitié du XIVe siècle. In-8, VIII-312 p. Paris, Thorin.

171. — Histoire de Calais et des pays circonvoisins, recueil de documents inédits ou fort rares touchant le Calaisis et reproduits d'après les exemplaires originaux, sous la direction d'Ernest Le Jeune, de la Société française d'archéologie. Livraisons 1 à 10, contenant : T. I. Le Port de Calais au XVIe siècle, par A. Dufaitelle; T. II. Journal historique de Notre-Dame de Calais, ou notes historiques sur l'église Notre-Dame, précédées de la description de cette église, par H. de Rheims. In-fo, p. 1 à 24, et planches. Saint-Pierre et Calais, les principaux libraires.

172. — Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par MM. F. Maupré et Jules Doinel, archivistes. Loiret. Archives civiles. Série A,

nos 1 à 1799. T. I. Gr. in-4 à 2 col., 405 p. Orléans, Colas.

173. — Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Henri Lepage, archiviste. Meurthe-et-Moselle. Archives civiles. Série B. Chambre des comptes de Lorraine, nos 7783 à 9840. T. III. Première partie. Gr. in-4 à 2 col., p. 1 à 200. Nos 9884 à 12470. C. D. et E. 288 p. Nancy, Collin.

174. — Inventaire-sommaire des archives départementales du Pas-de-Calais antérieures à 1790, rédigé par M. Jules-Marie Richard, archiviste. Archives civiles. Série A. Tome I, A 1 à A 503. In-4 à 2 col., xv-382 p. Arras, Laroche.

175. — Inventaire général des œuvres d'art appartenant à la ville de Paris, dressé par le service des beaux-arts. Édifices civils, tome I. Édifices religieux, tome I. 2 vol. in-8, 800 p. Paris, Chaix et Ce.

(Préfecture du département de la Seine. Direction des travaux.)

176. — Jacob (le bibliophile). Simples notes sur la vie de François Rabelais. In-12, 31 p. Paris, librairie des Bibliophiles.

(Publié par les soins du Comité pour l'érection d'une statue à Rabelais dans la ville de Chinon.)

177. — Jadart (H.). Dom Jean Mabillon (1632-1707); étude suivie de documents inédits sur sa vie, ses œuvres, sa mémoire. In-8, 284 p. Reims, Deligne et Renart.

(Extrait des Travaux de l'Académie de Reims.)

178. — Jaloustre (É.). Étude historique sur l'abbaye royale de la Vassin, près la Tour-d'Auvergne. In-8, 114 p. et pl. Clermont-Ferrand, Thibaud.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Clermont.)

179. — Jamyn (A.). Œuvres poétiques d'Amadis Jamyn, avec sa vie, par Guillaume Colletet, d'après le manuscrit incendié au Louvre, et une introduction par Charles Brunet. Petit in-12 (en 2 tomes), 323 p. Paris, Willem.

180. — Josse (Hector). La légende de saint Honoré,

évêque d'Amiens, traduite d'après un manuscrit de la bibliothèque de M. Victor de Beauvillé. In-8, XVII-71 p. Amiens, Douillet.

181. — JOUBERT (A.). Notice historique, géographique, biographique sur Daon, ses seigneurs et ses châteaux. In-8, 23 p. et grav. Angers, Germain et Grassin.

(Extrait de la Revue de l'Anjou.)

182. — LACHENAL (J.). Une église historique d'Auvergne, ou l'église de Brioude, son chapitre noble, son administration, ses revenus, ses charges et fondations, son double rôle de seigneur spirituel et temporel, expliqué par les documents, avec notes et un commentaire sur les origines. 1re série. In-8, XLVII-157 p. Le Puy, Freydier.

Les documents publiés dans ce volume et les notices dont ils sont accompagnés avaient déjà paru dans les *Tablettes historiques du Velay*. L'auteur se propose, dans une autre série, « d'indiquer les caractères de l'église de Brioude aux temps barbares et à l'époque féodale, puis de représenter les rapports et les liens nouveaux que lui créèrent la prépotence et la domination exclusive d'un chapitre privilégié et fermé à tout mérite et à tout savoir roturier. » Dans la série actuelle, nous devons signaler deux comptes de 1281, un autre de 1287, une enquête de l'an 1432 sur la situation intérieure de l'église. L'éditeur de ces pièces, contre l'usage ordinaire, a négligé de dire où existent les originaux, aussi bien que ceux des documents qu'il emploie dans les notes ou dans les notices préliminaires.

183. — LASTEYRIE (F. de). Un grand seigneur du XVIe siècle : le connétable de Montmorency. In-8, 43 p., avec vign. Paris, Quantin.

(Extrait de la Gazette des beaux-arts.)

184. — LAURAS (le P. M.). Nouveaux éclaircissements sur l'Assemblée de 1682, d'après les mémoires inédits du marquis de Sourches, prévôt de l'hôtel du roi et grand prévôt de France, et autres documents peu connus. In-12, 259 p. Paris, Palmé.

Il y a trois ans (*Annuaire-Bulletin* de 1876, p. 86), M. le comte de Cosnac, notre collègue, entretenait le Conseil de la Société de l'Histoire de France de la nécessité de mettre au jour et de livrer en entier aux historiens l'énorme journal du marquis de Sourches.

Depuis cette époque, une communication libérale a permis au R. P. Lauras de citer, à l'appui de son travail sur la célèbre Assemblée gallicane, une série de fragments nouveaux du journal, qui, s'il en était besoin, achèveraient de prouver sa valeur incomparable. Quiconque lira cette étude intéressante, ne manquera pas d'unir ses souhaits aux nôtres pour que les possesseurs du manuscrit de Sourches se décident sans plus de retard à en faire faire la publication intégrale.

185. — LONGNON (A.). Girard de Roussillon dans l'histoire. In-8, 39 p. Nogent-le-Rotrou, Daupeley.

(Extrait de la Revue historique.)

186. — LONGNON (A.). Paris pendant la domination anglaise (1420-1436); documents extraits des registres de la Chancellerie de France. In-8, XXIII-375 p. Paris, Champion.

(Publications de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

Ce recueil se compose de cent soixante-seize lettres royaux, tirées exclusivement des registres du Trésor des chartes: donations, rémissions pour délits politiques ou pour délits de droit commun, créations d'offices, concessions ou confirmations de privilèges et de règlements. Huit seulement de ces pièces avaient été éditées jusqu'ici. Notre érudit confrère, en annotant son recueil aux divers points de vue qui intéressent l'histoire, la biographie, la généalogie et la topographie, a prouvé une fois de plus quels résultats peut donner aujourd'hui, même pour les époques qui ont été étudiées le plus souvent, le dépouillement consciencieux et patient d'archives que l'on croirait épuisées par les générations de travailleurs qui les ont eues à leur disposition depuis plus de trois siècles. Il est inutile de dire que M. Longnon a donné tous ses soins à l'établissement des textes, inutile aussi d'ajouter que ses notes, nombreuses et étendues, témoignent d'une profonde connaissance de Paris et des personnages qui y jouèrent un rôle pendant l'occupation étrangère. Chaque pièce est précédée d'un sommaire, assez considérable, qui facilite singulièrement les recherches. Dans une courte introduction, l'auteur du recueil a indiqué le caractère des pièces principales et désigné celles qui peuvent offrir les détails les plus utiles pour les différentes branches de l'histoire. On remarquera, entre autres, le n° CXLV, sur la conspiration ourdie en 1429 au profit du Dauphin, et les n°s XVII et XXXIV, où nous voyons Perrinet le Clerc, qui, selon les dramaturges ou les biographes, serait mort quelques jours après sa trahison de 1418, recevoir en 1422, des mains de Charles VI et de celles du roi d'Angleterre, la récompense des services qu'il leur avait rendus contre les « rebelles. »

187. — MATHIEU (l'abbé D.). L'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois, d'après les documents inédits (1698-1789). In-8, XVIII-465 p. Paris, Hachette et Cᵉ.

M. l'abbé Mathieu, en tête de son livre, a écrit ces phrases qui résument exactement les devoirs de l'historien consciencieux : « On peut dire que, chez nous, l'ancien régime est ignoré à force d'être haï. On ne cesse néanmoins d'en parler... Mais, si nos polémiques sur ce sujet sont ardentes, que nos renseignements sont encore incomplets! Que d'assertions tranchantes et hasardées, que de métaphysique vague en place de faits positifs, et quelle invasion du système dans l'histoire!... L'ancienne France était si hérissée d'exceptions, de privilèges, de contrastes, que les assertions absolues appellent à chaque instant des explications, des atténuations ou des correctifs, suivant les circonstances de temps et de lieux. Ce qui reste donc à faire... c'est de rechercher, pour chaque province, pour chaque ville, pour chaque village, les effets particuliers des causes générales... Je n'ai pas la prétention d'épuiser la matière, car, ainsi limité, le programme est encore immense, et je demande pardon, à l'avance, de ne pouvoir qu'effleurer bien des sujets qui demanderaient une étude approfondie. »

Par la simple énumération des divisions de l'ouvrage, on verra que, si M. l'abbé Mathieu n'a pu épuiser son sujet, il en a du moins exposé et traité très largement presque tous les points principaux : I. Formation territoriale et politique de la Lorraine; sa géographie et le caractère de sa population au XVIIIᵉ siècle. II. Le clergé régulier et les couvents. III. Les trois grands abus dans l'ordre monastique : chapitres nobles, commende, relâchement de la discipline. IV. Les divisions ecclésiastiques, le clergé régulier, le gallicanisme et les rapports de l'Église et de l'État. V. Les différentes sortes de bénéfices; mœurs du clergé séculier. VI. Le gouvernement et les impôts perçus en argent. VII. Les impôts perçus en nature (dîme, corvée, milice). VIII. La justice et l'administration de l'intendant. IX. Les droits seigneuriaux; état de la noblesse et des campagnes. X. La philosophie et l'opinion en Lorraine. XI. L'Assemblée provinciale et les coups d'état sous Louis XVI. XII. La Lorraine en 1788 et 1789; élections pour les États généraux de 1789. XIII. Cahiers des villages, des nobles et des ordres privilégiés.

Quant aux sources et aux références, M. l'abbé Mathieu s'est contenté presque exclusivement de les indiquer en tête de sa préface, ce qui est, selon nous, tout à fait insuffisant; mais il semble ne s'être servi que de documents sûrs, variés, nouveaux, qui placent son livre, œuvre d'un esprit profondément sincère et impartial, au premier rang des monographies provinciales, auprès de celles que

nous devons à ses voisins de Champagne et d'Alsace, M. Babeau, M. l'abbé Hanauer, M. Krug-Basse. Aussi, l'Académie française a-t-elle décerné en 1879 le second prix de la fondation Gobert à *l'Ancien régime dans la province de Lorraine et Barrois.*

188. — MOLINIER (A.). Étude sur l'administration féodale dans le Languedoc (900-1250). In-8, 367 p. Toulouse, Privat.

(Extrait du t. VII de la nouvelle édition de l'Histoire générale de Languedoc.)

189. — PILOT DE THOREY (E.). Cartulaire de l'abbaye bénédictine de Notre-Dame et Saint-Jean-Baptiste de Chalais, au diocèse de Grenoble. In-8, 128 p. Grenoble, Maisonville et fils.

(Extrait du Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.)

190. — POSSESSE (Maurice de). Dangeau et ses seigneurs (1064-1790). In-12, 197 p. et gravures. Chartres, Ed. Garnier.

Ce travail est fait en partie sur les archives locales, en partie sur les fonds conservés aux archives d'Eure-et-Loir et sur les documents originaux du Cabinet des manuscrits.

Comme bien on pense, ce sont les Courcillon qui tiennent la meilleure place dans la suite chronologique des seigneurs, et surtout, entre les Courcillon, ce marquis auquel le nom de Dangeau est redevable d'une célébrité tardive. MM. Soulié et Dussieux avaient peu laissé à dire sur l'auteur du *Journal.* M. de Possesse ajoute quelques documents à leur biographie; mais, en général, il nous semble suivre un peu trop docilement les appréciations de ses prédécesseurs, appréciations dont le caractère favorable était sans doute exagéré par la nécessité de réagir contre les portraits et les jugements de Saint-Simon. *In medio veritas.* — Nous ne voyons pas que le nom de M. Merlet soit cité par M. de Possesse parmi ceux des auteurs qui ont parlé de Dangeau; cependant l'érudit et laborieux archiviste d'Eure-et-Loir a livré, il y a environ vingt ans, au *Bulletin du Protestantisme français,* quelques pages intéressantes sur les membres de la famille de Courcillon-Dangeau qui appartenaient à la religion réformée.

191. — QUICHERAT (J.). Relation inédite sur Jeanne d'Arc, extraite du Livre noir de l'hôtel de ville de La Rochelle. In-8, 41 p. Orléans, Herluison.

(Extrait de la Revue historique.)

192. — RAYNAUD (G.). Notice sur René Macé et ses œuvres. In-8, 15 p. Paris, Picard.

(Extrait du Cabinet historique.)

193. — ROBERT (Ulysse). Indicateur des armoiries des villes, bourgs, villages, monastères, communautés, corporations, etc., contenues dans l'Armorial général de d'Hozier. In-8, II-192 p. Paris, Alph. Picard.

En 1696, lorsque l'enregistrement des armoiries fut rendu obligatoire pour toute la France, les villes, corporations et communautés de tout genre durent se conformer à l'édit, qu'elles eussent ou non possédé jusque-là un blason. Il s'agissait moins, en fait, de régulariser l'état des choses, que de percevoir une taxe de 20 livres ou plus par écusson, et le traitant, pour assurer ce produit, dut souvent attribuer des armes de pure fantaisie aux communautés qui n'en avaient point ou qui ne prenaient pas la peine de lui en envoyer la description. Néanmoins la plus grande partie des articles de cette catégorie sont authentiques et bons à faire connaître; il est donc heureux que M. Robert ait eu la pensée d'en faire un relevé exact et une nomenclature alphabétique, pour compléter ainsi, avec l'*Indicateur* déjà publié par M. Louis Paris et exclusivement relatif aux noms de famille, le dépouillement intégral des trente-quatre volumes du grand Armorial.

194. — ROMAN (J.). Documents inédits sur le baron des Adrets, précédés d'une notice. In-8, 27 p. Vienne, Savigné.

(Extrait de la Revue du Dauphiné et du Vivarais.)

195. — ROTHSCHILD (baron J. de). Le Mistère du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire. I. In-8, XCII-385 p. Paris, F. Didot et Cᵉ.

196. — SAINT-JOANNY (D. G.). Registre des délibérations et ordonnances des marchands merciers de Paris (1596-1696) ; manuscrit incendié aux Archives de la ville le 24 mai 1871, reconstitué avec préface et notes-appendices. Petit in-8, 307 p. Paris, Willem.

(Collection historique des Bibliophiles de Paris.)

197. — TAMIZEY DE LARROQUE (Ph.). Mazarinades inconnues, publiées avec avertissement, notes et appendice. In-18 jésus, 143 p. Bordeaux, Lefebvre ; Paris, Champion.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1879.

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société de l'Histoire de France, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Bibliothèques associées, 38.
Sociétés correspondantes, 39.
Liste des membres du Conseil d'administration, 41.
Bureau de la Société nommé en 1878, 41.
Comité de publication, 42.
Comité des fonds, 42.
Jours des séances de la Société, 42.
Agent de la Société, 42.
Liste des ouvrages publiés par la Société depuis sa fondation, 43.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 46.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Anniversaire de la cinquantième année d'existence de la Société, 132.
Assemblée générale, 81.
Assurance du dépôt de la Société, 79, 132.
Budget de la Société, 75-76.
Cartonnage des publications, 80.
Censeurs : MM. Moranvillé et Le Tellier de la Fosse. — Rapport à l'Assemblée générale, 79, 120-123.
Comité des fonds, 54, 75, 79.

Communications de documents, 74, 78, 139, 146.
Comptes-rendus des publications de la Société, 54, 139.
Cosnac (M. de). — Lecture à l'Assemblée générale, 76, 81, 123-128, 155.
Desnoyers (M. J.), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 95-120.
Distribution d'un prospectus de libraire, 131.
Dons d'exemplaires des publications de la Société, 54, 80, 146.
Élections : des membres du Conseil, 82; des censeurs, 82; des membres du bureau et des comités, 132-133.
Frais de correction supplémentaires, 79.
Institut : Prix décernés aux ouvrages historiques, 164-167.
Mission demandée pour les éditeurs des *Lettres de Louis XI*, 67, 80, 131, 142.
Nécrologie : M. Saint-René Taillandier, 65 ; M. Bréhaut, 153.
Ouvrages offerts, 50, 57, 66, 73-74, 77-78, 129-130, 137-139, 145-146, 153, 161-162.
Placement des fonds de la Société, 79, 142, 143.
Présentation de membres nouveaux, 49, 57, 65, 73, 77, 129, 137, 145, 153, 161.
Prix d'histoire au Concours général, 76, 154.
Prix du papier d'impression, 67.
Procès-verbaux des séances : 7 janvier 1879, 49; 4 février, 57; 4 mars, 65; 1er avril, 73; 29 avril, 77; 6 mai, 81; 3 juin, 129; 1er juillet, 137; 5 août, 145; 4 novembre, 153; 2 décembre, 161.
Publications de la Société : Propositions, 141, 142, 146, 147, 155, 157. — Distribution de 1878, 53. — Distribution de 1879, 54, 157.
Actes des évêques de Cambrai, 147, 157, 162, 164.
Annuaire-Bulletin, 54, 59, 67, 74, 79, 131, 140, 148, 156, 162.
Auteurs grecs relatifs à la Gaule, 54, 59, 67, 74, 79, 131, 139, 140, 148, 156, 162.
Brantôme, 75, 140, 148, 156.
Chanson de la Croisade contre les Albigeois, 54, 79.
Chronique de Lefèvre de Saint-Remy, 54, 59, 67, 75, 79, 131, 140, 148, 155, 156, 162, 164.
Établissements de saint Louis, 53, 140, 158, 159, 162.
Froissart, 53, 147, 159.
Grandes Chroniques, 141.
Guillaume le Breton, 141.
Le Loyal serviteur, 54, 78.
Lettres missives de Louis XI, 51-54, 59, 60, 67, 131, 142.
Mémoires de La Huguerye, 54, 132, 140, 156, 162.
Mémoires de Nicolas Goulas, 54, 59, 67, 75, 79, 131, 140, 148, 156, 162.

Mémoires de Monluc, 159.
Œuvres de Sidoine Apollinaire, 155, 157, 158, 162.
Rapports sur la situation de la Société, 75-76, 159.
Recherches demandées dans les archives et dépôts, 52, 67.
Rectifications à un *Annuaire historique* et à l'*Annuaire-Bulletin* de 1846, 155.
Réimpression d'un fragment de publication, 159.
Reproduction d'un fac-similé héliographique, 164.
Ruble (M. de), président de la Société, 50. — Discours à l'Assemblée générale, 82-94.
Suspension de la vente des volumes presque épuisés, 147, 159.
Sociétaires rayés pour retard de payement des cotisations, 76, 148.

II. — *Bibliographie.*

Abbayes, 69, 70, 135, 143, 152, 160, 171, 173, 175, 177, 180, 184.
Abbeville, 143.
Adrets (le baron des), 185.
Agde, 177.
Agen, 168.
Agénois (pays d'), 160.
Aide féodale, 143.
Aire, 173.
Albigeois (pays d'), 170.
Albret (Henri d'), 71.
Amérique, 61.
Amiens, 180.
Angerville (Augustin d'), 70.
Angleterre, 71, 134, 136, 160, 182.
Angoulême, 71.
Angoumois, 167.
Anjou, 175.
Anne de France, 55.
Aquitaine, 175.
Archéologie, 69, 72, 135, 143, 170, 171, 172.
Archives, 143, 179, 180.
Armées, 178, 179.
Armorial général, 185.
Arras, 136, 143, 171.
Art français, 69, 150, 168, 180.
Artois, 71, 179.
Arts et métiers, 178, 185.
Assemblées du clergé, 181.
Assise (saint François d'), 173.
Aubenas, 143.
Autographes, 68.
Autun, 69.
Auvergne, 169, 180.
Avenay, 152.
Avor, 143.
Aymon (les Quatre fils), 55.

Bailleul, 173.
Bailliages, 173, 176.
Bandello (le P.), 168.
Barrois (pays de), 183.
Baudry de Bourgueil, 69.
Baugé, 176.
Beaujeu (maison de), 178.
Beaumont-lès-Tours, 177.
Bénédictins, 169, 180, 184.
Berry, 171, 177.
Berry (le duc de), 170.
Bessarion (le cardinal), 160.
Béthencourt (le baron de), 178.
Béthune, 176.
Béziers, 177.
Bibles, 174.
Bibliographie, 71.
Biran (G. Gontier de), 168.
Blason, 168, 170, 175, 177, 185.
Bletterans, 70.
Bollandistes (les), 143.
Bordeaux, 170, 178.
Bornes milliaires, 171.
Bouillis (le), 70.
Boulogne-sur-Mer, 175.
Bourbon (maison de), 55.

Bourgeois, 176.
Bourgogne, 172.
Bourgogne (ducs de), 80.
Bourgueil, 69.
Bournet (le), 143.
Bourses, 174.
Brioude, 181.

Calais, 179.
Calaisis (pays de), 179.
Canaries (îles), 178.
Carouge, 176.
Cartulaires, 175.
Cent ans (Guerre de), 178, 182.
Cercamp, 171.
Chaine (le président du), 136.
Chalais, 184.
Chalon-sur-Saône, 171.
Châlons-sur-Marne, 136, 169, 178.
Chambres des comptes, 180.
Chaperon (Jean), 172.
Chapitres, 181.
Charente-Inférieure (dép. de la), 71, 143.
Charles VII, 80.
Charollais (pays de), 172.
Charost, 171.
Chartes, 70, 71, 160, 174.
Chastelain (le chanoine), 172.
Châteaux, 176, 181.
Cherbourg, 170.
Chevigny (Noël de), 169.
Chroniques, 171, 173, 175, 177, 178.
Chypre, 133.
Cimetières, 136.
Clergé, 181.
Clermont-Ferrand, 169.
Cluny, 168.
Cognac, 71.
Coligny (l'amiral de), 133.
Colletet (Guillaume), 180.
Colliberts, 178.
Colonies, 61, 178.
Comédiens, 170.
Commanderies, 71, 172.
Commerce, 167, 174.
Communes, 171.
Condé (Mlle de), 63.
Conques, 175.
Conventions royaux (cour des), 71.
Corporations, 178, 185.
Croisades, 178.

Dangeau, 184.
Daon, 181.
Dauphiné, 184, 185.
Dessin, 172.
Destouches (le chevalier), 71.
Dictionnaires, 135, 168, 175.
Dieppe, 178.
Dîme, 63.
Diplomatie, 170, 171, 172.
Dol, 69.
Dominicains (Ordre des), 168.
Drame chrétien, 76.
Dunkerque, 174.

Écoles, 71.
Églises, 136, 152, 170, 175, 178 à 181.
Élisabeth (la reine), 160.
Épigraphie, 179.
Ernée, 174.
Espéreux, 70.
États généraux, 168, 179.
Eure (dép. de l'), 168.
Eustache le Moine, 175.
Exposition universelle, 71, 72.

Faïences, 71.
Farges-en-Septaine, 143.
Féodalité, 143, 160, 179, 184.
Ferron (Arnaud de), 69.
Fervaques, 69.
Fite (Mme de la), 71.
Foires, 167.
Foix (comtes de), 170.
Fontenelle, 174.
Forêts, 69.
Forez (pays de), 172.
François Ier, 171.
Fronde, 149.

Gaillard, 176.
Gallia Christiana (le), 170.
Garde-Épée, 71.
Gaules, 170, 175.
Généalogies, 170, 173, 175, 176, 178, 181.

Géographie, 175.
Germain (saint), 169.
Gervaisais (M. de la), 63.
Glossaires, 172.
Greban, 172.
Grueries, 69.
Guérande (pays de), 168.
Guillaume de Tyr, 178.
Guillemot (Matthieu), 136.
Guiton (Jean), 71.
Guyenne, 69.

Hagiographie, 143, 168, 169, 172, 180.
Hainaut (Gautier de), 170.
Hasnon, 170.
Henri II, 171.
Henri VI, 136.
Hérault (dép. de l'), 171.
Hérauts d'armes, 134.
Honoré (saint), 180.
Hôpitaux, 69, 173, 174.
Hospitaliers, 172.
Houmeau (l'), 71.
Hozier (Ch.-R. d'), 185.

Imprimerie, 136.
Industrie, 167.
Innocent XI, 177.
Instruction publique, 172, 177.
Intendants, 168, 177.
Inventaires, 71, 179, 180.

Jambe-de-Fer, 176.
Jamyn (Amadis), 180.
Jannequin, 176.
Jeanne d'Arc, 169, 184.
Jeannin (le président), 177.
Joseph (le P.), 69.
Journaux, 70, 172.
Jugie (G. et P. de la), 175.
Juifs, 71.
Justice (administration de la), 70, 71, 169, 173, 176.

Lalaing (maison de), 170.
Lancé, 135.
Landais, 167.
Langellier (Abel), 136.
Languedoc, 184.
Lenoir (Alexandre), 150.
Librairie, 136.
Licques, 70.
Ligue, 136.
Limoges, 168.
Limousin (pays de), 175.
Lionne (Hugues de), 173.
Loiret (dép. du), 179.
Lons-le-Saulnier, 69.
Lorraine, 180, 183.
Louis, 176.
Louis (saint), 72, 160.
Louis XIV, 148, 149, 168.
Lunel, 71.
Lyon, 60, 69, 168, 172.
Lyonnais (pays), 172.

Mabillon (dom), 180.
Macé (René), 185.
Mâconnais (pays), 172.
Magistrature, 169.
Maine (province du), 136, 172.
Maiours, 70.
Malte (Ordre de), 70.
Manuscrits, 60, 69, 71, 168, 174.
Mareuil, 171.
Marillac (le maréchal de), 169.
Marine, 160.
Marmoutier, 135.
Marot (Clément), 176.
Mayenne, 136.
Mazarinades, 185.
Ménippée (satire), 136.
Merciers (marchands), 185.
Meslon (famille de), 176.
Mettayer (Jamet), 136.
Metz, 70.
Meurthe-et-Moselle (dép. de), 180.
Molin (Séb. du), 136.
Monnaies, 80, 135.
Montcenis, 69.
Monteil (Adhémar de), 176.
Montmoreau, 71.
Montmorency (maison de), 169.
Montmorency (le connétable de), 181.
Montre-Œil (Cl. de), 136.
Morlaas, 169.
Morvan (pays de), 172.
Municipalités, 69, 70, 136, 161, 177, 185.

Musées, 150.
Musique, 176.
Mystères, 172, 185.

Nantes, 176.
Nantes (édit de), 177.
Navarre, 71.
Nécrologes, 143.
Neufville (Catherine de), 55.
Nîmes, 71.
Noblesse, 70.
Nogent-le-Rotrou, 177.
Numismatique, 143.

Octroi (droits d'), 174.
Onomastique, 179.
Oppidums, 172.
Orient, 72.
Orléans, 173.
Orléans (Marguerite d'), 71.
Ornano (le maréchal d'), 143.
Orry (Marc), 136.

Papes, 177.
Paris, 136, 177, 180, 182, 185.
Parlements, 69, 136, 177, 178.
Pas-de-Calais (dép. du), 175, 180.
Patois, 172.
Peinture, 168, 177.
Pentateuque, 60.
Périgord, 168.
Peste, 175.
Pharmacie, 178.
Philippe le Bel, 143.
Philippe le Bon, 80.
Philologie, 70, 134, 172.
Plessis-Mornay (Ph. du), 177.
Plours, 171.
Poésie, 69, 168, 172, 175, 176, 180.
Poitiers, 169.
Police, 168.
Ponthieu (comté de), 143.
Pontoise, 175.
Ponts-de-Cé (les), 70.
Population, 63.
Ports, 170, 179.
Pouillés, 176.
Présidiaux, 174.
Prieurés, 135.
Protestantisme, 174, 176, 177.
Provençale (langue), 70.
Provence, 136.
Psaumes, 176.

Rabelais (Fr.), 180.
Racan (Hon. de), 176.
Rat (Pierre), 169.
Remy (saint), 175.
Retz (le cardinal de), 70, 172.
Révolution, 71.
Richard le Poitevin, 168.
Richelieu (le cardinal de), 69.
Richer (J.), 136.
Robet (G. de), 136.
Rochelle (la), 71, 174.
Romans, 168.
Rouen, 177.
Rouergue, 175.
Rouleaux funéraires, 160.
Roussel (Gérard), 71.
Roussillon, 167.
Roussillon (Girard de), 182.
Rubrouck (G. de), 72.
Ruisseauville, 173.

Saint-Alpin, 169, 178.
Saint-Eutrope, 71.
Saint-Germain-des-Prés, 136.
Saint-Julien, 176.
Saint-Maurice (J. de), 171.
Saint-Quentin, 69.
Saint-Remy, 179.
Saint-Vaast, 143.
Salimbene (le Fr.), 173.
Salles (Giraud de), 143.
Saumur, 177.
Sens (arrond. de), 179.
Sépultures, 143.
Servet (Michel), 174.
Servin Stobée, 176.
Sillé-le-Guillaume, 172.
Solignac, 160.
Sourches (le marquis de), 181.
Statistique, 63.
Suessions (les), 69.
Sureau, 176.
Suzanne de Bourbon, 55.

Talloires, 169.
Tapisseries, 136.

Tarn-et-Garonne (dép. de), 152.
Tavannes (le maréchal de), 133.
Teil (maison du), 176.
Templiers, 172.
Ternier, 176.
Terre sainte, 71.
Teutonique (Ordre), 71.
Théâtre, 76, 170.
Théodulfe, 174.
Thiroux de Crosne, 177.
Topographie historique, 176.
Toulouse, 175.
Touraine, 174.
Tournois, 171.
Tours, 136.
Troo, 72.
Turgot, 143, 168.
Tusson, 143.

Universités, 170.
Usuaires, 136.

Vassin (la), 180.
Vaticane (bibliothèque), 168.
Vauban, 151.
Vaverai (J.-N.-L. de), 63.
Vendômois (pays), 135.
Vermandois (pays), 173.
Vincent Ferrier (saint), 168.
Vitry-le-François, 63, 179.
Voyages, 61, 62, 167.

Yonne (dép. de l'), 135, 179.

ERRATUM.

Page 123, titre de la Lecture historique. Au lieu de : *Avances faites à la ville de Bordeaux par l'Angleterre,* lisez : *Avances faites à l'Angleterre par la ville de Bordeaux.*

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

LETTRES INÉDITES DE LA PRINCESSE DES URSINS

AU MARÉCHAL DE TESSÉ.

(*Suite*[1].)

XXII.

A Madrid, le 14 janvier 1713.

Vous me prenez à partie, Monsieur, parce que vous avez la goutte, quoique vous sachiez que je n'y ai aucune part. Je ne laisse pas d'en être bien aise, puisque cela vous assure une longue vie et qu'il semble, par une telle question, que vous me regardez comme une personne dont vous faites assez de cas pour savoir d'elle d'où peuvent venir les biens et les maux qui vous arrivent. Il ne me paroît pas que ce soit un grand malheur à un homme comme vous d'avoir un prétexte évident de rester dans sa maison et de n'ouvrir sa porte qu'à ses véritables amis : on a des gens de bonne compagnie, qui ne sont pas en assez grand nombre pour faire une cohue. Je voudrois, pour l'amour de vous, Monsieur, que M. le prince de Vaudémont eût les jambes assez libres pour vous y aller tenir compagnie; mais j'appréhende que son corps ne soit pas aussi sain que sa tête. Je vois cependant avec plaisir qu'il se

1. Voyez l'*Annuaire-Bulletin* de 1878, 2e partie, p. 177-209.

sent assez bien pour aller à la cour; je vous suis très-obligée à tous deux de me faire l'honneur quelquefois de parler de moi. Vous avez bien la mine de lire ensemble les gazettes d'Hollande, que l'on lit plus volontiers depuis un certain temps, que dans celui où on les méprisoit parce que cela n'étoit pas du bel air. Nous avons fait ici les mêmes réflexions que les vôtres sur l'article que vous me citez, que je n'ai que faire de vous répéter, et qui ne me déplaît pas. Mais, Monsieur, à quoi cela peut-il être bon, après tout ce qu'on est forcé de faire? Dieu cependant fait de beaux changements quand il lui plaît, et, tout bien considéré, on ne sauroit mieux faire que d'y mettre sa confiance; ce ne seroit que parce qu'il n'y a presque point de sûreté à la mettre dans les hommes. Pour ne pas pousser cette moralité plus loin, j'aurai l'honneur de vous apprendre, Monsieur, que Leurs Majestés Catholiques se portent très-bien, et nos deux charmants princes, et que nous sommes tous dans la joie de la nouvelle du secours que M. le maréchal de Berwick a jeté dans Girone[1], sans qu'il y ait eu de sang répandu; c'est le marquis Grimaldi qui l'a envoyée par un officier, en ajoutant qu'il avoit obligé les ennemis d'abandonner les postes qu'ils avoient delà la Sègre, dont les pauvres gens de Cervera, si distingués par leur fidélité, sont ravis. Tout cela met les Catalans dans une extrême consternation; cependant ils n'en sont pas moins aveugles, ni moins méchants. Bien que cette nouvelle qui vient d'un officier sensé paroisse sûre, on ne laisse pas d'en attendre avec impatience la confirmation par M. le maréchal de Berwick. M. de Staremberg se trouvera un peu resserré, et peut-être les Catalans ne pourront plus empêcher l'Archiduchesse de s'embarquer, qui s'ennuie fort avec eux, et avec raison, car ces peuples sont si fort accoutumés à la trahison qu'on en doit tout craindre. Je ne suis pas surprise que chacun ait raisonné à sa fantaisie sur la charge qu'on a donnée à Mme de Pompadour[2]; je la serois bien plus, si on n'avoit rien dit. J'espère avoir par l'ordinaire quelque avis de notre ami le marquis de Monteléon[3], puisqu'il y a longtemps qu'il doit être à Londres. Je suis bien trompée s'il n'y sert bien Leurs Majestés Catholiques; je suis ici sa solliciteuse, et je voudrois lui être plus utile que je

1. « Staremberg ... avoit levé le siége de Girone, voyant arriver le duc de Berwick avec ses troupes. » (Saint-Simon, IX, 416.)

2. Nommée gouvernante des enfants futurs de la duchesse de Berry.

3. Il a déjà été question de ce personnage; il avait été nommé ambassadeur d'Espagne à Londres.

ne lui suis. Je gagne trop à croire que le compliment que vous me faites sur la nouvelle année part de votre cœur, pour me figurer qu'il ne vient que de votre esprit, et c'est ce qui m'y rend très-sensible. Le Roi et la Reine ont reçu celui que j'ai eu l'honneur de leur faire de votre part tout comme vous l'avez pu désirer, ne doutant en aucune façon que votre attachement respectueux pour Leurs Majestés ne soit sincère; et c'est ce qui fait qu'elles m'ordonnent de vous dire mille choses obligeantes de leur part. La Reine m'a paru même avoir un peu trop de bonté pour vous; cela m'a engagé à tâcher de vous faire une pièce auprès d'elle, en lui représentant que vous négligiez à lui donner les moments de divertissements, ne lui envoyant plus le livre de *Mille et un jours*. Il pourra bien être que je vienne à bout de vous brouiller tout à fait avec sa Majesté, si vous ne vous corrigez; vous ne pourrez prendre pour prétexte que l'argent vous manque pour de pareils présents, quand vous lui avez fait celui de la plus superbe chaise qu'on puisse faire. M. de Pompadour prétend qu'elle a coûté au moins vingt-quatre mille francs. Votre généralat des galères[1], Monsieur, empêchera que vous n'en soyez appauvri. Vous mériteriez encore davantage, et, si on m'en croyoit, vous seriez comblé de toutes sortes de bienfaits.

La Princesse des Ursins.

Don Tiberio Caraffa, que je crois qui a l'honneur d'être connu de vous, vient d'apporter la confirmation du secours [de] Girone : l'affaire, à ce qu'il rapporte, s'est passée très-heureusement, les ennemis ayant abandonné tous leurs postes. Le Roi a fait M. de Caraffa lieutenant général.

XXIII.

A Madrid, le 25 janvier 1713.

Je ne sais point encore, Monsieur, si la Reine aimera votre homme prodigieux, parce qu'elle n'a pas commencé à lire son histoire. J'ai été bien aise de lui présenter et de n'entendre plus parler de *Mille et* [*une*] *nuits*[2] et de *Mille et un jours*[3], qui m'ont très-souvent impatientée. Après pourtant avoir admiré qu'il pût

1. Tessé fut nommé général des galères le 21 octobre 1712.
2. La traduction de Galland parut de 1704 à 1708.
3. La traduction de Pétis de la Croix parut entre 1710 et 1712.

y avoir tant d'extravagances dans l'imagination des hommes, il faut bien que les rois se rabaissent avec eux, pour les délasser de leurs grandes affaires, qui, au bout du compte, ne le sont que parce qu'on se les figure telles, chacun s'en faisant à sa mode, et le bonheur ou le malheur dépendant plus de la manière de penser que de toutes autres choses. La bonne Émilie trouve sa satisfaction à bien servir, dans sa sphère, la grande princesse qui l'honore de ses bontés; elle a été ravie de l'honneur que vous lui faites de vous souvenir d'elle, et il m'a paru qu'elle eût été tentée de vous en marquer sa reconnoissance, si son respect pour vous, Monsieur, ne l'eût retenue, ne s'échappant jamais à ne le pas rendre à qui elle en doit autant qu'à vous. Vous avez donc oublié, Monsieur, que le temps est plus sec ici qu'à Paris, et que, quand il y gèle et qu'il y fait du vent, il pénètre si fort dans les os qu'il y cause des rhumatismes épouvantables? Il est vrai que le soleil y est beau et brûlant; mais c'est ce qui fait que, les pores étant ouverts le jour, le soir fait un furieux mal; je l'ai éprouvé pendant quatre années, et j'aurois couru risque de devenir percluse, si je n'eusse été prendre les eaux et les bains de Bagnères, qui ont eu la vertu de me guérir. J'ai pourtant la précaution de m'exposer à l'air le moins qu'il m'est possible pendant l'hiver, et j'ai l'honneur de vous écrire de ma chambre, où j'ai fait faire un poêle d'une chaleur égale et tempérée, dont je me trouve très-bien. Vous voyez que je me conserve, en suivant votre avis, pour avoir le plaisir de voir la paix, que je désire d'aussi bonne foi, depuis longtemps, que j'ai toujours désiré l'union entre les personnes où elle doit être; tant pis, Monsieur, pour celles qui ne le font pas : je suis sûre qu'elles feroient mieux leur devoir, si elles vouloient nous en croire. Le gouvernement de Guyenne, qui a été donné à M. le comte d'Eu[1], qui est, comme vous dites, un assez bon graillon[2] à ramasser, ne sauroit être dans une famille qui doive, ni qui soit plus attachée au Roi, que dans celle où Sa Majesté l'a mis. J'ai été étonnée quand on m'a raconté la quantité de prétendants qui l'avoient demandé, ne croyant pas qu'il y eût tant de gens qui se méconnussent au point de se croire à portée d'être honorés d'une telle grâce, car on m'en a nommé qui me paroissent de vrais chipoteurs ou chiffonniers. Seroit-ce mal fait, Monsieur, en pareilles

1. Le duc du Maine obtint, le 28 décembre 1712, le gouvernement de Guyenne pour son fils. Voyez Saint-Simon, IX, 399.

2. *Graillon*, « restes ramassés d'un repas. » (Littré.)

rencontres, de les faire retirer dans leur coquille, pour leur apprendre à ne se pas émanciper mal à propos? Vous moquerez-vous encore de moi, en disant que mes paroles sont choisies? Attendez-vous à un assassinat, chaque fois que je recevrai de vos lettres, puisque je les exposerai à la censure de Leurs Majestés Catholiques, qui malheureusement jusques ici n'ont fait que les louer et qu'en rire, quoiqu'elles soient bonnes connoisseuses et que le Roi sache trouver à merveille le moindre défaut dans les discours ou les écrits. Je vous avouerai même qu'il y a un peu de malignité en lui, que sa vertu surmonte, ne la laissant entrevoir qu'autant qu'il faut, pour faire connoître la délicatesse de son esprit. L'Archiduc en montreroit davantage à faire la paix de bonne grâce, sans attendre que tous ses alliés l'abandonnassent; mais il n'y a guère d'apparence qu'il prenne ce parti-là; il voudra soutenir la gageure jusqu'à la fin. S'il est vrai que la peste s'avance près de Vienne, et que les Turcs fassent la guerre aux Moscovites[1] et aux Polonois, ce prince aura d'autres affaires qu'à soutenir la Catalogne. J'ai vu un officier portugais, qui en vient, qui m'a représenté le trouble où a été ce pays depuis le secours de Girone, et qu'il a laissé l'Archiduchesse fort chagrine, dans une grande impatience de le quitter, regardant tous les Catalans et tous les grands d'Espagne qui ont passé à son service avec le parfait mépris que méritent des traîtres. Mlle del Carpio, héritière du pauvre duc d'Albe, a épousé don Manuel de Silva, frère du duc de l'Infantado. Le comte de Malaga, qui commandoit les troupes portugaises, s'est attaché à l'Archiduc sans le consentement de son prince; il l'a fait comte et grand. Ce procédé, jusqu'à présent inconnu parmi la nation portugaise, lui paroîtra fort étonnant. Personne n'est plus persuadé que moi de la fidélité et du zèle qu'a M. le marquis de Monteléon pour Leurs Majestés Catholiques. Elles attendent incessamment un courrier qu'il doit leur envoyer pour leur faire savoir quelque chose de décisif. Je savois par M. d'Alègre, Monsieur, le mariage de M. de Maillebois avec Mlle sa fille[2]; il me paroît qu'il en doit être content. Je souhaite que cette jeune personne ait un meilleur sort que celui qu'a eu Mme de Barbezieux[3]. Vous n'êtes pas les seuls à faire des alliances

1. C'est à la république de Venise que les Turcs déclarèrent la guerre en 1714.

2. Voir Saint-Simon, IX, 417.

3. Barbezieux avait en effet épousé une autre fille de d'Alègre, puis s'en était séparé pour cause d'incompatibilité d'humeurs.

où vous êtes; nous en faisons aussi à Madrid. Mlle de Solre, qui va devenir princesse de Robecq, est le troisième mariage que nous faisons dans ce palais. Elle aura l'honneur d'être une des dames de la Reine. Elle fait la quatrième, qui vont toutes par rang d'ancienneté, pour éviter des tracasseries qui ne se rencontrent que trop souvent quand il s'agit de préséance. La première est la duchesse d'Havré; la marquise de Crèvecœur, la seconde; la princesse de Santo-Bueno, sa mère, la troisième; la princesse de Tzerclaës sera la cinquième, si Monsieur son mari ne demeure pas longtemps vice-roi d'Aragon. Nous voudrions bien qu'elle fût plus haute d'une coudée. Le prince de Tzerclaës en est amoureux passionnément. Mme Compoint est une créature bien nécessaire pour tant de dames qui sont si aimées de leurs maris; elle est arrivée comme il falloit pour ma nièce, et peut-être pour la princesse de Santo-Bueno. Ce sera son douzième enfant, qu'elle aura à trente-deux ans. Elle a conservé malgré ses fatigues une taille fine, de la beauté, et un air assez jeune pour ne paroître que sœur aînée de Mme de Crèvecœur. Le roi d'Espagne leur fait l'honneur quelquefois, et à moi, de nous faire souper à des retours de chasse avec lui, où Leurs Majestés sont plus gaiement dans le Quarto Chico[1] que quand elles mangent à leur ordinaire. Elles ont donné la charge de majordomo-mayor, vacante par la mort du connétable de Castille, à M. le marquis de Villena, qui a souffert, comme vous ne l'ignorez pas, Monsieur, plusieurs années pour se conserver fidèle au Roi[2], et l'autre charge de connétable sera réunie à la couronne, n'étant point héréditaire, et l'unique héritier du mort servant actuellement l'Archiduc. Ces dispositions ont eu une grande approbation. Ce seroit un tome très-divertissant et très-instructif que les mots rares de M. le duc de Lauzun; mais comment pouvoir les ramasser[3]? Je le tiens aussi difficile que de faire une liqueur des esprits qui sortent d'un zeste; il vaut donc mieux être le zeste soi-même, que d'entrer dans aucune cabale. Au moins ferois-je la même chose que lui et vous. J'accepte volontiers, Monsieur, que vous vous distinguiez à mon égard par des sentiments d'amitié, que je mériterai toute ma vie, s'il ne faut que de la cordialité; vous êtes assuré de la mienne, et de la vérité

1. Le *petit quartier*, rendez-vous de chasse.

2. Voir Saint-Simon, V, 322. — Pris par les impériaux pendant le siége de Gaëte (1707), il fut envoyé, les fers aux pieds, à Pizzighettone.

3. Saint-Simon en cite quelques-uns, XIX, 190.

avec laquelle je vous honore. J'ai su par le prince de Chalais que vous vous étiez trouvé à un dîner chez M. le maréchal de Villeroy, où étoit aussi M. Amelot, et que vous m'aviez tous fait l'honneur de vous y souvenir de moi, en y buvant à ma santé. Il me semble qu'elle en est encore meilleure depuis que vous me l'avez souhaité.

La Princesse des Ursins.

Je crois, Monsieur, comme vous, que M. l'abbé de Polignac ne retourne à Versailles [que] pour y avoir une dignité qu'il y a longtemps que je lui souhaite[1], et que M. le cardinal de la Trémoïlle a plus sollicitée auprès du pape, certainement, que sa calotte rouge[2]. Une semblable siéra fort bien de toutes façons à M. de Polignac, qui ne sera pas le premier cardinal de sa maison. Il m'est revenu aussi que M. le cardinal Gualterio se disposoit au voyage de France. M. le marquis de Torcy y auroit-il contribué? Je les ai vus amis intimes, et véritablement l'amitié de ce ministre ne peut être mieux placée qu'en cette Éminence, qui joint à beaucoup d'esprit un très-bon cœur.

Du 28.

Je n'ai reçu que ce soir, Monsieur, votre lettre du 16, parce que le courrier a fort retardé. Je me doutois bien de la joie que vous auriez du secours de Girone, et je vous ai mis dans cette occasion aux pieds de Leurs Majestés, qui vous y ont vu avec plaisir.

XXIV.

A Madrid, le 25 février 1713.

Je viens d'avoir une maladie fort incommode, Monsieur, et qui m'avoit beaucoup abattue; mais mes forces commencent déjà à revenir assez pour m'avoir permis de rentrer dans mes devoirs près de la Reine. C'étoit une colique d'estomac et un débordement de bile accompagné de quatre jours de fièvre continue, qui redoubloit les soirs, qui étoit très-incommode. Il n'en est plus question, grâces à Dieu, et j'espère que, me purgeant quelquefois, je ne retomberai plus dans le même inconvénient. Il ne faut pas s'étonner qu'on engendre plus de bile qu'il n'en faut pour vivre : il y a trop de choses dans la vie qui en font faire. Les réflexions

1. L'abbé de Polignac fut déclaré cardinal le 30 janvier 1713.
2. Mgr de la Trémoïlle avait été fait cardinal en 1706.

présentes ne sont pas fort gaies, et celles de l'avenir le sont bien moins. La dernière page écrite de votre main a été dictée apparemment par quelque esprit follet, car il n'est pas possible que tant de circonstances véritables fussent venues à votre connoissance sans ce secours. Nous pensons, vous et moi, Monsieur, sur cette matière tout l'un comme l'autre; mais ne m'en parlez plus, puisque nous savons à quoi nous en tenir. J'ai de bonnes raisons pour me donner l'honneur de m'en expliquer de cette sorte avec vous, et la moindre n'est pas celle d'être autant de vos amis que j'en suis. J'avoue, et sans en tirer aucune vanité, que je serois au désespoir que les gens que j'honore eussent jamais à se repentir d'avoir eu trop de confiance en moi, en s'expliquant quelquefois par trop d'abondance de cœur, avec moins de retenue que la gênante politique ne le requerroit, et j'ose me vanter qu'on ne hasarde rien avec moi, quand ce qu'on écrit arrive sain et sauf entre mes mains, et, si nous ne faisons point d'ostentation ici d'avoir des directeurs, on n'y connoît point les *guinguettes,* les *tourelles,* les *gaillardes* et les *bourdaloües*[1]. Nous allons notre grand chemin, sans entrer dans les disputes et les préventions des jansénistes et des jésuites. Je ne suis point savante, je ne sais que mon catéchisme fort uniment, comme les bonnes femmes, et j'en suis à dire mon chapelet, comme elles font, sans aucune honte de n'être point du bel air, en me servant de prières plus choisies et moins anciennes. En un mot, Monsieur, je ne puis ni ne veux avoir la tête rompue de choses qui ne me divertiroient point en ce monde-ci, et qui ne me feroient peut-être pas occuper une bonne place dans l'autre. Notre marquis de Monteléon m'obligeroit fort de nous apprendre plus souvent de ses nouvelles. Leurs Majestés attendent un courrier, qu'il avoit promis d'envoyer. Je ne suis pas en peine qu'il ne les serve bien; mais je voudrois qu'il nous fît savoir à quoi nous devons nous en tenir; je crains qu'il ne soit arrivé quelque accident à son courrier; cela seroit fâcheux, et pourroit apporter du retardement à la paix. Nous avons su ce matin, par l'ordinaire, l'extraordinaire aventure survenue à M. le duc d'Aumont, qui est bien désagréable[2], mais

1. *Tourelles, gaillardes* et *bourdaloüe* sont des allusions aux trois célèbres prédicateurs, le P. La Tour, le P. Gaillard et le P. Bourdaloue. On donnait le nom de ce dernier à des étoffes communes adoptées à la suite de ses sermons contre le luxe.

2. Il était ambassadeur à Londres; son hôtel fut brûlé, et il en coûta 550,000 fr. à Louis XIV; voir l'explication qu'en donne Saint-Simon, IX, 429.

qui fait pourtant connoître que le parti contraire à la reine de la Grande-Bretagne se venge par des endroits qui marquent plutôt son désespoir que sa puissance. Cela fera peut-être prendre à cette princesse une plus prompte résolution de finir la guerre. Il revient de Catalogne, Monsieur, que l'on commence à y manquer de respect à l'Archiduchesse et au comte de Staremberg, ce qui est un mauvais signe pour l'Archiduc. Je suis, Monsieur, de toutes vos très-humbles servantes, celle qui vous honore davantage.

La Princesse des Ursins.

XXV.

A Madrid, le 26 mars 1713.

L'Archiduchesse s'est enfin embarquée le 19e de ce mois, Monsieur. L'évacuation de la Catalogne se va faire, et Sa Majesté Catholique a choisi M. le duc de Pepoli pour y commander ses troupes, qui est capitaine général, et qui gouvernera en ce pays-là. La Reine n'a pas la moindre incommodité de sa grossesse. Mgrs les princes se portent fort bien, et le roi d'Espagne a tout ajusté, avec milord Lexington, ce qui pouvoit retarder la paix. Voilà, Monsieur, des nouvelles auxquelles vous ne serez pas indifférent, souhaitant, comme vous faites, le bonheur de Leurs Majestés Catholiques. J'ose me flatter que vous ne le serez pas non plus tout à fait à la satisfaction que j'ai de la naissance d'un petit neveu que m'a donné Mme la duchesse d'Havré depuis deux jours. Tous ces événements m'occupent de manière que je n'ai pas le temps de pouvoir me donner l'honneur de répondre à votre dernière lettre. Vous êtes assez bon prince pour me le pardonner, quand vous ne pouvez ignorer que mon cœur n'a aucune part aux fautes que je puis commettre avec vous; vous suppliant de croire, Monsieur, qu'aucune de vos servantes ne vous honore autant que je le fais.

La Princesse des Ursins.

XXVI.

A Madrid, le 5 avril 1713.

Si vous continuez, Monsieur, à payer votre tribut à la reine d'Espagne, comme vous l'avez fait ces deux derniers mois, en m'envoyant les deux tomes des *Amours de Tibulle* et le premier de *Mlle Astrée*, que vous louez davantage de son innocence que celle

qu'ont aujourd'hui vos jeunes personnes dans leurs entresols, Sa Majesté aura plus lieu de se louer de votre ponctualité que Mme la maréchale de Noailles, qui fut obligée d'aller jusque chez vous, vous faire des menaces de ce que vous ne lui envoyiez plus ses vingt-six pots de chambre que vous lui deviez, et dont elle avoit tant de besoin pour sa nombreuse famille. Continuez donc ces sortes de présents, qui servent à divertir des moments cette grande princesse, et qu'elle reçoit volontiers de vous, quand elle les refuseroit de tout autre. Leurs Majestés Catholiques ont eu bien des occupations depuis un certain temps, dont j'ai eu ma part, et dont elles ne sont pas encore quittes. Elles n'en auront point de plus considérable apparemment dans le cours de leur règne, s'agissant de leur affermissement sur le trône, qui doit procurer le repos à leurs peuples et à la France. Je n'aurai point l'honneur, Monsieur, d'entrer avec vous dans aucun détail, puisque vous savez la situation des affaires, et tout ce que M. le marquis de Monteléon fait en Angleterre pour la conclusion de la paix, et le traité qui a été signé ici avec elle entre M. le marquis de Bedmar et M. Lexington. Dieu veuille que nos deux rois n'aient plus qu'à jouir de ce bonheur, et à se donner des preuves réciproques de leur tendresse ! Pour moi, Monsieur, je vous en donnerai toujours de ma véritable amitié, vous suppliant très-humblement de croire que je suis plus que personne votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XXVII.

A Madrid, le 17 avril 1713.

Il ne faut pas toujours vous louer, Monsieur, et je vais vous faire voir que vous n'êtes pas infaillible : le dernier livre que vous m'avez envoyé pour la Reine a été si mal empaqueté, qu'il s'est trouvé tout mouillé et qu'on a peine à le lire; ayez donc plus de soin des autres, que Sa Majesté prendra comme un tribut que vous devez lui payer, puisque la possession passe souvent pour un droit légitime. Les dévotions de la semaine sainte n'ont pas permis de voir les histoires dont vous me faites mention; elles doivent être bien écrites, par M. l'abbé de Choisy, et divertissantes, puisqu'elles amusoient les soirs votre grande et infortunée princesse. La Reine, sa sœur, qui en a beaucoup de choses, me fait ressouvenir d'elle. Elle est bien occupée, de même que Sa Majesté Catholique, des affaires importantes qui se traitent à pré-

sent, et elles attendent, de moment à autre, la nouvelle de ce qui se sera passé en Angleterre, sur la déclaration que la Reine devoit faire à son parlement, que vous saurez plus tôt que nous. Il me semble, Monsieur, que la répartition des bénéfices que le Roi a faite de la dépouille de M. le cardinal Janson[1] ne pouvoit être mieux. Le cardinal de Polignac étoit pauvre pour un homme de son rang, M. l'abbé de Saint-Aignan méritoit d'avoir celui d'évêque et de comte-pair, et le cardinal Ottobon, ayant l'honneur d'être protecteur de France, avoit besoin des libéralités de Sa Majesté, pour en porter le titre avec plus d'éclat. On ne sauroit douter que le Roi ne fasse un bon choix pour remplir la place de grand aumônier; celui qui en sera honoré en devra être bien content, et celui qui ne l'aura pas devra avoir assez de sagesse pour ne s'en pas plaindre, puisque les maîtres doivent faire ce qui leur plaît, et qu'on ne peut pas appeler injustice ce qu'ils sont absolument libres de faire. Je voudrois que tout le monde pensât à cet égard comme moi : la plupart des courtisans s'estimeroient plus heureux d'être distingués, et les autres moins mal de ne le pas être. Je ne laisse pas, Monsieur, de vous savoir tout le gré possible des souhaits intérieurs que vous faites pour un de vos plus sincères serviteurs. Celui qui vient ici y arrivera apparemment bientôt, selon ce que vous me faites l'honneur de me le marquer; je ne suis pas surprise qu'il vous ait fait confidence de son voyage, puisqu'il m'a paru, depuis que je le connois, vous être fort attaché, et trouver en vous toutes les qualités d'une personne qui est bonne à tout. Pour vous répondre avec la même sincérité dont vous vous servez, touchant don Alexandre Albane, je commencerai par avoir l'honneur de vous dire que vous êtes le quatrième auquel il s'est adressé pour faire la confidence sur laquelle il vous demande le secret. Le roi d'Espagne a fait répondre la même chose que je vais vous expliquer, et qu'il m'ordonne de vous répéter, qui est que Sa Majesté ne s'est jamais écartée du respect et de la tendresse qu'elle doit au chef de l'Église, quelque mauvais procédés qu'il ait eus à son égard, et qu'elle a toujours désiré un véritable accommodement avec le Pape. Sa Sainteté, Monsieur, a choisi M. Aldobrandi pour le traiter, dont il revient ici beaucoup de bien. Sa Majesté n'a eu aucune répugnance pour ce prélat; elle verra les propositions dont il est chargé, et, si les satisfactions sont proportionnées aux justes sujets qu'elle a de se

1. Grand aumônier de France.

plaindre de la cour de Rome, ce sera lui qui aura l'honneur d'avoir rétabli entre elle et celle-ci une bonne intelligence[1]. Le roi d'Espagne ne se sent point du tout honoré d'imiter celle de Vienne. L'Archiduc avoit ses raisons pour demander don Hannibal, et Sa Majesté Catholique pour ne point désirer don Alexandre, son frère. Voilà, Monsieur, l'éclaircissement véritable que vous avez souhaité de moi; j'y ajouterai seulement que je serai ravie quand le Pape et Sa Majesté seront dans une parfaite union, conservant une reconnoissance infinie des bontés dont Sa Sainteté a daigné m'honorer en toutes occasions. Je suis à vous, Monsieur, et votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XXVIII.

A Madrid, le 27 avril 1713.

Je n'imiterai point Mme la maréchale de Créquy, Monsieur, en ordonnant que l'on me mette dans le tombeau que j'aurai fait faire; cette prévoyance n'est pas plus utile pour l'autre monde que pour celui-ci : Dieu ne nous en sait aucun gré, et les hommes sages s'en moquent. On m'enterrera donc à petit bruit, et je me contenterai de l'être en terre sainte, quand même je serois en possession de ma souveraineté. Je ne crois pas que vous me désapprouviez, vous connoissant aussi .... qu'éloigné de ces vanités. Je commence à espérer pour la vie de M. le duc d'Alençon, depuis que vous m'avez fait l'honneur de me mander que, malgré ses convulsions, dont les gouttes d'Angleterre l'avoient tiré, il montroit de la force; ce qui m'y confirme encore, c'est, Monsieur, ce que me dit hier milord Lexington, qui a une fille de treize ans, grande et saine, qui naquit à six mois, et qui étoit d'une petitesse étonnante : il est bien plus naturel qu'un prince qui entroit dans le huitième mois puisse vivre. Je ne suis pas étonnée, Monsieur, que M. et Mme la duchesse de Berry, auxquels il est si précieux, soient affligés quand ils appréhendent de le perdre, quoiqu'ils puissent se flatter d'en avoir beaucoup d'autres. Je ne suis pas, je pense, moins aise que vous de la bonne santé de Mgr le Dauphin; Mme de Maintenon et Mme la duchesse de Ventadour m'en paroissent très-contentes, et me disent qu'il est fort beau et a tous les agréments de feu Madame sa mère, ce qui redouble encore les

1. Ce passage se rapporte à l'affaire de la bulle *Unigenitus*.

vœux que l'on fait pour sa précieuse conservation. Quoiqu'il ne soit pas permis de juger sinistrement de son prochain, on ne peut du moins s'empêcher de craindre qu'il n'y ait des hypocrites qui aient visité les églises la semaine sainte, et qui n'aient pas tenu à Dieu ce qu'ils lui ont promis. On ne souffre plus, en cette cour, devant ce palais, tous ces fouetteurs qui passoient dans les processions, et qui, sous l'ombre de faire des pénitences publiques, faisoient ruisseler leur sang pourri pour faire des *finezas* à leurs divinités. Je crois, Monsieur, que vous en auriez fait autant que Sa Majesté Catholique, qui ne peut souffrir la fausseté en rien, n'aimant rien tant que la vérité. Selon la dernière lettre que j'ai eue de M. le duc d'Ossonne, il devoit partir pour Utrecht, où il trouvera la paix prête à conclure, à moins qu'il n'arrive des obstacles imprévus. M. le marquis de Monteléon, dont Leurs Majestés continuent à être toujours plus satisfaites, joindra bientôt ce duc, et je ne pense pas que ce soit mal fait. Le comte de Staremberg retarde autant qu'il peut l'évacuation de la Catalogne, ne voulant point s'embarquer que le général Ross n'y soit arrivé, quoique son maître lui ait envoyé ses ordres conformes à ce qui s'est traité à Utrecht. Il me paroît, Monsieur, qu'on a trop d'amitié pour l'argent en France et qu'on oublie trop sa naissance, à la quantité de mariages bas qu'on y fait; je ne crois pas en faire jamais, qui dépendent de moi, de cette espèce; cela n'est permis, ce me semble, que quand une maison tombée dans la misère ne peut se relever que par de furieux biens : en ce cas, je les pardonne. Faites-moi l'honneur, Monsieur, de m'aimer comme une très-humble servante qui vous est toute acquise.

La Princesse des Ursins.

XXIX.

A Madrid, le 19 mai 1713.

Pour cette fois, Monsieur, j'ai fort bien compris votre énigme, et je n'ai point eu besoin de recourir au commentaire de don Luis. Si j'étois née d'un sexe et d'une volonté à être chirurgien, je ne me serois point attachée à l'anatomie des cœurs, craignant de les trouver pleins de boue, ou tout au moins pretintailles[1], de trop de petites parties, parce qu'il y en a fort peu de nobles et qui soient éloignés de la tracasserie. C'est pourquoi, Monsieur, je fais grand

1. *Pretintailles*, petites inutilités; dans l'origine, ornements en découpure qu'on mettait sur les robes de femmes.

cas de ceux à qui j'en crois de purs et unis. Vous pouvez vous en faire l'application; mais je vous déclare que, si vous me trompez, personne ne sera plus à portée de m'en faire accroire. C'est vous en dire assez pour que je puisse finir ma lettre sans que vous puissiez m'accuser avec fondement que je ne sois pas aussi véritablement de vos amis que j'en suis, et votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

Toute cette famille royale est en aussi bonne santé que nous pouvons le désirer. A la façon dont vous vous y prenez, Monsieur, la Reine aura une bibliothèque considérable, et il faudra une plus grande pièce pour la mettre que n'est l'entresol de Mlle Émilie; sachez au moins que ces louanges, au lieu de vous gâter, ne doivent que vous encourager à envoyer vos livres nouveaux. Quand on aura reçu en cette cour la ratification de la paix générale, Leurs Majestés iront à Atocha en rendre grâces à Dieu, et la Reine s'y fera porter dans la chaise dont vous lui avez fait présent, qui est la plus magnifique et la plus belle qu'on puisse voir.

Le 21.

Je reçois votre lettre de Marly, du 8 mai; toutes les postes sont dérangées par la quantité de courriers, ce qui fait, Monsieur, que les ordinaires n'arrivent quasi que quand ils sont prêts à repartir. Je m'applaudis fort de vous avoir grondé, puisque vous en êtes si content, et je n'ai garde de vous bouder, n'étant point du tout ma façon d'agir avec les personnes que j'aime et honore. Vous ne m'avez pas donné lieu jusqu'à cette heure d'être assez mal contente de vous pour pousser mon aigreur jusqu'à l'extrémité, et j'espère que je ne m'émanciperai pas à vous menacer de vous battre; vous ne pouviez recevoir une telle faveur que d'une grande princesse adorable, à laquelle vous aviez sacrifié votre cœur, et qui en faisoit le cas qu'elle devoit. Les divertissements que prend M. l'électeur de Bavière sont trop publics pour être ignorés. Nous avons vu des princes, dans la cour où vous êtes, qui en prenoient de différents sans sortir de leurs personnages respectables. Je tombe d'accord avec vous que le jeu est nécessaire dans une cour, où il faut des amusements pour nombre de gens, dont les uns ne savent que faire, et où les autres profitent de ces sortes d'occasions-là pour faire leurs affaires en s'insinuant; mais je ne puis convenir qu'ils se ruinent en frais de pertes si considérables. Vos bons musulmans que vous entreteniez à Livourne avoient quelque raison d'être étonnés, non pas des préceptes de notre reli-

gion, mais bien des abus qui s'y glissent; car certainement, Monsieur, ruiner son prochain et séduire sa femme sont deux choses toutes opposées à l'aimer comme soi-même; j'ai néanmoins grande peur que cette maxime ne dure jusqu'à la venue de l'Antechrist. Il me paroît, Monsieur, que vous avez pris le bon parti en répondant en termes vains et vagues à don Alexandre. Je suis très-fâchée du nouvel accident arrivé à M. le duc d'Harcourt[1]; ces sortes d'attaques, à la longue, ne font point de quartier. On mandoit déjà que ce seroit M. le maréchal de Villars qui iroit à sa place[2]. Il seroit à souhaiter qu'il ne fût plus question d'armée, et que l'on pût vivre avec toutes les nations en amour et simplesse.

XXX.

A Madrid, le 4 juin 1713.

Vous pouvez, Monsieur, sans aucun ménagement, me faire toutes les recommandations dont on vous priera, puisque je serai toujours très-aise que vous et tout le monde sache le cas que je fais de ce que vous pouvez désirer, et que je n'oublierai rien de ma part pour le faire réussir. L'affaire de M. le baron de Missental n'a pas tourné comme je l'aurois voulu, puisque le roi d'Espagne ne consent point qu'il revienne à son service; il a fait plusieurs pas pour y parvenir en engageant quantité de gens considérables, à Rome et ailleurs, à demander la même grâce à Sa Majesté Catholique, qui n'ont pas mieux réussi. Elle va faire une réforme, à la paix, de plusieurs officiers, au lieu d'en reprendre, et d'ailleurs, Monsieur, à vous parler franchement comme elle me l'ordonne, j'aurai l'honneur de vous dire confidentiellement que celui dont il est question n'a pas laissé une bonne réputation en ce pays. Tirez-vous donc le mieux que vous pourrez d'affaire en ce rencontre : votre esprit ne vous manque jamais, et vous vous démêlerez bien de ceci. Un courrier de notre ami le marquis de Monteléon vint enfin hier, avec la bonne nouvelle qu'il avoit signé la paix avec milord Bolingbroke[3]; sa conduite, sa capacité et son zèle ne peuvent être assez loués; aussi Leurs Majestés Catholiques en sont-elles fort satisfaites. Pour moi, j'ai tout lieu de l'être de la manière dont il a conduit l'affaire de ma souveraineté,

1. Une attaque d'apoplexie.
2. Voir Saint-Simon, X, 17. Villars remplaça effectivement d'Harcourt.
3. La paix fut signée le 11 avril.

que j'espère qui aura une heureuse fin. Je me flatte, Monsieur, que vous n'en serez point fâché; je ne la serois pas non plus, si je pouvois jouir du commerce d'un aussi aimable ami que vous êtes, et que nous pussions nous entretenir à notre aise. C'en est assez pour un homme qui entend à demi-mot.

La Princesse des Ursins.

XXXI.

A Madrid, le 16 juin 1713.

Vous avez grande raison, Monsieur, de dire qu'on est trop heureux quand on n'est chargé de rien, puisque c'est un poids bien pesant que l'on porte sur ses épaules, quand on entre dans les affaires des autres, qui ne vont pas toujours comme on voudroit, et auxquelles on ne sauroit souvent remédier. Une vie tranquille, avec quelques commodités et une bonne santé, un petit nombre d'amis à voir quand on le veut, est, ce me semble, le plus à souhaiter; on y auroit peu besoin de médecins, et on n'entreroit dans aucune intrigue. C'est ce qui est difficile à éviter, sans se faire des ennemis, dans les cours, où il suffit de faire un personnage pour être tourmenté par ces cabales dont vous me parlez, qui échauffent le sang, et qu'on a besoin de rafraîchir par quelques remèdes. La plus belle perspective, Monsieur, selon mon goût, est de pousser sa carrière le plus loin que l'on peut, sans faire de mal à personne, et avec l'espérance de la miséricorde de Dieu. Ainsi nos sentiments me paroissent assez conformes, et je m'en fais beaucoup d'honneur. Je suis bien aise, Monsieur, qu'on ait donné l'évêché de Tournay à un frère de Mme de Dangeau[1]; c'est un *mezzo-termine* qui empêchera les embarras que l'on pourroit avoir. Plusieurs lettres de Paris disposent de la charge de grand aumônier en faveur de M. le cardinal de Beauvau[2]; il n'y a que celui d'Auch dont on ne dit rien. Il est certain, Monsieur, que je n'ai point à me reprocher d'avoir lu aucun de vos livres. Mlle Émilie, qui prétend bien, dans les suites, en faire une magnifique bibliothèque, m'assure que j'y perds fort; quand la paix sera faite, je réparerai cette perte. Sa Majesté Catholique eut hier nouvelle, Monsieur, que M. de Staremberg et l'amiral Jennings

1. Jean-Ernest de Lowenstein.
2. La grande aumônerie fut donnée au cardinal de Rohan.

enverroient le 13 des commissaires à Cervera, pour traiter avec ceux du Roi de l'évacuation de Catalogne. C'est le comte de Kœnigsegg qui agira pour l'Archiduc; on ne sait pas encore qui sera pour les Anglois. Le roi d'Espagne a nommé pour lui le marquis de Grimaldi, un de ses lieutenants généraux; nous verrons dans peu si ces messieurs y vont de bonne foi; milord Lexington me disoit ce matin qu'il n'en doutoit pas. Il seroit à désirer, quand même M. le maréchal de Villars ne voudroit pas, que la guerre finît partout[1]. M. Orry est allé faire un petit tour à l'armée pour y faire des arrangements[2]; Leurs Majestés sont très-contentes de lui : j'ai l'honneur de vous le mander, sachant que vous l'honorez de vos bonnes grâces. Le prince de Chalais l'a accompagné, aimant à se trouver dans les lieux où il croit qu'il peut se passer quelque événement pour le service; comme effectivement on n'est pas trop sûr que les Catalans fassent ce qu'ils devroient faire, il a reconduit avec autant de précaution son vilain moine qu'il s'en étoit saisi avec adresse en France. Le roi et la reine d'Espagne le comptent comme un homme qui leur est dévoué, et n'ont pas mauvaise opinion de lui. Je ne sais si j'ai eu l'honneur de vous mander, Monsieur, combien il se loue de toutes vos bontés, dont je vous suis extrêmement obligée. Je ne vous la serai pas moins si vous me croyez aussi entièrement à vous que j'y suis en effet.

La Princesse des Ursins.

XXXII.

A Madrid, le 25 juin 1713.

Les grâces que le roi a faites à MM. les cardinaux de Rohan et de Polignac ne pouvoient être mieux placées, Monsieur, ni tomber sur deux sujets de meilleure mine et qui parassent davantage la cour. Je ne connois pas M. de Meaux[3]; on me mande que Sa Majesté l'a voulu consoler par sa nomination au cardinalat de toutes les mortifications que lui avoit données le parti janséniste pour avoir soutenu le bon, qui lui est opposé. Quant au

1. Villars avait, même après la signature de la paix, continué la guerre.
2. Orry était un des amis de la princesse des Ursins et avait la surintendance générale des troupes. Saint-Simon dit de lui qu'il « frisa la corde de près. »
3. Le cardinal de Bissy.

cardinal de la Trémoïlle, il s'estimera toujours heureux d'avoir l'honneur de servir le Roi, et il tâchera de mériter ses grâces, en redoublant son zèle, s'il est possible, pour son service. La seule inquiétude que lui et moi puissions avoir, c'est le payement de ses dettes, qu'il a été obligé de faire comme vous savez, Monsieur, pour soutenir son caractère et sa dignité; tout honnête homme ne doit pas vivre en repos jusqu'à ce qu'il ait acquitté ses créanciers, et bien plus qu'un autre, quand on est de sa profession. Il faut espérer à l'avenir des secours d'un aussi bon maître que le sien. Je voudrois que vous en eussiez d'aussi considérables que vous les méritez; car, en vérité, vous n'avez point d'amie qui soit plus véritablement à vous que j'y suis, ni qui vous honore si parfaitement.

La Princesse des Ursins.

On prétend que l'évacuation de Catalogne se fera de bonne foi; on en sera encore plus sûr quand elle sera faite. Votre favori, le prince Alexandre, a été choisi par le duc de Pepoli pour en apporter la nouvelle à Leurs Majestés Catholiques; celle que vous me faites l'honneur de me mander de ce que M. le maréchal de Villars a fait, est bien considérable et a dû réjouir votre cour. Si ce général continue à proportion de ce qu'il a commencé, l'Archiduc pourroit bien se repentir de n'avoir pas suivi l'exemple de ses alliés. On prétend que sa paix tient à si peu de chose que l'on s'étonne qu'il ne la veuille pas faire; c'est milord Lexington qui m'en a parlé sur ce ton-là. C'est une étrange méprise que celle qu'a faite le mari de la jolie dame dont vous me racontez l'histoire; ils sont tous deux à plaindre, et ce qu'il y a de plus prudent à faire dans un ménage est d'y renfermer tout : le public est ravi quand il peut savoir ce qui s'y passe; mais, comme il n'est pas charitable, il explique tout avec malignité, et souvent il fait des crimes des bagatelles.

XXXIII.

A Madrid, le 30 juin 1713.

Vous êtes bien différent de la plupart des gens, Monsieur : vous tenez ce que vous vous engagez de faire, et faites plus que vous ne promettez. Vos deux comédies, bonnes ou mauvaises, sont par delà votre rente de ce mois, et l'on juge avec assez de fondement des plus grandes choses par les plus petites. Je crois qu'il s'en

faut tenir à l'histoire du jour, et passer sous silence les fêtes de nuit, à moins qu'on ne les fasse dans des bois tout éclairés, où on ne perde rien des beautés qui en jouissent; celles qui brilloient à Suresnes perdront bien par le retour de M. l'Électeur à Compiègne; mais, en récompense, Monsieur, d'autres y regagneront, et l'on peut dire qu'ainsi va le monde. Je ne suis pas surprise qu'une harangue faite et prononcée par un cardinal plein d'esprit, de science et d'éloquence, et dont la figure impose, ait attiré l'attention et l'admiration des auditeurs. Cette pièce m'a paru digne d'être louée par Leurs Majestés Catholiques, et j'ai eu l'honneur de leur présenter. J'ai aussi eu celui de leur apprendre que le Roi avoit déclaré M. le marquis de Brancas pour son ambassadeur auprès d'elles, qui est déjà connu en ce pays-ci, et qui a reçu une marque de distinction du roi d'Espagne, par la Toison dont il l'honora après le secours de Girone. Je ne savois point que M. de Lassay eût un fils propre au même ministère. Pour M. de Châteauneuf, je l'ai vu à Madrid en revenant de Portugal. Je ne sais si M. l'abbé de Mornay est le même que j'ai connu à Rome, fort aimé de Mme de Montchevreuil, sa mère. M. le marquis de Torcy m'avoit écrit autrefois que le Roi vouloit envoyer en cette cour un homme titré; vous n'ignorez pas, Monsieur, la réponse que je lui fis alors, quand il me fit l'honneur de me demander de la part du Roi celui qui me paroîtroit le plus propre; ce ministre ne m'en a plus reparlé. Je n'aime point qu'avec une aussi mauvaise santé que l'a M. de Bonnac, qu'on lui fasse faire un si long voyage. Je voudrois au moins qu'il pût accommoder ses affaires à Constantinople, qui sont fort délabrées parce qu'il vit honorablement, quoiqu'il ne reçoive point de bienfaits. Je souhaite, Monsieur, que tant de mariages parmi les princes de sang y mettent la concorde, et qu'ils soient toujours unis, principalement pour rendre toutes sortes d'obéissances au Roi. Ce sera une grande consolation pour Mme la Princesse d'y voir la paix. Je voudrois que l'Archiduc la voulût faire; si l'on attaque et prend Landau, il pourra prendre ce parti. Cette campagne commence bien, et M. Desmaretz doit être content que nos troupes vivent sur l'ennemi. Si Mlle de Barbezieux est aussi estimable et aimable que l'étoit Mme sa mère, ce seroit la faute du comte de Saxe s'il ne l'aimoit pas. La curiosité est un vilain défaut : elle a été bien funeste pour les pauvres courriers qui ont été assassinés; peut-être leur a-t-on pris des paquets du marquis de Monteléon, qui nous manquent absolument; il n'est

pas naturel qu'il n'ait pas écrit une *panse d'a* au roi d'Espagne depuis qu'il est à Utrecht. M. d'Aubigny a suivi son exemple, en me laissant entièrement ignorer ce qui se passe sur mon sujet. Il semble, Monsieur, que les Allemands se disposent à abandonner la Catalogne, voulant la remettre au Roi. On sera pourtant encore plus sûr de leur bonne foi dans quinze jours, étant le terme qu'ils ont marqué pour rendre Sa Majesté maîtresse de Barcelone ou de Tarragone. Je finis en vous suppliant de croire que je suis extrêmement sensible à l'honneur de vos bonnes grâces, et que vous n'aurez jamais, Monsieur, une amie qui soit à vous avec plus de sincérité, quoique notre destinée nous éloigne l'un de l'autre.

La Princesse des Ursins.

XXXIV.

A Madrid, le 17 juillet 1713.

C'est grand dommage, Monsieur, que vous ne fussiez pas aussi bien informé des anciennes histoires que des modernes, puisque vous les racontez toutes avec une grâce qui vous est naturelle, et qui rend vos lettres aimables. Le soufflet que vous rapportez qu'on vouloit donner au cardinal de Retz pour changer la face des affaires, et la réponse que fit le premier président à celui qui lui proposa, a été tout à fait du goût de Leurs Majestés Catholiques. Il est très-fâcheux pour M. le duc d'Estrées qu'il faille l'accommoder avec M. le comte d'Harcourt sur une pareille chose; cependant je crois que sa famille en aura plus de chagrin que lui, et que la noblesse françoise, qui est délicate sur le point d'honneur, sera mortifiée de cette triste aventure, quoiqu'elle n'y ait point de part. Je ne sais si ces victimes dont vous parlez, Monsieur, attendent le retour du courrier de Rome avec autant d'impatience qu'il seroit à désirer; il nous revient que ces amants ne sont pas fort empressés les uns pour les autres, et il seroit fâcheux que tous ces princes qui se sont mêlés, n'en fussent pas meilleurs amis qu'auparavant. M. le cardinal de Rohan sera venu volontiers pour cette fonction, et aura bonne mine en la faisant. On mande de Catalogne qu'il n'y a pas d'apparence que ce pays s'obstine à ne se pas soumettre. Ce petit fripon de Belle-Olive aura l'honneur d'apporter à Leurs Majestés Catholiques l'évacuation de Catalogne, et il pourroit bien être que le prince de Chalais,

Monsieur, allât refaire un petit tour à Paris, où il auroit l'honneur de vous revoir; il commande une brigade en Catalogne. Rendez-moi raison, s'il vous plaît, pourquoi M. le duc d'Ossonne et M. le marquis de Monteléon n'ont pas écrit en cette cour une *panse d'a* depuis que ce marquis est à Utrecht. M. d'Aubigny, à leur exemple, garde le silence, n'ayant reçu qu'une seule de ses lettres, très-courte; je vous laisse à juger l'inquiétude où cela jette. On a dépêché à ces ambassadeurs un courrier avec les ratifications et le traité de commerce fait avec les Anglois, afin qu'il ne manque rien de ce côté-ci pour tout terminer. Si M. le maréchal de Villars prend promptement Landau, peut-être que l'Archiduc en deviendra plus traitable[1]. Il y a pourtant des gens qui ne le croient pas, et qui jugent qu'il voudra continuer la guerre tant qu'il aura des moyens pour la soutenir, se flattant qu'il peut arriver des événements avantageux pour lui. Les raisonnements des hommes sont si souvent faux, et leur connoissance si bornée, qu'il vaut mieux ne se pas tourmenter par avance de ce qui peut-être n'arrivera point. Faites moi l'honneur, Monsieur, de m'aimer un peu, et de compter sur la vérité avec laquelle je suis à vous.

La Princesse des Ursins.

A 5 heures du soir.

Il arriva hier au soir un courrier à Sa Majesté Catholique, pour lui faire savoir que M. de Staremberg s'étoit embarqué avec huit mille hommes, que Tarragone n'étoit point encore à nous, qu'on attendoit à tous moments la nouvelle que le marquis de Leyde y seroit entré, et que Barcelone, après de grandes irrésolutions sur ce qu'elle devoit faire, avoit conclu de faire la guerre à la France, au duc d'Anjou, la délicatesse de leur conscience ne leur permettant pas de souffrir d'avoir pour roi un prince qui avoit cédé, à l'instance de Sa Majesté, le Port-Mahon et Gibraltar à des infidèles[2]. Vous ne vous attendiez peut-être pas, Monsieur, que les Catalans fussent si scrupuleux. Leurs casuistes pourront changer d'opinion quand l'armée du roi d'Espagne s'approchera de cette ville.

1. Landau fut pris le 20 août.

2. Tessé, assiégeant Gibraltar en 1705, avait été obligé de se retirer. Cette ville fut cédée aux Anglais, ainsi que l'île de Minorque, en vertu du traité d'Utrecht, à condition que Philippe V serait reconnu roi d'Espagne et des Indes.

XXXV.

A Madrid, le 31 juillet 1713.

Vous êtes le premier homme du monde, Monsieur, pour bien représenter une cour, et principalement les agitations des dames pour paroître belles, quand on y fait quelque fête extraordinaire. Celle des mariages des deux princesses, que je prétends fort bien connoître par le récit que vous m'en faites, est si semblable à d'autres où je me suis trouvée, que je crois voir effectivement tout ce que vous me faites l'honneur de m'écrire. Si Mme la duchesse d'Olonne est bien conseillée, elle se peindra beaucoup moins les joues que celles que l'on porte à Paris et à Versailles, depuis qu'on se met à sa toilette le matin jusqu'à ce qu'on s'y remette le soir. Elle en aura un air plus doux et on ne la soupçonnera pas, quoiqu'on le fasse souvent injustement, d'avoir trop bu ou d'être en colère, défauts qu'on ne peut même pardonner à votre sexe, et qui sont encore plus vilains dans le nôtre; si elle pouvoit y ajouter de n'avoir point le nez barbouillé de tabac, cela ne gâteroit rien à la chose. Je suis fort aise, Monsieur, du pronostic favorable que vous faites de cette jeune personne à son entrée dans le monde, vous croyant bon connoisseur; si elle ressemble à feu Mme de Barbezieux, sa mère, elle s'y fera estimer. Monsieur le Duc et M. le prince de Conti[1] ont envoyé un gentilhomme à Leurs Majestés Catholiques pour leur donner part de leurs mariages. Cette marque de respect, à laquelle le roi d'Espagne devoit s'attendre, ne lui en a pas été moins agréable, et cet envoyé s'en retournera content des gracieusetés de Leurs Majestés. Le comte del Montijo leur a apporté la paix avec Angleterre; celle de Savoie leur est venue ensuite, et celle d'Hollande viendra incessamment. Il n'y a donc plus, Monsieur, que celle de l'Archiduc, qui en paroît éloigné par la guerre, qui continue et qui nous coûtera peut-être d'honnêtes gens. J'avois eu peur pour M. le marquis de Biron pour cette raison; mais on croit qu'il est hors de péril. L'entresol de Mlle Émilie ne s'apercevra pas de votre absence, puisque vous laisserez l'ordre, en partant pour la Provence, qu'on envoie votre rente, qui suivra le troisième tome de Tibulle, et les deux des *Tours de Maître Gonin*. Votre voyage,

1. Le prince de Conti épousa la sœur du duc de Bourbon, qui, de son côté, épousa Mlle de Conti. Voir Saint-Simon, X, 61.

Monsieur, à Marseille fait du bruit, les raisonneurs s'imaginant que vous ne le faites pas seulement pour vous faire recevoir dans votre charge de général des galères; on vous y fait entrer pour aller reprendre une île qui n'est plus à nous, et de là pousser votre navigation jusqu'à la vue de Naples. Ce sont de beaux projets, Monsieur, qui peuvent fort bien s'évanouir; vous me ferez beaucoup de plaisir et d'honneur de me donner, comme vous me le faites espérer, de vos nouvelles, et bien plus encore d'être persuadé que je suis à vous de tout mon cœur, et votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

Barcelone fait mine de ne vouloir point donner l'obéissance; le reste du pays ne l'imite pas. Nebot[1] a été bien étrillé, et le marquis de Leyde a dans Tarragone près de trois cents volontaires qu'il commandoit. Cardone, dont le gouverneur est Catalan, fait aussi le fier. On soupçonne un petit les Allemands de n'avoir pas été de trop bonne foi touchant l'évacuation. Dans peu nous saurons ce qui en sera : ils n'ont livré que Tarragone, et ils avoient promis de remettre en main les autres places. Leurs Majestés Catholiques et leurs princes sont en bonne santé; mais la Reine a l'incommodité de demeurer au lit, crainte de se blesser. Elle y sera jusqu'à ses couches, ce qui la fait beaucoup souffrir dans cette saison.

XXXVI.

A Madrid, le 14 août 1713.

Toutes les réflexions que vous faites, Monsieur, dans votre lettre du 31 juillet, touchant les galères que vous pourriez rétablir en France et celles que le roi d'Espagne pourroit et devroit avoir, m'ont paru si justes et si dignes de votre zèle pour nos deux rois, que je n'ai pas voulu les laisser ignorer à Sa Majesté Catholique, ni à M. Orry. Après avoir rempli ce devoir, je n'entrerai dans aucun détail avec vous sur cela, puisque le roi d'Espagne vous fera apparemment savoir ce qu'il pourroit désirer sur cette ouverture; mais ce que je puis avoir l'honneur de vous dire par avance, c'est, Monsieur, que Leurs Majestés se louent fort de votre attention pour leur service, et de votre amitié pour elles, ce qui me donne en vérité bien de la joie. L'obstination de Barcelone modère un peu celle que nous avions ici de nous voir en paix avec des

1. Nebot était chef des Miquelets.

puissances jointes à l'Archiduc pour arracher cette couronne. Vous comprenez, Monsieur, mieux que qui que ce soit, l'importance d'achever de soumettre toute la Catalogne, et je suis sûre que, si le Roi vous en demandoit votre avis, vous lui conseilleriez d'aider le Roi son petit-fils, soit par mer et par terre. Je souhaite que tout son ministère en juge comme vous, et que nous ayons cette nouvelle obligation à Sa Majesté Très-Chrétienne. Je souhaite aussi de tout mon cœur que vous soyez aussi persuadé que vous devez l'être que je vous estime, vous aime et vous honore très-sincèrement.

La Princesse des Ursins.

XXXVII.

A Madrid, le 23 septembre 1713.

Je connois trop, Monsieur, votre respectueux attachement pour Leurs Majestés Catholiques, pour vous laisser apprendre par un autre que par moi que la Reine nous a fait présent, à quatre heures et demie du matin, d'un enfant très-fort, et qui a bonne envie de vivre. Sa Majesté n'a eu que deux seules douleurs, et se porte à merveille. Ce petit prince a été nommé Ferdinand, que les Espagnols ont en grande vénération. J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire part de cette bonne nouvelle, comme à un ami que je sais qui en aura beaucoup de joie, et de qui je suis très-véritablement très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XXXVIII.

A Madrid, le 9 octobre 1713.

M. de Fauqueux suppléera, Monsieur, à tout ce que je ne me donne point l'honneur de vous écrire, car rien n'échappe à sa bonne volonté et à sa vivacité; il vous apprendra l'inquiétude que nous a donnée la maladie de Leurs Majestés, dont, grâces à Dieu, nous voici presque quittes. Vous saurez par M. Orry le sujet de son voyage; je ne doute pas que vous ne facilitiez tout ce qui peut être du service du roi d'Espagne, connoissant comme je le fais, Monsieur, votre zèle pour un roi et une reine qui vous honorent de leur estime et de leur amitié. Après cela, Monsieur, je ne puis douter de la vôtre, ni que vous ne me croyiez pas aussi absolument à vous que j'y suis, et plus que personne du monde votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XXXIX.

A Madrid, le 30 novembre 1713.

Il ne tient qu'à vous, Monsieur, de rire, si vous en trouvez des sujets, puisque la maladie de la Reine vous empêchoit d'avoir de la joie; car Sa Majesté ne nous laisse pas, grâces à Dieu, la moindre crainte pour sa santé, se rétablissant tous les jours, quoiqu'un peu plus lentement que je ne le désire, à cause que son appétit n'est pas encore revenu. Si elle se mettoit le demi-quart du rouge dont vous me représentez les visages des dames de Marly, son teint seroit de lis et de rose, et son nez sur le tout seroit plus blanc que la neige. Cette merveilleuse princesse ne feroit aucune façon de se servir de ce moyen pour ôter sa pâleur, si elle croyoit en plaire davantage au Roi son mari; mais, comme elle connoît que sa tendresse pour elle a des fondements plus solides, elle oublie presque sa personne pour ne songer qu'à conserver celle de Sa Majesté et aller au-devant de tout ce qui peut lui être le plus agréable. Cette manière d'aimer n'est pas bien commune, quoi qu'elle ne soit pas la moins estimable. Nos trois princes et Leurs Majestés font la plus jolie famille du monde, et ils ne se divertissent jamais mieux que quand ils jouent ensemble; cependant, Monsieur, comme il faut un peu de diversité dans la vie, je ne laisserai pas d'introduire d'autres amusements d'abord que nous serons tout à fait en paix : des bals, des jeux à ne se point ruiner, et des musiques que je ferai venir d'Italie, se trouveront dans les appartements, que j'ai rendus beaux, et que vous ne reconnoîtriez plus. Il n'a pas tenu à moi que vous n'en ayez été témoin. Avant cette paix où nous touchons, on ne sauroit rien faire, j'entends celle d'Angleterre, Hollande et Portugal, me consolant que l'Espagne ne la fasse point avec l'Archiduc parce qu'il peut y avoir des révolutions favorables pour les deux monarchies. Les Catalans persistent dans leur déloyauté. Vous savez, Monsieur, tout ce qui s'est passé à l'égard des secours que Sa Majesté Catholique avoit prié le Roi de lui donner; il me semble que Sa Majesté Très-Chrétienne a donné de nouveaux ordres plus conformes à la satisfaction du Roi son petit-fils. Le temps qui a été perdu par cette dilation[1] recule les expéditions qu'on vouloit faire. Vous ne faites que votre devoir, Monsieur, en remplissant la bibliothèque

1. *Dilation*, retard.

de Mlle Émilie, et il seroit honteux pour vous que vous payassiez plus ponctuellement à Mme la maréchale de Noailles ses vingt-six pots de chambre, que les nouveaux livres d'historiettes que vous vous êtes engagé d'envoyer à la Reine. Nous attendons qu'elle puisse s'habiller pour faire le mariage de M. le prince de Robecq avec Mlle de Solre, qui doit se faire en public, à l'exemple de ceux du duc d'Havré et du marquis de Crèvecœur. Dieu met sa bénédiction sur tous ces couples, et je n'ai point vu de maris et de femmes plus satisfaits les uns des autres que ceux-là. Si je pouvois y trouver à redire, c'est qu'on ne fait qu'accoucher dans ce palais, et j'en suis fort importunée. Je n'ai fait que mon devoir, Monsieur, en faisant ce que le Roi m'a fait l'honneur de me témoigner qu'il attendoit de mon attachement pour lui; je lui ai été toute ma vie soumise, et je la finirai avec les mêmes sentiments. Quant à la reconnoissance dont vous me parlez, si je ne regardois les rois fort au-dessus des autres hommes, je ne m'y attendrois guère; il en arrivera ce que le destin en décidera; il a décidé, il y a nombre d'années, que je devois vous honorer, Monsieur, bien sincèrement, et être avec autant de vérité votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XL.

A Madrid, le 25 décembre 1713.

J'ai à répondre à deux de vos lettres, Monsieur, du 27 novembre et 4 de ce mois : l'une étoit accompagnée d'un livre d'opéra, qui n'a pas eu le même sort que la comédie que trente-six des amis de Mme de Bouillon lui envoyèrent, n'ayant rien coûté à la Reine, mais au contraire le plaisir que Sa Majesté a de voir des marques de vos soins, et l'envie que vous avez de lui procurer quelque divertissement, dont sa santé languissante a besoin. Les pluies continuelles empêchent, je crois, qu'elle ne se rétablisse comme nous le voudrions, Sa Majesté ne pouvant prendre l'air, et le manquement d'exercice faisant continuer le dégoût. J'espère que le soleil reprendra le dessus, et qu'alors Sa Majesté achèvera de se rétablir. Le Roi et nos trois princes se portent, grâces à Dieu, en perfection. Puisque vous me faites l'honneur d'être assez de mes amis pour entrer avec bonté en ce qui me regarde, et que vous me demandez de vous faire savoir en gros si je suis contente de moi, je vous dirai avec la confiance que j'ai en un aussi hon-

nête homme que vous, que je n'ai pas la moindre chose à me reprocher, ayant toujours été soumise à qui je dois l'être, et mon procédé ayant eu autant de droiture que de désintéressement. J'ajoute de plus, Monsieur, que, si vous en eussiez été témoin, vous eussiez été étonné qu'on m'eût donné tant de louanges et ensuite tant de torts; car je ne méritois nullement les derniers, et j'étois digne de la satisfaction qu'on paroissoit avoir de moi; je puis même vous avouer qu'un cœur comme le mien est fort sensible à tels changements, et que je me sens très-piquée quand on m'excite à remplir mon devoir à l'égard du Roi, qui n'a jamais eu ni aura de meilleure sujette, ni plus zélée que je la suis. J'ai vécu trop d'années dans ces sentiments, et en ai trop donné de preuves, pour ne pas finir ma vie de même. Je n'aurois pas manqué d'occasions d'agir d'une autre manière, si j'avois eu autant de légèreté, d'ingratitude et de bassesse qu'il s'en trouve dans la plupart des gens. Je ne prétends pas me faire valoir par là; je veux seulement vous faire comprendre qu'il n'appartient à personne de me donner des instructions sur des matières si délicates. Vous pouvez juger, Monsieur, par ce discours, si je suis insensible. Les portraits que vous me faites de deux hommes paroissent tout à fait au naturel, et on se trompe bien grossièrement quand on croit que j'en juge autrement; vous ne vous tromperez certainement point quand vous me considèrerez pour une amie qui est entièrement à vous, Monsieur, et qui vous honore infiniment.

La Princesse des Ursins.

XLI.

A Madrid, le 21 mars 1714.

Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'entre tous les gens titrés qu'on auroit pu choisir pour envoyer ambassadeur ici, vous êtes celui que le roi d'Espagne auroit préféré. Je m'en expliquai de cette manière avec M. le marquis de Torcy, lorsqu'il m'écrivit de la part du Roi, pour me faire l'honneur de lui mander mon sentiment là-dessus. Peu de temps après, n'ayant plus entendu parler de cette affaire, ce ministre m'écrivit pour me faire simplement part que le Roi avoit déclaré M. le marquis de Brancas pour remplir cet emploi, ce qui surprit un peu Leurs Majestés Catholiques, par plus d'une raison. Le procédé de cet ambassadeur fait encore regretter davantage que vous n'en ayez pas été revêtu, et, comme le roi d'Espagne souhaite passionnément d'avoir avec le

Roi son grand-père une parfaite confiance, pour maintenir une sincère amitié, il croit, Monsieur, que personne n'y pourroit plus contribuer que vous, si on vous envoyoit en cette cour. Il dépêche ce soir un courrier exprès à Versailles, pour prier instamment Sa Majesté Très-Chrétienne de vouloir bien vous faire son ambassadeur auprès de lui, et de vous faire partir incessamment. Il m'ordonne, Monsieur, de vous le faire savoir, afin que vous soyez informé de ce qui se passe, se confiant assez à l'affection que vous avez pour lui, pour croire que vous voudrez bien lui donner une nouvelle marque en ce rencontre, et faire les pas que vous croyez convenir pour son service. J'ajouterai à ceci, Monsieur, que, si je pouvois être capable de quelque consolation après mon cruel malheur, ce seroit de revoir un ami incapable de tracasseries, de bon esprit, qui ne sauroit être suspect, et que j'honore aussi véritablement que vous.

La Princesse des Ursins.

Une circonstance que le Roi m'ordonne de vous faire savoir, est que le Roi son grand-père a projeté d'envoyer ici M. le duc de Berwick pour y faire les compliments de condoléances sur la mort de la Reine, y demeurer jusqu'au retour de M. de Brancas, qui a un congé pour aller en France mettre ordre à ses affaires, et ensuite aller faire le siége de Barcelone. Sur quoi, le Roi représente que le temps que M. le duc de Berwick perdroit à venir par ici et à attendre le retour de M. de Brancas, reculeroit tellement le siége, que les vivres, les fourrages et les fonds destinés pour cette entreprise seroient consommés avant qu'elle fût commencée, et qu'il convient beaucoup mieux que M. le duc de Berwick aille droit, et par le plus court, au camp de Barcelone, et que ce soit vous qui veniez ici faire les compliments dont il doit être chargé, et ensuite y rester comme Sa Majesté Catholique en prie le Roi son grand-père[1].

XLII.

Au Pardo, le 25 juin 1714.

La dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, Monsieur, où vous me parlez des morts et des vivants avec des

1. Voir, sur toutes ces intrigues, les curieux détails donnés par Saint-Simon, X, 150-156.

sentiments si dignes d'un aussi honnête homme que vous êtes, me donneroit un beau champ pour vous faire une longue réponse; mais, venant d'être avertie qu'on alloit faire partir un courrier pour votre château, je n'ai que le temps de vous dire, Monsieur, que, connoissant toujours mieux la droiture de votre cœur et votre attachement pour nos deux rois, je me sens plus engagée à vous estimer et à vous aimer. Plût à Dieu, Monsieur, que je puisse trouver des occasions de vous prouver cette vérité; vous seriez persuadé que je ne pense jamais le contraire de ce que je dis, surtout quand je vous assure que je serai toute ma vie la plus véritable de vos très-humbles et très-obéissantes servantes.

La Princesse des Ursins.

Toute cette famille royale jouit d'une parfaite santé depuis qu'elle est au Pardo, où le Roi Catholique auroit bien voulu que vous chassassiez avec lui. Mgr le prince des Asturies tire déjà aussi sûrement que le Roi son père, et fait tous ses autres exercices avec autant de bonne grâce et d'adresse. Je n'ai appris que par vous, Monsieur, que la lettre que j'avois écrite à notre ami M. de Cavoye, et qu'il vous a montrée, soit arrivée jusqu'à lui. Il y en a souvent d'égarées, et cela empêche qu'on ne puisse écrire avec liberté. Je suis fort fâchée d'avoir appris par Mme de Maintenon que M. le maréchal de Villeroy soit si tourmenté de la goutte; car, quoique nous grondions souvent lui et moi, je lui souhaite toutes sortes de biens.

XLIII.

Au Pardo, le 14 juillet 1714.

Je ne suis point étonnée, Monsieur, que Mme la duchesse de Bouillon soit morte d'apoplexie[1]; je ne laisse pas de plaindre son sort, mais je la suis que la plupart des gens qui font des excès ne craignent pas de périr comme elle. Cela me confirme dans mon opinion qu'il vaut mieux ne manger qu'un œuf à souper, que de faire d'aussi terribles repas et d'aussi longues veilles que celles que l'on fait en France. Nous sommes, sans vanité, plus modérés en cette cour. Cela n'empêche pourtant pas malheureusement

1. Le 20 juin. « Elle avoit eu, » dit Saint-Simon, « deux ou trois attaques si légères qu'elles furent traitées d'indigestion, et qu'elle ne prit aucune sorte de précaution. »

qu'on n'y périsse : par exemple, notre pauvre Reine, qui, étant en tout la modération même, nous a été ravie; et l'air perçant de Madrid attaque toutes les poitrines délicates. C'est, Monsieur, ce qui me faisoit si fort craindre, après notre malheur, pour le roi d'Espagne, qui étoit aussi maigre qu'affligé, et pour nos princes, qui étoient tous trois fort enrhumés. Grâces à Dieu, Monsieur, mon appréhension est très-diminuée par la bonne santé dont jouit toute cette famille royale, depuis qu'elle est au Pardo, où il fait fort frais, et où il y a un peu moins de sécheresse, la maison étant sur le bord de la rivière, comme vous savez, Monsieur, et entourée de bois. Je n'ai eu ni repos ni patience que nous ne soyons venus l'habiter pour y passer les chaleurs, à cause que j'en connoissois la conséquence, par la nécessité de conserver des vies si précieuses, pour lesquelles tout le monde n'a pas la même attention que moi. La plupart des gens babillent sans savoir ce qu'ils disent, d'autres comme des ignorants, et quelques-uns par mauvaise volonté. Je les laisse dire, et je vais toujours mon train, me laissant guider par mes bonnes intentions, dont je me trouve bien; je me flatte que vous en feriez autant si vous étiez à ma place, connoissant votre droiture et votre attachement pour Sa Majesté Catholique, qui vous aime et qui vous estime. C'est par cette raison que j'ose avancer qu'elle ne vous désiroit pas moins que moi pour ambassadeur auprès d'elle : votre représentation de toutes manières et votre aimable esprit, incapable d'aucune tracasserie, étoient précisément ce qu'il nous falloit pour entretenir l'étroite amitié et confiance qui doit être entre nos deux rois. On ne l'a pas voulu, Monsieur, et nous en sommes très-fâchés; c'est, je vous assure, mon cœur qui dicte ma lettre. Nous venons de savoir par une voie indirecte que M. le maréchal de Berwick étoit arrivé le 4 devant Barcelone, et que M. le duc de Pepoli, après lui avoir cédé le commandement, revenoit, en obéissance des ordres du Roi, pour servir son quartier de capitaine des gardes. On ajoute que le nouveau général avoit fait sommer la ville de se rendre sans délai, implorant la miséricorde de son véritable maître, et qu'au cas que les habitants résistassent, ils éprouveroient les dernières rigueurs, sans distinction de sexe ni d'âge. Nous verrons, Monsieur, par leur réponse, qu'ils n'avoient pas encore donnée, s'ils pousseront leur infidélité et leur rage jusqu'au bout. Ce sera votre favori la Belle-Olive qui apportera à Sa Majesté la réduction de cette place, Sa Majesté l'ayant voulu honorer de cette agréable commission. Au reste, je ne suis pas mal contente de ce jeune homme, et j'at-

tribue en partie ce qu'il a de bon aux conseils que vous avez bien voulu lui donner; je ne saurois mieux finir qu'en vous rendant justice. J'espère de vous, Monsieur, la même équité, et que vous me ferez l'honneur de me croire la plus sincère de vos très-humbles et très-obéissantes servantes.

La Princesse des Ursins.

La nouvelle de l'arrivée de M. le maréchal de Berwick devant Barcelone est fausse, n'y étant arrivé que le 7. Il paroît très-content de tout ce qu'il y a trouvé.

XLIV.

A Madrid, le 3 novembre 1714.

Vous m'avez accoutumée, Monsieur, à votre galimatias, qui m'est devenu intelligible. Je comprends donc, et je ne crois pas me tromper, que ce n'est pas à vous à lever le lièvre, mais que vous suivriez volontiers l'exemple de certaines personnes qui sont dans les premières dignités de ce royaume, si elles ne s'étoient mises hors de portée de le faire; car vous pensez toujours mieux qu'un autre, et votre inclination vous y conduit encore davantage que l'honnêteté de vos sentiments, qui vous éloignent si fort de l'ingratitude trop ordinaire aux hommes. En vérité, Monsieur, nous en connoissons qui, avec beaucoup d'esprit, n'ont pas laissé de faire de grandes fautes, et qui courent risque de se perdre sans savoir pourquoi. J'en suis tout à fait fâchée : il n'a pas tenu à moi qu'on ne rajustât ce qu'on avoit gâté, et je ne sais ce que je ne donnerois point pour qu'on prît de meilleures mesures à l'avenir. Votre ami, dont vous me faites l'honneur de m'envoyer la copie de la lettre, est assez au fait sur les détails qu'il vous mande : il nous est revenu, par d'autres endroits, les mêmes sujets de plaintes, qui sont tous mal fondés, et qui ne sont que des prétextes pour prendre peut-être quelques résolutions de politique, et proportionnées à ce qu'on jugera de plus utile à son intérêt particulier, à quoi on est accoutumé de tout sacrifier, et contre lequel on ne peut trop être sur ses gardes. L'aigreur principale vient présentement d'un coup que le personnage a manqué, d'autres ayant été plus éveillés que lui. Certaines personnes qui en dépendent, n'ont pu s'empêcher de le faire remarquer, et moi, qui ne suis pas bien fine, je l'ai fort bien connu. Enfin, Monsieur, il faut espérer de la bonté de Dieu et de la fermeté d'un prince qui vous honore de son estime et qui mérite votre attachement, que

la suite de sa vie commencera à devenir heureuse. Nous avons possédé en cette cour M. le maréchal de Berwick bien peu de jours. Il me semble que le roi d'Espagne et lui sont très-contents l'un de l'autre. Il m'a fait l'honneur de m'entretenir le plus souvent qu'il a pu, et nous nous sommes parlé tous deux avec la sincérité de gens qui s'estiment, ce qui a été pour moi d'un grand soulagement. Vous n'avez pas été oublié, non plus que M. le maréchal de Villeroy et M. le prince de Vaudémont, dans nos conversations, et on vous a rendu une pleine justice, qui est la plus grande louange qu'on puisse vous donner. Je vous rends mille très-humbles grâces, Monsieur, de la part obligeante que vous prenez à la grandesse du prince de Chalais[1], et à l'établissement avantageux que j'ai procuré à votre favori Alexandre[2], qui fait l'amour dans les formes, et qui peut-être en deviendra fol. Je suis présentement en peine de la duchesse d'Havré, qui a une grosse fièvre, et qu'on craint qui ne fasse une fausse couche. Toutes nos dames du palais sont insupportables, à force d'être souvent grosses. Cela empêche qu'elles ne puissent aller au-devant de la Reine. Mlle de Priego auroit l'honneur d'y aller, si le mariage de mon neveu étoit fait; mais j'attends l'agrément du Roi pour signer le contrat, que j'ai prié M. le marquis de Torcy de demander à Sa Majesté. Comme je ne puis m'éloigner pour longtemps de mes trois princes, et surtout à cause que l'infant Philippe ne se porte point bien, je n'irai qu'à Jadraque, que vous connoissez pour être à trois journées de Madrid, pour rendre mes respects à la nouvelle reine, qui me fait l'honneur de m'écrire l'impatience qu'elle a de me voir. Le Roi Catholique désire aussi que je me rende auprès d'elle avant la cérémonie de son mariage; il faut bien obéir à Leurs Majestés[3]. Soyez persuadé, je vous supplie, Monsieur, de ma reconnoissance et de ma sincère amitié.

La Princesse des Ursins.

1. « La princesse des Ursins fit faire en même temps grand de la première classe Chalais, son homme de toute confiance. » (Saint-Simon, X, 323.) Mme des Ursins avait épousé en premières noces le prince de Chalais, oncle de celui dont il est question ici.

2. Alexandre Lanti, neveu de la princesse des Ursins.

3. Un peu plus d'un mois après que la princesse eut écrit cette lettre, elle se vit expulsée d'Espagne et brutalement reconduite en France, à l'instigation de cette nouvelle reine, Élisabeth Farnèse, qu'elle avait choisie elle-même. Une lacune de près de trois ans se produit, à partir de cette disgrâce, dans la correspondance avec Tessé.

XLV.

A Gênes, le 27 juin 1717.

J'attendois avec impatience, Monsieur, la relation que vous m'avez faite du Tzar, que M. de Noirmoutier m'avoit fait espérer. Elle est assez conforme à l'idée que je m'en étois faite, et vous donnez des coups de pinceau à son portrait qui ne laissent pas lieu de douter de la ressemblance. Il n'est pas étonnant que cet empereur, élevé dans une nation féroce et peu polie, en ait retenu quelque chose. Il me paroît que c'est beaucoup qu'il ait une envie de voir les autres pays où la politesse règne et où les arts sont perfectionnés. L'application qu'il a d'y remarquer tout est une marque qu'il veut changer, autant qu'il sera possible, ses sujets, et en faire des hommes. Il lui faut pardonner s'il ne s'est pas corrigé en si peu de temps de ses défauts. Vous eussiez été plus propre que personne, Monsieur, à les lui faire remarquer sans sortir du respect, et à lui insinuer la vertu; mais comment eussiez-vous pu faire, étant obligé de vous faire entendre l'un et l'autre par des truchements, qui souvent changent le sens de ce que l'on dit? Je sais par expérience que rien n'est plus incommode, et je me ressouviens qu'ayant pensé mourir autrefois à Venise, on me transporta à Padoue, où il y avoit alors des célèbres médecins, qui firent une consultation sur mes maux. Un François qui se piquoit de bien parler l'italien, que je savois très-peu, expliqua tout l'opposé de ma maladie, et obligeoit la faculté à me conseiller des remèdes très-propres à me tuer. Je m'en aperçus et je leur dis moi-même, tant bien que mal, mon état, qui les fit changer d'opinion sur mon sujet, et ils me renvoyèrent guérie. Il seroit à souhaiter que le Tzar pût s'en retourner en aussi bonne santé qu'il est venu. S'il eût hanté aussi bonne compagnie, quand vous le perdiez de vue, que lorsqu'il étoit avec vous, il s'en seroit mieux trouvé. Quoi qu'il en puisse être, Monsieur, vous avez rempli dignement votre commission[1], et M. le Régent ne pouvoit faire un meilleur choix, de toute façon, que de vous, pour faire à ce prince les honneurs de la France, et lui en faire connoître toute la grandeur. Il est heureux pour lui de quitter la cour, après en avoir reçu un si bon accueil, car il eût pu arriver qu'on se fût ennuyé de le voir. On a fait courir le bruit ici qu'il auroit

1. Voir Saint-Simon, XIV, 20.

la curiosité de voyager en Italie; si cela étoit, les dames de Gênes se prépareroient à lui donner de nombreuses assemblées, et à en faire peut-être un sigisbé, à l'envi l'une de l'autre. Vous me faites bien de l'honneur, Monsieur, de vous souvenir de moi, quand vous êtes avec notre ami commun. Vous ne sauriez honorer personne de votre amitié, qui en connoisse mieux le prix que je fais, ni qui en désire plus la durée. Je suis votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

Ce que vous me mandez, Monsieur, qu'on recommence à reparler du mariage de Mlle de Barbezieux avec M. le duc d'Albret, m'est tout nouveau. Il n'y a que quatre jours que la pauvre Mme la duchesse d'Albret est morte, et je croyois que c'étoit Monsieur son fils auquel on pensoit, dans la maison de Bouillon, à donner un établissement. La mode s'est bien introduite de prendre une seconde femme, et de ne pas laisser longtemps les maris dans le veuvage.

Réponse de M. le maréchal de Tessé à Mme des Ursins.

De ma petite maison, près des Camaldules de Grosbois.

La langue universelle, Madame, c'est le bon esprit, et bien vous en prit de deviner, à Padoue, sur les mines, que, sans entendre la langue, vous en saviez plus sur la maladie que vous consultiez que les médecins ne vous faisoient deviner de la langue qu'ils vous parloient. Je me souviens d'avoir ouï dire à une très-jolie femme qu'elle avoit été si mal élevée auprès de sa mère, qu'elle n'auroit pas même pu apprendre à lire, mais qu'en récompense elle avoit su écrire avant que de connoître ses lettres. Le Tzar, dont vous me parlez, Madame, et dont je vous prie qu'on ne me parle plus, est à peu près de même sur bien des choses, qu'il a apprises de génie, et j'ai su que, sur bien des faits, nous nous sommes devinés, sans nous entendre. Messieurs du sigisbé seroient peut-être quasi de même à Gênes, si ils étoient plus contraints; mais ils m'ont paru se permettre assez la liberté de se faire entendre. M. le duc d'Albret s'est donné celle de se faire bien entendre que ce n'étoit point pour Monsieur son fils qu'il demandoit Mlle de Barbezieux, et que c'étoit pour lui. M. et Mme d'Alègre l'ont retirée du couvent, et veulent ce mariage : tous les Louvois, Villeroys, votre tante et une séquelle intime de la même parenté s'y

opposent; les assignations sont données, on plaide, et la gueule du juge, comme l'on dit, en parlera[1]. Mais finirai-je, Madame, la liberté que je prends de vous faire souvenir de moi, sans moraliser un peu sur la fortune d'Albéroni? J'ai de la peine à le nommer encore cardinal. Je ne sais si je serai jamais en obligation de le respecter; mais, si j'ai bonne mémoire, il y a bien des soupçons d'actions en lui qui devroient être punies par les lois, si elles n'étoient autorisées par la coutume. Au surplus, je ne vous rends point compte de la vie presque isolée que je mène ici; je passe la moitié de la semaine à ma petite maison, où je ne m'ennuie jamais, et le reste à Paris, que je ne trouve plus aimable, parce que rien ne m'y retient. Je vous supplie cependant d'être bien persuadée de toute la respectueuse amitié avec laquelle j'ai l'honneur d'être pour le reste de ma vie, Madame, etc.

XLVI.

A Gênes, le 23 novembre 1717.

Je prends un intérêt si sensible, Monsieur, à tout ce qui vous regarde, que j'ai appris avec un extrême plaisir que l'affaire qui étoit arrivée à M. votre fils, à Marseille, n'a eu aucune suite fâcheuse, parce qu'on a connu qu'il n'avoit aucun tort. Sa prudence en cette occasion a été aussi remarquable que sa valeur, et c'est tout ce qu'un aussi bon père que vous peut souhaiter. Vous n'ignorez pas, Monsieur, qu'on débite souvent des nouvelles peu fondées par tout pays, et principalement dans celui où je suis. On y a dit, ces jours passés, que votre illustre ami[2] avoit abandonné la solitude des Camaldules, où vous vous retiriez souvent avec lui, pour aller à Constantinople, où l'on prétendoit qu'il traiteroit des choses fort importantes qui pouvoient donner de l'inquiétude à l'Empereur. Je ne sais si cela est vrai; mais je suis persuadée qu'il s'acquittera toujours bien de tout ce qui pourra dépendre de lui. Je serois fâchée, pour l'amour de vous, Monsieur, [que] vous fussiez privé de son commerce; il faudroit cependant s'en consoler, si ce prince se rendoit utile pour le repos de l'Europe. Le marquis Rubi est revenu de Sardaigne, avant-hier, en cette ville. La République l'a envoyé complimenter par six gentilshommes sur la

1. Voir Saint-Simon, XIV, 10 et 399-400.

2. Le prince Ragotzky (1676-1735), chef des Hongrois révoltés contre l'empereur d'Autriche, et qui, depuis 1711, vivait en France.

belle défense qu'il a faite à Cagliari[1]. Pendant le temps qu'il demeurera à Gênes, on fera de son mieux pour lui faire connoître par toute sorte de distinctions combien on honore les personnes que l'Empereur considère. J'ai vu ce marquis à Barcelone, et il étoit des plus assidus à faire la cour à Sa Majesté Catholique, et à avoir des attentions pour moi. Cela ne l'empêchoit pas de rechercher dès lors la protection de Sa Majesté Impériale, comme on l'a découvert depuis. Je n'aurai point l'honneur de vous entretenir d'autres nouvelles; vous êtes à la source de tout, et je ne sais presque que ce que disent les gazettes : je ne m'en trouve pas pour cela plus malheureuse, ne cherchant que le repos d'esprit, et à me délasser des fatigues que j'avois quand j'habitois les cours. Grâces à Dieu, Monsieur, je me conforme à mon état, et, si l'air de la mer n'étoit pas détestable pour mes yeux, je me trouverois passant une vie douce, autant toutefois qu'il est possible de le faire quand on est éloigné de tous ses proches et des personnes qu'on aime. Je vous supplie de croire qu'il n'y en a point que j'honore davantage que vous, ni qui soit, Monsieur, avec plus de passion votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XLVII.

A Gênes, le 18 février 1718.

Que vous êtes louable, Monsieur, d'avoir su prendre la résolution de vivre à vous, et de n'avoir presque plus de commerce qu'avec vos amis! C'étoit le seul moyen de vous rendre heureux, et d'augmenter encore l'estime que vous vous êtes acquise en remplissant également bien partout vos devoirs. J'en ai été témoin, Monsieur, dans des cours et des pays différents, et je n'y ai point connu d'honnête homme qui ne vous ait rendu la même justice que je vous rends. Votre digne ami M. le maréchal de Villeroy, dans une lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire les jours passés, me parloit sur votre sujet d'une manière à me faire connoître qu'il admiroit votre conduite, et, dans le même temps, vous me faites l'honneur de me mander que la sienne est au-dessus de tout ce qu'on en pourroit dire. Cette conformité dans vos sen-

1. Avec une garnison de 500 hommes, il avait soutenu le siège de Cagliari contre plus de 7,000 hommes, commandés par le marquis de Leyde.

timents fait bien voir que les hommes de mérite publient avec plaisir les bonnes qualités qu'ils remarquent dans les autres. Ce maréchal, Monsieur, est très-capable de ne souhaiter de vivre que pour faire de bonnes actions, et, comme il n'en sauroit faire de meilleure, pour l'autre monde et pour celui-ci, que de former le cœur et l'esprit de ce cher prince que le feu roi lui a confié, il s'y applique tout entier, et il réussit. Mme de Maintenon me marque là-dessus des choses qui surpassent même encore la haute opinion qu'on avoit de ce gouverneur, qui me ravissent; car je vous avoue qu'on ne sauroit prendre plus d'intérêt que je fais à tout ce qui le regarde, par inclination et par reconnoissance. Je suis très-aise que la froideur qui avoit été entre lui et Mme la duchesse de Ventadour se soit dissipée; j'en souffrois, je vous proteste, une véritable peine. Si M. le chancelier Daguesseau est aussi vertueux qu'il a toujours passé pour l'être, et que ce soit seulement son malheur qui lui ait attiré sa disgrâce, il la supportera avec autant de courage que de soumission, et personne ne pourra lui refuser l'estime qu'il mérite[1]. M. le duc de Noailles a pris un très-sage parti, en prévenant le coup qu'il auroit apparemment eu[2]. Notre archevêque d'Aix, qui n'étoit pas, comme vous savez, Monsieur, ni niais, ni bas, jugea à propos de dire à Monsieur qu'il lui convenoit davantage de sortir par la porte que d'être contraint de sortir par la fenêtre. M. d'Argenson possède présentement deux belles places[3]; on ne sauroit douter de sa capacité, non plus que de la certitude qu'en a Mgr le Régent. Si le froid est aussi grand à proportion à Paris qu'à Gênes, j'appréhende fort que M. le prince de Vaudémont s'en ressente, la gelée étant fort contraire à ses fluxions; en tous cas, il mettra les pieds sur vos tisons, et il oubliera aisément les maux passés, par un aussi agréable entretien que le vôtre. Je vous rends mille très-humbles grâces de la promesse que vous me faites, que vous le faites ressouvenir de moi, l'honorant infiniment, et souhaitant fort qu'il me continue ses bontés. Son commerce, quoique magnifique, ne devroit pas avoir tant de charmes pour lui, à ce qui me paroît, qu'il l'obligeât à en préférer la solitude au commerce d'un petit nombre de personnes avec lesquelles on peut penser tout haut. Je ne sais donc pas, Monsieur, pourquoi vous souffrez qu'il fasse de si longues éclipses; je n'aurois pas tant de complaisance que vous, si j'étois à portée

1. Il avait été disgracié et envoyé en exil le 28 janvier.
2. Disgracié également pour son opposition au système de Law.
3. Garde des sceaux et président du conseil des finances.

d'avoir l'honneur de le voir. Les gens qui se mêlent de faire des chansons insolentes devroient être châtiés publiquement; s'il m'en venoit, je suivrai votre conseil, je les jetterois dans la mer, attachés à une pierre, afin de les abîmer dans l'oubli. Cette vilaine mer me fait naître des nuages aux yeux, qui doivent me donner de l'inquiétude; cela m'obligera d'aller ce printemps dans un *casino* à quatre ou cinq milles d'ici, pour y chercher un air plus doux, n'en respirant où je suis qu'un pénétrant et salé, qui me tue. L'Italie est présentement si agitée de crainte de la puissance de l'Empereur et de celle de Sa Majesté Catholique, qu'il ne me conviendroit pas de me commettre à des fâcheux événements qui pourroient arriver, en changeant de demeure, quoique rien ne soit pourtant si précieux que la vue. Presque tous mes domestiques se plaignent de la leur. En quelque état que je puisse être, je vous honorerai également, Monsieur, étant sincèrement votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

XLVIII.

A Gênes, le 28 avril 1718.

Vous avez beau, Monsieur, vous détacher du monde et en être aussi désabusé que tous les gens de bon esprit doivent l'être : [je] vous défie d'être parvenu à une assez grande indifférence pour ne pas ressentir quelque joie de celle que j'ai par le retour des marques des bontés du roi d'Espagne, que j'ai toujours espéré. Ce bienheureux moment est venu, Monsieur, et Sa Majesté a voulu les rendre publiques en ordonnant à son envoyé, le marquis de Saint-Philippe, de venir chez moi de sa part, pour m'assurer qu'elle m'honoroit de la continuation de son estime, de son affection et de sa royale protection. Ce n'est pas tout, Monsieur; M. le marquis de Saint-Philippe m'a remis une lettre de M. le cardinal d'Albéroni, très-polie et très-gracieuse, par laquelle cette Éminence me marque qu'elle a écrit à M. le cardinal d'Acquaviva, par le commandement du Roi Catholique, pour expliquer à ce ministre les intentions favorables de Sa Majesté à mon égard, qu'elle vouloit, si j'allois à Rome, que personne ne pût ignorer. Vous jugerez aisément, Monsieur, par la connoissance que vous avez eue de mon très-respectueux et fidèle attachement, que rien n'a été capable de diminuer, à quel point je suis sensible à toutes ses bontés. Permettez-moi, Monsieur, d'être persuadée que vous me

faites l'honneur de vous y intéresser. Vous devez ces sentiments à la plus sincère de vos très-humbles et très-obéissantes servantes.

La Princesse des Ursins.

XLIX.

A Gênes, le 12 juillet 1718.

J'allois vous attaquer, Monsieur, pour vous demander raison de ce que vous m'avez laissé apprendre par le public ce qui vous est arrivé depuis quelque temps, lorsque j'ai reçu votre lettre du 28 hier, où vous avez la bonté de m'en informer. Je m'intéresse trop véritablement à tout ce qui vous touche, pour que vous m'en laissiez rien ignorer; vous m'avez enfin mis au fait, et je vous en rends mille grâces très-humbles. J'entre parfaitement dans tout ce qui vous a obligé à vendre votre charge; je trouve, tout bien considéré, que vous avez fort bien fait de préférer les deux cent mille écus, qui mettront de l'ordre dans vos affaires, à continuer de servir dans la marine, qui a été assez négligée pour pouvoir prendre plaisir à y être. Vous allez jouir d'un repos qui me paroît préférable à tout, et vous avez assez fait de figure dans le monde, Monsieur, et en connoissez trop la fausseté, pour regretter de vous en éloigner. C'est apparemment les beaux jardins et la petite maison que vous avez auprès des Camaldules, joints à celle de M. le comte de Charost, qui a donné occasion au gazetier d'Hollande d'annoncer votre retraite dans ce lieu saint. Vous y aurez la compagnie d'une illustre amie, qui est aussi respectable qu'aimable, et vous vous en éloignerez quand il vous plaira, pour vous redonner à d'autres, que j'estimerois bien malheureux si vous les abandonnez tout à fait. Je suis persuadée que M. de Noirmoutier et toute la société se plairoit beaucoup moins à Saint-Germain, s'ils se voyoient privés de l'honneur de vous y voir. Les partis extrêmes sont souvent sujets à des changements que les hommes appellent *légèretés;* il vaut beaucoup mieux embrasser un état plus modéré, dans lequel on puisse persévérer, pouvant faire son salut dans l'un et dans l'autre également. M. le cardinal le Camus[1], que vous me citez, eût peut-être aussi bien fait de ne pas se réduire à manger

1. Évêque de Grenoble. Après une existence assez scandaleuse comme aumônier du roi, il s'était jeté dans la pénitence la plus austère. Saint-Simon dit de lui (V, 341) qu'il s'était condamné aux légumes pour le reste de sa vie.

des carottes, et de ne pas extorquer un chapeau malgré la volonté du Roi son maître. Je me souviens de l'avoir vu chez moi, à Rome, très-gaillard, et que Messieurs ses confrères avoient souvent peur que sa vivacité ne lui fît échapper quelque parole peu séante à la pourpre. Je ne suis pas surprise, Monsieur, que vous n'ayez plus aucun commerce à Madrid. Tout y est trop changé pour que vous puissiez être curieux d'apprendre ce qui se passe en cette cour. Pour moi, je sais seulement que mes nièces s'y portent bien, que Mme la duchesse d'Havré m'a donné depuis un mois un petit-neveu, et que Mme de Cordoue supporte avec autant de douceur que d'affliction l'éloignement de Monsieur son mari. Je vous laisse à juger la peine que je ressens à cette séparation. Il est certain, Monsieur, que, quand j'avois l'honneur d'être auprès de Sa Majesté Catholique, je me faisois un grand plaisir de rendre service à ceux que je croyois qui le méritoient, et j'étois très-fâchée de ne pouvoir contenter tous ceux qui demandoient mes bons offices; me voici, grâces à Dieu, délivrée de ces embarras : j'accommode présentement mon appartement, d'où j'entre dans un parterre, à un des côtés duquel j'ai fait faire un berceau pour me cacher aux yeux du public, qui voit de tous côtés dans mon jardin, qui touche à celui de M. le duc de Tursis. Nous n'en avons pas pour cela plus de commerce ensemble, parce qu'il craint, s'il me visitoit, qu'il ne déplût à la cour de France et à celle d'Espagne. Je fais faire des meubles fort simples et très-propres; c'est ce qu'il me convient. On attend de jour en jour, en cette ville, M. le prince électoral de Bavière, auquel les dames préparent des bals et des conversations nombreuses; on ne laissera pas d'appréhender qu'on ne puisse pas lui donner assez de divertissements. C'est tout ce que je puis avoir l'honneur de vous mander, et ce n'est pas grand chose. Je suis, Monsieur, avec sincérité, et pour le reste de ma vie, votre très-humble et très-obéissante servante.

La Princesse des Ursins.

LE DÉBAT

D'IZARN ET DE SICART DE FIGUEIRAS.

I.

Le petit poème provençal qui est pour la première fois publié en son entier dans les pages qui suivent est bien connu des érudits qui s'intéressent soit à la littérature de nos provinces méridionales, soit à l'histoire de l'hérésie cathare ou albigeoise. Conservé par l'un de nos plus précieux manuscrits de poésies provençales, le célèbre chansonnier d'Urfé[1], dont j'ai donné la description il y a dix ans dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, cet opuscule a été copié pour Sainte-Palaye[2] et traduit par cet érudit[3]. L'abbé Millot en a donné une longue analyse coupée de nombreuses citations empruntées à la traduction de Sainte-Palaye[4]. Raynouard en a publié environ deux cents vers pris çà et là dans tout le poème[5]. M. Bartsch en a extrait un fragment correspondant aux vers 506-659 de la présente édition[6]. L'*Histoire littéraire* lui a consacré une notice signée d'Émeric David[7]. M. C. Schmidt s'en est servi plus d'une fois, dans son *Histoire et doctrine des Cathares ou Albigeois*. Tels sont, sauf oubli, les travaux dont notre poème a été jusqu'à ce jour l'objet, et si l'on considère l'intérêt qu'il présente comme document littéraire et comme document historique, on peut s'étonner qu'il n'ait pas trouvé plus tôt un éditeur[8]. Je l'offre

1. Maintenant Bibl. nat., fonds français n° 22543.
2. Bibliothèque de l'Arsenal, copies de Sainte-Palaye, recueil G (ms. 3095).
3. Bibl. nat., Moreau 1586, fol. 82-95.
4. *Histoire littéraire des Troubadours* (1774), II, 42-78.
5. *Choix de poésies originales des Troubadours*, V, 228-34.
6. *Chrestomathie provençale*, 3e édition, col. 185-190.
7. XIX, 579-83.
8. M. Guessard en avait entrepris une édition il y a environ quinze ans. Ce travail, dont quelques pages (que je n'ai jamais eues entre les mains) ont été imprimées en épreuves, n'a jamais été achevé.

actuellement à la Société de l'Histoire de France, comme un appendice naturel du poème de la Croisade albigeoise qu'elle a bien voulu accueillir parmi ses publications.

L'unique copie que nous possédions du Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras est précédée de cette rubrique : *Aiso son las novas del heretje,* « ceci est la *nouvelle* de l'hérétique. » Je ne conserve pas ce titre trop vague, qui n'a probablement pas d'autre autorité que celle d'un copiste. L'ouvrage est un débat, une *desputoison,* comme on disait en ancien français, genre qui est très abondamment représenté au moyen âge, et où il est accoutumé de prendre pour titre le nom des deux interlocuteurs.

Ici, les deux interlocuteurs sont Sicart de Figueiras, évêque hérétique, qui s'est livré lui-même à l'Inquisition, et l'inquisiteur Izarn, qui s'impose la tâche de le ramener à la foi catholique. La scène est placée dans une ville du midi qui n'est pas déterminée, au moment où va avoir lieu une de ces exécutions que l'inquisition espagnole a qualifiées d' « actes de foi. » Le crieur public a parcouru les rues, convoquant les habitants à assister au spectacle qui se prépare[1], et l'inquisiteur Izarn interrompt de temps à autre le défilé des arguments théologiques qu'il met sous les yeux de son adversaire, pour lui montrer le bûcher qui déjà brûle ses compagnons et va bientôt le dévorer lui-même[2]. Sicart de Figueiras assiste avec tranquillité aux assauts répétés que lui livre son interlocuteur. D'avance résolu à se rendre, n'ignorant pas qu'on a tout intérêt à l'épargner, il sait bien qu'en ce qui le concerne la sentence qui l'abandonne au bras séculier ne sera pas exécutée. Dès lors, à quoi bon discuter ? Les deux adversaires mis en présence dans des conditions si inégales sont des ministres de deux religions opposées : chacun d'eux a depuis longtemps son opinion faite sur les points en litige. Sicart, évêque cathare, croit que le monde est essentiellement mauvais, étant l'œuvre du mauvais esprit. Le spectacle qu'il a sous les yeux n'est peut-être pas de nature à lui faire abandonner sa croyance : il conçoit toutefois qu'il est opportun de la dissimuler. Prêtre lui-même, il comprend tout ce que

1. Vers 528-9.
2. Vers 150-1, 222-3, 529.

le devoir professionnel impose à l'inquisiteur catholique d'efforts pour l'amener à résipiscence; mais, ayant pris tout d'abord un parti qui n'est pas celui de l'héroïsme, il ne juge point à propos de prolonger la controverse au delà de ce qu'exigent les convenances. « Vous m'avez opposé neuf arguments, » dit-il en substance; « je les admets tous, et je suis prêt à en admettre « plus encore, si vous en avez d'autres à me proposer. C'est « donc une affaire entendue : je me convertis. Dorénavant je « mets à votre service la connaissance que j'ai des affaires « de la secte et vous trouverez en moi un auxiliaire plus précieux « qu'en aucun des autres convertis. Mais vous entendez bien « qu'il faut en revanche m'accorder quelques avantages. Je « ne suis pas le premier venu. Je suis le fils d'Ermengaut de « Figueiras; j'aurais pu être chevalier si les circonstances s'y « étaient prêtées. Je suis devenu évêque, et ce n'est pas là une « situation à dédaigner. Vous pouvez difficilement vous imagi- « ner les agréments de la position. J'y ai renoncé, pourtant, « simplement parce que le système de dénonciations que vous « avez organisé me rendait la vie trop difficile, mais j'y ai « renoncé de mon plein gré : c'est de mon propre mouvement « que je suis venu à vous, je n'ai pas été pris de force. Vous « comprenez bien que je n'ai pas fait cette démarche pour être « ensuite brûlé ni emprisonné. S'il y a quelque légère pénitence « à subir, je m'y résigne, cela m'est égal; mais j'entends que « vous me receviez avec honneur, que vous me teniez pour l'un « des vôtres, que vous me protégiez contre la vengeance de mes « anciens coreligionnaires. C'est à ce prix que je consens à vous « servir. » Izarn accepte le traité dans ces conditions; Sicart sera traité comme l'ouvrier de la onzième heure; il sera récompensé à proportion du zèle qu'il aura déployé dans la recherche des hérétiques, et il aura le paradis à la fin de ses jours. *Qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit.*

II.

Qu'y a-t-il de réel, qu'y a-t-il de fictif dans ce débat qu'on prendrait volontiers pour une scène de comédie, n'était le cadre lugubre dans lequel il est placé? Pour répondre à cette question,

il faut tout d'abord déterminer l'époque où l'action est supposée se passer et rechercher quels sont les personnages mis en scène ou nommés dans cette petite composition. Au sujet de la date, Émeric David a émis une de ces conjectures extraordinaires dont il était coutumier. Selon lui, Izarn « est postérieur à Folquet, « dit de Marseille, célèbre troubadour et protecteur de l'Inquisi- « tion, mort en 1231, car celui-ci aurait vraisemblablement parlé « de lui s'il eût pu le connaître » (*Hist. littér.* XIX, 581). On se demande pourquoi, à quelle occasion, l'évêque Folquet aurait pu parler d'Izarn. L'eût-il fait, qu'il nous serait difficile de le savoir, puisque nous ne possédons de Folquet aucune composition qu'on puisse avec probabilité rapporter à une date postérieure à son entrée en religion, qui eut lieu dans les dernières années du XIIe siècle. É. David continue en disant qu'Izarn était sans doute « antérieur au XIVe siècle, époque où l'Inquisition « prit un développement de puissance et un caractère de féro- « cité qui n'auraient vraisemblablement pas admis des argu- « ments en vers. » Sans m'arrêter à examiner ce que peut valoir cette hypothèse, je ferai remarquer, après M. C. Schmidt[1], qu'il y a aux vers 324-5 une allusion assez claire au massacre d'Avignonet, ce qui place la composition après 1242. L'étude des personnages qui figurent dans le poème nous montrera que les faits auxquels il se rapporte ont dû avoir lieu peu d'années après cet événement. Commençons par les deux interlocuteurs.

On paraît être d'accord[2] pour identifier Izarn avec un personnage du même nom, que Guillem de Tudèle cite comme garant d'un fait qui eut lieu en 1211[3], et à qui il donne le titre de « prieur de tout *Vielh Mores*. » J'ai dit à ce propos que le *Vielh Mores*, en latin *Vetus Moresium*, formait l'un des archidiaconés du diocèse de Toulouse[4]. Il n'est certainement pas impossible que le même homme ait occupé une fonction ecclésiastique en 1211 et composé un poème vers le milieu du XIIIe siècle, d'autant plus que l'Izarn du poème se donne (v. 485)

1. *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois*, II, 314.
2. Fauriel, préface de son édition du poème de la Croisade, p. XXV; Schmidt, *op. et l. l.*; Bartsch, *Grundriss d. prov. Liter.*, 16-7.
3. *Chanson de la Croisade*, v. 1887.
4. Ibid. II, 104; cf. les addit. et corr. p. 522 du même volume.

comme ayant bien près de soixante-dix ans; mais il faut avouer que l'identité du nom est une très faible preuve de l'identité des personnes, lorsque le nom est aussi commun que l'était celui d'Izarn au XIIIe siècle. Il y a dans notre débat un passage (v. 618-9) où l'hérétique fait compliment à Izarn de sa science et de son habileté à rimer en langue vulgaire. Cette circonstance a induit Émeric David à identifier notre personnage avec un frère Izarn qui fait sa partie dans un *partimen* dont le sujet est ainsi indiqué dès le premier couplet : « Vous qui aimez dame « jolie et agréable, frère Izarn, dites-moi, s'il vous plaît, car « vous êtes plein de savoir, quel parti vous choisiriez dans un « nouveau *partimen :* ou bien être en un lieu caché avec celle que « vous aimez, et mourir après en avoir eu la joie, ou bien vivre « en l'aimant d'un amour non récompensé [1] ? » Mais ici encore l'identité ne peut pas être prouvée. Rien n'indique à quel ordre appartenait notre Izarn. Il était sans doute religieux, puisqu'au v. 180 il dit « tous *nos* couvents, » mais ailleurs il parle des dominicains comme s'il n'était pas de leur ordre. Il était peut-être frère mineur. En tout cas, l'ensemble de la pièce, et particulièrement le v. 554, montrent qu'il devait à quelque titre appartenir au tribunal de l'Inquisition. Je n'ai d'ailleurs rencontré dans les documents du temps aucun témoignage sur lui.

Nous sommes mieux renseignés sur l'autre interlocuteur, Sicart de Figueiras. Un procès-verbal de l'Inquisition de Carcassonne, déjà signalé par M. Schmidt [2], nous montre Sicart installé d'abord dans un atelier de tissage à Cordes (Tarn), en compagnie d'autres hérétiques, puis au mas de Somplessac, lieu qué je ne retrouve plus dans la nomenclature moderne, ensuite à un château de Paris, qui doit être Parisot, à l'extrémité orientale du Tarn-et-Garonne. Le procès-verbal est du 3 mars 1245; mais les faits concernant Sicart de Figueiras sont antérieurs, les uns de huit ans environ, les autres de quatre. Dans le même procès-verbal on voit paraître Jean del Collet et Peire Capela, l'un et l'autre mentionnés comme hérétiques dans le débat. Je crois utile de transcrire ici quelques extraits de ce document.

1. Mahn, *Gedichte der Troubadours*, n° 954.
2. *Hist. et doctr. des Cathares*, I, 289, note 3.

A. D. MCCXLIV, quinto nonas martii, Guillelmus de Elnes, qui proprio nomine dicitur Guillelmus Donadeu de Maserac[1], diocesis Caturcensis, requisitus de veritate dicenda de se et de aliis tam vivis quam mortuis super crimine heresis et Valdensium, testis juratus, dixit se vidisse apud Naiacum[2], in diocesi Ruthenensi, Petrum de Caussada et Grimaldum Donadeu, fratrem ipsius testis, et Petrum de Campo, hereticos, in domo quam tenebant ibi publice prefati heretici; et tunc ipse testis comedit ibidem de his que ipsi heretici dederunt eidem testi, et post comestionem ipse testis discessit inde et abiit viam suam, de tempore quod sunt viginti anni. — Item, dixit se vidisse eosdem hereticos postmodum apud Cordubam[3], ubi intraverunt domicilium suum et steterunt publice et tenuerunt operatorium artis textorie, et vidit semel in operatorio ipsorum hereticorum Guillelmum de Virac[4], militem, ... et adjecit etiam quod tunc erant in ipso operatorio SICARDUS DE FIGUERIS[5], qui erat hereticus et morabatur cum aliis hereticis, et Talafer de Sancto Martino et Petrus de Gironda de Mazerac, qui addiscebant ibidem ad texendum cum ipsis hereticis.... — Item, dixit se vidisse in manso de Somplessac Guillelmum de Caussada et SICARDUM DE FIGUIERS et Daide de Laucedat et Bernardum Carbonerium et alios hereticos. Et erant ibi Guiraudus de Somplessac et Petronilla, uxor ejus.... de tempore circiter octo annos.... — Item dixit quod cum ipse testis venisset in castrum de Naiaco, Petrus de Aucedat, sutor, dixit eidem testi quod post spacium octo dierum ipse testis veniret in castrum de Paris[6], quia inde ipse testis assumeret hereticos et associaret eos, et esset inde bene remuneratus. Et ipse testis, post multa verba, promisit se venturum ad ipsum castrum de Paris; et tunc, elapsis prefatis octo diebus, ipse testis venit ad castrum de Paris, et invenit in domo Sebilie Estive Guillelmum de Caussada et Aimericum de Colleto et SICARDUM DE FIGUIERS et alios hereticos. Et erant ibi Petrus de Salas de Paris, et

1. Il y a un Mazerac dans le Lot, com. d'Alvignac, cant. de Gramat, arr. de Gourdon; mais il s'agit plus probablement ici d'un autre Mazerac, Tarn-et-Garonne, commune de Puy-la-Roque, canton de Montpezat, arr. de Montauban.

2. Najac, Aveyron, ch.-l. de c. de l'arr. de Villefranche.

3. Cordes, Tarn, arr. de Gaillac.

4. Virac, Tarn, cant. de Monestiés, arr. d'Albi.

5. *Sigueriis* dans Doat.

6. Probablement Parisot, Tarn-et-Garonne, cant. de Saint-Antonin, arr. de Montauban, à une douzaine de kilomètres au N.-O. de Najac. C'est sans doute le Paris mentionné dans le poème de la *Croisade*, v. 2317.

Sibilia Estiva, et Estiva filia ejus, et ibi ipse testis adoravit[1] ipsos hereticos, sicut dictum est; et hoc facto, ipse testis et Donadeu de Gironda, qui venerat cum ipso teste, qui similiter adoravit ipsos hereticos, assumpserunt ipsos hereticos et aduxerunt eos a domo predicta, et associaverunt eos, volentes eos ducere ad mansum de Somplessac. Verumtamen, dum erant in via, Guiraudus del Caucer et Raimundus et milites de Penna de Albigesio et quidam gallicus et Guiraudus de Senesellas, invenientes ipsum testem et hereticos, ceperunt ipsum et hereticos memoratos, de tempore quod sunt quinque anni. — Item, dixit quod [cum] ipse testis venisset a casu (?) quadam die in domum Matfredi Amelii de Penna de Albigesio, invenit ibi JOHANNEM DE COLLETO et Aimericum de Colleto et PETRUM CAPELLANUM, hereticos, qui stabant et calefaciebant se ad ignem, et erant ibi Berengaria mater Matfredi Amelii, et ibi ipse testis adoravit[2] ipsos hereticos, et hoc facto ipse testis decessit inde et heretici remanserunt, de tempore circiter quatuor annis. — Item, dixit se vidisse eosdem hereticos bis in domo predicta, et erant ibi Matfredus Amelii, et Berengaria mater ejus, et ibi ipse testis qualibet vice adoravit[3] ipsos hereticos, sicut dictum est, de tempore quod supra.

(Doat, t. XXIII, fol. 209 et suiv.)

III.

Je n'ai pas réussi à trouver d'autres témoignages sur Sicart de Figueiras[4], mais celui-là suffit pour établir le caractère historique de notre poème. Là, quelques années après la date des faits rapportés dans le procès-verbal, nous le trouvons revêtu de la dignité d'évêque. Il y a même un vers qui, si je l'interprète correctement, nous fait connaître sa résidence; c'est le vers 535 : « Que ferais-je, » dit l'hérétique, qui avant de céder fait ses conditions, « si j'étais tourné en dérision par votre « tribunal, si je perdais le lieu de *Son*, où je suis placé, et ne pou- « vais y rentrer » (*E perdial loc de So en que yeu soi pausatz*) ?

1, 2, 3. Doat *adoraverunt*.

4. Je n'ose pas l'identifier avec l'hérétique Sicart le Cellerier, de qui parle Guill. de Puylaurens au chap. IV de sa chronique; cependant, il y a vers la fin du débat ce vers, où on pourrait voir une allusion au surnom de Sicart :

Hom c'a estat heretje, princep e *celariers*
De la mala semensa.....

Sainte-Palaye, dans sa traduction, M. Bartsch, dans l'édition qu'il a donnée du morceau où se trouve ce vers, ont pris *so* pour le pronom démonstratif neutre, « cela, » mais il en résulte une construction pénible et peu naturelle. J'entends que *So* est le lieu fortifié qui devint l'un des principaux refuges de la secte après la capitulation de Montségur, en 1244[1]. C'est le lieu écrit *Son* dans Cassini, *Usson*[2] dans le Dictionnaire des Postes, qui est maintenant un écart de la commune de Rouze, canton de Querigut, arrondissement de Foix. Le château de *So* ou *Son* devint vraisemblablement pour les Albigeois un centre important depuis la perte de Montségur; il n'est pas surprenant qu'un évêque hérétique y ait eu sa résidence[3]. Le poème serait postérieur, de peu d'années sans doute, à 1244.

Ainsi tout ce que nous pouvons, dans notre petit poème, contrôler à l'aide des documents du temps, offre le cachet de la vérité, d'où une présomption favorable pour les faits que nous ne sommes pas en état de vérifier[4]. Nous pouvons donc admettre en bonne critique, sur la foi du débat, que Sicart de Figueiras, traqué par l'Inquisition, se décida à faire sa soumission. Et qui sait si quelque jour on ne le retrouvera pas figurant dans quelque liste de chanoines ou de prébendiers?

Je n'insiste pas sur l'intérêt que cet opuscule présente pour l'histoire des doctrines cathares. Il a déjà été mis à contribution à cet égard par M. Schmidt. Le commentaire que j'ai joint à la traduction permettra de suivre la discussion théologique à laquelle Izarn soumet les doctrines de son adversaire. J'ai dû faire remarquer que certaines assertions du prêtre catholique ne doivent être acceptées qu'avec caution. Nous avons d'ailleurs de meilleures sources d'information dans les écrits de plusieurs

1. Schmidt, I, 326.

2. On aura dit « Château du Son, » qu'on aura transcrit « d'Usson. »

3. On peut voir sur l'histoire de ce château, à une époque plus moderne, dans la nouvelle édition de D. Vaissète, VII, notes, p. 280, une note de M. Bladé.

4. Il faut considérer que les procès-verbaux de l'inquisition de Toulouse, présentant une vaste lacune à partir de 1247, nous manquent pour l'époque à laquelle le débat d'Izarn et de Sicart paraît se rapporter.

inquisiteurs, et particulièrement dans un débat qui, pour la forme, n'est pas sans offrir un rapport éloigné avec celui d'Izarn, la *Disputatio inter Catholicum et Paterinum* publiée dans le t. V du *Thesaurus* de Martène et Durand[1].

IV.

La valeur littéraire du Débat d'Izarn et de Sicart est loin d'être à la hauteur de son importance historique. L'argumentation théologique du premier interlocuteur est aussi médiocre dans la forme que dans le fond. L'idée, toujours vulgaire, presque grossière, n'arrive pas à s'énoncer clairement; la rime n'est obtenue qu'à grand renfort de chevilles. Aussi ai-je dû, dans ma traduction, m'attacher à faire ressortir le sens, au risque de paraphraser, plutôt qu'à reproduire l'expression dont la valeur est nulle.

Ce n'est pas ici le lieu d'une dissertation philologique. Je me bornerai donc à dire, en ce qui concerne l'établissement du texte, que, conformément à un système dont je ne me départs jamais lorsque j'ai à faire une édition princeps d'après un ms. unique, je me suis abstenu de toute correction purement orthographique. Je m'en suis tenu aux corrections réclamées par le sens ou par la mesure. Elles sont indiquées soit en note, soit dans le texte, par des [ ] pour les additions de mots ou de lettres, et par des ( ) pour les suppressions.

La disposition des laisses ou tirades est celle qu'avait adoptée Guillem de Tudela : c'est le système de la *cobla capcaudada* des *Leys d'amors*[2].

V.

Il ne sera peut-être pas hors de propos de signaler ici un autre poème qui offre la même disposition, d'autant plus que ce poème, jusqu'ici inédit, et même inconnu, offre avec notre Débat un point de contact. Je veux parler d'une série de prières à la Vierge, rédigées en tirades monorimes à *cobla capcaudada*, qui

1. Voy. Schmidt, II, 311.
2. Voy. *Chanson de la Croisade*, I, XCIV.

est conservée dans un seul ms., le n° 7403 du fonds Harleien, au Musée Britannique. Ce recueil devant être prochainement publié par M. Suchier, professeur à l'Université de Halle, je me bornerai à en citer les derniers vers où il est question d'un ou de deux des personnages mentionnés dans le Débat. Après avoir remercié la Vierge d'avoir livré son divin fils aux tourments de la passion pour le salut de l'humanité, l'auteur poursuit ainsi :

Tu o fesist per nos e per nostr'amistat,
E per nostra salut, si t'en sabiam grat;
Mas mal te guazardona cel que t'a renegat,
Cel que[t] tol la[1] drechura e ta proprietat,
5 Que dis c'a fait dyable tot cant tu as format,
Cel e solelh e (la) luna, estellas e clardat,
E tota creatura present e trespassat,
Terra, home e femna, aigua e vi e blat. (fol. 108 v°),
De tot tolo a ton[2] podier et poestat,
10 Menten e renegan ab granda falsedat,
Qu' el non an testimoni que puesca esser proat,
Ni volon nostre creire que lur avem monstrat,
Prophetas ni apostols ni nulha auctoritat,
Ni las evangelistas que lur avem monstrat
15 Et escrig de ta bocha, tot cant el'a parlat.
Meravilhas mi don, cant m'o iei cossirat,
Car [tras]tot non abyssas aqui on ai[3] estat, (f. 109)
Mais sufris et esperas per ta humilitat,
Per aquels que manteno sancta cristiantat.
20 A tu fas laus e gracias car m'en as estremat
Del sement d'eregia, car no m'en as tocat.
Mais a de .xl. ans que m'en a castiat
Lo bos sens de ma[4] maire e m'a entrecelat,
Que hanc no m'en parti per nulh essabatat,
25 Per berui ni per bolgre ni per encrivelhat.
Ferms estau en la fe e ferm(s) m'i a trobat
L'avesque G. P. ab cui iei comversat,
Fraire B. de Caux c'a mos amix estat
E fraire P. Cenres c'a mest nos predicat.

1. Cor. *ta ?*
2. Corr. *a te* ou *a tu*.
3. Corr. *an*.
4. Corr. *sa ?* Il s'agirait alors de la mère de J.-C.

30 De fraire A. vos dic que aguil cor irat
Car si parti de nos ab aital comiat.
D'aquels .iiij. per nom ai ieu penedensat
Segon que mi sentia de mal ni de peccat,
Per que prec Jhesu Crist qu'el me do s'amistat
35 Amen Amen.

Ces vers sont véritablement intéressants. Nous y voyons que l'auteur, après s'être élevé contre ceux qui font du diable le créateur du monde, c'est-à-dire contre les cathares[1], rend grâces à Dieu de l'avoir éloigné de l'hérésie. « Il y a plus de 40 ans, » dit-il, « que j'en ai été détourné, que j'ai été mis en garde par « le sage esprit de ma mère, duquel je ne me suis point écarté[2] « pour Vaudois[3] ..... Bougre ni .....[4]. Je suis ferme en la foi, « et ferme m'y ont trouvé l'évêque G. P., avec qui j'ai vécu, « frère B. de Caus, qui a été mon ami, et frère P. Cenres, qui « a prêché parmi nous. Mon cœur a été plein d'affliction de ce « que frère A. nous a quittés de la manière qu'on sait. C'est de « ces quatre que j'ai reçu pénitence selon ce que je sentais en « moi de mal et de péché. C'est pourquoi je prie Jésus-Christ « de m'accorder sa faveur. Amen. »

Ces paroles ne sont pas très claires. On peut se demander si l'auteur rend grâces à Dieu de l'avoir toujours tenu à l'écart de l'hérésie, ou de l'avoir amené à résipiscence; les mots *estremat* v. 20, *castiat* v. 22, *entrecelat* v. 23, peuvent s'entendre en l'un et en l'autre sens; *que no m'en as tocat* v. 24, est obscur. Il est bien question de pénitence au v. 32, mais il s'agit d'une pénitence que l'auteur s'est imposée selon sa propre appréciation. En somme, j'incline vers la première interprétation, me fondant

1. Cf. notre Débat, v. 64 et suiv.
2. Il faut rapporter *en* du v. 24 à *bos sens* du v. précédent.
3. *Essabatat*, voy. plus loin, p. 283, n. 3.
4. Il y a, v. 24, deux mots que je n'entends pas et qui sont peut-être corrompus ou mal reproduits dans ma copie : *berui* ou *berni*, et *encrivelhat*. Entre les divers noms appliqués à la secte albigeoise (voy. Schmidt, II, 275-87), je n'en trouve aucun qui ressemble à ces deux mots. Quant aux Bougres, ce sont originairement, comme on sait, les hérétiques orientaux; mais cette dénomination perdit bientôt sa propriété et désigna les cathares en général ; voy. Schmidt, II, 282.

principalement sur un passage qui vient avant celui que je publie, et où l'auteur prie Dieu de le maintenir dans la bonne voie, de sorte qu'il ne retombe pas dans le péché de malice qui l'a fait revenir en arrière, lui faisant perdre le bénéfice de ses bonnes œuvres :

Qu'ieu non puesca tornar aqui on iei estat, (f. 107)
El pecat de malesa que m'a atras tornat,
Que tot can ieu avia ordit ni comensat
De fait de bonas obras tot m'o a barrejat.

Le *pecat de malesa* est un terme bien général. Si l'auteur avait eu à s'accuser du péché d'hérésie, il l'eût fait plus explicitement. Ce qu'il veut dire, selon moi, c'est qu'il a vécu dans un pays infecté d'hérésie, et il rend grâces à Dieu de l'avoir gardé de l'adoption d'une doctrine funeste.

Les personnages qu'il cite en terminant—et dont la mention établit un certain rapport entre son œuvre et notre Débat, se laissent aisément déterminer. L'évêque G. P. est Guillem Peire, évêque d'Albi de 1185 à 1227; B. de Caus est l'inquisiteur sur lequel on trouvera plus loin une note, p. 273; Frère P. Cenres est le dominicain Pierre de Cendre, inquisiteur, que nous savons avoir exercé son office à Foix avant le meurtre des inquisiteurs à Avignonet en 1242[1].

Quant à frère A., c'est assurément Guillaume Arnaut (ou Hugues Arnaut, selon le Débat), l'un de ceux qui furent assassinés à Avignon; voir ci-après, p. 273, n. 4.

P. Meyer.

1. On lit dans la déposition de Peire Guillem d'Arvigna (18 oct. 1246) : « ... et sunt triginta anni et amplius quod primo credi[di]t hereticos esse bonos homines, sed non credidit postquam fecit confessionem suam de heresi patri P. de Cendres, ordinis predicatorum, apud Fuxum ; et fuit confessus fratri Willelmo Arnaudi, apud Fuxum, et socium suum inquisivit (*corr.* et socio suo, inquisitoribus), et postea non vidit hereticos » (Doat, t. XXIV, fol. 245).

AISO SON LAS NOVAS DE L'HERETJE.

I.

Diguas me tu, heretje, parl' ap me .j. petit,
Que (tu) non parlaras gaire que jat sia grazit,
Si per forsa not ve, segon c'avem auzit.
Segon lo mieu vejaire ben as Dieu escarnit,
5 Ta fe e ton baptisme renegat e guerpit,
Car crezes que diables t'a format e bastit,
E tan mal a obrat e tan mal a ordit,
Pot dar salvatio : falsamen as mentit,
E de malvaiz' escola as apres et auzit,
10 E ton crestianisme as falsat e delit.
Veramen fetz Dieu home e el l'a establit,
El formet de sas mas, aisi com es escrit(z) :
Manus tue fecerunt me et plasmaverunt me. (Ps. CXVIII, 73.)

II.

Vec te .j. testimoni que Dieus formet e fe
L'ome, apres la femna, que anc non fon en re
15 Le princeps infernals en cui tu as ta fe.
Tug sabem del diable que a uzat ancse,
C'anc non ac lunh poder ni dignitat de re,
Que pogues far ni dir deguna ren de be;
Com pogra el far home que fos major de se,
20 Quel des salvatio, et el non fon en re?
Ben t'agra mays donat c'a sos obs non rete.
Tu non as jes .c. ans ni de pus non o cre,
E ton pairel diables que dizes qu'el te fe
A(n) be may de .v. milia c'anc non trobet merce,
25 Ni demandet perdo, car ja nol valgra re.
Tot l'aur e tot l'argen qu'en aquest mon se te

Rubrique son, *ms.* fon. — 1 *Fol.* CXXIIJ *r° b.* — 7 *Ce vers se construit mal avec le précédent; peut-être y a-t-il une lacune entre les deux. A la rigueur on obtient un sens en corrigeant* E can; *mais cf. v.* 116. — 14 *Il paraît manquer ici un texte, probablement* GEN., II, 7 *et* 23.

Volgra aver donat en .j. pauc de merce
O de salvatio, mais anc no i ac sa fe.
E tu qu'en as vieutat e tot lo ventre ple,
30 D'aquel sant esperit que de tan leu t'ave,
Sil portas en ta borsa ol tenes en ton se,
C'aisi salvas tot home que t'azora nit cre,
Salvesses ne ton paire! e farias merce.
Aital falsa crezensa non vuelh yeu ni la cre
35 C'om sia fil de diable, ni de tan mala re.
Veramen fetz Dieu home a semblansa de se,
Formavit Deus hominem ad imaginem et similitudinem. (Gen. I, 27.)
E y mes son esperit el det poder de be,
Et inspiravit in faciem ejus spiraculum vite. (Gen. II, 7.)
E promes li sa gloria per ar' e per jasse.
Los justz els drechurie[r]s onra Dieu els mante,
40 Et issau lurs preguieras can li clamo merce.
Lo propheta o autorgua c'anc no menti de re :
Oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum. (Ps. XXXIII, 16.)

III.

Vec te .ij. testimonis que son lial e bo,
Perque vuelh quem respondas a la tersa razo :
Sil premier testimoni nil segon nom ten pro,
45 Lo ters te vencera, sapiat mal o bo.
Ar pauzem o aisi com tu dizes que fo,
Que t' aia fach diable del cap tro al talo,
Carn et osses e membres d'entorn e d'eviro,
Falsamen as mentit, et yeu dirai te co.
50 Nos no trobam escrig el fag de Salamo,
Propheta ni apostol en loc non o despo,
Que obra de diable done salvatio,
Ni anc Sant Esperit tan vernassals no fo
Qu'en vaissel de diable establis sa maizo.
55 E tu fas ne vieutat major que de baco,
C'aissi ab ma pauzada salvas ton companho.
Tu no vols demostrar ta predicatio

44 *Fol.* cxxiij *r° c.*

En glieyza ni en plassa, ni vols dir ton sermo
Si non o fas en barta, en bosc, o en boisso,
60 Lai on es na Domergua, Rainaut o Bernado,
Garsens o Peironela, que filon lur cano
Desponen l'avangeli : aichi vai, aichi fo.
L'us teis e l'autre fila, l'autra fai so sermo
Cossi a fag diable tota creatio.
65 Anc mays aital mainad' atrobada no fo
C'anc no saupro gramatica ni de letra ques fo,
E cujo Dieu mermar de sa possessio.
Aqui non pot ges perdre lo valen d'un boto
L'emperaire de gloria, de sa drecha razo :
70 Pro avem testimonis, aquels que ops nos so,
Qu'el formet cel e terra d'entorn e d'eviro;
Lo solelh, e la luna, (e) las estelas que y so,
Apela fils e fraires, segon creatio.
Davi lo sant propheta per certana razo
75 Parla sobr' aquest fach en predicatio :
Filii tui sicut novelle olivarum in circuitu, etc.
(Ps. CXXVII, 3.)
Aras vejas, heretje, si fas ben trassio,
Que l'home, filh de Dieu, apelas avoutro,
El donas autre paire, aquel don anc no fo!
Falsamen as mentit a guiza de lairo,
80 Car tu yest laire d'armas, perc' a Dieu no sap bo.
Ades te venserai ab autra questio.
Si diable fetz home, segon ton fals sermo,
Donc agra el fag Dieu aquel qu'en la croz fo,
Car el s'apelet home denan la passio;
85 Sant Luc evangelista o ditz e o despo.
Car el no volc fugir la persequtio
De mort e de martire, per breujar sa razo,
E que fos ademplida la consummatio,
Dieus lur dis, so sabem per ver : *ecce homo.*

IV.

90 *Ecce homo* lur dis, per que fon acabat
Tot so que li propheta avian prophetizat;
Enten lo testimoni que t'ai aichi mostrat,

65 *Ms.* mainada trobada. — 90 Jo. XIX, 5. — 91 *Cf.* Luc. XXII, 37?

Si ja mais de negu non t'en agues parlat,
Aquest te degra rendre vencut e cofessat;
95 Mais tu de ren que diguas non as actoritat,
Per que hom non deu creire la tua falsetat.
Enqueras vuelh que diguas per que as renegat
Ta fe e ton baptisme, ni ta crestiantat,
Per que emblas a Dieu la sua poestat,
100 Nil mermas son poder ni sa prosperitat(z),
Que diguas que diable t'a bastit e format.
Non es hom crestias qui aiso a trobat
Que done a diable so que Dieus a creat.
Ara o pauzem aichi com tu o as dechat,
105 Segon ta cossiensa e segon ton pessat :
S'il es paire, tu filh, de mais t'agr' eretat
.C. milia per .c. c'a ssi non a laissat.
Si tu potz salvar home ni traire de peccat
Et el non o pot[z] far que t'o a gazanhat,
110 Segon lo mieu vejaire, malamen as falhat,
Si vals [a] autre home que el aias laissat.
Meravilhas me do, cant m'o ay cossirat,
Don as avut maïstre que t'aia enssenhat
Que puescas salvar home aisi ab ma pauzat.
115 Anc non aguis de Dieu aquesta poestat
S'aquela tua ma que tan mal a obrat,
Si diable l'a facha, puesc' aver dignitat
Que tenga ni manible lo nom de Dieu sagrat,
Qu'es ditz sant Esperit que t'a illuminat
120 T[r]astot lo gaug de gloria revout en castetat.
Tota falsa persona que aiso a trobat
C'om no[s] puesca salvar sino ab ma pauzat
Mal lo cofonda Dieu, lo rey de majestat!
Ben aurias sant Peir' e sant Paul galiat,
125 Tan[s] santz, e tans apostols que foron turmentat,
Sils tenetz per perdutz e tut t(r)es per salvat.
Bet volgra convertir mays tan y ai ponhat,
Et atrobit tan dur e plen d'eniquitat,
Per que no m'es vejaire que jat veia temprat.
130 Si ab aquestz testimonis que t'ai enrasonat
Not voles covertir ni redre cofessat,

116 S'aquela, *corr.* Qu'aquela. — 119 *Lacune après ce vers?* — 124 *Fol.* cxxiij *v° a.*

Ieu t'en mostrarai autre de que non t'ai parlat,
Lial e drechurier, de gran auctoritat,
Plen de sanh Esperit e plen de veritat.
135 Tu non cres que Dieu aia cel ni terra creat,
Ni lunha ren c'om veya, prezen ni trespassat;
Falsamen as mentit a for de renegat.
San Joan evangelista que pus aut a volat,
E fon de totz maistre en la devinitat,
140 E tot l'afar de gloria a vist e regardat,
E[l] ditz en l'avangeli, el premier comensat :
Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nichil.
(Jo. I, 3.)
Apres lui venc en autre que t'ai apparelhat :
Sant Paul lo ric apostol quens o a cofermat
Per sancta escriptura e per la veritat :
Et tu in principio, Domine, terram fundasti, etc.
(Hebr. I, 10.)
145 Aquest fan mielhs a creire de tot quant an parlat
Que P. Capella ni hom descosolat,
Heretje ni baudes ni tu descofessat.
Vec t'en .iiij. guirens de gran auctoritat,
Ples de sant Esperit e ples de veritat.
150 E s'aquestz no vols creyre, vec tel foc aizinat
Que art tos compahos!

V.

Aras vuelh quem respo[n]das en .j. mot o en dos
Si cauziras el foc o remanras ab nos,
C'avem la fe novela ab los .vij. escalos
155 Que son ditz sacramens, los cals mostra razos,
Que devem creire tug a salvamen de nos.
Le premiers es baptismes, l'autre cofessios,
El ters es matrimonis, el quart perunxios,
El quint es apelat la confermatios,
160 El seizes sacrificis qu'es plus cavalairos,
Al cal deu soplegar tota creatios,
C'a totz los dias de l'an fai miracles per nos,
Cal que sial preiveire forfag o neclechos,

130 ai, *ms.* an. — 142 venc *ou* vent, *corr.* venc un a., *ou* vec t'un (*cf. v.* 148). — 146 *Corr.* ni home cosolat (*au pluriel*).

O de be o de mal non li notz occaizos
165 Quel sagramen nos fassa dignes e precios,
Cant comensa la sagra ni la dignatios
E l'ostia es el calice el vi pauzat dejos
Per las sanctas paraulas e per las orazos
Que ditz Dieus de sa boca et establic a nos.
170 Las sanctissimas paraulas e las devocios
Fan dissendre per forsa ab benedictios
Lo cors de Jhesu Crist lo cal lieuret a nos,
Que torna carn la ostia, el vi pauzat dejos
Endeve lo sieu sanc dignes e precios
175 Qu'escampet en la crotz per salvamen de nos.
Aisis fai per paraula la encarnatios
Del cors de Jhesu Crist lo cal lieuret a nos,
E per paraulas fetz la resurrectios.
Aichi deves tu creyre coma o crezem nos
180 E totz nostres covens que son catholios
E crezols mandamens.

VI.

Encar te vuelh cometre d'autres disputamens,
D'afar de matrimoni, per cal cauzal demens
C'om nos puesca salvar fils et filhas avens.
185 Coma fals e traïtres per la gola mieg mens,
Pro avem testimonis e pro n'avem guirens
Que mot es digna cauza e sant establimens
Lo cal Dieu establic per multiplicamens,
Per far oblatio de pobols e de gens,
190 Per restaurar lo regne don fol trabucamens,
Can cazero del sel angels ..... ens
Que deroquet erguelh et otracujamens.
Per emenda d'aquels fo sos cors e sos sens
A Dieu que fezes home e femna issamens,
195 Et acostumet los d'aitals costumamens
Que fosson una carn et us ajustamens :
Et erunt duo in carne una. Propter hoc relinquet homo patrem et matrem et adherebit uxori sue, etc. (Gen. II, 24; Matth. xix, 5.)

169 *ou* dihz? *la troisième lettre est surchargée.* — 191 *Il y a une tache sur le commencement du dernier mot. La copie faite pour Sainte-Palaye porte* perdicciens (*mot impossible*), *interprété en marge par « deperdition ».*

Et una voluntat et us acordamens;
E que per aquest fag laisses hom sos parens,
Son paire [e] sa maire, sors e fraires issamens.
200 Sant Paul o amonesta e ditz cortezamens :
Que l'espos ai' espoza, e l'espoza issamens
Que aia son espos ab bos captenemens,
Que mais val nupseiar que ardre veramens :
Melius est nubere quam uri. (I Cor. xii, 9.)
No y a castetat que sia plus plazens
205 A Dieu que matrimoni cant se fa lialmens,
Mais ben a mais (de) merit lo vieure castamens,
Qui ab virginitat sap complir sos talens.
Per aisso establic Dieus adhordenamens
Jhesu Crist maridatje a pobols et a gens
210 Ques poguesso salvar et vieure lialmens,
Fazen filhas et filhs e creisser lur semens.
Tot lo premier miracle que Dieu fetz veramens
Pus fo vengutz en terra si fetz apertamens
Cant fetz de l'aigua vi lai on era prezens
215 En cort d'Architricli on fol noceyamens.
Ja Dieu no vengr' a nossas ni a molheramens
Si fos mal ni peccat ni plag dezavinens.
E tu, malvat heretje, iest tan desconoissens
Que nulha re qu'iet mostre per tans de bos guirens
220 Com es (de) Dieu e sans Paul non iest obediens,
Nit pot entrar en cor ni passar per las dens,
Per quel foc s'aparelha e la pen' el turmens
Per on deves passar.

VII.

Ans quet don comiat nit lais el foc intrar,
225 De resurrectio vuelh ab tu disputar,
Car, segon ta crezensa e segon ton pessar,
E segon ton fals orde que t'a fag renegar
Totas aquelas cauzas quet deurian salvar,
Tu non crez(es) c'om ni femna puesca ressucitar
230 Pus a fag pols ni terra, nis vengua razonar
Davan lo jutjamen on tug devem anar.

202 *Fol.* cxxiij *v° b.* — 219 Que, *corr.* Qu'a ? — 230 *Corr.* P. es ?

Aiso non deu hom creire ques puesca trastornar
La paraula de Dieu, que nos deya formar.
Si la testa de l'home era lai otra mar
235 L'us pes en Alissandria l'autr' en Monti-Calvar,
La una ma en Fransa l'autra en Autvilar,
El cors fos en Espanha, que s'i fos fag portar,
Que fos ars e fos cenres, c'om lo pogues ventar,
Lo dia del juzizi coven apparelhar
240 En eiss' aquela forma que fon al batejar.
En la sant' escriptura o podes atrobar :
Job : Et in carne mea videbo Deum salvatorem meum, quem visurus sum ego ipse et oculi mei, etc. Carnis resurrectionem, etc. (Job, xix, 26, 27.)
Car Dieu resucitet devem ressucitar,
Nostra fe fora una si aiso nos pogues far.
L'angel sabem que ditz per c'o podem proar,
245 En motas escripturas o podetz atrobar,
Que tug li mort se devon del monimen levar
Cant auziran la votz de Jhesu Crist sonar.
Aquel sera .j. dia de gaug e de plorar
On totz per fina forsa nos covenra anar
250 Auzir lo jutjamen lo cal devem portar.
Aqui nos jutjara aissi cos deura far,
Segon aquelas obras en ques poira trobar.
Francamen e corteza volra el apelar
Aquel[z] de la man drecha, per ques deu gaug donar
255 Totz hom qu'en bonas obras sap vieure [e] renhar :
« *Venite benedicti* recebre et esplechar
« Lo regne del mieu paire que[u]s fetz aparelhar
« Dieus quel mon comenset per vos guazardonar,
« A vos can me vis fam quem donetz a manjar,
260 « E quem donetz a beure cant me vis sedejar,
« Em vestis em salves can me vis tremolar. »
Aiso dira als bos, e dels autres me par
Que[ls] metra en yfern car no volgron obrar
Lunhas d'aquestas cauzas c'aisi m'auzetz contar.
265 En aissi es escrig et aìchi o potz trobar.
E tu dizes, heretje, cauza que nos pot far
Nis pot endevenir ni nos pot acabar :
Dizes que carn novela venra renovelar

243 una, *corr.* morta? — 256 Matth. xxv, 34. — 258 vos, *ms.* nos.

Los esperitz dels homes en ques devo salvar :
270 Aiso es gran messorga c'om non deu escotar;
Si P. Capela m'o podia mostrar,
Ni Joan del Colet ni hom de vostr' afar.
C'autra carn que sia vengua penre ni amparar
Lo be que Dieu nos manda establir ni donar,
275 Si per lunha èscriptura podes aiso mostrar
Ni per lunh testimoni, ab tu m'en vuelh anar,
Quem rendrai per heretje si m'o podes proar.
E qui s'esforsaria de son cors escarar,
De be fag ni d'almornas ni venres dejunar,
280 Si son loguier perdia cant lo deu guazanhar,
Que faria l'hom just que deu perseverar
El gaug de paradis tostemps et habitar?
Si Dieus lo i a promes e li o deu donar
Si carn novell' estranha c'anc non pot dir ni far
285 Neguna ren de be que lan vengues gitar
Ni moure de son loc; aiso nom pot estar
Que ren que Dieus prometa se puesca trasto[r]nar.
Ara o pauzem aisi co sis devia far,
Ab aquest argumen te volrai derocar :
290 Si la carn trespassada non devia tornar
Auzir lo jutjamen que Dieu manda donar
Ni recebre juzizi lo cal devra portar,
De cui se devra Dieu planher ni rancurar
Ni ab cal se poiria congauzir ni lauzar
295 Del be ni del servizi que deu gazardonar?
Si la carn que tu dizes non deu occaizonar,
C'anc no fetz be ni mal per que o deya far,
Ni nos autres de sai non lai poirem tornar
A cuy aura son plag ni cui deu acuzar?
300 Dira als esperitz ques vengon razonar,
Que non an carn ni ossa que puescon vizitar
Paubres ni far almoinas ni donar a manjar,
Ni an mayo ni borda on pogues albergar.
Aras t'er a responre, heretje bacalar,
305 Mais non as avocat quet puesca ajudar :

280 *Fol.* cxxiij *v° c.* — 285 que l'an, *il faudrait* que l'en, *ou* qu'elal, *se rapportant à l'homme juste; peut-être l'auteur a-t-il songé à la* carn vielha, *au corps originel qui se trouverait ainsi dépossédé par un nouveau corps.* — 303 pogues, *corr.* puescan.

Qui recebra las paguas que Dieus manda donar
Nil celestial regne que devon habitar
Los justz els drechuriers, els autres per mal far
En las penas d'ifern las cals non pot pessar
310 Cor ni bocca retraire nils huelhs ad esgardar,
Tan son greus a recebre e malas per durar;
Aquelas deu marmetre, establir e donar
Miels c'a negun diable qu'en yfern dey' estar
A vos autres heretjes, car vos faitz adhorar,
315 Atressi coma Dieu blandir e soplegar.
Tant home tanta femna as tu fag renegar
Sa fe e son baptisme, son Dieu dezamparar
Lo cal non crezes tu que puesc' ome salvar,
Ni fezes ren c'om veia ni c'om puesca tocar.
320 Tutz li peccat del mon que hom pot dir ni far
Per bocca ni per ma devon a pe anar
Contral fag d'eretgia, qui ben o vol jutjar.
Per quels Prezicadors no se volon cessar,
Nil savis Huc Arnaut anc no s'i volc palpar,
325 Per que li fals heretje l'an fag lo cap trencar;
Fraire B. de Caus lo volc be recemblar.
Que non pas la drechura aichi deuria far.
Tug se son acordat quis volra cofessar.
Ni tornar a la fe ni reconsiliar,
330 Tot home asseguron d'ardre e d'emurar,
Que non tenga ren nec c'om li puesca proar,
E dar l'an penedensa que poira leu portar,
Senes son aver perdre; aisil[s] mando passar
Ab sol qu'en veritat los puescon atrobar.
335 E qui dira d'aquestz ques vuelhon mal menar
Nil vuelhon las lurs armas per las autras donar
Jal senher apostoli que los i fa estar,
Et anc per negun temps nols i volc cambiar,
Ja el nols y laissera sils y vis malmenar
340 El negoci de Crist, ans los fera mudar
E cambiar per autres. Mo sermo vuelh breujar :
Totz aquestz argumens c'aisi m'auzetz parlar
Ai trag de las estorias e per entrecelar

309 En, *corr.* an? *la proposition manque de verbe.* — 327 *Corr.* Qui non passa d.? *ou, en laissant* que *et* pas, *on pourrait restituer* deuri'om f. — 331 *Corr.* tema ren neis *ou* nada ?

Los lials de falhir els mals per emendar.
345 Non o dic per mal d'ome ni per plazentejar
Menor ni Prezicaire, mais per la fe garar,
Si Dieu nos o a promes.

VIII.

Heretje be volria, ans quel foc te prezes
Ni sentisses la flamma, s'est[a] nueg not recres,
350 Que diguas to vejaire par cal razo descres
Lo nostre baptistili que bos e sanctes es.
Dieu lo digz de sa boca aichi com escrig es :
Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto non intrabit in regnum Dei. (Jo. III, 5.)
Lunhs hom nos pot salvar si batejat non es
D'aigua de sant Esperit, e si banhatz non es
355 De la sua sant' aigua, perdutz e (con)dampnatz es.
E aisis fal baptisme c'a[s] receubut ni pres :
Can l'aiga es senhada e la crema y es,
El preires a las fons vengutz ab son arnes,
Son libre e s'estola, a qui on es trames
360 L'efan mascle o feme, adoncx forma[n] la fes
De son ensenhamen quel pairi a promes,
C'autorga per l'efan aquo que ops y es,
Que renegal diable e tot cant de lui es,
Las orazos del preire el senhagol que y es.
365 Can l'efan ieigz de l'aigua, que a son orde pres
Adoncx es sontz e quitis, aitals es nostra fes,
De mal e de peccatz que non lin reman jes.
Aquel Dieu Jhesu [Crist] que en la crotz fon mes
Mandet aquest baptisme et el meteis lo pres,
370 Et el meteis lo pres, per tal que y fos be mes,
Per sant Joan Baptista que fon laüs dels .iij.
Dels bos amicx que ac et encara o es.
Aras veyas, heretje, be semblas mal corte[s],
Aquest nostre baptisme que bos e sanctes es
375 Que l'aias receuput e tu que l'aias pres !

349 s'est[a] nueg, *ms.* fin (*ou* sin) est nueg. — 354 *Vers trop long;* aigua *est suspect, se trouvant encore au vers suivant.* — 357 *Pour la correction* c'a[s] *cf. v.* 375. — 360 *Fol.* cxxiiij. forma, *leçon douteuse; ms.* forma *avec le signe abréviatif qui ordinairement signifie* a *au-dessus de l'*r.

Mal demens ton pairi et la cresma que y mes,
Car tu l'as renegat e n'as autre perpres
Ques fa ab ma pauzada, segon so que tu cres.
Malaventural vengua qui la costuma i mes
380 Qu'entre mas de pages baptismes se fezes,
Que mou de tras las fedas que anc no saup que s'es,
Letra ni escriptura, ni anc non fon apres
Mais d'arar e de foire, veus sos mestier cal es :
De dire descrezensa, peccatz e diables.
385 Aquo non es baptisme mais peccatz e no fes,
Que no i [a] sal ni aigua ni cresma ni esses.
Anc no s'en batejet ma dona sancta Fes
Ni sancta Katerina ni midons sanct' Agnes,
Ni anc sancta Cecilia que es cap d'Albeges,
390 A totz sans et a santas que martiri an pres
Per l'amistat de Dieu es donat e promes
Que vertutz e miracles fasssa quecx lai on es;
E qui aiso non cre e ditz que vers non es
Hom nol deuria planher de mal que li vengues
395 Ni de malaventura si n'era ars o pres.
Sitot son ilh catholic .v. tans o per .j. tres,
Que no son li heretje, tot fora a mal mes,
S'aquetz Prezicadors Dieu no sai tramezes,
Per frachura de savis, car no fo quin disses
400 Ni fo quin preziques se corrompet la fes
Es plantet per entendre per tot aqui on es.
Ja no fora crezens, heretje ni baudes
Si agues bon pastor que lur contradisses.
La gen frevol de cor, que no sabon que s'es
405 Letra ni escriptura nil mandamen cals es,
Leu se van cambian qui de prop non lur es,
Car qui lor fos de prop aichi com aras es
Lo mal agro laissat et agrol be apres.
E per aco, senhors, ops y es la merces
410 E la misericordia del Senhor de cui es
Que la fassa dissendre aqui on mestiers es;
Qui nos te per heretje ni heretje non es
C'om li don penedensa aital can mestier es,
Que segon lo peccat y sial contrapes;

401 *Il doit manquer après ce vers un vers contenant le sujet de* plantet; *ou* per entendre, *que je n'entends pas, est-il corrompu ?*

415 E qui .j. veguada es forfag ni perpres
Non deu recebre pena per doas ni per tres,
Car de leu o pot perdre qui de leu o a pres.
Qui bes penet nis plora, aqui val la merces,
Aquo es la mezina que donals bos conres
420 De l'amistat de Dieu can lo bon cor y es.
Dos ploramens y a que autres a la fes
Que nos fai l'us ab l'autre pus ques fa mal ab bes.
L'us plora e sospira car y pert son arnes,
Sa cauza e so moble que avia conques,
425 E non pessa de l'arma que capdelada es;
So es a luy vejaire, mas yeu non o dic jes :
La voluntatz lo cocha de quel vaissel es ples
E(n) la mala semensa de que noirida es,
Que ja nos perdria per metje que y vengues.
430 Ja d'aquel ploramen non issira lunh bes.
De l'autre ploramen podetz auzir cals es :
Aquest mou d'ins del cor e del cor mou lo bes
E la devocio de l'home en cuy es;
Aquel planh e sospira lo destric que y a pres,
435 Car non a Dieu servit ni so que de lui es,
E plora la gran tarda els jorns els ans els mes
Car non a esplechat sa lucha e sos bes
El servizi de Dieu, don se ten per mespres.
Aquel ploramen val a qui obra sa fes.
440 Devocios de lagremas can le bon cor y es
Es mot plazens a Dieu d'aquel cuy es promes,
D'aquel parla l'apostol aichi com escrig es :
In quacumque die invocavero te, etc. (Ps. LV, 10.)

IX.

Heretje, .viij. veguadas t'ai proat e vencut,
D'ueg mals de descrezensa t'ai messsorguier [rendut?]
445 Per bonas guerentia[s] que son de lonc crezut
D'apostols de prophetas, mais petit m'an valgut,

421 *Le second hémistiche ne me semble pas donner de sens. On n'obtiendrait qu'un sens assez faible en corrigeant* que autreia la fes. *Il se pourrait qu'il y eût une lacune entre les deux hémistiches.* — 429 *Vers trop court; on peut corriger* nos *en* non se. — 440 *Fol.* cxxiiij *r° b.* — 443 *Le vers commence par un* I *majuscule en couleur, qui sans doute a été mis là par erreur.*

Que tot cant y semem obri ab ma perdut.
S'aquestas .viij. veguadas non t'an cofes rendut,
La novena enten que a mais de vertut,
450 Quet tornara vas Dieu que as desconogut,
Ab quem diguas vertat cant t'o aurai mogut.
On atrobas escrig ni don o as avut
C'aquel teu esperit que tu as receuput
Sìa d'aquels del cel que sai foron plogut
455 Que y ponhero .ix. dias ans que fosson cazut,
Per que d'aqui en sai mas aquo fo vengut.
Ni jove ni vielh non o y a pueys avut;
Mais aquel que cazero, que son endevengut,
Princeps vieus e diables d'ifern, so sabem tut.
460 E tu dizes d'aquels que trobaran salut,
Que tornaran en gloria lai don foron mogut!
Aras vejas, heretje, si as ben lo sen perdut,
Que l'esperit maligne foron tug deceuput
De l'amor de l'autisme per lo peccat sauput
465 De l'angel Lucibel que fo endevengut
Ques pesset en son cor, per que o ac tot perdut,
Que s'egales ab Dieu, ab la sua vertut;
Tan tost no so pesset que nol fos conogut :
Ab tota sa companha qu'eron de son crezut
470 Trabuqueron aval : d'angel[s] qu'eron vezut,
Preclars e resplandens eron endevengut,
Que torneron diable fer, negre e morrut,
Que jamais per lunh temps non trobaran salut,
Remezi ni merce, que tot o an perdut.
475 S'aiso degues esser, mal serien devengut.
Sil gaug de paradis que Dieus a conogut
Recobraran diables pus cors aurian perdut,
Totz aquels et aquelas que son pueissas nascut
Lo gaug de paradis que Dieus a conogut.

476-9 *Ces vers ne se prêtent à aucune construction raisonnable. Il me semble évident que les vers* 476 *et* 479 *font double emploi l'un avec l'autre, de même que les vers* 477 *et* 480. *Je propose la suppression de* 479 *et de* 477. *De plus,* serien, *au v.* 475, *a son sujet au v.* 478. *Ce dernier vers doit donc être rapproché du v.* 475. *Nous obtenons ainsi la leçon que voici :*

475 S'aiso degues esser mal serien devengut
478 Totz aquels et aquelas que son pueissas nascut
476 Sil gaug de paradis que Dieus a conogut
480 Recobrar l'an aquels que per dreg l'an perdut.

480 Recobrar l'an aquels que per dreg l'an perdut.
Heretje, be m'aurias malamen deceubut
S'aquel meu esperit que al cor[s] sostegut
Era d'aquels premiers que foron abatut :
Ben a .v. milia ans que aquo es avut,
485 Ieu non a[i] ges .lxx, et es ne be vendut,
E de re pus nom membra mas tan cant ai viscut;
E si d'aqui enan agues Dieu conogut
E fag totz los peccatz que anc foron avut
E de negu nom membra e m'es dessovengut,
490 Cossi m'en captenrai si n'ai l'isme perdut
E no sai si m'ai Dieu gazanhat o perdut,
Ni d'ifern ni de gloria a cal m'aurai valgut.
Quem membra de mil res c'ay vist e conogut,
Cals era mals o be al segle c'ai tengut;
495 E si d'aqui en sa era aiso vengut
Que l'esperit ni l'arma agues aitan viscut,
Ja no fora per re, tan ai bon cor avut,
E sai estar membrat, que nom fos sovengut
O de pauc o de trop d'aitan com ai viscut.
500 Aiso qu'esser non pot non pot esser crezut.
Pus azaut messorguier non ai en loc saubut,
Mielhs obras de messorguas sovendet e menut,
No fetz Marti d'Olet de lansa ni d'escut.
Motas messorguas dizes de que non t'ai crezut,
505 Mai te volria aver traïnat o pendut.

On pourrait tout aussi bien, à la place du v. 480, *admettre le v.* 477, Recobraran diables pus cors aurian perdut; *mais je ne crois pas que le v.* 479 *puisse prendre la place du v.* 476, *parce qu'il n'a pas le* si *conditionnel qui est nécessaire. Il y aurait encore un moyen de conserver tous les vers; ce serait, étant toujours admis le transport du v.* 478 *auprès du v.* 475, *de placer deux points après le v.* 477, *et de considérer* recobrar l'an *comme un conditionnel; mais je doute que cela soit légitime. On obtiendrait le sens suivant : « S'il devait en être ainsi « (= comme tu dis), tous ceux et toutes celles qui sont nés depuis [la « chute des mauvais anges] seraient venus à mal, si la joie de paradis « connue de Dieu devait être recouvrée par les diables après qu'ils auraient « (ou peut-être « après que nous aurions »,* auriam *au lieu d'*aurian) *« perdu les corps : la joie de paradis, connue de Dieu, ceux-là la recou- « vreraient qui l'ont perdue à juste titre. » Mais, outre la difficulté de faire de* recobrar l'an *un conditionnel, il semble que les vers* 476 *et* 479 *se répètent trop littéralement pour n'être pas la répétition fautive l'un de l'autre.* — 503 *Corr.* d'Olit; *voir la note de la traduction.*

Di me de cal escola as tu aiso avut
Que l'esperit de l'home, cant a lo cors perdut,
Se meta en buou, (o) en aze o en moto cornut,
En porc o en galina, el premier c'a vezut,
510 E va de l'un en l'autre, tro que y a cors nascut,
O d'ome o de femna ; aqui a loc sauput,
Aqui fai penedensa et a lonc temps tengut
E tostems o tenra, tro sia endevengut
Lo dia del juzizi, que deu cobrar salut
515 E tornar en [la] gloria el loc que a perdut.
Aiso fas tu conoisser a l'home deceuput
C'as donat al diable e l'as de Dieu mogut,
Que va de l'un en l'autre et espera salut
E cuja recobrar aco que a perdut.
520 Tot loc e tota terra que [t']aia sostengut
Degra perir e fondre, que tan mal as tescut,
Ordit e semenat lai ou hom t'a crezut.
Si aguesses la fe d'en B. Montagut
O d'en R. Vilar o d'en B. Pagut,
525 Bet foras cofessatz.

X.

Huey mai d'aissi avan non seras esperatz :
Si aras not confessas, lo foc es alucatz,
El corn va per la vilal pobol es amassatz
Per vezer la justizia, c'ades seras crematz.
530 — Izarn, so ditz l'eretje, si vos m'asseguratz
Nim faitz assegurar que no sia crematz
Emuratz ni destrug, be sofrirai en patz
Totz los autres tormens, si d'aquestz me gardatz.
E s'ieu puesc esser fis que de vos nom parcatz
535 E quem tenguatz onrat(z), que no sia forsatz,
Tant auziretz de mi dels nostres enbaissatz,
Que jes per dir a vos quem n'aian lauzenjatz,
Berit e P. Razols non sabon ab .j. datz

519 *Fol.* cxxiiij *r° c.* — 532 ben sofrirai, *ms.* ben o farai, *correction de M. Bartsch.* — 537 *M. Bartsch corrige, sans nécessité ce me semble,* Que per ver dic a vos. *Je ne sais comment M. Bartsch entend le second hémistiche, qu'il laisse sans correction et terminé par un point; je corrigerais* que m'aran (= ara ne) l. — 538 *M. Bartsch, au glossaire de la*

Segon qu'ieu vos dirai de tot can demandatz
540 De crezens ni d'eretjes, mas vuelh n'esser celatz,
Que s'ieus dic mos secretz ni m'en descobriatz
E ma cofessio e nom recebiatz
Vos nils Prezicadors, seria i gualiatz.
E dirai vos per que, be vuelh que o sapchatz :
545 Qu'ieu ai be .v. .c. homes d'aquestas mas salvatz
E mes en paradis, mai fui bisbes levatz.
Sim soi partitz [de lor] els ai desamparatz,
Trastotz aquels .v. .c. auria dessalvatz
E lieuratz als diables per far lor voluntatz,
550 En las penas d'ifern cazutz e condampnatz,
Que jamai .j. d'aquels non seria salvatz.
E que faria yeu, si pueys er' encontratz
Per los amicx d'aquels e nom recebiatz
Et er' en vostra cort escarnitz e janglatz,
555 E perdial loc de So en que yeu soy pauzatz
E caber no y podia? seria gran foldatz.
E per aco volria que y fos la fermetatz
Del laissar o del penre, mai vengutz soy guizatz.
Mai tot en primairia vuelh be que sapiatz.
560 Qu'ieu per fam ni per cet no mi soi prezentatz,
Ni per lunha paubreyra, que vos [y] sapiatz.
Vers es que totz nos autres a hom entrecelatz
Quens gardem de l'esclau d'aquels c'om a citatz,
Que non trobon adop que lur sia onratz
565 Ni lunh plaiejamen senes covens fermatz;
Que qui pren un heretje, on que sia trobatz,
Lo deu redr' a la cort, si vol estr' escapatz.
Aisso so meravilhas majors que nous pessatz,
Que li pus car amicx els pus endomergatz
570 Que nos autri acsem, nos n'an dezamparatz
E so fach adversari et enemic tornatz,
Quens prendo ens estaco, cant nos an saludatz,
Per so qu'els sian quiti e nos autres damnatz.
Aichi cujon ab nos rezemer lur peccatz.
575 Mai ans que cocham fassa m'en sui acocelhatz,
Que soi vengutz en cort de grat e non forsatz.

Chrestomathie provençale, explique ab us datz *par « le moindre, das Geringste; » mais la construction me paraît forcée, p.-é.* no sabon ja (*ou* ges) tres datz ?

E fag vos ai amor major que nous pessatz,
Qui sap la benanansa en la cal soi pauzatz.
E dir vos ai .j. pauc si no von enojatz.
580 Ieu ai ganre d'amicx manens et assazatz
E non y a negu ques tengua per paguatz,
S'a deniers o argen, tro quels m'a comandatz.
D'avers e de comandas soi be atessaratz,
Que totz nostres crezens ne tenc acabalatz;
585 Que pauc n'i trobaretz paupres ni estiratz.
De vestirs a dobliers sui be apparelhatz,
De camizas, de braguas, de lanssols bugadatz,
De cobertors, de vanoas a mos amics privatz,
Quels en puesc ben servir, can los ai covidatz.
590 Sim dejuni soven, ja d'aco nom planguatz,
Que be mangi soven de fort bos cozinatz,
De salsas de girofle e de bos empastatz.
Be val peis avol carn, e bo vi giroflatz
Val be vi de tonela, e pas barutelatz
595 Val be michas de claustra; et issutz que molhatz
Val (be) mai a las vegadas, que can vos trasnuchatz
Al ven o a la plueja ni venetz tantolhatz,
Ieu m'estau dins cobert belamen et en patz
Ab [los] nostres cofraires, que y son appariatz,
600 Que m'espulgo em grato can m'en ven volontatz.
E ben a las veguadas, can m'en ven volontatz,
Si es cozi o cozina, no costa rel peccatz,
Qu'ieu meteis m'en absolvi, can ne so devalatz.
Non y a descrezensa ni tan mortal peccatz,
605 Qui quels digua nils fassa, que no sia salvatz,
S'a nos autres s'en ve, (en) aissi o entendatz,
Per me o pel diague que m'estara de latz.
Vecvos la benanansa en que ieu soi pauzatz.
E s'ieu la vuelh giquir, car conosc qu'es peccatz,
610 E prenc la fe de Roma, vuelh que m'o graziscatz
E que sia receuputz, coma us homs onratz.
Ermengaut de Figueyras fo mon pair' apelatz,
Cavaliers pogr' ieu esser si astres m'en fos datz;
E s'ieu no soy el segle garnitz ni espazatz,
615 Vuelh o esser de Dieu, mas vos m'o cosselhatz.
A vos o dic, n'Izarn, car es enrazonatz

599 *Fol.* cxxiiij *v°* *a.* *Ms.* que soy.

De rimas, de romans, et es endoctrinatz,
Que lunhs homs de las terras, e sia quieus vulhatz,
De rimas, de romans non es mielhs assajatz.
620 De [las] .viiij. questios que denan me pauzatz
Em prezicatz tot jorn, me sui acocelhatz,
Que totas las creirai e mai, si m'en mostratz,
Per los bos testimonis que vos me amenatz
E per las guerentias que denan me pauzatz.
625 Per las vostras paraulas vuelh esser batejatz
E tornatz a la fe que vos me sermonatz,
Vos e fraire Ferrier, a qui poder es datz
De liar e de solvre, cals que sial peccatz,
D'eretj' o de Baudes o dels Essabatatz.
630 E qui de mieus demanda, qui es lo cofessatz,
Vos lur o podetz dire, car sera veritatz,
Qu'e[s] Sicartz de Figueiras, lo cals es cambiatz
De tratotz sos mestiers.

XI.

C'aissi coma sol esser enemics e guerriers
635 De la gleiza de Roma, huey mai ira estiers,
Qu'encaussarai heretjes, crezens e lauzengiers,
Que ja amor ni tregua que valhan .iij. deniers
Non trobaran ab mi : e s'anc fui plazentiers
A P. Capella ni a sos captaliers
640 Ni a Jo. del Colet amic ni pariers,
Huey mai d'aissi enan lor serai aversiers.
Si covertir nos volon, ans que venga febriers,
Trastotz los farai penre a nostres escudiers.
Berit e P. Razols e Ricart lo portiers
645 Sabran be las estradas els camis traversiers,
Los cluzels e las balmas els passes els sendiers
E ben las cavarotas on rescondols deniers,
E nom podon guerir qu'ieu nols tenga premiers,

617-19. *Il est certain que* de rimas de romans *est fautif dans l'un des deux cas, probablement dans le premier; on n'a, pour remplacer la mauvaise leçon, que l'embarras du choix :* De lati e d'estorias, *ou* De totas las .viij. artz, *etc. M. Bartsch corrige ainsi, en supprimant un vers :* ... car etz enrazonatz. | De rimas, de romans et es endoctrinatz, | Que nulhs homs de las terras en es mielhs assajatz. *Il faudrait toutefois, au dernier vers,* non es m. a.

Ja nous i calra esser vos ni fraire Ferriers,
650 Si covertir nos volo vistz nostres messatgiers.
— Sicart, ben aias tu : aquel Dieus drechuriers
Que formet cel e terra, las aiguas els tempiers
El solelh e la luna ses autres parsoniers,
Te done que tu sias d'aquels lials obriers
655 Que Dieu mes en la vinha, c'aitan det als derriers
Can los ac alogatz, coma fetz als premiers.
Tu seras .j. d'aquels, si vols esser entiers,
C'aisi com as estat pervers e messorguiers,
Que sias vas la fe lials e vertadiers.
660 Mais a greu post hom creire aitals penedenciers
Ques volvo per paor que sian bos fazendiers,
Contra lur consciensa arditz e batalhiers.
Hom c'a estat heretje, princeps e celariers.
De la mala semensa don es ples lo celiers
665 Be sera bos lo metge e ricx lo despessiers
Si sap donar metzina que n'iescal poiridiers
Ni la malaventura, tan es dur lo mortiers.
Si tu non i est d'aquels, Sicart, ben t'a mestiers
Que o demostres en obras, que no y sias tarziers
670 Nit dobles de coratjes mai ferm e vivaciers;
D'encausar heretgia sia tos cossiriers.
E si vols esser ferms, lials ni vertadiers
El negoci de Crist que ten fraire Ferriers,
Bos er lo gazardo e mielher lo loguiers.
675 Dieu promet lo sieu regne als sieus perseveriers
Que perseveraran tro a lurs jorns derriers
En fag de bonas obras de grat e voluntiers :
Las persequtios els trebalhs sovendiers
Sofrira, per drechura aquel er parsoniers,
680 Del gaug de paradis sera us companhiers,
L'apostol o retrais mai o dis premiers
Sant Mathieu o autorgua us evangelistiers
Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum celorum (Matth. V, 10.) *Et qui perseveraverit usque in finem hic salvus erit* (Id. x, 22). Quod ipse prestare dignetur qui est benedictus in secula seculorum. Amen.

TRADUCTION.

I. Dis-moi, toi hérétique, parle-moi un peu [1], car tu n'es guère disposé à parler de ton propre gré, et tu ne le feras que contraint et forcé, selon ce que nous avons appris. Il me paraît que tu as insulté Dieu, [5] renié et abandonné ta foi et ton baptême, puisque tu crois que le diable t'a formé et créé, et qu'après avoir fait et ourdi tant de maux, il peut donner le salut. Tu en as menti, tu as reçu cette doctrine à une mauvaise école; [10] tu as faussé et détruit ta qualité de chrétien. La vérité est que Dieu a créé l'homme et l'a formé de ses mains, selon qu'il est écrit : *Manus tuæ fecerunt me et plasmaverunt me* [2].

II. Voici un témoignage que Dieu forma et créa l'homme, la femme ensuite [3], [15] le prince de l'enfer, en qui tu as la foi, n'y étant pour rien. Nous savons tous ce que le diable a toujours fait, qu'il n'eut jamais ni le pouvoir ni le mérite de rien faire ni dire de bien; comment donc aurait-il pu faire l'homme plus grand qu'il n'était lui-même, [20] lui donnant le salut duquel lui, créateur, était exclu? Il t'aurait, certes, donné plus qu'il ne se réservait à lui-même. Tu n'as pas dépassé cent ans, tu ne les as même pas atteints, ce me semble, et ton père le diable, celui qui t'a créé, selon ce que tu dis, il y a plus de cinq mille ans que merci lui a été refusée [25] et qu'il n'a demandé un pardon qui ne lui eût pas été accordé. Tout l'or et tout l'argent que renferme ce monde, il l'eût donné pour un peu de merci ou de salut, mais il voyait bien qu'il ne l'obtiendrait pas. Et toi qui en as à revendre, qui en as plein le ventre [30] de ce saint esprit qui te vient en telle abondance, que tu le portes en ta bourse ou le tiens en ton sein, de façon que tu en peux procurer le salut de tout homme qui t'adore et croit en toi, commence donc par sauver ton père (le diable); ce serait un acte de merci! Je ne veux pas d'une fausse créance [35] d'après laquelle l'homme serait fils du diable. Mais il est vérité que Dieu a créé l'homme à sa semblance : *Formavit Deus hominem ad imaginem et similitudinem;* qu'il lui a inspiré

1. Ces paroles renferment un ordre, ce qui explique le « car » qui suit.

2. Je ne répète pas les indications de source que j'ai données ci-dessus dans le texte.

3. Le texte annoncé est celui qui vient plus bas après le v. 36. Il faut le compléter par la fin du verset : *masculum et feminam creavit eos.*

son esprit et lui a donné le pouvoir de faire le bien : *Et inspiravit in faciem ejus spiraculum vitæ;* qu'il lui a promis sa gloire pour le temps présent et pour un avenir infini. Dieu honore et protège les justes et les droituriers; [40] il exauce leurs prières quand ils lui crient merci. Le prophète, qui onques ne mentit, l'atteste : *Oculi Domini super justos, et aures ejus in preces eorum.*

III. Voilà deux témoignages authentiques et bons. Aussi je veux que tu répondes à mon troisième argument; si le premier et le second ne me réussissent pas, [45] le troisième te vaincra, bon gré mal gré. Tu affirmes donc que le diable t'a fait de la tête aux pieds, chair, os, membres, tout ton individu. Eh bien! tu en as menti, et je te dirai comment. [50] Nous ne trouvons pas écrit dans les œuvres de Salomon, ni chez aucun prophète ni apôtre, qu'œuvre de diable puisse procurer le salut. Et le Saint-Esprit non plus n'a jamais été assez vil pour établir sa résidence en un réceptacle formé par le diable. [55] Et toi, tu en fais (du Saint-Esprit) meilleur marché que de lard, puisque, par la seule imposition des mains, tu opères le salut de ton compagnon[1]. Tu te garderais bien de prêcher en église ni en place, tu ne consens à dire ton sermon que dans les halliers, les bois, les buissons[2]. [60] Là sont dame Domergua, Rainaut, Bernadon, Garsens ou Peironnelle, qui filent leur quenouille, tout en expliquant l'évangile : ainsi en va-t-il, ainsi fut-il. L'un tisse, l'autre file, la troisième fait son sermon, racontant comment le diable est l'auteur de toute la création. [65] Jamais on ne vit pareille troupe, tous parfaitement ignorants de l'a b c, et croyant rogner à Dieu ses possessions. Pourtant l'empereur glorieux ne saurait perdre la valeur d'un bouton de ce qui doit lui revenir. [70] Nous avons à suffisance des témoignages, ceux dont nous avons besoin, portant qu'il a créé le ciel et la terre dans leur entier : le soleil, la lune, les étoiles qui s'y trouvent, il les appelle fils et frères, comme étant ses créatures. David le saint prophète [75] parle

1. Le *consolamentum*, voy. Schmidt, *Hist. et doctrine des Cathares ou Albigeois*, II, 119-29. La forme selon laquelle s'administrait ce sacrement nous a été conservée par le rituel cathare du ms. de Lyon publié par Cunitz; voy. Reuss et Cunitz, *Beitræge zu den Theologischen Wissenschaften*, IV, 21-8.

2. Déjà, en 1025, l'évêque Gérard de Cambrai reprochait aux Cathares d'Arras de se réunir « in lucis, in biviis, aut etiam intra pudenda septa latrinarum » (Schmidt, II, 121, note). Ce n'était pourtant pas leur faute s'ils étaient obligés de se cacher.

avec autorité sur ce sujet : *Filii tui sicut novellæ olivarum in circuitu mensæ tuæ.* Or vois, hérétique, quelle trahison tu fais quand l'homme, qui est fils de Dieu, tu l'appelles fils adultérin! quand tu lui donnes un autre père, de qui il ne fut onques! Tu as menti comme un larron, [80] car tu es larron d'âmes, ce qui ne plaît à Dieu. Actuellement je vais t'écraser avec un autre argument : si le diable a fait l'homme, selon ta parole mensongère, il faut alors qu'il ait fait Dieu qui fut mis en croix, Dieu qui, avant la passion, s'est appelé lui-même homme. [85] Saint Luc l'évangéliste nous l'enseigne. Ne voulant pas échapper aux tourments du martyre et de la mort, pour parler bref(?), et afin que le sacrifice fût consommé, Dieu leur dit, nous le savons avec certitude : [90] *Ecce homo*[1].

IV. Il leur dit : *Ecce homo,* et ainsi s'accomplit ce que les prophètes avaient annoncé. Considère le témoignage que je viens de te montrer. Alors même que je ne t'aurais parlé d'aucun autre, celui-là devrait te rendre vaincu et confessant ton erreur. [95] Toi, tu n'as d'autorités pour rien que tu dises; aussi chacun doit-il repousser tes fausses croyances.

Je veux encore que tu me dises pourquoi tu as renié ta foi, ton baptême et ta qualité de chrétien; pourquoi tu enlèves à Dieu son pouvoir, [100] et lui fais tort, en disant que c'est le diable qui t'a créé. Il n'était pas chrétien, celui qui a imaginé de donner au diable les créatures de Dieu. Mais supposons qu'il en soit comme tu le prétends, [105] selon ta conscience et ta pensée : s'il (le diable) est père et toi fils, il t'aura donc laissé en héritage mille fois plus qu'il ne s'est laissé à lui-même. Si tu peux sauver un homme, le tirer du péché, tandis que tu ne l'en peux tirer, lui qui t'a donné un tel pouvoir, [110] il m'est avis que tu as bien mal réussi, quand tu aides les autres et abandonnes celui-là[2].

Je m'émerveille, lorsque j'y réfléchis, où tu as pu trouver un maître qui t'ait enseigné que, par la seule imposition des mains, tu puisses sauver autrui. [115] Ce n'est certes pas Dieu qui a donné à ta main coupable de tant de maux, si elle est l'œuvre du diable, le pouvoir de tenir et de manipuler le nom consacré de

1. A-t-il été ici omis un vers où il serait question de Pilate, ou l'auteur a-t-il commis une confusion? Le fait est que c'est Pilate, et non Jésus, qui prononce les mots *Ecce homo.* Ajoutons que cette parole est mentionnée, non par Luc, mais par Jean.

2. C'est le raisonnement qu'on a déjà vu aux vers 19 et suiv.

Dieu, le nom du Saint-Esprit qui t'a illuminé [120] . . . . [1] Toute personne fausse qui a imaginé qu'on ne peut opérer le salut sinon par l'imposition des mains, puisse Dieu la confondre, le roi de majesté! Tu aurais bien dupé saint Pierre et saint Paul, [125] tant de saints et tant d'apôtres qui souffrirent le martyre, s'ils devaient être damnés tandis que tu te considères comme sauvé.

Je voudrais bien te convertir; mais je t'ai trouvé si dur, si plein d'iniquité, qu'il ne me paraît pas probable que je te voie jamais raisonnable. [130] Si les témoignages que je t'ai opposés ne suffisent pas à t'amener à conversion, à te faire confesser ton erreur, je t'en présenterai un autre dont je ne t'ai pas encore parlé, un témoignage sincère, de grande autorité, rempli du Saint-Esprit et de la vérité. [135] Tu ne crois pas que Dieu ait créé le ciel ni la terre, ni aucune des choses visibles, présentes ou passées : tu en as menti faussement, comme un rénégat. Saint Jean l'évangéliste, dont le vol s'est élevé le plus haut, qui fut le maître de tous dans les matières théologiques, [140] qui eut la révélation du règne glorieux, a dit en l'Évangile, tout au début : « *Omnia per ipsum facta sunt et sine ipso factum est nihil.* » Après lui, en voici un autre que je t'ai préparé : c'est saint Paul l'apôtre qui nous a confirmé ces paroles par la sainte Écriture : *Et tu, Domine, in principio, Domine, terram fundasti.* [145] Ceux-là sont plus dignes de créance en tout ce qu'ils disent que Peire Capela[2], ou aucun des *déconsolés*[3], que nul hérétique ni Vaudois, que toi-même enfin, impénitent. Voilà donc quatre garants de grande autorité, remplis du Saint-Esprit et de la vérité. [150] Et si tu refuses de les croire, voici le feu tout prêt qui brûle tes compagnons.

V. Maintenant je veux que tu me répondes en un mot ou en deux si tu choisiras le feu ou si tu resteras avec nous. Nous avons la nouvelle foi avec les sept échelons [155] qu'on appelle sacrements et que tous nous devons croire pour opérer notre salut. Le premier est baptême, l'autre confession, le troisième mariage, le quatrième extrême-onction, le cinquième confirmation, [160] le sixième eucharistie, le plus élevé de tous, devant lequel toute créature

1. Vers, probablement corrompu, que je n'entends pas.

2. Hérétique albigeois connu d'ailleurs; voy. ci-dessus, p. 237, 239.

3. Il y a ici une sorte de jeu de mot, *desconsolat* au lieu de *consolat*, qu'on retrouve fréquemment dans le registre de l'Inquisition publié par Limborch « ... et apellat hereticos perfectos seu consolatos, *imo verius desolatos* ». *Liber sententiarum Inquisitionis Tholosanæ*, p. 37, 92, etc.

doit s'incliner, qui tous les jours de l'année opère pour nous des miracles. Si coupable soit le prêtre, qu'il ait la conscience pure ou chargée, [165] le sacrement ne peut manquer de s'accomplir, digne et précieux [1], quand commence la consécration et l'acte saint, l'hostie étant dans le calice et le vin au-dessous, par l'effet des saintes paroles et des prières que Dieu prononça de sa bouche et nous a prescrites. Les très saintes et dévotes paroles font descendre nécessairement, avec des bénédictions, le corps de Jésus-Christ se livrant lui-même à nous, en sorte que l'hostie devient chair, et que le vin placé au-dessous devient son sang digne et précieux, [175] qu'il répandit sur la croix pour notre salut. Ainsi se fait par parole l'incarnation du corps de Jésus-Christ, qui s'est livré à nous, et par parole aussi s'est faite la résurrection [2]. Ainsi dois-tu croire, comme nous le croyons, nous [180] et tous nos couvents composés de bons catholiques qui croient les préceptes [de Dieu].

VI. Je veux encore te provoquer sur d'autres points : sur le mariage, pour quel motif tu nies qu'on puisse se sauver en étant père[3]. [185] Tu mens par la gorge, comme faux et traître. Nous avons abondance de témoignages, de garants, que le mariage est une digne et sainte institution établie par Dieu pour l'accroissement du genre humain, pour faire offrande de personnes[4], [190] pour repeupler le monde après la chute des anges .... qu'orgueil et outrecuidance précipitèrent hors du ciel. En compensation, il plut à Dieu de créer l'homme et la femme, [195] et il leur imposa telles coutumes qu'ils ne formassent plus qu'une chair et un ensemble : *Et erunt duo in carne una. Propter hoc relinquet homo patrem et matrem, et adhærebit uxori suæ,* et une volonté, un accord; et que, pour vivre en cet état, l'homme abandonnât ses parents, son père, sa mère,

1. Dogme tout à fait contraire à celui des Cathares, qui, dans le sens opposé, allaient jusqu'à croire que la faute commise par un de leurs ministres, un *parfait,* détruisait l'effet du *consolamentum* administré par lui ; voir plus loin la note sur le v. 551. Dans les « articuli » publiés par Vaissète, III, pr. 371, on lit : « Dicunt quod sacerdos existens in mortali « peccato non potest conficere corpus Christi. »

2. Il n'est pas question du sacrement de l'ordre.

3. Le commerce sexuel, aussi bien dans le mariage qu'en dehors, était absolument réprouvé par les Cathares, mais vraisemblablement pour les parfaits seuls ; Schmidt, II, 87-9.

4. L'auteur veut parler des enfants offerts à l'Église par leurs parents ; voy. Du Cange, *oblati.*

et de même frères et sœurs. [200] Saint Paul l'enseigne, et dit que l'époux doit posséder l'épouse, et l'épouse son époux, avec mutuels égards, car mieux vaut se marier que souffrir les aiguillons de la chair : *Melius est nubere quam uri*. Il n'y a aucune sorte de chasteté qui soit plus agréable [205] à Dieu que le mariage, quand il est observé loyalement; mais vivre dans la chasteté est plus méritoire encore pour ceux qui savent se contenter[1] en gardant leur virginité. Dieu a sagement institué le mariage[2], [210] afin que les gens puissent se sauver et vivre loyalement, faisant des fils et des filles, et accroissant leur race. Le premier miracle que Dieu fit après sa venue sur terre, ce fut quand il changea l'eau en vin [215] aux noces qui eurent lieu à la cour d'Architriclin[3]. Dieu ne fût certes pas venu à des noces, s'il y avait eu mal ni péché, ni rien de déshonnête. Et toi, mauvais hérétique, tu es si inintelligent, que rien de ce que je te démontre par tant de bons garants, [220] tels que Dieu et saint Paul, ne te convainc, ne peut t'entrer dans l'esprit. Aussi le feu se prépare, et la peine et le tourment par où tu dois passer.

VII. Avant que je te donne congé et te laisse entrer dans le feu, [225] je veux disputer avec toi de la résurrection, car, selon ta croyance et selon ta pensée, selon ta fausse ordination[4], qui t'a fait renier tout ce qui devrait procurer ton salut, tu ne crois pas qu'homme ni femme puisse ressusciter [230] dès qu'il est devenu de la poussière et de la terre, ni qu'il vienne se défendre devant le jugement où tous nous devons aller. On ne doit pas croire que la parole de Dieu puisse dévier, qu'elle ne doive pas s'accomplir. Si la tête de l'homme était là-bas outre-mer, [235] l'un de ses pieds à Alexandrie, l'autre au Mont-Calvaire, une de ses mains en France, l'autre à Auvillars[5], le corps en Espagne, où on

1. Ou « contenter Dieu ; » *sos* est amphibologique.

2. Il y a au vers 208 *Dieus* et au v. 209 *Jhesu Crist*, qui paraissent être le sujet commun d'*establic*. A la rigueur, on pourrait traduire, en considérant *adhordènamens*, non plus comme un adverbe, mais comme un substantif : « C'est pourquoi Dieu a institué les ordres (pour ceux qui veulent vivre en état de virginité) et que Jésus-Christ a institué le mariage. » Mais, pour en arriver à ce sens, il faut beaucoup solliciter le texte.

3. On sait que les gens du moyen âge ont pris l'*architriclinus* de Jean, II, 9, pour un nom propre (voy. Du Cange, sous ce mot).

4. *Orde* pourrait aussi vouloir dire secte; mais on verra plus loin que l'hérétique ainsi interpellé avait dans l'église cathare le titre d'évêque.

5. Tarn-et-Garonne, arrond. Moissac; « lieu inconnu, » dit entre ( ) l'abbé Millot.

l'aurait porté, l'eût-on brûlé, réduit en cendres à le pouvoir jeter au vent, le jour du Jugement il lui faudrait se reformer [240] dans la forme même qu'il avait au jour de son baptême. On le trouve dans la sainte Écriture : *Et in carne mea videbo Deum salvatorem meum, quem visirus sum ego ipse et oculi mei, etc. Carnis resurrectionem, etc.* De même que Dieu ressuscita, nous devons, nous aussi, ressusciter. Notre foi serait ruinée (?), s'il n'en devait pas être ainsi. Nous savons que l'ange dit — [245] nous pouvons le prouver par maint texte des Écritures — que tous les morts doivent sortir du tombeau alors qu'ils entendront retentir la voix de Jésus-Christ[1]. Ce sera là un jour de joie [pour les uns] et de larmes [pour les autres], où tous, forcément, il nous faudra aller [250] pour entendre le jugement que nous aurons à subir. Là, nous serons jugés comme nous devrons l'être, selon les œuvres qui seront trouvées en nous. Il (J.-C.) appellera franchement, courtoisement ceux qui seront à droite, espoir qui doit donner la joie [255] à tout homme qui sait vivre dans les bonnes œuvres : « *Venite benedicti,* recevoir et occuper le royaume de mon père, que Dieu vous a fait préparer pour être votre récompense dès le commencement du monde. [Il vous l'a fait préparer] à vous qui me donnâtes à manger quand vous me vîtes avoir faim, [260] qui me donnâtes à boire quand vous me vîtes avoir soif, qui me vêtîtes et me mîtes à l'abri me voyant trembler de froid. » Voilà ce qu'il dira aux bons. Quant aux autres, il les mettra en enfer, parce qu'ils n'ont accompli aucune des œuvres que vous m'entendez énumérer. [265] Cela est écrit, et tu peux le trouver. Et tu dis, hérétique, une chose qui ne se peut faire, qui ne peut advenir, qui ne peut s'accomplir : tu dis qu'une chair nouvelle viendra revêtir les âmes des hommes qui doivent être sauvés[2]. [270] C'est un grand mensonge auquel on ne doit pas prêter l'oreille. Si Peire Capela me pouvait le prouver, ou Joan del Colet[3] ou quelqu'un des vôtres,

1. Allusion à Matth., xxviii, 5 ?

2. Il s'agit ici, sans doute, d'une opinion particulière à quelques membres de la secte ou d'une croyance mal comprise par l'argumentateur, peut-être de la croyance relative aux êtres célestes précipités du ciel au commencement du monde (voy. Schmidt, *Hist. et doctr. des Cath.*, II, 49-50), la croyance générale des Cathares en ce qui concerne la résurrection générale au jour du jugement dernier étant que cette résurrection s'appliquerait aux âmes seules, à l'exclusion des corps (Schmidt, II, 48-9).

3. Mentionné dans le procès-verbal de l'Inquisition cité ci-dessus, p. 239.

qu'une autre chair quelconque viendra profiter [à la place de notre propre chair] du bien que Dieu nous ordonne de faire, [275] si par aucun texte tu peux le démontrer, ou par aucun témoignage, je veux aller avec toi ; je me rendrai hérétique, si tu peux prouver cela. Et qui mettrait tous ses efforts à macérer son corps, à accomplir de bonnes actions, à répandre des aumônes, à jeûner les vendredis, [280] s'il perdait le lòyer auquel il a droit? que ferait-il l'homme juste qui doit vivre à tout jamais dans la joie du paradis, à qui Dieu l'a promis et doit l'accorder, si une chair nouvelle et étrangère, qui ne put onques rien dire ni faire [285] de bien, venait le chasser, le déposséder de sa place[1] ? Il n'est pas possible que rien de ce que Dieu a promis ne s'accomplisse. Supposons maintenant qu'il en doive être ainsi : voici un argument avec lequel je vais te terrasser. [290] Si la chair trépassée ne devait pas reparaître pour entendre le jugement prononcé par Dieu et recevoir la sentence qu'elle aura à subir, contre qui Dieu pourrait-il porter sa plainte et manifester sa rancune, et avec qui pourrait-il se congratuler et se louer [295] du bien et du service qu'il a à récompenser? Si Dieu ne doit pas accuser la chair dont tu parles[2], parce qu'elle n'a fait ni bien ni mal qui puisse motiver une accusation, et si nous[3], ici-bas, nous ne pouvons pas nous rendre là-haut, à qui Dieu aura-t-il affaire, et qui doit-il accuser? [300] Dira-t-il aux âmes de venir se défendre, elles qui n'ont chair ni os pour visiter les pauvres, ni faire les aumônes, ni donner à manger, qui n'ont maison ni cabane où donner asile[4] ?

1. Les deux parties de la phrase se raccordent mal, soit par un défaut de rédaction, soit par suite d'une lacune.

2. La chair nouvelle, prêtée aux âmes lors du jugement dernier.

3. C.-à-d. nos corps.

4. L'argumentation bizarre de l'inquisiteur repose sur l'idée qu'on se faisait au moyen âge des rapports du corps et de l'âme. On considérait l'âme et le corps comme deux êtres ayant chacun sinon une existence indépendante, du moins des tendances différentes ou même opposées. L'âme, représentant le bon principe, doit avoir la direction : *Dame ert li ame et sers li cors*, dit un ancien poème français (*Romania*, VI, 331, v. 52), pour indiquer la condition d'un homme qui vivait saintement. Le corps symbolisait la tendance au mal ; on allait jusqu'à admettre qu'il pouvait pécher par lui-même : « Quoi que fasse le corps, le Saint-Esprit enseigne l'âme », lit-on dans le poème de Boëce (v. 155) ; et maints textes nous montrent qu'on considérait comme possible de laisser peser sur le corps seul la responsabilité des fautes commises ; voy. la *Chanson de la Croisade contre les Albigeois*, vv. 3483-5 et la note de ma traduction.

Il s'agit maintenant de répondre, hérétique ignorant[1]; — [305] mais tu n'as pas d'avocat qui te puisse aider, — qui recevra les récompenses ordonnées par Dieu, et le royaume céleste que doivent habiter les justes et les droituriers, tandis que les autres, pour leurs méfaits, subiront les peines de l'enfer que [310] le cœur ne saurait imaginer, la bouche décrire[2], les yeux regarder, tant elles sont pénibles à recevoir et cruelles à endurer. Ces peines, Dieu les doit imposer, assigner, plus encore qu'à aucun diable d'enfer à vous, hérétiques, car vous vous faites prier [315] et adorer comme Dieu[3]. Tu as fait renier leur foi et leur baptême à tant d'hommes, à tant de femmes, tu leur a fait abandonner leur Dieu, ce Dieu qui, selon toi, ne peut opérer le salut de personne et n'a rien créé des choses visibles et tangibles! [320] Tous les péchés du monde que l'on peut dire ou faire par bouche ou par main doivent céder le pas au fait d'hérésie, à bien juger. C'est pourquoi les Prêcheurs n'ont pas de cesse, le savant Huc Arnaut non plus ne s'y est pas épargné(?), [325] et c'est pourquoi les hérétiques pleins de fausseté lui ont coupé la tête[4]. Frère Bernart de Caus[5] a marché sur ses traces. Quiconque veut ne pas aller au-delà du droit, devrait les imiter. Ils[6] ont décidé entre eux que tout homme qui voudrait se confesser[7], revenir à la foi, se réconcilier, [330] ils le garantiront contre le bûcher et l'emprisonnement, sans qu'il ait à redouter aucune preuve qu'on pourrait alléguer contre lui, et ils lui imposeront une péni-

1. *Bacalar*, mot dont l'origine reste toujours à trouver, a plus d'un sens. J'incline à croire qu'il est ici employé sans précision, avec une intention méprisante, en un sens dérivé de celui qu'il a ordinairement au midi, « paysan, » et par suite homme ignorant, grossier.

2. Imité d'Isaïe LXIV, 4; cf. I COR., II, 9.

3. L'accusation d'avoir adoré des hérétiques est constante dans les procès-verbaux de l'Inquisition; elle repose du reste sur une équivoque, car cette prétendue adoration n'était qu'une forme de respect.

4. Si, comme il semble, il est fait ici allusion au massacre d'Avignonet, Huc Arnaut devrait être identifié avec le dominicain Guillaume Arnaut; voy. Percin, *Monumenta conventus Tolosani O. Fr. Pr.*, p. 52.

5. Bernart de Caus fut l'un des dominicains nommés inquisiteurs pour remplacer les inquisiteurs tués à Avignonet en 1242. Il exerça ces fonctions de 1243 à 1249 et mourut en 1252; voy. Percin, *Monumenta conventus Tolosani O. Fr. Pr.*, p. 53-4. Son surnom est écrit par Perrin *Cancio*, au lieu de *Caucio*, erreur qui de là a pénétré dans d'autres ouvrages. On a vu plus haut, p. 244, un témoignage sur B. de Caus.

6. Les Dominicains.

7. Et particulièrement confesser le crime d'hérésie.

tence facile à supporter, sans confiscation de ses biens. Ainsi les traitent-ils, à condition de les trouver dans la vérité. [335] Et si on voulait dire d'eux qu'ils se comportent mal, qu'ils risquent leurs âmes pour celles des autres[1], [je dirais] que le seigneur pape, qui les maintient à leur poste et qui jamais, pour aucun espace de temps, n'a voulu les remplacer, ne les y laisserait pas s'il les voyait se mal comporter [340] dans l'œuvre de Christ; il les ferait remplacer par d'autres[2]. Je veux abréger mon sermon. Tous ces arguments que vous m'entendez exposer, je les ai tirés de la Bible, pour prévenir la défaillance des bons et convertir les mauvais. [345] Je ne parle pas par esprit de médisance envers personne, ni pour plaire à frère mineur ni prêcheur, mais pour défendre la foi, si Dieu nous en fait la grâce.

VIII. Hérétique, je voudrais bien qu'avant que le feu te saisît, avant que tu sentisses la flamme, si tu ne te convertis pas ce soir, [350] que tu dises ton sentiment, pourquoi tu refuses de croire notre baptême, qui est bon et saint. Dieu le dit de sa bouche, selon qu'il est écrit : *Nisi quis renatus fuerit ex aqua et Spiritu sancto, non intrabit in regnum Dei.* Aucun homme ne se peut sauver s'il n'est baptisé de l'eau de l'Esprit saint; s'il n'est baigné [355] dans son eau sainte, il est perdu et damné. Voici comme s'opère le baptême que tu as reçu. Quand l'eau est bénite, que le chrême y a été mis, que le prêtre est venu aux fonts, [360] où l'enfant mâle ou femelle a été porté, avec ses ornements, son livre et son étole, alors est fixée la foi qui sera enseignée à l'enfant[3] selon la promesse du parrain, qui fait, pour l'enfant, les déclarations nécessaires, qui renie le diable et tout ce qui dépend de lui, [la foi est fixée] par les prières du prêtre et par le signe [qu'il fait sur l'enfant]. [365] Quand l'enfant sort de l'eau, ayant reçu son sacrement, alors il est absous et quitte, telle est notre foi, de mal et de péché, de sorte qu'il ne lui en reste rien. Ce Dieu Jésus-Christ qui fut mis en croix ordonna ce baptême, [370] et lui-même le reçut, pour le sanctifier, par les mains de saint Jean-Baptiste, qui fut l'un de ses trois bons amis et l'est encore. Vois donc, hérétique, comme

1. Passage assez obscur. L'auteur se fait ici, si je comprends bien, le défenseur d'un système d'inquisition relativement mitigé, tendance qui s'accusera plus encore par la suite; il prévoit l'objection des rigoristes, selon qui les inquisiteurs risqueraient, par leur faiblesse, de perdre leurs âmes.

2. Il est exact qu'après le massacre d'Avignonet les dominicains demandèrent à être déchargés de l'office de l'inquisition; Schmidt, I, 322.

3. Sens douteux; le texte est incorrect ou mal rédigé.

tu es peu courtois, [375] toi qui as reçu ce baptême, qui est bon et saint! Tu démens ton parrain et le chrême dont tu as été oint, car tu l'as renié (ce baptême), et en as reçu un autre qui s'opère par l'imposition des mains, selon ta croyance. Malheur sur celui qui a introduit la coutume [380] que le baptême se fît par les mains d'un paysan, sortant d'entre les troupeaux, ne sachant rien des lettres ni de l'Écriture, n'ayant appris qu'à bêcher et à labourer. Son métier, c'est de dire des impiétés, des paroles de péché et diaboliques. [385] Ce n'est pas là un baptême, mais un péché, un acte d'infidélité, car ce baptême se fait sans eau, chrême ni encens. Certes, ce n'est pas ainsi que furent baptisées sainte Foi[1], ni sainte Catherine, ni sainte Agnès, ni sainte Cécile, la patronne de l'Albigeois[2]. [390] A tous les saints et à toutes les saintes qui ont reçu le martyre, il a été accordé et promis par la faveur de Dieu que chacun d'eux opérera des miracles là où son corps repose; et qui se refuse à le croire et dit que c'est faux, ne mérite pas d'être plaint s'il lui arrive mal, [395] si par malaventure il est brûlé ou mis en prison. Bien que les catholiques soient cinq fois ou trois fois plus nombreux que les hérétiques, tout irait mal si Dieu ne nous avait envoyé ici ces Prêcheurs. Par faute d'hommes instruits, la foi s'est corrompue, parce qu'il n'y avait personne pour en parler, [400] pour en prêcher, et [l'hérésie] s'est implantée partout où elle existe actuellement. Il n'y aurait ni croyant[3], ni hérétique, ni Vaudois, s'il y avait de bons pasteurs pour leur tenir tête. Les gens au cœur léger, qui ne savent rien [405] des lettres ni des Écritures ni des préceptes [de Dieu], ont bientôt fait de changer leurs croyances, si on ne les surveille pas de près; car, si on les avait surveillés de près, comme on fait maintenant, ils auraient laissé le mal et pris le bien. Aussi, seigneurs[4], faut-il que la merci [410] et la miséricorde divines descendent par la volonté de celui de qui elles émanent là où elles sont nécessaires;

1. Sainte Foi d'Agen, dont le corps fut transporté au monastère de Conques (dioc. de Rodez) entre 863 et 883; voy. G. Desjardins, *Cartul. de l'abbaye de Conques*, p. xj.

2. On sait que la cathédrale d'Albi est placée sous l'invocation de cette sainte.

3. Les hérétiques albigeois étaient divisés en deux catégories : les hérétiques proprement dits, et leurs adhérents, qu'on désignait en latin sous le nom de *credentes hæreticorum*.

4. Il semble qu'Izarn s'adresse ici au peuple assemblé, et non plus à Sicart en particulier.

il faut, à celui qui ne se déclare pas hérétique et qui ne l'est pas en effet[1], donner une pénitence appropriée, de sorte que la peine soit proportionnée au péché; [415] et qui a forfait et s'est laissé surprendre [par le péché] une fois, ne doit pas être puni pour deux ni pour trois. Une croyance adoptée à la légère se perd de même. Celui qui se repent et pleure sa faute mérite la miséricorde; elle est la médecine qui procure les bienfaits [420] de l'amitié de Dieu, à ceux de bonne volonté. Il y a deux sortes de regrets...[2], qui ne vont pas plus ensemble que le mal avec le bien. Tel pleure et soupire parce qu'il perd son harnois, sa chose, son meuble, ce qu'il avait acquis, [425] et ne songe pas à l'âme qui le dirige[3], du moins à ce qu'il lui semble; mais moi je ne dis pas cela : c'est la passion qui le pousse, le désir dont le vaisseau est rempli[4], et la mauvaise semence[5] dont elle est engendrée, et qu'aucun médecin ne saurait détruire. [430] C'est là un regret dont aucun bien ne peut sortir. Vous allez entendre maintenant quelle est l'autre sorte de regret. C'est un regret qui part du fond du cœur, et c'est le cœur qui est la source du bien, de la dévotion de l'homme chez qui ce cœur est placé. L'homme [qui a ce regret] s'afflige, soupire sur la culpabilité qu'il a encourue [435] pour n'avoir pas servi Dieu ni accompli ses œuvres. Il pleure le grand délai [à faire le bien], les jours, les ans, les mois où il n'a pas accompli sa lutte et ses bonnes actions au service de Dieu, et voit combien il s'est fourvoyé. Ce regret est méritoire pour qui met sa foi en œuvre[6]. [440] La dévotion qui se manifeste par des larmes, quand elle est sincère, plaît beaucoup à Dieu, chez celui qui la possède. C'est de celui-là que l'Apôtre[7] dit : *In quacumque die invocavero te...*

IX. Hérétique, je t'ai par huit fois réfuté et vaincu. Je t'ai con-

1. Probablement celui qui est seulement partisan (*credens*) des hérétiques.

2. Voy. la note du texte, v. 421.

3. J'entends le participe passé *capdelada* au sens actif. Quant à l'argument qui consiste à dire que ce n'est pas l'âme qui a la direction de l'individu, mais un désir émanant du corps, voy. la note 4 de la p. 272.

4. Le vaisseau, c'est l'enveloppe de l'âme, le corps. Dans la *Chantepleure* (Rutebeuf, 2e éd. de Jubinal, III, 93) :

> Quels est or li vessiaus qui le bon vin empire?
> C'est li chetis de cors qui tret l'ame a martire.

5. La prédisposition au vice, résultat du péché originel.

6. Cf. Jac. II, 20, 26 : « Fides sine operibus mortua est. »

7. Proprement : le psalmiste.

vaincu de mensonge sur huit points de foi, [445] par de bons et anciens témoignages tirés des apôtres et des prophètes, mais sans grand succès, car toute ma semence est répandue en pure perte. Si ces huit démonstrations ne t'ont pas amené à résipiscence, écoute la neuvième, qui est la plus forte, [450] qui te ramènera à Dieu, que tu as méconnu, à condition que tu me diras véritablement ce que tu en penses quand je te l'aurai présentée. Où trouves-tu écrit, où as-tu pris que cet esprit qui t'est échu soit l'un de ceux qui sont tombés du ciel comme une pluie, [455] qui mirent neuf jours à tomber [1] ? Depuis cet événement, rien de pareil n'est arrivé à personne, mais ceux-là qui sont tombés sont devenus princes et vifs diables [2] d'enfer, comme nous le savons tous. [460] Et toi, tu dis que ces anges déchus obtiendront le salut, qu'ils reprendront place dans la gloire éternelle aux lieux d'où ils ont été chassés! Vois un peu, hérétique, si tu n'as pas perdu le sens : les esprits malins ont tous été [3] détournés de l'amour du Très Haut par le péché connu [465] de l'ange Lucibel, qui imagina — et ce fut la cause de sa perte totale — de s'égaler à Dieu par ses seules forces. Il n'eut pas plus tôt formé cette pensée, qu'elle fut révélée. Lui et tous ceux de sa partie [470] furent précipités ici-bas : d'anges brillants et resplendissants qu'ils étaient, ils devinrent diables horribles, noirs, aux lèvres épaisses, qui jamais, en aucun temps, ne trouveront salut, remède ni merci, car ils sont perdus à tout jamais. [475] S'il en devait être ainsi [comme tu dis], tous ceux et toutes celles qui sont nés depuis [la chute des mauvais anges] seraient venus à mal, si la joie du Paradis, connue de Dieu, [480] devait être recouvrée par ceux qui l'ont perdue à juste titre [4].

1. On lit dans une des dépositions du *Liber sententiarum* de Limborch, p. 249 : « Item dicebant quod anime nichil aliud erant nisi illi spiritus qui de celo ceciderant propter peccata sua. » C'est l'opinion des dualistes absolus. Ils croyaient que le Dieu mauvais, étant parvenu à séduire un certain nombre des esprits célestes, avait tenté avec leur secours la conquête du ciel ; que chassé par l'archange saint Michel, il avait emmené avec lui ces esprits et les avait enfermés dans des corps matériels, créés par lui, par conséquent essentiellement mauvais, tandis que les âmes, malgré leur faute, sont, à cause de leur origine céleste, essentiellement bonnes, et rentreront un jour au ciel, après avoir fait pénitence en passant par une longue série de corps, et après avoir été définitivement purifiées par le *consolamentum ;* voy. Schmidt, II, 24 et suiv.

2. *Vif diable* est une expression courante en ancien français.

3. Cela est mal exprimé ; il faudrait : « sont ceux qui ont été. »

4. Traduit d'après la correction proposée à la note du v. 476.

Hérétique, tu m'aurais trompé[1] cruellement, si cette mienne âme qui fait vivre mon corps était du nombre de ces premiers [anges] qui furent précipités [du ciel]. Il y a bien cinq mille ans que cela est arrivé, [485] et moi je n'ai pas soixante-dix ans, en comptant largement, et je n'ai souvenir que de ce qui s'est passé de mon vivant. Si donc, pendant tout le temps qui a précédé, j'avais connu Dieu et commis tous les péchés qui se sont commis pendant cet espace, sans qu'il m'en fût resté aucun souvenir, [490] comment en pourrais-je être responsable, puisque j'en ai perdu le compte, puisque je ne sais si j'ai gagné ou perdu Dieu, si je me suis acquis des mérites pour l'enfer ou pour la gloire éternelle? Il me souvient de maintes choses qui se sont passées à ma vue et à ma connaissance, du mal et du bien qui se sont produits pendant ma vie, [495] et, si antérieurement [à ma naissance] mon esprit et mon âme avaient existé, il ne pourrait être, tant j'ai bonne mémoire, qu'il ne me souvînt peu ou prou de ce qui aurait eu lieu pendant cette première existence. [500] Ce qui ne peut être ne peut non plus être cru. Un menteur aussi ingénieux ne s'est jamais vu. Tu es plus habile ouvrier en mensonges que l'était Martin d'Olite[2] en faits d'armes. Tu dis quantité de mensonges dont je ne crois pas un mot. [505] J'aimerais mieux te voir traîné ou pendu (?). Dis-moi, à quelle école as-tu appris que l'esprit de l'homme, quand il est séparé du corps, passe dans un bœuf, un âne, un mouton, un porc, une poule, dans le premier venu, [510] et va de l'un à l'autre jusqu'à ce qu'il se soit joint à un corps d'homme ou de femme? Là, comme en un lieu désigné, il fait pénitence; il a mené longtemps cette vie et la mènera jusqu'au jour du jugement, où il doit obtenir le salut et rentrer dans la gloire [515], dans le lieu qu'il avait perdu. Tu fais croire à l'homme déçu que tu as donné au diable, le séparant de Dieu, qu'il passe de corps en corps, attendant le salut, croyant recouvrer ce qu'il a perdu. [520]

1. Je traduis comme je puis; mais *be m'aurias deceupui* ne veut pas dire que l'hérétique aurait trompé le catholique, mais que le premier, étant seul dans la vérité, aurait l'avantage sur le second.

2. Le « Martin Dolitz » de Guillaume de Tudèle, v. 2302, appelé « Martinet le Hardi » par le même, v. 2288. Aubri de Trois-Fontaines (à l'année 1212) le nomme « Martinus de Olit. » C'était un routier navarrais (Olite est une ville de Navarre) au service de Baudouin, frère du comte de Toulouse, alors que Baudouin suivait le parti de la Croisade. Il serait possible qu'il dût être identifié avec le routier bien connu Martin Algais ; voy. mon édition de la Chanson de la Croisade, II, 522-3.

Tout lieu, tout terrain qui t'a porté devrait périr, s'abîmer, pour le mal immense que tu as tissé, ourdi, semé, là où on t'a cru. Si tu avais la foi de Bernart Montagut, de Raimon Vilar, de Bernart Pagut[1], [525] tu aurais déjà fait ta confession.

X. Désormais on ne t'attendra pas davantage : si actuellement tu ne te confesses, le feu est allumé, le crieur va par la ville, le peuple est assemblé pour voir le jugement [s'accomplir], car tu vas être brûlé.

— [530] Izarn, dit l'hérétique, si vous me garantissez et me faites garantir que je ne sois pas brûlé, ni emprisonné, ni mis à destruction, je souffrirai avec résignation tous les autres tourments, pourvu que vous me sauviez de ceux-là. Et si je puis être assuré que vous ne me sépariez pas de vous, [535] que vous me teniez honorablement, sans violence, vous en apprendrez si long sur nos missions[2], que, pour vous dire[3] à vous qui maintenant me prenez par la douceur, Berit et P. Razolz[4] n'en savent pas la valeur de trois dés en comparaison de ce que je vous dirai sur ce que vous demandez [540] touchant les hérétiques et les croyants; mais je veux être à couvert, car, si je vous dis mes secrets, et qu'ensuite vous veniez à me trahir, à divulguer ma confession, si enfin vous ne me preniez pas sous votre protection, vous et les Prêcheurs, je serais volé. Et je vais vous dire pourquoi; je désire que vous le sachiez. [545] C'est que j'ai sauvé, de ces mains-ci, bien cinq cents

1. Ce sont probablement des convertis. Je n'ai trouvé aucun témoignage sur eux.

2. Lorsque la persécution eut empêché le fonctionnement régulier de l'église cathare, les chefs de la secte durent organiser des missions, dont l'objet était de conférer le *consolamentum* aux croyants qui se trouvaient à l'article de la mort. Les traces de ces missions sont assez nombreuses. Ainsi on lit dans l'*Inventaire inédit concernant les archives de l'Inquisition de Carcassonne* publié par M. Germain, en 1856, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, un article ainsi conçu (p. 24 du tiré à part) : « 1244. Un livre en parchemin ... contenant « dépositions contre les hérétiques qui alloient en divers lieux des dio- « cezes de Carcassonne et de Narbonne et dans les maisons des malades, « pour les consoler et les obliger à se faire hérétiques... » Voir aussi Schmidt, II, 93.

3. C.-à-d., si j'entends bien, pour dénoncer les faits de la secte.

4. Ces individus — qui me sont d'ailleurs inconnus — reparaissent plus loin, v. 644. C'étaient des convertis que l'Inquisition employait à la recherche des hérétiques.

personnes que j'ai envoyées en paradis[1], depuis que je suis sacré évêque. Si je me sépare d'eux et les abandonne, j'enlève à ces cinq cents personnes le salut, et je les livre aux diables pour en faire leur volonté, [550] plongés dans les peines de l'enfer et damnés, sans espoir pour aucun d'eux d'être jamais sauvé[2]. Et que deviendrais-je, si ensuite j'étais rencontré par les amis de ceux-là, et si vous ne me receviez pas [parmi les vôtres], si j'étais raillé, tourné en dérision dans votre cour[3], [555] si je perdais le lieu de Son[4] où je suis installé, et ne pouvais plus y rentrer? Ce serait grande folie, et c'est pourquoi je voudrais qu'il y eût garantie, soit que je refuse, soit que j'accepte, dès l'instant que je suis venu avec sauf-conduit. Tout d'abord je veux que vous sachiez [560] que ce n'est ni la faim, ni la soif, ni misère d'aucun genre qui m'ont amené à me présenter, sachez-le bien. Il est vrai que nous avons été prévenus de nous garder des traces[5] de ceux qui ont été cités[6], qui n'obtiennent de conditions honorables [565] et d'accord quelconque qu'en s'engageant, s'ils veulent être épargnés, à livrer à la cour tout hérétique qu'ils auront trouvé, en quelque lieu que ce

1. En leur conférant le *consolamentum*, sacrement qui s'administrait par l'imposition des mains.

2. Les Cathares croyaient en effet que le péché commis par celui qui avait conféré le *consolamentum* détruisait rétrospectivement l'effet de ce sacrement : « Illud etiam inter supremas fatuitates dicebant quod si quis de perfectis (les *parfaits*) peccaret mortaliter ..... omnes consolati ab illo amittebant Spiritum sanctum ... et etiam salvati, pro peccato consolatoris, cadebant de cælo » (Pierre de Vaux-Cernai, ch. II; Bouquet, p. 6). L'auteur, généralement bien informé, que je viens de citer, dit seulement « cadebant de cælo »; notre poème va plus loin et fait dire à l'hérétique que, dans le cas indiqué, les âmes seraient damnées à tout jamais, assertion impossible de la part d'un Cathare. Les Cathares, en effet, croyaient que toutes les âmes d'origine divine devaient un jour retourner à Dieu, après un temps d'épreuve plus ou moins long, le *consolamentum* étant destiné à mettre fin à ce temps d'épreuve. Il n'y avait damnation que pour certaines âmes créées par le démon, et qui, en raison de leur origine, étaient nécessairement exclues du salut; voy. Schmidt, II, 51. On remarquera toute l'absurdité du discours prêté par l'auteur à l'hérétique, lequel déclare qu'il va se convertir, et cependant raisonne comme s'il croyait encore au dogme cathare.

3. Le tribunal de l'Inquisition.

4. Château situé au S.-E. de l'Ariège, où se réfugièrent, lors de la reddition de Montségur (1244), les quatre parfaits désignés par les défenseurs de la place pour sauver le trésor de la secte; voir ci-dessus, p. 240.

5. C.-à-d. de la poursuite.

6. Devant le tribunal de l'Inquisition.

soit[1]. Cela produit des effets étonnants, plus grands que ce que vous pouvez croire : nos plus chers amis, ceux qui nous sont le plus inféodés, [576] nous ont abandonnés, se sont faits nos adversaires, sont devenus nos ennemis; ils nous prennent, nous attachent, quand ils nous ont salués, pour obtenir leur acquittement au prix de notre condamnation. Ils croient ainsi racheter leurs péchés en nous vendant. [575] Mais, avant d'être serré de près, j'ai pris mon parti : je suis venu à la cour de mon gré, non contraint; je vous ai fait une grâce qui, pour quiconque sait le bien-être dans lequel je vis, est plus grande que vous ne pensez! Je vais vous en dire quelque chose, si cela ne vous ennuie pas. [580] J'ai nombre d'amis, riches et opulents, et il n'y en a pas un qui soit content tant qu'il ne m'a pas confié ses deniers ou son argent, s'il en a. Je suis largement fourni de biens meubles et de dépôts, au point que j'en tiens munis tous nos croyants; [585] aussi en trouveriez-vous peu qui soient pauvres ni déguenillés. J'ai en abondance vêtements, chemises, braies, draps lessivés, couvertures, courte-pointes, à l'usage de mes amis privés, et il m'est bien aisé de les en servir quand je les ai invités. [590] Si je jeûne fréquemment, n'allez pas me plaindre, car souvent aussi je mange d'excellente cuisine, des sauces au girofle, de bons pâtés. Le poisson vaut bien autant que de la mauvaise viande[2], et de bon vin à la girofle que du vin de barrique, le pain bluté que des miches de couvent. Être au sec aussi vaut mieux, à l'occasion, qu'être mouillé : tandis que vous passez les nuits au vent ou à la pluie, que vous arrivez trempés (?), je me tiens à couvert tranquillement et en paix avec nos confrères, mes adjoints, [600] qui me cherchent mes puces et qui me grattent[3] quand le désir m'en prend. Et si parfois il me vient une envie,

1. Les hérétiques qui échappaient au bûcher par l'abjuration s'engageaient à dénoncer leurs coreligionnaires : « ..... promittentes ..... hereticos detegere ac revelare ubicunque sciveritis eos esse. » Limborch, *Liber sententiarum*, p. 158, 202, etc.

2. Il est certain que les Cathares s'abstenaient de la viande des mammifères et des oiseaux, tandis qu'ils mangeaient du poisson (Schmidt, II, 85-6). Le motif de cette distinction ne nous apparaît pas très clairement. On peut le chercher dans la croyance au passage des âmes dans les corps de mammifères ou d'oiseaux, à l'exclusion des poissons; mais toutefois la croyance à cette métempsycose n'était pas commune à toute la secte.

3. Qui lui grattent la plante des pieds, usage fort répandu au moyen âge et qui maintenant encore subsiste en certains pays :

Li reis iert acuté e un poi sumeilla,
Un vadlet a ses piez ki suef les grata.

(Jordan Fantosme, ccv.)

que ce soit un cousin ou une cousine, le péché ne me coûte rien : je m'en donne l'absolution à moi-même, une fois démonté [1]. Il n'y a impiété ni péché si mortel [605] dont l'auteur, quel qu'il soit, ne soit sauvé [2], s'il vient à nous, croyez-le bien, par moi ou par le diacre que j'aurai près de moi. Telle est la bienheureuse situation dont je jouis. Si je consens à l'abandonner, reconnaissant que c'est péché, [610] et si j'accepte la foi de Rome, je veux que vous m'en sachiez gré; je veux être reçu comme un homme honoré. Mon père s'appelait Ermengaut de Figueiras; j'aurais pu être chevalier, si la chance m'avait été favorable [3]. Et si, en ce monde, je ne puis porter les armes du chevalier, [615] je veux porter celles de Dieu [4], puisque vous me le conseillez. C'est à vous que je le dis, Izarn, parce que vous connaissez le latin et l'Écriture [5], parce que vous êtes si instruit qu'aucun homme du pays, quel qu'il soit, ne s'entend mieux que vous à rimer et à manier la langue vulgaire. [620] Au sujet des neuf questions que vous me posez et que vous me prêchez sans cesse, j'ai pris un parti : c'est de les croire toutes, et davantage encore, si vous m'en démontrez d'autres, à cause des bons témoignages que vous me citez et des garanties que

Ou peut-être est-il fait ici allusion à l'usage ancien de se faire « tâtonner » pour provoquer le sommeil, usage sur lequel on peut voir la *Romania*, IV, 394.

1. Tout cela ne doit pas être pris à la lettre ; l'accusation de libertinage qui résulte de ce passage pourrait difficilement être appuyée d'autres témoignages; les adversaires de la secte constatent l'austérité de ses membres, tout en l'attribuant à l'hypocrisie (Schmidt, II, 152-4). Quant à l'assertion qu'un ministre cathare aurait pu se donner à lui-même l'absolution, elle est évidemment sans fondement. L'absolution du péché s'obtenait d'une seule manière : par le *consolamentum*. Si un homme ayant reçu le *consolamentum*, c'est-à-dire un « parfait, » venait à pécher, il devait recevoir de nouveau le sacrement. « Cet acte s'appelait la *reconsolation* de l'âme. Il se faisait avec la même solennité que le *consolamentum*, mais en secret et sans autres témoins que les parfaits chargés de l'accomplir, afin de ne pas attrister les fidèles et de ne pas couvrir de confusion le pécheur repentant » (Schmidt, II, 109).

2. C.-à-d. absous.

3. Il veut dire que, par sa naissance, il pouvait aspirer à la chevalerie.

4. Les armes de Dieu, ce sont les ornements sacerdotaux :

A la curt en ala sainz Thomas li bons prestre
E prist les armes Deu, que seürs peüst estre.
(Garnier de Pont-Sainte-Maxence, éd. Bekker, p. 20.)

5. Traduit d'après l'une des deux corrections (toutes deux fort contestables) présentées dans la note du v. 617.

vous m'offrez. [625] C'est par vos paroles que je veux être baptisé[1] et être ramené à la foi que vous et frère Ferrier[2] prêchez, vous à qui est donné le pouvoir de lier et d'absoudre, quel que soit le péché, qu'il s'agisse d'hérétiques, de Vaudois ou d'*ensabatatz*[3]. [630] Et si on vous demande à mon sujet qui est ce converti, vous pouvez répondre, car ce sera la vérité, que c'est Sicart de Figueiras, lequel a changé totalement de condition.

XI. Car moi qui étais l'ennemi et l'antagoniste de [635] l'église de Rome, maintenant, tout au contraire, je chasserai les hérétiques, les croyants, les trompeurs[4]; avec moi ils ne trouveront pas la moindre trêve; et si j'ai jamais été bienveillant pour Peire Capela et pour ses sectateurs, [640] si j'ai été l'ami et le compagnon de Joan del Colet, dorénavant je serai leur adversaire. S'ils ne veulent pas se convertir avant février[5], je les ferai tous prendre par nos écuyers. Berit, P. Razols et le portier Richart [645] connaissent bien les routes et les chemins de traverse, les cluses, les baumes, les passes, les sentiers, les trous où est caché l'argent, et ils[6] ne pourront faire que je ne les occupe le premier, sans que vous ayez besoin d'y être, vous, ni frère Ferrier, [650] s'ils se refusent à se convertir dès qu'ils auront vu nos messagers.

— Sicart, béni sois-tu : que ce Dieu droiturier qui a créé le ciel et la terre, les eaux, les tempêtes, le soleil, la lune, sans l'aide de personne, te donne d'être au nombre de ces ouvriers loyaux [655] que Dieu[7] mit en la vigne, donnant aux derniers

1. Cela est en contradiction avec ce qu'on lit au v. 5 : « Tu as renié ta foi *et ton baptême* » (Cf. vv. 97 et 375). Le baptême ne s'administre qu'une fois.

2. L'inquisiteur Ferrier, des Frères Prêcheurs, sur lequel j'ai réuni quelques témoignages dans une note de ma traduction de la Chanson de la Croisade, II, 222. Le dernier de ces témoignages date de 1242, mais il y a de lui, dans Doat, XXI, 313, une sentence du 30 août 1244.

3. Les hérétiques sont toujours les Cathares, très distincts des Vaudois; quant aux *ensabatatz*, c'est le nom vulgaire des Vaudois (voy. Du Cange, *sabatati*, et le texte de Bernard Gui publié par M. Delisle dans sa notice sur les mss. de cet auteur, *Notices et extraits des manuscrits*, XXVII, II, 360, note 4). Il n'est donc question ici, bien que trois désignations soient employées, que de deux formes d'hérésie.

4. *Lauzengiers* n'est ici que pour la rime, et n'a aucun sens précis.

5. Mois choisi uniquement pour la rime.

6. C.-à-d. Peire Capela et Joan del Colet.

7. Ce n'est pas Dieu, mais un père de famille qui est le personnage principal de la parabole du vigneron (MATTH., XX).

venus, lorsqu'il les eut loués, autant qu'aux premiers arrivés. Tu seras un de ceux-là, si tu veux être sincère, si tu veux être envers la foi loyal et franc, autant que tu as été pervers et mensonger. Mais on ne peut guère espérer que des pénitents [660] qui se convertissent par crainte soient jamais de bons ouvriers, qu'ils combattent hardiment contre leur conscience. Quand un homme a été hérétique, chef et celerier de la mauvaise semence dont le celier est rempli, il faudra qu'il soit bien habile le médecin, bien fourni le pharmacien [665] qui saura donner un médicament capable de faire sortir la pourriture et la maladie, tant est dure la matière! Si tu n'es pas de ceux-là [1], Sicart, il te faut le montrer par des œuvres, et ne pas être lent ni faible de cœur, mais ferme et actif; [670] il faut que tous tes efforts soient à chasser l'hérésie. Et si tu veux être ferme, loyal, franc, dans l'œuvre du Christ que poursuit frère Ferrier, bonne sera ta récompense, meilleur encore le loyer [définitif]. Dieu promet son royaume aux persévérants [675] qui, jusqu'à leur dernier jour, persévéreront de bon cœur dans les bonnes œuvres. Celui qui souffrira les persécutions, les peines répétées, celui-là aura de droit part à la joie du Paradis. L'apôtre nous le fait savoir, et saint Mathieu l'évangéliste le confirme : *Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cælorum... Et qui perseveraverit usque in finem, hic salvus erit. Quod ipse prestare dignetur qui est benedictus in secula seculorum. Amen.*

1. C'est-à-dire de ceux dont la conversion est purement extérieure.

TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX.

Albigeois (l'), 389.
Alexandrie, 235.
Autvillars, 236.
Berit, hérétique converti, 538, 643.
Bernadon, hérétique, 60.
Bernart de Caus, inquisiteur, 326.
Bernart Montagut, converti, 523.
Bernart Pagut, converti, 524.
Calvaire, le —, 235.
Domergua, femme hérétiqne, 60.
Ermengaut de Figueiras, père de Sicart, 612.
Espagne, 237.
Ferrier, inquisiteur, 627, 649, 673.
France, 236.
Garsens, femme hérétique, 61.
Huc Arnaut, inquisiteur, 324.
Izarn, inquisiteur (?), l'un des deux interlocuteurs du débat, 530, 616.
Joan del Colet, hérétique, 272, 640.
Martin d'Olite, routier navarrais, 503.
Peire Capela, hérétique, 146, 271, 639.
Peironelle, femme hérétique, 61.
Pons ou Peire Razols, converti, 538, 643.
Raimon Vilar, converti, 524.
Rainaut, hérétique, 60.
Ricart le portier, converti, 643.
Rome, 610, 635.
Sicart de Figueiras, évêque hérétique, l'un des interlocuteurs du débat, 632, 651, 668.
Son, château, 555.

NOTES ADDITIONNELLES

AU TOME II DE LA CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS.

M. Auguste Molinier vient de publier, parmi les pièces justificatives du tome VIII de la nouvelle édition de Dom Vaissète, actuellement en cours de publication à Toulouse[1], une série d'enquêtes qui jettent un jour nouveau sur un grand nombre de points de l'histoire du Languedoc dans la première moitié du XIIIe siècle. Ce sont d'abord des extraits des actes des enquêteurs royaux pour les années 1247-8, 1254-7, 1259-62. Ce sont ensuite des dépositions faites par divers individus, dont l'un au moins était prisonnier de l'Inquisition, et qui semblent avoir été provoquées comme un moyen de contrôler les demandes en restitution de biens confisqués qu'avaient à examiner les enquêteurs royaux. Ces dépositions ne nous sont parvenues que par fragments, le ms. unique qui nous les a conservées (Bibl. nat., lat. 11013) ayant perdu en divers endroits un certain nombre de feuillets. Toutefois, même dans l'état où nous les possédons, elles constituent l'un des documents les plus exacts et les plus précis que nous possédions sur l'histoire des guerres religieuses dans le Midi pendant la première moitié du XIIIe siècle. Elles auraient certainement mérité l'honneur d'une publication à part, avec notes et index, avec une introduction où on aurait déterminé les circonstances et l'époque où elles furent reçues, indiqué l'usage qu'on en fit, et mis en pleine lumière leur grande valeur historique. Si je les avais connues alors que je traduisais et annotais le poème de la Croisade, je leur aurais certainement emprunté de nombreux renseignements. Actuellement, je veux en tirer quelques notes supplémentaires sur des personnages qui figurent dans le poème, et au sujet desquels mon commentaire est muet ou trop incomplet.

Disons d'abord que ces dépositions, qui ne sont pas datées, mais semblent avoir été reçues aux environs de l'année 1250, sont au nombre de sept :

1. Le tome VIII n'a pas encore paru; mais les pièces dont je parle ont été d'avance publiées à part, à la suite de l'*Étude sur l'administration de saint Louis et d'Alphonse de Poitiers dans le Languedoc*, qui fera partie du tome VII.

1er témoin, Arnaul de Laure[1], prisonnier de l'Inquisition[2]. Il avait pris part à la lutte contre la croisade dès le temps de Simon de Montfort; plus tard, il avait combattu sous le vicomte de Béziers. Il avait vu de près la plupart des seigneurs du Midi qui furent mêlés aux mêmes luttes, et sa mémoire lui fournissait sur chacun d'eux des renseignements précis. Sa déposition, qui occupe les feuillets 1 à 21, touche à des centaines de personnages, dont beaucoup ne nous sont jusqu'à présent connus que par lui.

2e témoin. Son nom est inconnu, le commencement et la fin de sa déposition faisant défaut. Feuillets 22 à 25.

3e témoin, nom inconnu. Il dépose sur la prise du château de Cessenon en 1241 ou 1242; simple fragment. Feuillet 26.

4e témoin, nom inconnu. Feuillets 27 à 35.

5e témoin, nom inconnu. Feuillet 36.

6e témoin, Léon de Rebenti[3]. Fragment occupant les feuillets 37 à 54.

7e témoin, habitant de Rieux-en-Val ou, plus probablement, de Rieux-en-Minervois. Déposition très intéressante pour les événements qui eurent lieu dans le Minervois.

Je range mes notes selon l'ordre alphabétique des noms auxquels elles se rapportent, plaçant entre ( ) les nos des vers où ces noms figurent dans le poème.

Aimeric de Roca-Negada prend part à la défense de Toulouse, en 1219 (v. 9474). Il était père d'une certaine Aude, qui avait épousé P. Ferrant de Tresbons. Il fut *faidit* et dépouillé de ses biens au temps de Simon de Montfort. Son fils Bertran de Roca-negada et son gendre P. Ferrant furent également faidits, le premier pendant la guerre de Raimon Trencavel, le second pendant cette même guerre, et, antérieurement, du temps de Simon (col. 344 et 371).

Arnaut Feda fut l'un des partisans les plus constants du comte

1. Canton de Peyriac-Minervois, arr. de Carcassonne.

2. « Et fuit captus pro heresi, » dit-il en parlant de lui-même, col. 359; cf. col. 381. Le 16 août 1244 fut condamnée par l'Inquisition une « Marcella uxor Arn. de Laurano, » qui peut bien avoir été sa femme. (Doat, XXI, 320 ve.)

3. Il y a deux lieux de ce nom dans l'Aude.

de Toulouse. En 1216, il est avec le jeune comte au siège du château de Beaucaire (v. 4710); en 1219, il est au nombre des défenseurs de Toulouse (v. 9464). Aussi Arnaut de Laure déclare-t-il dans sa déposition « quod vidit Ar. Feda, patruum dicte Marie, semper faiditum et exheredatum tempore comitis Montisfortis et tempore domini regis, et adhuc est faiditus et exheredatus » (col. 344). Cette Maria, de qui Arnaut Feda était oncle, est appelée un peu plus haut dans la même déposition, « Maria de Bellaffar. » Elle était fille de « P. de Belafar, » chevalier, qui fut aussi faidit au temps de Simon de Montfort, et mourut faidit et excommunié, selon le témoignage d'Arnaut de Laure. P. de Belafar ne figure pas dans le poème; mais on y voit paraître à deux reprises, et précisément dans les mêmes circonstances qu'Arnaut Feda, c'est-à-dire au siège du château de Beaucaire (v. 4392 et 4689) et à la défense de Toulouse, en 1219 (v. 9463), un Guillem de Belafar, sur qui je n'avais, lorsque j'ai fait ma traduction, aucun renseignement, mais que nous pouvons maintenant avec certitude considérer comme un parent de P. de Belafar et d'Arnaut Feda. Il est à remarquer qu'au siège de Toulouse, Guillem de Belafar et Arnaut Feda occupent la même barbacane.

Bertran et Guiraut de Gourdon. Ces deux personnages figurent en divers passages du poème (voir la table); mais jamais ils ne sont nommés à côté l'un de l'autre : ce qui me fait douter qu'ils aient appartenu à la même famille. Toutefois, notons qu'Arnaut de Laure déclare avoir vu « Bertrandum de Gordono et G.[1] de Gordono fratres, faiditos tempore comitis Montisfortis » (col. 361). Ailleurs (col. 346), Bertran de Gourdon est qualifié de « filius quondam R. de Gordono de Podio Nauterii » (*Pennautier*).

Guillem de Niort, qui combat à Baziège (v. 8980), appartenait à une famille qui eut de nombreux démêlés avec l'Inquisition, comme on peut le voir par la note 3 de la p. 446, t. II. Il est signalé par Arnaut de Laure et par le septième témoin comme ayant été faidit du temps de Simon de Montfort (col. 363 et 396). La première de ces deux dépositions, qui est aussi la plus explicite, nous apprend que ce Guillem avait quatre fils, appelés dans le latin *Gr. de Aniorto, G. B., B. Hoto*[2], *G. de Aniorto,* et une sœur,

1. Il n'est pas sûr que « G. » soit « Guiraut; » c'est même plus probablement « Guillem. »

2. Une autre déposition d'Arnaut de Laure nous apprend que ce « B.

du nom d'Esclarmonde[1]. D'après les deux dépositions, les quatre fils auraient été faidits comme leur père, mais du temps de Raimon Trencavel. Je me suis donc trompé dans la note précitée, en faisant de Guillem de Niort qui figure dans le poème le frère de Bernart Oton, au lieu qu'il était son père. Je l'ai confondu avec celui de ses quatre fils qui portait le même nom. D'après une sentence de 1237 citée dans la même note, Esclarmonde est la mère de Guillem Bernart et de Geraut, tandis que, selon Arnaut de Laure, elle serait leur sœur[2].

Guillem Pons de Montlaur, qui figure au v. 8376 parmi les défenseurs de Toulouse, en 1218, doit-il être identifié, comme je l'ai proposé dubitativement, p. 416, note 1, avec un Pons de Montlaur, connu par Pierre de Vaux-de-Cernay, qui habitait le Vivarais? Il y a plutôt lieu de le rapprocher d'un Pons de Montlaur (Montlaur dans le canton de la Grasse, Aude, ou canton de Montgiscard, Haute-Garonne[3]) que les enquêtes nous montrent vivant à Fanjaus (Aude), et qui avait combattu Simon de Montfort. Ce personnage avait épousé Bérengère, veuve de Peire Izarn de Fanjaus et mère d'un Raimon Izarn qui, en 1262, réclamait aux enquêteurs royaux les biens confisqués de sa mère (col. 200). Peut-être ce Raimon Izarn est-il identique au personnage du même nom que nous voyons, dans le poème, mentionné peu après

Hoto » était gendre de Peire Rogier de Cabaret (col. 347), sur lequel voy. plus loin la note relative à Jordan de Cabaret.

1. « Contra petitionem Esclarmonde de Ginolis, dixit quod *G. de Aniorto*, pater dicte Esclarmonde, fuit faiditus tempore comitis Montisfortis, et *Gr. de Amiorto* et *G. B.*, fratres dicte Esclarmonde, fuerunt faiditi in guerra vicecomitis, ipso teste vidente. Item, dixit quod *B. Hoto* et *G. de Aniorto*, fratres dicte Esclarmonde, fuerunt capti pro heresi » (col. 363).

2. Il est probable que c'est Arnaut de Laure qui se trompe, car une enquête rédigée vers 1236 (mentionnée dans la note précitée, II, 446) indique aussi Esclarmonde comme étant la mère, non la sœur, de B. Oton et de ses trois frères : « Anno quo supra, .vij. kal. februarii, facta fuit hec inquisitio contra B. Othonem, Guillelmum, Geraudum et G. Bernardi, fratres et matrem eorumdem... » (Doat, XXI, 43 v°); et, quoique le nom de la mère ne soit pas donné, il est évident qu'il ne peut être question que d'Esclarmonde, désignée comme mère de ces quatre individus dans la sentence de 1237.

3. M. A. Molinier est d'avis qu'il s'agit du second de ces deux Montlaur; voy. *Revue historique*, XII, 440.

Pons de Montlaur, parmi les défenseurs de Toulouse (v. 8383). Toutefois, en 1218, il eût été bien jeune. Les enquêteurs accueillirent sous certaines réserves la pétition de Raimon Izarn. Nous ne voyons pas qu'on ait fait valoir contre lui des dépositions constatant que Pons de Montlaur, son beau-père, aurait été, dès le temps de Simon de Montfort, l'ennemi de la croisade : « Contra petitionem Raimundi Isarni de Fano Jovis, etc., dixit quod ipse [testis] vidit Poncium de Montelauro faiditum in guerra vicecomites et tempore comitis Montisfortis; et adhuc vivit dictus Poncius, et manet apud Fanum Jovis vel apud Insulam » (col. 386; cf. col. 345). Ce qui me fait douter de l'identité du Raimon Izarn du poème avec celui des enquêtes, c'est qu'il n'est pas dit de ce dernier qu'il ait pris part à la lutte contre la croisade.

Guiraut de Gourdon; voy. Bertran.

Izarn Jordan figure au v. 8977 entre ceux qui combattirent les croisés à Baziège, en 1219. Nous apprenons par Arnaut de Laure qu'il était fils d'un Olivier de Saissac, qui ne figure pas dans le poème de la croisade, mais qui est bien connu par la vie de Raimon de Miraval, où on le voit qualifié de « l'un des plus grands barons de la terre, » et où il joue un grand rôle[1]. D'après Arnaut de Laure, « Isarnus Jordani et Olivarius de Saxiaco, pater ejus, fuerunt faiditi tempore domini comitis Montisfortis, et dictus Isarnus Jordani fuit faiditus tempore domini regis, et ambo decesserunt faiditi » (col. 352). Nous apprenons encore par la même déposition qu'Izarn Jordan avait été admis dans Limoux avec le comte de Foix et d'autres ennemis de la croisade, lorsque cette ville eut secoué le joug de Simon de Montfort[2], c'est-à-dire vers 1217 (col. 346). Enfin, une autre déposition, celle de l'habitant de Rieux, nous apprend qu'en 1225, après la prise d'Avignon par Louis VIII, Izarn Jordan, qualifié d' « inimicus domini regis, » livra au comte de Toulouse Jordan de Cabaret, « quia fecerat pacem cum domino rege » (col. 385).

Jordan de Cabaret qui combat à Baziège et à Toulouse (v. 8980 et 9473) était frère de Peire Rogier de Cabaret qui paraît à plu-

1. *Parnasse occitanien*, p. 221, 224.

2. C'est-à-dire après la cession du comté de Toulouse à Louis VIII par Amauri de Montfort, en 1224.

sieurs reprises dans la première partie du poème. Il est formellement accusé de bigamie par plusieurs témoins (col. 336, 339, 367, 385). Ayant fait sa paix avec le roi (Louis VIII), il fut, à cause de cette défection, pris par Izarn Jordan et livré au comte de Toulouse, qui le fit mettre dans une prison où il mourut (col. 221-2, 367, 378, 385). L'enquête de 1261-2 nous donne des renseignements très exacts sur les droits et les biens qu'il possédait à Laure, à Villegly, à Villarzel-Cabardès, à Villarlong, tous lieux situés à l'est de Mas-Cabardès, dans les cantons de Conques et de Peyriac, Aude (nos 41 et 166, col. 221-3 et 324-30).

Nuno. Ce cousin du roi d'Aragon est mentionné en passant, v. 2958; mais il ne joue dans le poème aucun rôle. J'ai indiqué en note (II, 159), d'après la chronique de Jacme d'Aragon, la part qu'il prit à la lutte contre Simon de Montfort. Je puis renvoyer actuellement aux dépositions des témoins II, VI et VII (col. 364, 381, 392), qui nous le montrent combattant avec le vicomte de Narbonne contre Simon de Montfort, un peu après la bataille de Muret.

P. Mir. Parmi les hommes de Simon de Montfort figure, au siège de Beaucaire (v. 4275, 4555, 4841), un « P. Mir » qui n'est certainement pas un homme du nord. Or, il est question, dans l'une de nos dépositions, d'un « P. Mir » de Fanjaus qui, d'abord partisan de Simon, combattit ensuite contre lui (col. 383). D'autre part, Pierre de Vaux-de-Cernay parle d'un « Petrus Miro » qui, vers 1210, se serait rendu à Simon de Montfort (ch. xlviii). Ces trois témoignages paraissent bien se rapporter au même individu, qui, passé en 1210 au service de Simon, aurait combattu sous ses ordres à Beaucaire, en 1216, puis l'aurait abandonné. Le *R. Mir* du v. 1185 devait être une tout autre personne. Je retire donc la conjecture proposée II, 63, n. 4, d'après laquelle le R. Mir du v. 1185 serait identique au « Petrus Miro » de Pierre de Vaux-de-Cernay.

Raimon A. « del Pueh » que le poème fait figurer au combat de Baziège (v. 8979 et 9093) est probablement le « R. Ar. de Podio » auquel se réfère la déposition suivante d'Arnaut de Laure : « Item, dixit se vidisse P. Rogerii de Cabareto et P. de Aragone et R. Ar. de Podio faiditos tempore comitis Montisfortis et in guerra vicecomitis, excepto P. Rogerio, qui, tempore dicte guerre

vicecomitis, decesserat faiditus » (col. 345). Je n'oserais affirmer l'identité du même individu avec un « Ar. Raimundus » — on voit que l'ordre des noms n'est pas le même — fils de « G. de Podio, » frère d' « Aymericus de Podio » et de Bertran, abbé de Saint-Papoul, dont il est question dans la même déposition (col. 353) et dans celle du septième témoin (col. 386).

Tibaut de Neuville, l'un des compagnons de Simon de Montfort, parait une seule fois dans le poème (v. 5911, voir la note de la traduction). Simon lui avait donné Rieux-en-Minervois. Le septième témoin nous donne de curieux détails sur la façon dont ses baillis faisaient rentrer les impôts contestés (col. 396).

P. M.

NOTICE BIOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

SUR

ÉTIENNE DE VESC,

SÉNÉCHAL DE BEAUCAIRE.

(Suite[1].)

II.

Le 10 juillet 1480, René d'Anjou, dernier roi de Naples et dernier comte de Provence de la descendance de saint Louis, était mort sans laisser d'héritiers directs masculins, mais après avoir assuré la réunion à la couronne de France d'une des plus belles parties de son vaste apanage, le duché d'Anjou. Ses dispositions testamentaires assignaient le duché de Bar à sa fille Yolande, qui l'engagea presque aussitôt à Louis XI, et tout le reste de l'héritage, c'est-à-dire le comté du Maine, celui de Provence et les droits sur le royaume de Naples injustement occupé par les princes aragonais, à son neveu Charles, comte du Maine, mais avec une substitution au roi de France faite sans égard pour les droits de René II, duc de Lorraine, fils d'Yolande d'Anjou, et par conséquent petit-fils du bon roi. Cette substitution s'était ouverte presque aussitôt par la mort du comte du Maine (11 décembre 1481), qui lui-même, pour plus de sûreté, avait solennellement institué le roi héritier universel de ses royaumes, duchés, comtés et seigneuries. Louis XI eut donc, avant de disparaître, la satisfaction de rendre à la France ses frontières naturelles du côté du Midi et un débouché magnifique sur la Méditerranée. Il faisait moins de cas des droits de la maison d'Anjou sur le royaume de Naples et sur la Sicile. On sait que

1. Voyez la 2e partie de l'*Annuaire-Bulletin* de 1878, p. 265-285.

ces droits[1] dataient de l'investiture donnée en 1265, par le pape Clément IV, à Charles de France, comte d'Anjou et de Provence, frère du roi saint Louis, tant pour lui que pour ses héritiers en droite ligne, masculins et féminins; que la Sicile, à la suite d'un massacre général des Français (1282), avait été occupée par les princes de la maison d'Aragon[2], mais que Naples était resté pendant près de deux siècles aux mains des rois angevins de la première ou de la seconde branche, et qu'en dernier lieu, René d'Anjou, quoique contraint de laisser le trône à l'usurpateur Alphonse d'Aragon (1442), n'en avait pas moins conservé et ses prétentions et ses droits à l'héritage de Charles de France. Le comte du Maine, songeant à les faire valoir, avait demandé, mais en vain, l'investiture du royaume de Naples au saint-siège. A peine fut-il mort, que le pape Sixte IV fit des ouvertures à Louis XI[3] pour que ce prince le délivrât du voisinage odieux de Ferdinand de Naples, successeur du roi Alphonse et tyran non moins redoutable pour ses voisins que pour ses propres sujets. Le prudent et sage Louis ne s'était pas arrêté un instant sur cette idée de revendication lointaine[4]; mais il est probable que les suggestions intéressées de la cour de Rome avaient opéré un tout autre effet sur l'esprit chevaleresque du jeune héritier des droits de saint Louis qui allait ceindre la couronne, et laissé des traces encore plus profondes parmi les favoris qui l'entouraient dans le château d'Amboise[5].

1. Voir l'*Histoire de Charles VIII*, par M. de Cherrier, t. I, p. 327 et suivantes.

2. Les Aragonais fondaient leurs droits sur ce que la reine Jeanne II avait adopté Alphonse V pour son héritier, en 1420; mais, trois ans plus tard, elle l'avait déshérité pour cause d'ingratitude, et avait désigné par la suite René d'Anjou pour son héritier : ce qui doublait la valeur des droits originels de ce prince.

3. Par l'entremise des deux envoyés français Rochechouart et Rabot.

4. Il avait renoncé, vingt ans auparavant, à maintenir Gênes sous le protectorat français.

5. Le pape exprima une estime particulière pour le dauphin, qui devait, selon lui, devenir un prince très excellent, très vaillant, très vertueux, le pilier de la foi chrétienne. Il offrit de le faire gonfalonier (protecteur) de l'Église et de lui envoyer la rose d'or ou une épée bénite. (Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. I, p. 32-33, d'après les pièces publiées par Godefroy, p. 311-313.)

Charles VIII montant avant l'âge sur le trône, le duc de Lorraine crut qu'un temps de minorité serait favorable pour faire valoir ses droits personnels sur la Provence, et il porta sa réclamation jusque devant les états généraux réunis en 1484. Selon Commynes[1], notre bailli de Meaux fut des plus ardents à soutenir la légitimité de l'annexion faite par Louis XI. « Étienne de Vers, dit-il, qui jà avoit acquis quelque chose en Provence[2] et avoit en fantaisie ce fait de Naples, fit dire par le roi, ainsi jeune qu'il étoit lors, sa sœur, duchesse de Bourbon, présente, à M. de Comminges, du Lau (car ces deux étoient aussi du Conseil) et moi, que nous tinssions la main qu'il ne perdît point cette comté de Provence. » En effet, « se trouvèrent clercs de Provence qui vinrent mettre en avant certains testaments du roi Charles le premier, frère de saint Louis, et autres rois de Sicile qui étoient de la maison de France, et autres raisons; disant que non point seulement la comté de Provence appartenoit audit roi, mais le royaume de Sicile et autres choses possédées par la maison d'Anjou, et que ledit duc de Lorraine n'y avoit rien (toutefois aucuns vouloient dire autrement) : et s'adressoient tous ceux-là audit Étienne de Vers, qui nourrissoit son maître en ce langage... »

Le Conseil avait déjà ajourné indéfiniment la réclamation de René de Lorraine, sous prétexte que la minorité du roi ne permettait pas de juger une question aussi grave; les états généraux firent également une réponse dilatoire[3]. Afin de se débarrasser du prétendant, on lui donna le titre de grand chambellan, la première place dans le Conseil, une compagnie de cent lances des ordonnances et une pension de trente-six mille livres, jusqu'à ce que l'affaire pût se décider par arbitrage. Le duché de Bar lui fut même remis, quoique engagé valablement à la France; mais ses conseillers reçurent un avis officieux qu'il serait

1. *Mémoires*, t. II, p. 291 et 294.

2. Dans le premier passage (p. 291), Commynes, qui se place en 1484 environ, dit que de Vesc « avoit jà acquis beaucoup d'héritages et étoit sénéchal de Beaucaire et président des comptes.... » Par les dates données dans notre premier chapitre, on voit que l'historien s'est peu préoccupé d'observer une chronologie exacte.

3. Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, tome I, p. 79.

inutile de s'opiniâtrer dans de pareilles poursuites, que les droits de Charles VIII étaient seuls valables, et que la Provence, quoique travaillée par les agents lorrains, ne manquerait pas de ratifier les faits acquis. Effectivement, les trois états du comté se prononcèrent par deux fois dans ce sens, en août 1486, puis en avril 1487, demandant à être réunis à la France pourvu que leurs privilèges fussent maintenus; et l'annexion se trouva ainsi consommée à jamais[1].

Commynes, de même que le bailli de Meaux, avait énergiquement combattu les prétentions du duc de Lorraine; mais, d'après ses propres dires, il mit tant de violence dans ses procédés, et, par suite, s'attira de si fortes inimitiés, que le séjour de la cour lui devint impossible. Le fils d'Yolande, à qui sans doute on était bien aise d'accorder cette légère compensation, « aida à le chasser avec rudes et folles paroles, » et il dut chercher un asile ailleurs (février 1485). Or, depuis quelques mois, le duc d'Orléans, le duc de Bourbon et le comte de Dunois, écartés de toute participation au gouvernement par Mme de Beaujeu et par les favoris, tramaient une ligue pour « mettre le roi en état que les gens de bien pussent avoir loi de parler pour son bien et le servir[2]. » Quelque prise d'armes était imminente en Guyenne et en Bretagne: Commynes, mêlé à toutes ces intrigues et voulant être à portée de tendre la main aux uns ou aux autres, s'établit en Anjou, dans les terres de sa femme; mais bientôt sa complicité devint évidente, et, en même temps que le gouvernement royal faisait décréter d'ajournement personnel le duc d'Orléans et ses fauteurs, il enleva la sénéchaussée de Poitou au seigneur d'Argenton, comme « favorisant, conseillant et portant les rebelles[3]. » Les documents publiés par M. Kervyn de Lettenhove ou par M. Buser[4] et les correspon-

1. Bouche, *Histoire de Provence*, t. II, p. 494-496; Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. I, p. 154-156; ordonnance du 6 octobre 1486.

2. *Mémoires*, t. II, p. 299; *Lettres et négociations de Philippe de Commynes*, publiées par M. Kervyn de Lettenhove (1867-1874), t. II, p. 34-35.

3. Lettres du 16 et du 28 septembre 1485, rapportées par M. Kervyn de Lettenhove, tome II, p. 35-37.

4. Dans son ouvrage *die Beziehungen der Mediceer zu Frankreich* (1879), p. 513. Commynes fait demander à Laurent de Médicis, le 12 oc-

dances mêmes de Commynes prouvent qu'il prit alors une part effective aux menées les plus coupables — il ne s'agissait de rien moins que de contester la naissance légitime de Charles VIII, — et fournit des fonds pour soutenir l'entreprise. Les mesures de rigueur dirigées contre lui le forcèrent de se retirer plus loin encore, à Moulins, auprès du duc de Bourbon[1] : là, rencontrant René de Lorraine, qui, en dépit des offenses passées, lui « fit la plus grande chère du monde, soi doulant de ceux qui demeuroient au gouvernement[2], » il crut volontiers que quelque nouvelle manœuvre aurait chance de réussir contre les ministres et les favoris du roi. Ce fut dans cet espoir qu'il accompagna M. de Bourbon à Beauvais, où se trouvait alors la cour (septembre 1486) ; mais, plutôt que de reprendre les hostilités, son hôte, qui jouait un double rôle, préféra faire un accommodement avec les Beaujeu et le Conseil : avant que Commynes eût pu se retourner d'un autre côté, c'est-à-dire vers le duc d'Orléans et vers Dunois[3], une lettre interceptée trahit ses intrigues, et il fut arrêté[4]. Conduit d'abord d'Amboise à Loches, où on le tint plusieurs mois dans une des « fillettes » de Louis XI, puis transféré à Paris (juin 1487), il passa près de deux années dans les prisons de la Conciergerie, sous le coup d'une accusation intentée au nom du roi, tandis que, d'autre part, les avocats de Louis II de la Trémoïlle reprenaient avec une nouvelle vigueur la revendication des domaines de Thouars, Talmont, Château-Gontier, etc.[5]. Vaincu de ce côté-là et forcé de rendre un bien aussi mal acquis qu'indûment détenu, il se vit condamner, en outre, comme criminel d'État, à dix ans d'exil dans une de ses terres et à la confiscation du quart de

tobre 1485, s'il peut compter sur un asile sûr à Florence, au cas où il lui faudrait s'expatrier.

1. Jean II, frère aîné de M. de Beaujeu, qui recueillit le titre de duc de Bourbon à sa mort (1er avril 1488).

2. Voyez, sur cette réconciliation, une curieuse lettre publiée par M. Buser, p. 514-515.

3. Guillaume de Saligny donne le détail de ces intrigues.

4. Plusieurs autres membres du Conseil furent incarcérés en même temps, notamment les évêques du Puy, de Périgueux et de Montauban.

5. Voyez notre premier article, p. 272-276.

ses biens[1]; fort heureux encore que Charles VIII n'usât pas de « toute la rigueur de justice[2]. » Sans doute ce bannissement ne dura point, et, avant qu'une année se fût écoulée, Commynes put revenir à la cour, reprendre même assez d'influence pour participer à la rentrée en grâce du duc d'Orléans (juillet 1491) et pour nouer de nouvelles intrigues contre les familiers du roi[3]; mais il se trouvait rejeté sur le second plan, lui qui jadis avait joué au souverain, au tyran même, sous le couvert de la protection de Louis XI, et cette disgrâce, aggravée par sa propre faute, fut une chose publique, avérée pour tous. Aussi ne put-il jamais, ni comme politique, ni comme historien, pardonner au prince qui oubliait ainsi les « grands biens et services qu'il avoit faits au feu roi et au royaume[4]. » C'est ce ressentiment de l'ambitieux déchu qui se trahit à chaque ligne dans les deux livres supplémentaires des *Mémoires*[5], où l'auteur a bien soin de passer sous silence les événements de 1483 à 1490, si compromettants pour son honneur. Des rivaux heureux qui l'ont supplanté dans la faveur du maître, il ne dit non plus et ne raconte que ce qui pourra, aux yeux de ses futurs lecteurs, couvrir sa disgrâce, dégager sa responsabilité. Il fausse les faits, altère les physionomies, travestit les caractères. Alors même qu'il lui est impossible de méconnaître et de cacher les qualités attrayantes de Charles VIII, ce prince n'est toujours, à l'entendre, qu'une victime inconsciente de ses favoris, hommes « de petit état et de petite lignée, » tous également incapables, avides, insatiables, et plus nuls encore que mauvais. Il en arrive ainsi à nous présenter le fils de Louis XI « comme une espèce de monstre au physique, qui, entouré de son valet de chambre Étienne de Vesc et de Guillaume Briçonnet,

1. Arrêt rendu au criminel le 24 mars 1489.
2. *Lettres et négociations*, t. II, p. 61-64.
3. *Ibidem*, p. 75-81.
4. Dans une lecture faite au congrès des Sociétés savantes de 1879, M. Ch. Fierville a signalé de curieux témoignages de l'effet que produisit cette disgrâce parmi les anciennes victimes du favori de Louis XI.
5. Les livres VII et VIII ont été écrits en 1497; c'est Commynes lui-même qui le dit à la fin du premier chapitre (p. 300). Le plan primitif ne comportait que l'histoire de Louis XI.

évêque puis cardinal de Saint-Malo, sorte de prélature *in partibus* pour un petit bourgeois de Paris veuf et devenu général des finances, réussit à traverser l'Italie, à y conquérir un royaume, à y prendre beaucoup de villes, à gagner une bataille célèbre, tout cela on ne sait trop comment, par une sorte de miracle, comme le répète à chaque instant cet envieux annaliste[1]. » Mais Commynes est le seul historien que nous possédions pour une époque qui n'a compté, en dehors de lui, que des chroniqueurs de second ordre : par suite, ses récits, ses portraits, ses jugements, ses appréciations ont pris force de loi et revêtu un caractère d'autorité d'autant plus indiscutable en apparence que plusieurs générations d'auteurs et de compilateurs, soit français, soit étrangers, s'en sont emparés tout aussitôt, les ont répétés et consacrés sous toutes les formes[2], et ont semblé ainsi leur donner une véritable confirmation[3]. C'est seulement du jour où la critique, moins aveuglée par les attraits et les qualités littéraires des *Mémoires*, a songé à se reporter aux documents mêmes, qu'elle a reconnu, à chaque page de cette œuvre décevante comme dans chaque phase de la carrière de Commynes et de son existence privée ou publique, une absence presque constante des conditions qui sont indispensables pour faire œuvre d'historien : l'impartialité, le désintéressement, le sens moral. Alors, ses éditeurs ou ses biographes,

1. *Campagne et bulletins de la grande armée d'Italie commandée par Charles VIII*, par M. J. de la Pilorgerie (1866), p. XXIV.

2. J'aurai lieu de citer quelques passages qui prouvent que Guichardin, tout le premier, n'a fait que transcrire et paraphraser Commynes pour les temps antérieurs à sa jeunesse (il n'avait qu'une douzaine d'années quand Charles VIII conquit le royaume de Naples). Les *Mémoires*, publiés en 1523, pénétrèrent juste à temps en Italie pour venir au secours de l'historien florentin. C'est ce que M. Eugène Benoist ne semble pas avoir relevé dans son étude sur *Guichardin historien et homme d'État* (1862). Quant à Paul Jove, il indique lui-même quelques-uns de ses emprunts à Commynes.

3. Combien y ont été trompés, comme Ronsard écrivant :

..... ni pour duc ni pour roi
Il n'a voulu trahir d'historien la foi;

ou comme Montaigne disant que « ses discours sont accompagnés de bon zèle et de vérité, » et que « partout il a autorité et gravité, représentant son homme de bon lieu et élevé aux grandes affaires ! »

Godefroy, Lenglet-Dufresnoy, Mlle Dupont, M. Kervyn de Lettenhove, ont été obligés, fût-ce à leur corps défendant, de s'inscrire en faux contre des procédés historiques dont la raison d'être ne leur apparaissait que trop clairement dans les rancunes personnelles de l'auteur. C'est surtout en comparant à son panégyrique enthousiaste du règne de Louis XI les jugements qu'il porte, dans les deux derniers livres, sur Charles VIII et sur les favoris ou les ministres de ce roi, qu'ils ont dû rappeler au lecteur qu'à cette époque Commynes s'aliéna toute la nouvelle cour par la fausseté de sa conduite, par des actes d'indélicatesse et d'intrigue impardonnables; qu'après avoir été l'esclave d'un Louis XI, il passa six ou huit années à fomenter la rébellion contre le gouvernement débonnaire de Charles VIII, par dépit de n'être plus écouté dans les conseils[1]; que, pour se couvrir et se justifier lui-même, comme nous le disions tout à l'heure, il a tantôt fait le silence sur les personnages ou les faits les plus importants[2], et tantôt porté, en quelques lignes ou en quelques mots, des verdicts de nature à détourner l'attention de la postérité. Particulièrement sur l'expédition d'Italie, s'il ne se lasse pas d'en incriminer la politique, ne serait-ce point parce qu'il ne s'y est rallié que tardivement, n'y a joué qu'un rôle secondaire, et a même commis, dans ce rôle, quelques-unes des plus graves fautes qui compromirent le succès primitif?... On conçoit donc que, pour discuter, à notre point de vue spécial, un texte aussi bien accrédité depuis trois siècles et demi, nous soyons contraint de multiplier les preuves et les documents; mais ni les uns ni les autres ne nous manqueront. Les archives françaises, quoique fort mal conservées au seizième siècle et tristement dilapidées au dix-huitième, peuvent encore fournir un certain nombre de pièces

1. Voyez les réflexions que fait à ce sujet M. Kervyn de Lettenhove, dans les *Lettres et négociations*, t. I, p. 113-119, et t. II, p. 15, 61, 96.

2. Un des cas les plus frappants est peut-être celui qu'a signalé M. Kervyn de Lettenhove (*ibidem*, t. I, p. 296), après avoir reproduit la correspondance de Commynes avec Cicco Simonetta, le sage conseiller de Bonne de Milan, l'un des hommes d'État les plus éclairés de l'Italie du quinzième siècle : « Qu'est-il resté, dans les *Mémoires*, des protestations d'affection et de dévouement qu'il avait réitérées à Cicco? Il mentionne à peine, et non sans dédain : *Un appelé messire Cicco, secrétaire qui conduisoit la duchesse.* »

que n'ont pas connues les historiens du règne de Charles VIII[1]. Toutefois, ce n'est là qu'un faible contingent à côté des richesses que les dépôts d'archives de l'Italie offrent chaque jour plus abondamment aux travailleurs, sources qui seront longtemps inépuisables, et d'où sont déjà sortis, pour la seule époque qui nous occupe ici, les matériaux du premier volume du recueil de MM. Canestrini et Desjardins : *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane;* puis, les trois volumes de M. Kervyn de Lettenhove : *Lettres et négociations de Philippe de Commynes;* et, tout récemment, l'ouvrage de M. B. Buser : *die Beziehungen des Mediceer zu Frankreich.* Aux correspondances diplomatiques ou privées fournies par les chancelleries de Milan, de Florence, de Venise, voici maintenant que viennent s'ajouter les fameux *Diarii* de l'historiographe vénitien Marin Sanudo, dont l'impression, entreprise sur deux points à la fois, se poursuit avec une activité presque proportionnée aux dimensions des manuscrits[2]. Entre ces publi-

1. Denis Godefroy, Varillas, M. de Cherrier, M. de la Pilorgerie, les éditeurs de Commynes.

2. Tout travailleur familier avec les sources historiques de cette époque connaît la valeur des manuscrits où, jour par jour, le sénateur Sanudo consignait, sous forme de *diario,* la substance principale de toutes les correspondances et des pièces officielles que la Seigneurie lui faisait communiquer. Les *Diarii* ainsi formés s'étendent de l'expédition de Charles VIII à l'année 1533. Le premier volume, intitulé : *de Adventu Caroli regis in Italiam,* est venu en France et se trouve maintenant à la Bibliothèque nationale, mss. Gaignières 688 et 386; la suite, formant cinquante-huit volumes in-folio, est restée à Venise et fait partie de la bibliothèque Marciana. L'étendue du recueil et la difficulté de son déchiffrement ont longtemps empêché que personne osât aborder cette publication, quoique tous les savants familiers avec les archives vénitiennes (parmi eux il faut citer nos compatriotes MM. de Cherrier, de Mas Latrie et Armand Baschet) fussent unanimes à en reconnaître l'utilité incontestable; mais cette tâche vient d'être enfin entreprise par les érudits de Venise, et elle sera sans doute menée à bonne fin. D'une part, M. Fulin Rinaldo a commencé, depuis 1873, dans l'*Archivio veneto,* l'impression par fragments du volume qui se trouve à Paris; et d'autre part, en 1879, la « Veneta deputazione di storia patria » a fait paraître les premiers fascicules d'une magnifique publication : *i Diarii di Marin Sanuto,* qui comprendra les douze premiers volumes du manuscrit de la Marciana. (Voyez le programme des éditeurs dans le t. XIV de l'*Archivio veneto,* 1877, p. 441.) Ces deux publications sont, l'une et l'autre, suffi-

cations et les documents ou les chroniques que reproduisent les revues d'érudition devenues si nombreuses dans la péninsule italienne[1], le travailleur n'a plus qu'à choisir selon les besoins de son sujet : il peut envisager les choses ou les personnages sous bien des faces différentes, et réunir tous les principaux éléments d'une enquête contradictoire.

Au commencement du livre VII de ses *Mémoires*[2], Commynes, racontant « comment il advint que le roi Charles huitième entreprit son voyage d'Italie, » s'exprime ainsi : « L'entreprise sembloit à tous gens sages et expérimentés très dangereuse; et n'y eut que le roi seul qui la trouva bonne, et un appelé[3] Étienne de Vers, natif de Languedoc, homme de petite lignée, qui jamais n'avoit vu ne entendu nulle chose au fait de la guerre. »

C'est évidemment aux ouvertures faites en 1481 par le pape Sixte IV et à ses démarches auprès du jeune dauphin[4] qu'il convient de faire remonter la première pensée d'une revendication du trône des Angevins. Quels furent les mobiles qui inspirèrent soit à Charles ou à son favori, soit à tous les deux en même temps, des visées si différentes de la politique pacifique que

samment avancées pour qu'on puisse dès à présent y renvoyer le lecteur; cependant je conserverai les références avec le manuscrit du volume de Paris que j'avais étudié et dépouillé avant de connaître les fascicules de l'*Archivio veneto*. — A propos des *Diarii*, j'aurai l'occasion de signaler la conformité presque absolue des renseignements de Sanudo, sur une certaine période de l'expédition de Charles VIII, avec les *Historie di messer Marco Guazzo, ove si contegna la venuta e partita di Carlo Ottavo, re di Franza, et come acquisitò e lasciò il regno di Napoli, et tutte le cose in quei tempi in mare et in terra successe, con le ragioni qual dicono Francesi haver la corona di Franza nel regno di Napoli e nel ducato di Milano* (Venise, 1547). On verra que, très évidemment, cet annaliste mantouan eut communication, soit du manuscrit de Sanudo, soit des documents dont celui-ci s'était servi; mais il s'en est tenu exclusivement à l'historique de l'expédition française.

1. L'*Archivio storico italiano*, l'*Archivio veneto*, l'*Archivio napoletano*, l'*Archivio lombardo*, etc.

2. *Mémoires*, t. II, p. 291.

3. C'est la même formule que pour Cico Simonetta; voyez ci-dessus, p. 300, note 2.

4. Voyez ci-dessus, p. 294.

Louis XI avait toujours pratiquée, et que, selon Commynes, il recommanda en mourant de suivre au moins pendant les cinq ou six premières années du nouveau règne[1]? Des contemporains disent que Charles VIII, ce prince « petit de taille, mais très grand de cœur[2], » dont Commynes lui-même reconnaît le courage et la bonté, était illettré au point de savoir à peine lire, avide de dominer, mais incapable de commander, ennemi de tout travail et de toute application, dénué enfin de prudence et de jugement[3]. Dans la perspective d'expéditions lointaines et de conquêtes glorieuses que lui ouvrait le saint-siège, son esprit, plus porté aux chimères des anciens romans de chevalerie qu'il n'était ouvert aux raisonnements de la vraie politique, put entrevoir Naples conquis et rendu aux héritiers de saint Louis, puis les armées françaises marchant sur Constantinople, refoulant le Turc en Asie et donnant à leur jeune roi l'antique couronne des empereurs d'Occident : toute une succession de hauts faits d'armes et de splendeurs triomphales[4]! Quant à son favori, quant au conseiller intime qui développa en lui ces germes dangereux, Commynes n'a pas manqué de faire entendre qu'il n'y eut dans son fait qu'une soif insatiable de titres, de grandeurs et de biens; qu'il travailla d'abord à la réunion de la Provence parce qu'il possédait de ce côté-là quelques seigneuries, et qu'il excita ensuite son maître à la conquête de Naples pour se faire donner un duché dans ce royaume. Sans vouloir défendre le sénéchal d'avoir connu l'ambition commune à tous les favoris, l'avidité commune à tous les courtisans (Commynes tout le premier), ne peut-on lui supposer aussi une pensée moins personnelle et plus généreuse, celle d'achever l'œuvre de Louis XI et de rendre à la France, avec la Provence, cette autre couronne plus lointaine à laquelle les héritiers du roi René avaient les titres trois fois séculaires? L'entraînement vers l'Italie était général dans toutes les provinces de la France méridionale

1. *Mémoires*, t. II, p. 260-261; cf. p. 255-256.
2. Brantôme, tome II, p. 284.
3. Guichardin, *Storia*, liv. I.
4. Foncemagne a inséré, en 1741, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XVII, p. 539-578, une étude sur les projets de conquête de Constantinople et de rétablissement de l'Empire.

auxquelles appartenait Étienne de Vesc, et qui fournirent tant d'agents actifs à nos légations ou à nos armées d'outre-monts, tant de jurisconsultes pour établir les droits de Charles VIII : les Baschi, les d'Urfé, les Clérieux, les Saint-Vallier, les Salazar, les Ancezune, les Cytain, les Tournon, les Nicolay, les Forbin de Soliers, les Matheron, les Baronnat, les Rabot[1]. De ces motifs, d'un ordre purement moral, passant aux considérations de l'ordre politique, que voit-on? d'une part, la monarchie forcée d'utiliser une impulsion, une force tout acquise et organisée, mais qui n'avait plus d'emploi à l'intérieur; d'autre part, l'Italie menacée d'une dissolution prochaine, où il était à craindre que soit l'Espagnol soit le Turc ne fissent leur profit, si la France n'intervenait à temps avec des droits primant toutes autres prétentions[2]. Il y eut donc en jeu, dirons-nous, autre chose que l'imagination romanesque d'un jeune roi ou que l'avidité d'un favori, et ce fut sous ces diverses influences que tout un parti actif et puissant vint se grouper autour des premiers promoteurs de l'entreprise.

Le plus utile auxiliaire d'Étienne de Vesc fut le général des finances Guillaume Briçonnet, plus tard cardinal de Saint-Malo[3], un des personnages qui ont été maltraités de parti pris par Commynes; et, puisque nous le rencontrons à côté de notre sénéchal, il ne sera peut-être pas hors de propos de donner ici quelques détails qui semblent avoir échappé aux biographes, sur les origines et les débuts de cet autre favori de Charles VIII.

« C'est à tort, observe un manuscrit du dix-septième siècle[4], qu'on a voulu taxer Comines de mesdisance de ce qu'il a dit que ce cardinal (Briçonnet) estoit fils d'un marchand, car c'est une chose vraye, et il se trouve des actes par lesquels cela se

1. C'est ainsi que l'angevin Jean Bourré aida à la réunion de l'Anjou et le provençal Forbin à celle de la Provence.

2. Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, t. I, p. 12; H. Martin, *Histoire de France*, t. VII, p. 227.

3. « Un autre s'en étoit mêlé...., homme de finances, appelé le général Briçonnet, qui depuis, à cause dudit voyage, a eu de grands biens en l'Église, comme cardinal, et beaucoup de bénéfices. » (Commynes, t. II, p. 291.)

4. Bibl. nationale, ms. fr. 15538, fol. 16.

peut bien justifier, entr'autres un traité fait avec le roy Louis XI pour la fourniture de certaines marchandises : de sorte que s'il y avoit eu noblesse auparavant dans la famille, il faudroit dire qu'elle avoit dérogé. Mais il est certain qu'à peine s'en trouveroit-il aucune dans le royaume où il y ait eu en si peu de tems tant de dignitez et de charges, tant d'Église que de justice et de finances, mais à la vérité bien peu d'épée. »

Guillaume Briçonnet appartenait à cette grande bourgeoisie de Tours où Louis XI trouva nombre de serviteurs intelligents et de familiers dévoués. L'historiographe de sa famille[1] ou les généalogies du P. Anselme et de Moréri nous disent que son grand-père, Jean Briçonnet (c'était tout au plus un magistrat d'ordre secondaire), mourut le 3 juillet 1447, laissant de nombreux enfants, parmi lesquels : 1° Jean II, dit *l'aîné*, que nous retrouverons tout à l'heure, comme père de notre cardinal; 2° Bertrand, qui fut notaire et secrétaire du roi Charles VII[2]; 3° André, qui fut aussi notaire et secrétaire du roi, et qui exerça, dans les premiers temps du règne de Louis XI, les commissions de trésorier de l'argenterie et de la chambre[3]; 4° Jean, dit *le jeune*, qui fut d'abord « élu sur le fait des aides pour la guerre à Tours[4], » puis commis à la recette des deniers de la confiscation de Jacques Cœur, puis encore receveur des aides de la province de Tours et receveur pour le payement des gens de guerre (1466, 1468 et 1469), notaire et secrétaire du roi, maire de Tours (1469)[5].

Ce Jean Briçonnet *le jeune* faisait le négoce en même temps qu'il maniait les deniers du roi. C'était un des

1. Le chanoine Guy Bretonneau, qui fit paraître, en 1621, l'*Histoire généalogique de la maison des Briçonnets*, d'après les archives de la famille et des « monuments de grande autorité. »

2. Il figure, pour plusieurs voyages faits par ordre de ce prince, dans un recueil de comptes de la Bibliothèque nationale coté ms. fr. 20685, p. 577 et 580. Sur un compte de 1470 (p. 503), il est encore porté pour cinq cents livres, indemnité d'un voyage fait en Espagne.

3. On a ses comptes de 1466, 1469 et 1470 dans le même ms. fr 20685. Cf. le vol. 513 des *Quittances*, n° 6.

4. Il remplit ces fonctions de 1446 à 1453, selon les comptes que renferment les mss. fr. 20684 et 20685.

5. Ms. fr. 20685, p. 401, 452 et 464.

« riches et puissants » marchands de Tours dont le commerce s'étendait au loin dans les pays étrangers, et particulièrement sur tout le littoral de la Méditerranée. En 1470, Louis XI le chargea, conjointement avec Jean de Beaune, son beau-père et associé[1], d'une mission commerciale en Angleterre[2]. La même année, il fut envoyé à Berne[3]. En 1479, des documents récemment mis au jour par M. Charles Fierville le montrent encore régissant, avec deux autres marchands ses compatriotes, la ferme du sel des Ponts-de-Cé concédée à Philippe de Commynes[4]. Plus tard enfin, dans un acte d'amortissement du mois de juin 1497, il est qualifié de maître d'hôtel du roi et fait une donation à son église paroissiale, Saint-Clément de Tours, choisie pour lieu de sa sépulture[5].

Quant à Jean Briçonnet *l'aîné*, selon une tradition très vraisemblable, il fit aussi le négoce[6]. Les généalogies disent que, sous Charles VII, en 1442, il fut commis à la régale de l'archevêché de Tours. Dès 1457, il avait assez d'autorité à la cour

1. Jean de Beaune, père du fameux Semblançay, était, quoique marchand, maître de la chambre aux deniers et argentier du dauphin depuis 1471. (Recueil de *Pièces originales*, vol. 248, Beaune, nos 8 et 9.) En 1472, Louis XI fit confisquer entre ses mains une somme de six mille livres que Commynes lui avait remise en dépôt. (*Mémoires*, t. III, p. 8 et suivantes.) Le fils, le futur surintendant, fut également marchand et fit le commerce des draps; voyez une mention de l'année 1482 dans les *Mémoires de la société archéologique de Touraine*, t. XX, p. 283.

2. Voir le recueil de *Pièces originales*, vol. 248, vo Beaune, no 21, le recueil de *Quittances* aux années 1470-1473, et un des volumes de l'abbé Legrand, ms. fr. 6980, fol. 140. Les deux associés reçurent trois mille livres comme indemnité d'une partie de leurs marchandises prise sur mer par les Osterlins et de la rançon payée pour le fils de Jean de Beaune. (Compte de 1471-72, dans le ms fr. 20685, p. 549.)

3. Ms. fr. 20685, p. 503. Il reçoit deux cents livres pour ce voyage.

4. Lecture faite à la Sorbonne, congrès de 1879; voyez ci-dessus, p. 298, note 4. Pour disposer plus à son aise de la ferme, Commynes fit reléguer Jean Briçonnet et un de ses co-gérants en Languedoc, pendant quelque temps.

5. Trésor des chartes, JJ 227, no 485.

6. Il aurait été chaussetier, s'il fallait en croire ce dicton sur le cardinal son fils (ms. fr. 19603, fol. 19 vo) :

Du fils d'un enfonceur de fesses
Il en fit un diseur de messes.....

pour faire remettre les héritiers de Jacques Cœur en possession d'une partie des biens du grand argentier. Louis XI fit de lui son familier, son « compère, » le plaça à la tête de ses manufactures de soie, créa pour lui, en 1462, la mairie de la ville de Tours[1], et le fit d'abord receveur particulier des tailles du pays de Touraine, puis, le 14 décembre 1466, receveur général des finances de la Langue-d'Oïl[2]. Jean Briçonnet remplissait en outre les fonctions de trésorier de la chambre du roi qu'avait eues son frère André[3]. « Homme de bien et de crédit, » selon la *Chronique de Jean de Troyes*[4], il fut choisi par ses compatriotes du bailliage de Touraine pour siéger aux états généraux de 1484; la ville de Tours lui dut la reconstruction de l'église de Saint-Clément[5], et il mérita par ses bienfaits ou ses fondations charitables le surnom glorieux de « père des pauvres. » Jean Briçonnet, que Louis XI avait anobli par lettres données à Rouen en juin 1475, mourut le 30 octobre 1493. De son alliance avec la fille d'un autre financier et com-

1. Son frère lui succéda en 1469.

2. Ms. fr. 20685, p. 401 et suiv. Ce volume contient ses comptes de 1466 à 1475. Dans un article (p. 584), on le voit faire, en 1473, un payement par ordre du roi à Jean Briçonnet, marchand (son frère cadet), et à Jean de Beaune. Ailleurs (p. 424), il figure comme commis par Louis XI aux réparations du château de Langeais.

3. *Ibidem*, p. 649. Les généalogies ajoutent qu'il finit par être général des finances, et en effet on trouve, dans la table du Mémorial de la Chambre des comptes coté P 2300, fol. 296 v°, l'indication de provisions de général des finances pour un Jean Briçonnet, à la date de 1476 ou 1477; mais, comme les mêmes généalogies lui attribuent un fils aussi nommé Jean, qu'elles qualifient des titres de secrétaire du roi Louis XI et de receveur général de toutes ses finances, et qui mourut le 26 août 1477, il y a probablement eu confusion entre le père et le fils. On verra ci-dessous, note 5, qu'en 1482 Jean Briçonnet n'était encore que receveur des tailles.

4. Page 350.

5. Étant receveur des tailles de Touraine, il avait projeté de fonder dans la cathédrale de Saint-Gatien, ou dans la paroisse de Sainte-Croix, à son choix, une messe quotidienne, avec indulgences pour tout bon catholique qui y viendrait prier en faveur du roi, du dauphin et des fondateurs. Louis XI donna des lettres d'amortissement de quatre-vingts livres de rente affectées à cette messe, en octobre 1482. (Trésor des chartes, JJ 207, n° 154.)

merçant tourangeau, Jean Berthelot, maître de la chambre aux deniers, il avait eu au moins six fils, dont deux devaient arriver aux plus hautes dignités de l'Église et de l'État : Robert, qui fut archevêque-duc de Reims et chancelier de France, et Guillaume, qui devint premier ministre, cardinal, archevêque de Reims et de Narbonne.

Guillaume Briçonnet, né à Tours en 1445, dit-on, n'embrassa que fort tard l'état ecclésiastique. Comme la plupart des membres de ces familles enrichies par le haut commerce, il eut d'abord une charge de finance à la cour de Louis XI; peut-être s'était-il adonné auparavant au négoce[1]. Ainsi que son oncle Jean Briçonnet *le jeune*, il épousa une fille de Jean de Beaune, et cette alliance lui procura un emploi dans la maison du dauphin, où son beau-père était argentier. Sans doute ce fut là que s'établirent ses premières relations avec Étienne de Vesc; il partagea la fortune du favori lorsque Charles VIII monta sur le trône, et la tradition prétend qu'il lui fut redevable de la charge de général des finances au département des provinces de Languedoc, Dauphiné, Provence et Roussillon, dont le nouveau roi le gratifia tout aussitôt, en remplacement de François de Génas[2]. Dans cet emploi, il ne tarda pas à s'assurer une autorité presque absolue en matières de finances et un crédit presque égal à celui de notre sénéchal sur l'esprit du prince : de là est venu que la plupart des historiens, y compris l'auteur de la généalogie des Briçonnets, lui ont attribué, mais bien à tort, un titre de chef et surintendant des finances qui ne devait apparaître que plus tard, sous François Ier, au profit de son beau-frère Semblançay[3]. Les généraux des finances jouissaient de pré-

1. Un Guillaume Briçonnet, marchand à Tours, reçoit, en 1476, cinq cents écus d'or pour un diamant livré au roi. (Ms. fr. 20685, p. 671; *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XX, p. 272.)

2. *Histoire de Languedoc*, t. V, p. 72; *Séances du Conseil de régence de Charles VIII*, publiées dans la collection des Documents inédits, et *Ordonnances des rois de France*, t. XIX, *passim*.

3. Dans les actes royaux jusqu'en 1493 (*Ordonnances*, t. XIX et XX, et collection chronologique des *Quittances*, à la Bibl. nat.), il est qualifié tantôt de « conseiller et général des finances, » tantôt de « général des finances commis à la distribution des finances de Provence, » tantôt de « général sur le fait et gouvernement de toutes les finances du Lan-

rogatives énormes[1], et chacun dans son département avait un pouvoir qui échappait au contrôle. « Vos qui super regni subsidiis universaliter simul generales estis, » dit l'historien des états de 1484[2]. Il devait être facile à un favori d'étendre à l'infini ces attributions financières, et, selon le mot de Guichardin, de « joindre au maniement des deniers la somme de

guedoc, » selon la destination de l'acte. — D'après le P. Anselme (t. VIII, p. 285), ce fut le 27 janvier 1517 que Semblançay reçut le gouvernement général des finances; mais M. Loiseleur, dans sa monographie sur les Berthelot et leur château d'Azay-le-Rideau, fait observer que Semblançay conserva même après cette date sa charge de général des finances, et que Martin du Bellay est le seul historien du temps qui lui donne le titre de *superintendant*. Quant à Guillaume Briçonnet, en lui attribuant aussi la qualification de surintendant, M. Loiseleur avoue ne l'avoir rencontrée dans aucun document officiel.

1. Les généraux des finances, créés au quatorzième siècle, avaient, de par une ordonnance du 13 août 1364, l'administration générale des revenus extraordinaires du roi, c'est-à-dire des aides, tailles et autres subsides, tandis que les trésoriers des finances administraient le domaine, seul patrimoine primitif de la couronne et son seul revenu ordinaire. Ceux-ci versaient les revenus domaniaux au changeur du Trésor; les généraux, de leur côté, faisaient remettre à un receveur général des aides le produit des subsides, dont ils réglaient le taux à tant par feu et tant par taille, selon la volonté du roi, et sur lesquels les dépenses ordinaires et extraordinaires devaient être acquittées à leur échéance. Chaque année, les généraux présentaient au roi un compte des recettes et des dépenses qui servait à établir le budget suivant. (Machiavel, *Tableau de la cour de France;* Contarini, *Rapport sur la cour de France*, dans le t. IV des *Relazioni*, p. 18-19; *Mémoire sur les privilèges et fonctions des trésoriers généraux de France*, publié en 1745, p. 243 et suiv.) Primitivement, lors de l'institution des généraux des finances, on avait partagé la France en quatre généralités : la Langue-d'Oc, la Langue-d'Oïl, l'Outre-Seine-et-Yonne, la Normandie; mais le nombre des charges avait été quelquefois porté à six (Fournival, *Privilèges des trésoriers de France*, p. 55-58 et 70), et, depuis les annexions de Louis XI, deux généralités avaient été créées, celle de Picardie, détachée de l'Ile-de-France ou Paris, et celle de Bourgogne (duché et comté); voir le *Journal des États généraux de* 1484, par J. Masselin, p. 68, 460, 468, 480, 545, etc. Le plus important des titulaires, au temps où fut pourvu Guillaume Briçonnet, était Michel Gaillart, favori et maître d'hôtel de Louis XI, nommé général le 15 décembre 1473. Michel Gaillart avait pour femme une Berthelot, probablement tante maternelle des Briçonnet.

2. *Journal des États*, par Masselin, p. 482.

tout le gouvernement. » Ce fut le cas de Guillaume Briçonnet. D'un esprit extrêmement subtil, d'un caractère souple et insinuant[1], il sut si bien se prêter aux fantaisies de Charles VIII, flatter ses idées, lui faire croire à une parfaite conformité de mœurs et d'humeur entre eux, que le prince l'admit peu à peu à prendre avec Étienne de Vesc la direction des affaires, et finit même par lui en réserver la plus belle part[2]. « Oncques depuis il ne parla que par sa bouche, n'entreprit que par son conseil, et ne gouverna que par sa conduite..., pouvoir qui a quelques rapports avec celui des anciens maires du palais[3]. »

Commynes avait, dit-on, des raisons personnelles pour craindre et détester Guillaume Briçonnet tout autant que le sénéchal de Beaucaire[4]; aussi les traite-t-il l'un et l'autre avec un mépris à peu près égal, comme des « hommes de petit état, qui de nulle chose n'avoient expérience, et dont le sens ne servit guère au voyage de Naples[5]. » Il veut bien reconnaître au général[6] quelques qualités comme favori, mais aucune comme politique : « Homme

1. Gentile Becchi, évêque d'Arezzo, dit de lui : « È il più sottile spirito e tenuto che cissia. » (*Négociations avec la Toscane*, tome I, p. 343.)

2. Le Féron dit de Briçonnet : « Fuit is administer voluntatum regiarum in quotidianis relaxationibus; ad regis naturam ita aptus erat, ut regnare cum eo videretur. »

3. C'est le chanoine Bretonneau qui s'exprime ainsi dans son *Histoire des Briçonnets* (p. 62) : « Il rendit au Conseil, en peu de temps, tant de preuves d'une rare prudence au maniement des affaires et d'un zèle généreux à rechercher partout le bien de l'État et le contentement de son prince, qu'il vint à le chérir parmi les autres d'une affection particulière, et dès lors en avant fit tant d'état de son mérite, qu'oncques depuis il ne parla que par sa bouche, etc. »

4. M. Kervyn de Lettenhove (*Lettres et négociations*, t. II, p. 96) a fait observer que Jean de Beaune, comme argentier de Louis XI, et les Briçonnet, comme receveurs de ses deniers, avaient dû connaître au juste le prix de revient des trahisons de Commynes en 1472, de même qu'Étienne de Vesc avait dévoilé ses fraudes dans l'affaire de Thouars et Talmont. On voit aussi dans le même ouvrage (p. 55) que Guillaume Briçonnet fut un des premiers qui réunirent les preuves des intrigues criminelles de 1486.

5. *Mémoires*, t. II, p. 292 et 329.

6. On appelait Guillaume Briçonnet *Monsieur le Général*.

riche et entendu en finances, il s'estimoit grand[1], mais jamais ne vint en crédit en chose d'État, et ne s'y connoissoit; et étoit homme léger en parole, mais bien affectionné à son maître[2]. » Pour expliquer la participation active de Guillaume Briçonnet aux projets de Charles VIII et d'Étienne de Vesc sur l'Italie, Commynes prétend que le fameux archevêque Angelo Cato, savant à « prédire l'avenir[3], » lui promit, du vivant même de sa femme Raoulette de Beaune, qu'il entrerait dans l'Église, y aurait un rang éminent et deviendrait pape. N'est-ce point là une de ces prophéties faites *a posteriori*[4] dont l'histoire doit ne tenir aucun compte[5]? Nous verrons un peu plus loin comment les premières ouvertures dans ce sens furent faites à Guillaume Briçonnet en 1492 ou 1493, et comment, en effet, il parvint à la pourpre environ un an après avoir pris l'habit ecclésiastique; mais, pendant les huit années antérieures, alors que rien

1. L'évêque d'Arezzo, dans le passage déjà cité, dit du général : « Ha fede nel suo cervello. »

2. *Mémoires de Commynes*, t. II, p. 312 et 342. Guichardin et les autres paraphraseurs de Commynes n'ont fait que répéter purement et simplement cette sentence d'incapacité. Guichardin, qui dit que Guillaume Briçonnet avait été marchand avant de devenir trésorier général des finances, ajoute : « Il tenait le second rang dans la faveur du roi; non seulement il était chargé de l'administration des finances, mais il partageait encore avec Étienne de Vers, son ami, le maniement des affaires, *malgré son peu de capacité*. » Un mémoire sur Charles VIII et les principaux personnages de sa cour qui semble dater du commencement du dix-septième siècle, et qui a été publié en 1834, dans la 1re série des *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 169, s'exprime ainsi : « On peut dire, s'il est vrai ce qu'en ont écrit les historiens, qu'il n'y en eut jamais de plus incapables (que Vesc et Briçonnet) : de fait, ils n'avoient aucune expérience, et presque point d'autre conduite que de faire leurs affaires particulières..... » Nous aurons probablement plus loin l'occasion de montrer que ce mémoire n'est guère qu'une amplification de Commynes.

3. Angelo Cato, originaire de Tarente, était un très ancien compagnon de Commynes, et ce fut à sa prière que celui-ci écrivit les *Mémoires*. Il possédait les sciences aussi bien que les lettres, et avait pris cette belle devise : *Ingenium superat vires*.

4. Cato mourut archevêque de Vienne, en 1494, alors que l'expédition française entrait dans le royaume de Naples.

5. Les astrologues prédirent aussi le chapeau à Paul Jove, qui l'attendit en vain.

ne pouvait lui permettre d'aspirer aux honneurs de l'Église, il avait secondé ardemment Étienne de Vesc dans les « pratiques[1] » préliminaires de la revendication du royaume de Naples : sa longue affection pour le jeune roi[2], sa gratitude pour Étienne de Vesc, à qui nous avons dit qu'il devait probablement sa charge de général des finances[3], ne suffisent-elles point à expliquer cette association aux visées conquérantes de Charles VIII et de son favori[4] ?

Et de même, quand Commynes dit que Ludovic Sforza, pour gagner Étienne de Vesc, lui « toucha d'une duché, » nous nous rappelons que ce passage a été écrit après la conquête de Naples, après que Charles VIII eut donné à son favori les duchés d'Ascoli et de Nola, pour la part qui lui revenait légitimement dans les profits de la conquête. Évidemment, l'historien voudrait nous faire prendre l'effet, le résultat pour la cause. Quoi ! ce favori que son maître comblait de bienfaits, d'honneurs, de dignités, et qui jouissait d'un crédit absolu en France, l'usurpateur milanais l'eût entraîné dans l'entreprise la plus laborieuse par ce seul appât d'un duché au royaume de Naples !

Ailleurs encore, nous avons vu que Commynes reproche aux « conducteurs » de l'entreprise de n'être point des hommes de guerre[5]. N'était-ce pas précisément l'affaire des hommes d'État et des diplomates de préparer les voies à la conquête ? Et, en suivant de près, dans les correspondances des ambassadeurs étrangers, la marche d'Étienne de Vesc et de ses auxiliaires, on y trouve un esprit de suite, une ténacité, une prudence, dont Commynes

1. C'est une des expressions favorites de Commynes ; voyez ses *Lettres et négociations*, publiées par M. Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 115-117.

2. Voyez, dans le *Gallia christiana*, t. IX, p. 144, les témoignages de la douleur qu'il éprouva à la mort de Charles VIII.

3. Son département était celui des provinces auxquelles appartenait Étienne de Vesc, et où celui-ci fut plus tard nommé sénéchal.

4. Voyez le passage déjà cité p. 302.

5. La légende de Commynes a fait du chemin, car voici que je la retrouve jusque dans les *Projets de gouvernement* de Saint-Simon publiés par M. P. Mesnard. A propos du rôle pernicieux des cardinaux dans un État, il y est question (p. 104) de Briçonnet « qui embarqua si follement Charles VIII à l'entreprise d'Italie pour arriver à cette fatale pourpre, [et] à la suite des malheurs des trois règnes dans les guerres ultramontaines. »

aurait dû tenir quelque compte, s'il avait été impartial. Denis Godefroy lui faisait déjà ce reproche il y a deux siècles. « L'on doit observer, disait ce savant, que la plupart des historiens du temps[1] parlent peu favorablement de ce voyage, entre lesquels Philippe de Commynes se donnant la liberté de faire à son ordinaire de belles réflexions morales sur le peu de précaution que l'on y apporta, il condamne cette entreprise comme peu avantageuse au royaume. Guichardin pousse plus loin, et il s'attache à décrier la conduite de ceux qui y eurent part; mais le succès fit connoître que cette affaire ne fut pas entreprise si témérairement qu'il le dit[2]. » On voit donc que nous ne sommes point le premier à protester. Notre unique désir est d'ailleurs de rétablir les faits, sans autre souci que d'en donner l'enchaînement exact et d'y faire la part de chacun, en évitant de nous égarer dans des considérations politiques et philosophiques qui ne sont point de notre domaine.

Lorsque Charles VIII monta sur le trône, l'Italie se trouvait dans une situation fort précaire. États principaux ou états secondaires, tous étaient agités sans relâche par les dissensions intestines ou par les guerres de voisin à voisin[3]; aussi était-ce à qui solliciterait l'intervention de la France, « les gens du Nord offrant le Sud, et ceux du Sud offrant le Nord[4]. » Les ambassadeurs vénitiens surtout insistaient pour que le Conseil du jeune roi n'abandonnât ni les droits légitimes de la couronne de France sur Naples, ni ceux du duc d'Orléans sur Milan, et saisit la première occasion favorable pour les faire valoir. Selon la Seigneurie, Ferdinand d'Aragon, qui excitait Ferrare à rompre avec Venise et Ludovic Sforza à s'emparer de Milan, n'était qu'un usurpateur aussi nuisible à l'Italie, où il fomentait ces guerres incessantes, qu'odieux à ses propres sujets. La France, héritière de René d'Anjou, aurait

1. Nous avons dit que tous, ou à peu près, écrivaient d'après Commynes.
2. *Histoire de Charles VIII*, p. 638.
3. Voyez le chapitre VII du tome Ier de l'*Histoire de Charles VIII*, par C. de Cherrier, 2e édition, 1870; cf. l'histoire manuscrite, mss. Dupuy 745, fos 26 vo à 29, et fr. 17519, fol. 67 et sqq.
4. Buser, p. 237.

la gloire de délivrer Naples d'un tel tyran[1]. Quoique le gouvernement royal fût alors presque exclusivement absorbé dans une lutte intérieure contre les factions diverses qui briguaient la direction des affaires, il ne perdit jamais de vue l'objectif lointain qu'on lui désignait si fréquemment et avec tant d'insistance. Nous en avons un témoignage dans le *Traité des droits des rois de France aux royaume de Sicile, comtés de Provence et de Forcalquier et Terres adjacentes,* qui fut mis, en juillet 1484, sous les yeux du roi, des princes et des membres du Conseil, et dont les archives de Provence avaient fourni les matériaux[2]. Bientôt d'ailleurs des événements se produisirent à Naples même, qui ouvrirent une voie toute grande à la revendication des droits ainsi établis d'après l'histoire et la jurisprudence. Le vainqueur du bon roi René, l'usurpateur Alphonse d'Aragon, et son héritier, le bâtard Ferdinand, s'étaient fait également exécrer l'un et l'autre, bien que « très sages et expérimentés au fait de la guerre, riches et pourvus de sages hommes et bons capitaines[3]. » Leur domination devenait chaque jour plus insupportable, surtout pour une noblesse qui était restée presque toute angevine et française de cœur. En marchant sur les traces de son père, Ferdinand acheva d'exaspérer ses sujets par des cruautés et une rapacité qui n'épargnaient

1. Buser, p. 239-240 et 509; dépêche vénitienne du 15 janvier 1484 : « ..... Si eidem corone Francie, cui, ut diximus, pertinet regnum ipsum Neapolis, animus esset capere illius impresiam, nunquam opportunius accommodatiusque tempus hoc presenti sibi offeri potest. »

2. Voyez ci-dessus, p. 295, une citation de Commynes sur les « clercs de Provence. » Le texte du traité a été donné par Godefroy, *Histoire de Charles VIII,* p. 476-483. L'auteur remonte jusqu'à Charles-Martel, qui vainquit et tua Marentin, duc de Provence, et chassa les Sarrazins. On dit que, sous Louis XI, Palamède de Forbin-Soliers avait fourni les instruments nécessaires pour obtenir la réunion de la Provence à la France, et notamment le contrat du mariage de Charles de France avec Béatrix de Provence (1245), substituant l'héritage de celle-ci aux rois de France, à défaut de progéniture mâle. Quoique Soliers ne fût plus en faveur en 1484, il dut collaborer au traité dont nous parlons, car son attachement à la France ne cessa de se manifester comme si la cour n'avait point oublié ses services passés, et son nom reparaît dans les Conseils tenus avant le départ pour l'Italie.

3. Commynes, t. II, p. 311 et 329.

pas même les gens d'Église, et par un système d'accaparement qui mettait entre ses mains le monopole de toutes les denrées nécessaires à la vie[1]. Un jour arriva où « tout le royaume se rébella contre le roi Ferrand, pour la grand'tyrannie de lui et de ses enfants; et se donnèrent tous les barons et les trois parts du royaume à l'Église[2]. » En août 1485, une grande partie des barons napolitains se soulevèrent, ayant à leur tête les chefs de la puissante maison de San-Severino, les princes de Bisignano[3] et de Salerne[4], le comte de Lauria, le marquis de Bethonte, etc.[5]. Ils arboraient la bannière du saint-siège, alors en guerre avec Ferdinand[6]; mais leur vrai but était de rappeler sur le trône usurpé par les Aragonais quelqu'un des héritiers légitimes de René d'Anjou. Sollicité par eux, René de Lorraine, dont nous avons dit plus haut les prétentions, se disposa, en juillet 1486, à reconquérir la couronne. Charles VIII consentit en apparence à lui prêter son appui et même ses agents pour négocier auprès des princes italiens[7]. « Toutefois, dit Commynes[8], le roi étoit jà de dix-neuf ans ou plus nourri de ceux que j'ai nommés, qui lui disoient journellement que

1. Alphonse, selon l'expression de Commynes (p. 377-378), « faisait toute la marchandise du royaume. » Le fisc royal s'était arrogé le monopole de la fabrication de l'huile, de la vente du blé, de l'élevage des porcs et des chevaux, etc.

2. Commynes, p. 297.

3. Jérôme de San-Severino, prince de Bisignano. Cette famille possédait en Calabre quatre cités : Bisignano, San-Marco, Cassano, Strongoli, et vingt et un châteaux; dans la Basilicate, le comté de Tricarico et onze châteaux; dans la terre d'Otrante, trois châteaux, etc. La seule gabelle du sel lui rapportait plus de trente mille écus par an. (Sc. Ammirato, *Famiglie nobili Napoletane,* partie I, p. 30 à 32.)

4. Antonello de San-Severino, comte de Marsico et prince de Salerne, parent du prince de Bisignano, avait eu la charge de grand amiral en 1477.

5. *Cronica di Napoli di Notar Giacomo,* publiée en 1845, p. 156.

6. Innocent VIII l'avait excommunié, et il « manda le duc de Lorraine pour le faire roi de Naples. » (Commynes, t. II, p. 297.)

7. Sur cette période de 1486, voir le livre de M. Buser, p. 244-252. Les documents qui y sont cités prouvent que Mme de Beaujeu, pour se débarrasser de Commynes, songea à l'envoyer en Italie avec René; mais Laurent de Médicis en détourna son ami.

8. *Mémoires,* tome II, p. 298. Le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens se montra un des plus actifs partisans de René. (Buser, p. 251.)

ledit royaume de Naples lui devoit appartenir..., et aussi par aucuns de ces ambassadeurs qui alloient à Rome, Florence, Gênes et ailleurs, pour ledit duc de Lorraine. » Il y eut donc des retards, et l'on peut croire qu'ils furent suscités par les conseillers de Charles VIII : si bien que « las et foulés, » desservis d'ailleurs par Milan et par Florence, les partisans du duc de Lorraine et de la dynastie angevine quittèrent la partie [1]. Innocent VIII leur donna l'exemple en s'accommodant avec Naples le 11 août 1486, et les barons firent successivement leur soumission dans les derniers mois de la même année [2]. Le pape, les Vénitiens, les Florentins et l'Espagne se portèrent garants que leur vie serait respectée; mais ces stipulations diplomatiques étaient lettre morte pour Ferdinand, qui jamais n'avait connu « ni grâce, ni miséricorde, ni pitié, ni compassion [3]. » Ses premières victimes furent les deux comtes de Carinola et de Policastro, exécutés publiquement le 11 décembre 1486; puis, leur père, Antonello de Petruciis, ancien secrétaire royal, et François Coppula, comte de Sarno, décapités le 11 mai 1487 [4]. Six jours plus tard, Diomède Carrafa, comte de Mattaluni, succombait sous les coups d'un sicaire. Enfin, le 12 juin suivant, Ferdinand faisait emprisonner au Château-Neuf de Naples le comte de Melito et un jeune fils du prince de Salerne, qui furent

1. Bouche (*Histoire de Provence*, t. II, p. 501) dit que le duc René fut le premier à leur conseiller de se soumettre, et qu'il se porta garant de leur sûreté avec les autres puissances.

2. Charles de San-Severino, comte de Melito, jura soumission pour les barons le 3 octobre 1486; Bisignano mit bas les armes le 13 décembre suivant, et, le 18 du même mois, Ferdinand fit son entrée solennelle à Naples au milieu des principaux chefs de la conjuration, les San-Severino, les Altamura, etc. (*Cronica di Notar Giacomo*, p. 160-162; voir la lettre d'Angelo Cato, archevêque de Vienne, publiée par Mlle Dupont dans les Preuves des *Mémoires de Commynes*, t. III, p. 366, et par M. Champollion-Figeac, dans le tome IV des *Lettres des rois et reines*, p. 316-320.) La nouvelle de la paix conclue entre le pape et Ferdinand parvint à Lyon le jour même où René de Lorraine devait y arriver, et il repartit aussitôt pour la Lorraine, en manifestant un profond dégoût de la politique italienne.

3. Voyez les faits cités par M. de Cherrier, t. I, p. 331-334.

4. Voir leur procès imprimé à Naples, en 1487, et la *Storia Fiorentina* de Machiavel, liv. VIII.

rejoints bientôt dans la forteresse par les princes d'Altamura et de Bisignano, la vieille comtesse de San-Severino, le comte de Lauria, le duc de Melfi et autres, sous prétexte que ces divers personnages projetaient de se retirer à Rome sur un navire frété à cet effet[1]. Seule, la princesse de Bisignano put s'enfuir par Terracine, avec ses deux fils Bérardin et Honoré. Les prisonniers, après avoir langui quatre ans dans les cachots, devaient être égorgés en masse le 25 décembre 1491[2].

Mieux avisé que ses compagnons, le prince de Salerne, sans s'attarder à Naples, était reparti en toute hâte pour Rome et Venise[3]; dans cette dernière ville, on le dissuada d'aller demander un asile à l'Espagne, la Seigneurie craignant avec raison qu'il n'attirât sur l'Italie les convoitises d'une puissance déjà trop forte[4], et on lui conseilla de se rendre plutôt à la cour de Charles VIII, avec les fils de Bisignano. « Ainsi, raconte Commynes, vinrent ces barons en France, et furent bien recueillis, mais pauvrement traités de biens. Ils firent grand'poursuite environ deux ans, et du tout s'adressoient à Étienne de Vers.... Un jour vivoient en espérance, autre au contraire.... » Autour de ces premiers émigrés, d'autres fugitifs de Naples ou de l'Espagne vinrent peu à peu s'abriter[5] : ils n'eurent point de peine à faire croire au jeune roi que son devoir était de revendiquer un royaume dont ses

1. *Notar Giacomo*, p. 164.

2. Commynes parle fort confusément de ces massacres (*Mémoires*, t. II, p. 373-375). Un seul des prisonniers fut épargné, André-Mathieu d'Acquaviva, duc d'Atri, qui joua plus tard un rôle considérable dans les deux occupations du royaume de Naples par les armées françaises.

3. *Notar Giacomo*, p. 162, à la date du 6 janvier 1487.

4. Varillas, *Histoire de Charles VIII*, p. 206-308, d'après Commynes, t. II, p. 301.

5. Les ambassadeurs vénitiens, en entrant à Paris le 26 juin 1492, y virent « le prince de Salerne, le comte de Chiaramonte et le seigneur Honoré, son frère, fils du prince de Bisignano, le comte de Saluzza, celui d'Avellino, le seigneur don Giovanni de Luna, le seigneur Imberto de Seinse (?), et beaucoup d'autres barons exilés du royaume de Naples et d'Espagne, pensionnés et en fort bonne réputation à la cour de France. » (Arm. Baschet, *la Diplomatie vénitienne et les Princes de l'Europe au XVIe siècle*, p. 318; cf. le rapport de Contarini, dans le t. IV des *Relazioni*, p. 10.)

ancêtres avaient été investis deux fois par des papes, deux fois par des conciles généraux, et qui ainsi lui appartenait par un droit incontestable d'hérédité[1]; que Dieu le désignait comme son « commissaire » pour châtier des princes cruels et odieux à tout l'univers[2]; que le pape était prêt à lui donner l'investiture et à le seconder de toutes ses forces spirituelles et temporelles, et qu'enfin la population napolitaine se soulèverait en sa faveur dès qu'une armée française paraîtrait à la frontière. Ce fut sur ces données que des négociations très actives s'établirent avec les divers États italiens.

Six années du nouveau règne s'étaient écoulées sous la sage tutelle d'Anne de Bourbon-Beaujeu, sans qu'il fût possible de donner quelque suite aux projets ambitieux de l'entourage immédiat du roi; mais, aussitôt que la campagne de 1488 eut anéanti tous les éléments de la *ligue folle* et réduit le duc d'Orléans et ses adhérents à une humble soumission, Charles, qui atteignait alors l'âge de dix-neuf ans, fit sentir que les conseils de sa sœur aînée ne seraient plus accueillis comme par le passé : la régente le comprit et se relâcha considérablement de la prédominance qu'elle avait gardée jusque-là dans le Conseil. Le règne des favoris et de leur parti, composé surtout de chambellans[3] et de jeunes seigneurs à l'imagination aussi ardente que celle du roi, commença avec l'année 1489[4]; mais

1. Ce sont les termes de son manifeste du 22 novembre 1494.

2. *Mémoires de Commynes*, tome II, p. 378.

3. Les chambellans « en ce temps eurent grand règne, » dit Commynes (p. 296). Machiavel, dans ses *Ritratti delle cose di Francia*, sous François Ier, s'exprime ainsi sur ces familiers du prince : « L'office de chambellan consiste à faire compagnie au roi, à le précéder dans sa chambre, à assister aux séances du Conseil; et, dans le fait, ce sont les hommes du royaume qui jouissent de plus de considération. Ils ont des traitements considérables, de six, huit, dix, onze mille francs; cependant quelques-uns n'en ont pas du tout, parce que le roi donne souvent ce titre à des personnes dont il veut honorer les services, et parfois même à des étrangers. Ils jouissent, dans toute l'étendue du royaume, du privilège de ne point payer de gabelles, et, pendant qu'ils sont à la cour, ils mangent à la table des chambellans, qui est la première après celle du roi. »

4. Voyez le mémoire de Foncemagne déjà cité, dans le t. XVII des *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, p. 541.

de nouveaux événements retardèrent encore la réalisation de leurs rêves. Les factions n'avaient pas tout à fait désarmé; l'Espagne et l'Angleterre pouvaient profiter de l'agitation qui régnait en Bretagne pour pénétrer jusqu'au cœur du royaume; les convoitises allemandes n'étaient pas moins à craindre. Pour s'assurer tout d'abord le repos en France et la liberté d'agir à l'extérieur, le parti des *jeunes* persuada au roi de rappeler le duc d'Orléans pendant une absence de Mme de Beaujeu, de lui rendre ses bonnes grâces, et enfin de le réconcilier lui-même avec les Bourbons. Ce grand résultat fut obtenu le 4 septembre 1491, à la Flèche. Les princes s'engagèrent solennellement à « se reprendre en amour perpétuel et oublier toutes anciennes rancunes, haines et malveillances, pour bien et loyaument servir le roi Charles, garder sa personne et son autorité, l'aider à soulager le peuple, à mettre en ordre sa maison et son royaume. » Ils promirent en outre de soutenir le crédit des conseillers et des chambellans, les évêques d'Albi et de Montauban, Étienne de Vesc, Myolans, Baudricourt, de l'Isle, du Bouchage, etc.[1]. En mettant fin à toutes les factions, cet accord permit de préparer entre Charles VIII et la jeune duchesse Anne une alliance qui assurait la réunion de la Bretagne à la France et fermait le pays à l'intervention de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Le contrat de mariage, signé à Langeais le 13 décembre 1491[2], compléta l'unification de la France.

A l'extérieur, de grands sacrifices furent nécessaires pour obtenir, sinon la coopération effective et l'appui des grandes puissances, du moins leur neutralité. Henri VIII se déclarait bien décidé à ne faire aucune opposition aux projets de ses voisins sur Naples, mais non moins résolu à maintenir, et même à faire valoir ses droits héréditaires sur la Normandie, la Guyenne, etc. Ce n'est qu'à des conditions pécuniaires fort onéreuses pour la France que fut signé de ce côté-là le traité d'Étaples (3 novembre 1492). Deux mois plus tard, une confé-

1. Voyez notre premier article, p. 284. Dans le texte de cette pièce, Godefroy (p. 616) a lu : *Gonnault,* au lieu de : *Grimault,* surnom que portait alors Étienne de Vesc.

2. Cherrier, *Hist. de Charles VIII,* t. I, p. 205-213.

dération fut conclue avec l'Espagne (Barcelone, 19 janvier 1493), paix encore plus désavantageuse que celle d'Étaples, puisqu'elle stipulait la restitution gratuite du Roussillon et de la Cerdagne, engagés jadis à Louis XI pour trois cent mille écus; paix illusoire surtout, et trompeuse comme toutes celles que la France devait conclure avec Ferdinand et Isabelle[1]. Enfin, le 23 mai 1493, à Senlis, Charles VIII signa un traité en quarante-huit articles avec Maximilien Ier, roi des Romains, et l'archiduc Philippe; celui-ci regagnait, sans coup férir, tous les pays occupés par les troupes françaises dans la Comté, l'Artois, le Charolais, etc.[2].

Si peu honorables, si compromettantes que fussent toutes ces concessions, Charles VIII et ses conseillers ne croyaient pas payer trop cher une « bonne et vraie alliance, » car il leur fallait, quel qu'en fût le prix, cette sécurité apparente, passagère, pour mener à fin les projets si longtemps retardés, pour accomplir les prophéties qui promettaient au jeune roi un renom de grand conquérant, de libérateur de la Chrétienté.

Il semble que Charles VIII ou ceux de ses favoris qui dirigeaient le gouvernement avaient compté prendre leur principal point d'appui sur le saint-siège et obtenir d'Innocent VIII l'investiture du royaume de Naples au détriment de l'usurpateur aragonais. Les choses avaient tout d'abord tourné à leur gré : en septembre 1489, le pape avait excommunié Ferdinand d'Aragon, comme parjure à ses engagements solennels, et offert formellement son concours à Charles VIII, pour le cas où celui-ci entreprendrait de reconquérir l'héritage de la maison d'Anjou; mais la versatilité bien connue du souverain pontife exigeait une grande vigilance de la part des représentants de la France, et surtout du cardinal d'Angers, Jean Balue, qui, retiré à Rome depuis 1480, faisait les fonctions d'agent secret pour

1. Selon Mézeray (tome II, p. 227), ce fut Ludovic le More qui fit conclure ce traité : « Il suborne donc Étienne de Vesc et un moine nommé Ambroise d'Alby, confesseur du feu roi, faisant couler chez eux deux barriques pleines d'or et d'argent, au lieu de vin d'Espagne. » Mais l'histoire inédite de Charles VIII (ms. Dupuy 745, fol. 32) met ce fait au compte de Louis d'Amboise, évêque d'Albi, du confesseur Olivier Maillard et d'Étienne Petit, et, au lieu de barriques, elle ne parle que de deux flacons d'argent pleins d'or.

2. Cherrier, *Hist. de Charles VIII*, t. I, p. 239-251.

Charles VIII. Balue était des plus ardents à prêcher une revendication qui lui semblait aussi facile que légitime, et l'on voit, par des fragments de sa correspondance[1], que, dès le début du nouveau règne, ses démarches furent dirigées dans ce sens par Étienne de Vesç[2]. Deux lettres en date du mois d'octobre 1489[3], adressées par le cardinal à « Monsieur le Bailli[4], » rendent un compte minutieux des démarches secrètes faites en cour de Rome par la duchesse Anne de Bretagne, d'un bref envoyé aux Flamands, d'un accord projeté contre Naples[5], des négociations engagées entre le roi des Romains et le roi de Hongrie, du grand projet de croisade, des précautions à prendre pour s'assurer que le saint-siège ne disposera en faveur de personne du sultan Ziem, frère de Bajazet, transporté tout récemment des terres de France sur celles de l'Église[6]. Le ton de l'ancien ministre de Louis XI est des plus obséquieux pour le favori de Charles VIII. « Je ne vous sauroys assez mercier, lui dit-il, de la peyne que vous prenez pour moy et mes affaires,

1. Voyez le livre de M. Buser, p. 240, 245, 246, 276, et une lettre de Pandolfini à Laurent de Médicis (12 juin 1490), dans les *Pièces*, p. 524.

2. Une lettre de Balue à Mme de Beaujeu, écrite de Rome à la fin de 1483, et où il disait avoir chargé le bailli de Meaux de renseigner le roi et la régente sur quelques affaires, a disparu du recueil où elle était classée, ms. fr. 15538, fol. 58. D'autres se trouvent aujourd'hui à la bibliothèque de l'Institut, dans les portefeuilles Godefroy.

3. *Musée des Archives nationales*, n° 522.

4. Feu M. Huillard-Bréholles, commentateur de cette partie du *Musée*, a conjecturé fort justement que cette désignation ne pouvait s'appliquer qu'à notre bailli de Meaux.

5. « Ce seroit, dit-il, grant réputation au Roy, si par sa main ledit acord se faisoit, vous advisant que la pratique n'en plaist guères à aucuns potentaz d'Italie. »

6. Le Conseil céda volontiers la garde du prince à Innocent VIII pour se concilier les bonnes grâces du saint-siège, et rejeta, quelque tentantes qu'elles fussent, les offres de Bajazet, qui promettait de céder à la France Jérusalem et la terre sainte, si l'on parvenait à en chasser les Mameluks, mais sous condition que Ziem resterait entre les mains de Charles VIII. (Cherrier, tome I, p. 187-188.) M. Buser donne des lettres importantes de l'ambassadeur vénitien (septembre 1487) sur la remise du prisonnier par les chevaliers de Rhodes (p. 516-520 et 526). — Nous retrouverons l'infortuné prince à Rome, en 1495, et nous verrons qu'Étienne de Vesc fut son dernier gardien.

lesquelles tousjours vous regardez, principalement de moy entretenir en la bonne grâce du roy et de Madame. Je vous pourroye dire beaucop de belles choses; mais, pour conclusion, vous m'avez mis la chayne au col à vous estre perpétuel esclave, et le apercevrez tousjours par effet. Vous priant que tenez mes advisements secretz, et priant Dieu qu'il vous doint ce que désirez. » Ces façons de parler ne surprendront point, si l'on se rappelle qu'en 1489 Étienne de Vesc était tout-puissant, que Charles VIII, délivré de la tutelle de sa sœur, le comblait chaque jour de faveurs nouvelles, accumulait les charges sur sa tête, et que, promu successivement chambellan, président des comptes et sénéchal de Carcassonne, puis de Beaucaire, notre bailli devint bientôt, sinon en titre, du moins en fait, le principal chef du Conseil royal[1].

Mais Balue mourut à Ancône, au mois de novembre 1491 : son appui manquant aux intérêts français, le pape entra en négociations avec Ferdinand d'Aragon et finit par lui promettre l'investiture, comme clause essentielle d'un traité qui fut ratifié par une bulle du 4 juin 1492. Arrivés trop tard à Rome, les ambassadeurs de Charles eurent l'assurance que « rien n'avait été fait à son préjudice » et que le saint-siège recevrait volontiers leurs protestations, car Ferdinand, selon son habitude, ne tarderait pas à manquer à ses engagements[2]; néanmoins,

1. Voyez notre premier article, année 1878, p. 276-277, 284-285.

2. L'évêque de Lombez écrit de Rome le 17 février (1492) : « Au regart de l'investiture du royaume de Napples, avant nostre venue par deçà, nostre Saint Père avoit jà traicté appoinctement avec le roy Ferrand; mais, ainsi que me l'a dit de rechief, ce qu'il a fait sa esté par extrême nécessité; toutesfois qu'il n'a riens fait à vostre préjudice, ne d'autres qui y prétendent droit, mais y a exprès article au contraire. Il est comtent que l'on face les protestations, et les recevra voulentiers, car il s'attend bien que ledit roy Ferrand ne tiendra riens qu'il promette, et il est dit par exprès, ou cas qu'il viengne contre un seul des articles de l'appoinctement, ouquel y en a plusieurs, que le tout sera de nul effect. Et à toutes heures que vouldrés faire vostre entreprise, vous trouverés bonne occasion pour pervenir à voz fins, et y aurés aides et faveurs. Et m'a chargé vous escrire que le tenez secret, combien que ledit roy Ferrand a esté plustost adverti de ce que m'avez escript que je n'ai receu voz lettres..... » (Bibliothèque nationale, ms. fr. 15541, fol. 311.)

c'était un allié important qui faisait défaut, et les conseillers du jeune roi jugèrent nécessaire de chercher une compensation.

Ludovic Sforza, dit le More, duc de Bari, s'était emparé depuis 1480 de la régence du duché de Milan, au nom de son neveu Jean-Galéas, et, quoique ce jeune prince eût atteint l'âge de majorité, il venait de le reléguer, avec sa femme Isabelle, dans le château de Pavie[1]. La princesse était fille d'Alphonse, duc de Calabre, et petite-fille du roi Ferdinand de Naples : ceux-ci, le premier surtout, prirent vivement le parti des victimes de l'usurpateur et se déclarèrent prêts à les délivrer par quelque moyen que ce fût[2]. Il était donc naturel que Ludovic cherchât du côté de la France des amis d'autant plus utiles que les prétentions de Charles VIII sur le royaume de Naples seraient plus avouées et leur réalisation plus imminente. Poussé dans cette voie par les réfugiés napolitains qu'il avait recueillis à Milan, particulièrement par Jean-François de San-Severino[3], comte de Cajazzo, qui était de même nom que le prince de Salerne et qui avait deux frères déjà attachés à la personne de Charles VIII et entièrement francisés de cœur[4], Ludovic

1. Cherrier, *Hist. de Charles VIII*, t. I, p. 321-325 ; Commynes, t. II, p. 382 et suiv.

2. Ludovic venait d'épouser, en 1491, Béatrix d'Este, fille d'Hercule, duc de Ferrare, et Malipiero raconte (*Cronica*, p. 319-320) que, pour enlever au More l'appui de son beau-père, Ferdinand d'Aragon songea à faire empoisonner le duc par sa propre femme (Élisabeth d'Aragon, fille de Ferdinand et veuve en premières noces de Marie Sforza, duc de Bari, frère de Ludovic); mais Hercule les prévint en se débarrassant lui-même de l'épouse criminelle, et il s'unit avec son gendre pour appeler les Français en Italie. Voy. Guichardin, liv. I, et Varillas, *Histoire de Charles VIII*, p. 214-216.

3. Jean-François était fils aîné de Robert de San-Severino, comte de Cajazzo, qui, un peu parent des Sforza, avait payé l'hospitalité de Ludovic en menant ses troupes à la victoire et en l'aidant même à préparer l'usurpation complète qu'il méditait. Robert étant mort en 1487, son fils lui avait succédé dans la faveur de Ludovic. Ces San-Severino étaient d'une branche bâtarde.

4. L'un était évêque de Maillezais et signait à la française : F. CARDINAL DE SAINT SEVRIN; l'autre, qui devint grand écuyer de Louis XII, signait pareillement : GALYAS DE SAINT SEVRIN.

fit offrir au roi, dans les premiers mois de l'année 1492[1], une ligue contre l'ennemi commun, contre Naples, comptant bien en lui-même créer des obstacles aux projets de conquête de Charles, s'ils prenaient un caractère inquiétant pour le Milanais. « Tel fut, dit un historien de Venise, le principe d'une liaison qui ne fit plus que se resserrer entre Ludovic et le roi de France, et qui, après avoir commencé par des relations féodales et des démonstrations officieuses, finit par devenir un besoin réciproque de part et d'autre et la base d'une politique aussi fausse que désastreuse pour les deux parties[2]. »

Les ouvertures de Ludovic ayant été accueillies avec empressement par le Conseil, on décida l'envoi en Italie d'un agent moitié français et moitié italien, tout dévoué aux idées de revendication, l'écuyer Perron de Baschi[3]. Sous prétexte de faire des achats de chevaux, Perron devait empêcher que le pape ne donnât son investiture à Alphonse de Calabre et travailler également les chefs de la république florentine. Celle-ci, sous l'habile et patriotique direction de Laurent de Médicis, avait établi une alliance étroite avec Ferdinand d'Aragon, dont le maintien sur le trône de Naples semblait être une garantie de l'indépendance italienne; Laurent s'était même entremis pour rapprocher ce prince et le saint-siège. Quoique, dans cette politique, il n'y eût rien dont les conseillers de Charles VIII pussent se plaindre ouvertement, ils savaient que Florence ne manquerait pas de faire obstacle à leurs projets, et notre sénéchal s'était particulièrement attaché,

1. Buser, p. 532 et 535, lettres de C. Sassetti et de L. Spinelli à Laurent de Médicis; Cherrier, *Histoire de Charles VIII*, t. I, p. 235 et suiv.

2. Romanin, *Storia documentata di Venezia*, t. V, p. 8 et 9.

3. Perron de Baschi, issu d'une famille de l'Ombrie récemment transplantée en Provence (voyez le *Dictionnaire de Moréri*, v° Aubais, p. 475), avait suivi Jean, duc de Calabre, dans ses expéditions de Naples et accompagné Commynes à Milan, en 1478, lorsque ce diplomate était allé donner l'investiture du fief de Gênes au jeune duc Sforza (Kervyn de Lettenhove, t. I, p. 196). Selon Guichardin, c'était un *uomo non imperito delle nostre cose in Italia*. Commynes le dit « très affectionné à l'entreprise d'Italie, » et l'ambassadeur florentin François della Casa le représente comme très avide et facile à corrompre. Ce fut certainement le plus actif des agents que le parti des chambellans employa en Italie.

depuis plusieurs années, à nouer des relations de bonne amitié, ou tout au moins de courtoisie, avec le Médicis[1]. Perron ne partit pour Florence qu'après avoir tenu de longues conférences avec Étienne de Vesc et le prince de Salerne, et avoir reçu d'eux d'amples instructions au sujet des différents princes qu'il allait visiter[2]. En outre, il emportait une lettre de créance du

1. M. Buser a seulement indiqué dans son Appendice (p. 527) une lettre écrite en 1490, par Étienne de Vesc, à Laurent de Médicis; mais notre confrère H.-François Delaborde, qui prépare une étude sur les relations de Ludovic le More avec la France d'après les archives de Milan et de Florence, a bien voulu me procurer le texte même, qui est ainsi conçu : « Monsr, tant et de si bon cueur que faire puis me recommande à vostre bonne grâce. J'ay receu les lettres que m'avez escriptes du XVIIIe de ce moys, par lesquelles ay sceu la bonne amour et affection que avez aux affaires du roy, et mesmement en ce que darnement il vous a escript, car, comme j'ay sceu par Monsr de Faucon, incontanent que avez receu les lectres du roy, vous estez employé en ses affaires de par delà, dont il vous sçayt très bon gré, ainsi que pourrez veoir par les lectres qu'il vous escript; vous priant tousjours que auxdites affaires du roy vous vueillez continuer ainsi qu'il a en vous parfaicte fiance; vous advisant que, quant en quelque chose vous pourray faire plaisir et service, que je le feray de tout bon cœur. Le roy vous escript touchant l'affaire du Turq, et aussi en escript à nostre sainct père et à messieurs les cardinaulx. Je vous prie qu'en ceste matière vous vueillez tenir la main de vostre part en manière que le bon voulloir du roy soyt acomply; et vous luy ferez très agréable service. Monsr, le roy escript présentement à nostre sainct père en faveur de l'un des enfants de Monsr de Faucon, ad ce qu'il puisse tenir en bénéfices vacquans ou en pensions jusques à la somme de XII à XV^c ducatz; et pour ce que ledict sieur de Faucon est l'un des bons et singuliers amys que j'aye, et à qui je vouldroye plus faire de plaisir, je vous prie tant comme je puis que, pour amour de moy, vous en veullez escrire en sa faveur à nostre sainct père, et tant faire envers lui qu'il obtienne de Sa Saincteté ce dont ledict seigneur luy escript; et vous me ferez ung très singullier plaisir, lequel je réputeray fayt à moy. En priant à Nostre Seigneur qu'il vous doint bonne vie et longue. Escript à Lyon, le pénultième jour d'octobre. Le tout vostre serviteur et bon ami, ESTYENE DE VESC. » (Archivio Mediceo, innanzi il Principato, fi. 47, c. 26.)

2. C. Sassetti, associé de la banque des Médicis à Lyon et l'un des correspondants familiers de Commynes, écrivait, le 3 avril, à Laurent : « Chi a guidato questa cosa, e stato che siniscalco e Salerno menanno molte volte parlato a lungho, rinfrescandomi..... Questa tela e ordita di fantasia, como dicho, del principe di Salerno, con intercessione del siniscalco. » (Buser, p. 531-532.)

sénéchal qui le présentait à Laurent de Médicis en ces termes[1] :

« Monsr, je me recommande tousjours à vostre bonne grâce tant comme je puis. Le roy a tousjours congneu la bonne amour et affection que avez eue envers lui, et, à ceste cause, envoye devers vous son escuyer d'escuirie Peron de Bascher, présent porteur, auquel il a bonne et parfete fiance, pour vous déclarer ses affaires de par deçà, lesquels il veult estre conduiz et menez par vous comme par son bon parent et parfaict amy. Et pour ce, Monsr, je vous prie que vueillez croyre ledit escuyer de ce qu'il vous dira, et vous employer aux afferes dudit seigneur en fasson qu'il congnoisse que les parolles que je lui ay dictes de vous sont véritables : c'est que vous lui estez bon amy en toutes ses afferes de par deçà, et que vous avez la puissance de ce faire plus que nul autre qui soyt en Ytalie pour le fere parvenir à ses fins, qui sont justes et raisonnables. Et pour ce, Monsr, je vous prie de rechef que vous y vueillez travailler; et, en ce faisant, vous lui ferez grant service et plaisir, et, avecques ce, le prouffit de vous, vostre maison, et de vostre seigneurie. Je ne vous en escrips plus, pour ce que par ledit escuyer serez adverty de tout. Et au surplus, se chose est par deçà que pour vous fere puisse, mandez le moy, et je le feray tousjours de très bon cuer. En priant à Nostre Seigneur, Monsr, qu'il vous doint ce que plus désirez. Escript à Paris, le XXVIIIe jour de mars.

« Le tout vostre serviteur,

ESTIENE DE VESC. »

Mais, avant que Perron fût arrivé à Florence, la mort, en frappant l'illustre chef de la république (8 avril 1492), précipita la marche des événements.

Pierre de Médicis, l'aîné des trois fils de Laurent, fut appelé à prendre sa place : il n'avait ni les lumières, ni l'expérience, ni la modération de son père; sous prétexte de continuer la même politique, il se jeta aveuglément, sans réserve, entre les bras des princes aragonais, et ce fut, par un contre-coup inévitable, la ruine de l'équilibre si difficile à maintenir en

1. Cette lettre est donnée assez incorrectement par M. Buser, dans son Appendice, p. 531.

présence des compétitions étrangères; Guichardin et Machiavel ont vu, dans cette alliance intime de Florence et de Naples, comme Romanin dans la ligue de Ludovic le More avec Charles VIII, le germe de tous les maux qui frappèrent bientôt l'Italie[1]. Trois mois et demi plus tard, une autre mort, celle du pape Innocent (25 juillet 1492) faisait monter Alexandre VI sur le trône pontifical (14 août), et délivrait Charles VIII des obstacles qu'il craignait de rencontrer à Rome comme à Florence[2], car on ne pouvait douter que le nouveau pape ne fût au plus offrant, et qu'une rupture ne se produisît entre lui et le roi de Naples.

« Homme très sage, mais fort craintif et bien souple quand il avoit peur[3], » Ludovic s'épouvanta du rapprochement qui se manifestait entre le nouveau Médicis et Ferdinand d'Aragon, et il voulut les prévenir. « En l'an 1493, dit Commynes, commença le seigneur Ludovic à envoyer devers le roi Charles huitième, à présent régnant, pour le pratiquer de venir en Italie à conquérir ledit royaume de Naples, pour détruire et affoler ceux qui le possédoient; car, étant ceux-là en force et vertu, ledit Ludovic n'eût osé comprendre ne entreprendre ce qu'il fit depuis[4]. »

Le Sforza connaissait depuis longtemps, et mieux que personne, la situation des deux principaux favoris du roi : l'un, notre sénéchal, considéré et traité par toutes les puissances de la péninsule, à Venise, à Florence, aussi bien qu'à Milan et à Rome, comme l'arbitre suprême de toutes les questions concernant l'Italie, comme le chef de toutes les « pratiques » dirigées contre Naples[5]; l'autre, le général Briçonnet, non

1. Guichardin, liv. I, ch. I; Machiavel, *Storia*, 1492, liv. VIII.

2. Guichardin rapporte que Ferdinand, en apprenant cette élection, prédit que le nouveau pape serait très pernicieux à l'Italie et à la république chrétienne.

3. Commynes, t. II, p. 311.

4. *Ibidem*.

5. François della Casa, ambassadeur de Florence, écrivait peu après son arrivée en France : « Il siniscalco è più al core del re e più familiare, e più s'intromette d'ogni pratica che signore che si vegga, e, nelle materie di Italia, lui solo ne puo più disporre che tutto il resto dei signori..... E del siniscalco solo nascono tutte le lettere e favori che

moins omnipotent en matières de finances[1]; tous deux initiés dès l'origine, et seuls, aux projets du jeune roi. « Tutti i due sono gli orecchi del re... Non ci sono se non due che ci attendono, » disait un des envoyés florentins[2]. Aucun ambassadeur italien n'eût manqué de se munir, outre ses instructions, de lettres particulières pour les deux favoris, et Commynes raconte[3] que Ludovic le More, comme les autres, « s'adressoit de toutes choses à Étienne de Vesc (devenu sénéchal de Beaucaire et enrichi, mais non point encore à son gré) et au général Briçonnet, homme riche et entendu en finances, grand ami lors dudit sénéchal de Beaucaire, auxquels[4] il faisoit conseiller : audit Briçonnet, de se faire prêtre, et qu'il le feroit cardinal; à l'autre touchoit d'une duché. »

En ce qui concerne Guillaume Briçonnet, la correspondance des ambassadeurs florentins semble confirmer les dires de Commynes. Ce fut au milieu de l'année 1493 que le général de Languedoc, veuf de Raoulette de Beaune, entra dans les ordres; presque aussitôt pourvu de l'évêché de Saint-Malo (10 octobre)[5], il dut, par suite, céder la charge de général à son frère Pierre Briçonnet; mais il n'en conserva pas moins la direction supérieure des finances du royaume[6]. Le bruit commun fut qu'il

vengono di costi..... » (*Négociations de la France avec la Toscane*, publiées par A. Desjardins, t. I, p. 227.)

1. « A quo pendent leges et prophetæ, » disait de lui le spirituel évêque d'Arezzo (*ibidem*, p. 326).

2. *Ibidem*, p. 329 et 338.

3. T. II, p. 312.

4. Le texte de Commynes porte *auquel* au singulier ; c'est une de ces innombrables fautes qui viennent des mauvaises copies livrées à l'impression, et que les éditeurs modernes eussent dû faire disparaître.

5. C'est par erreur que Godefroy (p. 638) a placé cette nomination en 1490; voir le *Gallia christiana*, t. IX, p. 144. Le *Gallia* dit que G. Briçonnet commença par avoir le doyenné de l'église de Vienne, en Dauphiné ; mais on voit, d'autre part, que ce doyenné fut occupé par Hector de Poisieu de 1490 à 1496. Le nouvel évêque, dont la nomination fut en quelque sorte une prise de possession de l'église bretonne, conserva toute sa vie le siège de Saint-Malo, ainsi que celui de Nîmes, qu'il eut en 1496, et cumula en outre avec ces deux titres la dignité d'archevêque de Reims (1497) et de Narbonne (1507).

6. Il contresigna les actes royaux de son nouveau titre à partir du

prenait l'habit ecclésiastique pour parvenir à des dignités qui missent sa personne et ses biens à l'abri des revers. C'est ce que l'envoyé florentin, Gentile Becchi, évêque d'Arezzo, dont les piquantes dépêches ont été publiées par M. Abel Desjardins, dit dans une lettre du 12 novembre[1] : « Fatto si di chiera per non diventare uno di spongia, che è richissimo... Il papa possa estinguere in lui questo incendio. » Même avant qu'il eût reçu la mitre, son élévation au cardinalat était considérée comme très prochaine, immanquable au moins. Ainsi François della Casa, ambassadeur ordinaire de Florence, écrivait, le 21 juillet 1493[2] : « *Prœter expectationem omnium*, un bruit court que le général de Languedoc sera fait cardinal ; en effet, s'il le veut, il peut y parvenir, car c'est un des premiers gouvernants du roi, surtout en ce qui touche les finances (*entrate*), et il peut tout ce qu'il veut, *più in fatto che in dimostrazione*. Il a eu une femme et a plusieurs enfants, et est très riche ; et, *per sicurtà dello stato suo*, on dit qu'il désire cette dignité[3]. » Et ailleurs : « M. de Saint-Malo est sûr d'avoir le chapeau quand il ira porter l'obédience à Rome ; si on ne le lui donne, il suscitera un concile de l'église gallicane[4]. » « Briçonnet sera cardinal, répétait également l'évêque d'Arezzo, et il le sera *mediante domino Ludovico*[5] ; aussi pouvons-nous le regarder comme le plus grand ennemi de notre république. Nos efforts pour le gagner seraient inutiles. »

Quant à Étienne de Vesc et au duché que Ludovic lui aurait fait entrevoir comme devant être sa part dans la future conquête, nous avons déjà dit ce qu'il fallait penser de cette prétendue promesse ; mais la diplomatie italienne avait d'au-

mois de novembre 1493 (*Ordonnances*, t. XX, p. 426) ; mais, comme nous l'avons dit, on ne lui trouve nulle part la qualification de surintendant que Godefroy lui attribue d'après quelques chroniqueurs du XVIe siècle.

1. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, t. I, p. 343.

2. *Ibidem*, p. 251.

3. Le 25 août suivant (p. 247), il dit que Briçonnet gagne chaque jour en autorité et devient le premier personnage du royaume ; aussi ne doit-on pas perdre de temps pour le gagner.

4. Lettre sans date ; *ibid.*, p. 345.

5. Lettre du 28 septembre ; *ibid.*, p. 329.

tres moyens d'action, plus positifs, et le sénéchal de Beaucaire, comme tous les autres courtisans de Charles VIII, en appréciait la valeur. Depuis longtemps c'était un fait connu, public pour ainsi dire, que Ludovic le More pensionnait une partie des conseillers du roi, et tous les documents diplomatiques s'accordent sur ce point avec un passage bien édifiant des *Mémoires de Commynes*[1] : « Le seigneur Ludovic donna à aucuns chambellans du roi huit mille ducats pour avoir ladite investiture (de Gênes, pour son neveu Jean-Galéas, en 1494), lesquels firent grand tort à leur maître, car ils eussent pu, par avant, avoir Gênes pour le roi, s'ils eussent voulu. Et si argent ils en devoient prendre pour ladite investiture, ils en devoient demander plus; car le duc Galéas en paya une fois, au roi Louis mon maître, cinquante mille ducats, desquels j'en eus trente mille écus comptants en don dudit roi Louis, à qui Dieu fasse pardon! Toutefois ils disoient avoir pris lesdits huit mille ducats du consentement du roi; et ledit Étienne de Vers, sénéchal de Beaucaire, étoit l'un qui en prit, et crois bien qu'il le faisoit pour mieux entretenir ledit seigneur Ludovic pour cette entreprise où il tendoit. » Une dépêche florentine nous montre même que des offres furent faites, en 1493, à l'ancienne régente Anne de Beaujeu. C'est le banquier Laurent Spinelli qui écrivait de Lyon à Pierre de Médicis[2] : « Pour gagner quelques-uns des seigneurs qui ont crédit auprès du roi, messire Ludovic a donné beaucoup d'argent. Pour notre compte, nous avons payé deux mille ducats à M. de Myolans et autant à M. d'Aubigny, celui qui fut ambassadeur à Milan; et Côme Sassetti, à ce que j'entends dire, a distribué une pareille somme de deux mille ducats à deux autres seigneurs. J'ai ouï dire que M. d'Aubigny a reçu aussi de l'argent des autres, et que, parlant à

1. T. II, p. 314.

2. Cette pièce, du 24 août 1493, a été donnée par M. Buser, dans son Appendice, p. 540, mais avec des incorrections qui la rendent inintelligible. J'essaie d'y porter remède. — Laurent Spinelli dirigeait à Lyon la banque des Médicis et des Sassetti. C'était, dit Commynes (t. II, p. 350), un « homme de bien en son état et assez nourri en France. » Commynes déposait ses fonds entre les mains de Spinelli et de Côme Sassetti.

Mme de Bourbon, il lui dit que messire Ludovic aurait plaisir à lui offrir douze mille ducats de pension annuelle, pour qu'elle le servît dans la présente occasion[1], et à en donner douze mille à plusieurs autres membres du gouvernement. On raconte que Madame ne voulut pas prêter l'oreille à cette ouverture, parce que tel n'est point son goût. En effet, votre ami[2] est d'avis que l'argent qui a été répandu par messire Ludovic, et qu'il distribue encore, a décidé aucuns de ceux en qui le roi a confiance (peut-être croient-ils bien faire) à l'entraîner dans cette voie[3]. »

L'ambassadeur florentin François della Casa, bien instruit de ces précédents, arriva dans l'été de 1493, avec l'intention arrêtée de lutter sur le même terrain contre Ludovic, d'y employer une partie des subsides dont il avait été muni par la Seigneurie, et, tout d'abord, d'en essayer le pouvoir sur notre sénéchal. « Il a déjà été acheté par ces autres[4], disait-il; donc on peut essayer de le gagner, et ce serait un bon appui, car c'est de lui surtout, ayant le sceau du roi à sa disposition, que viennent toutes les lettres de créance pour l'Italie[5]; c'est lui qui les dispense à son gré[6]. » Et dans une lettre du 28 juin suivant[7] : « Le sénéchal est celui de tous qui possède le mieux le cœur du roi et sa familiarité; il a plus d'influence en toute brigue (*in ogni praticha*) qu'aucun autre. En ce qui concerne l'Italie, il peut davantage que tout le reste du Conseil; mais il est tout au seigneur Ludovic, et favorise ou peut-être honore(?) le prince de Salerne, à qui il s'en rapporte assez volontiers pour ces matières-là. Du sénéchal seul partent et les lettres et les faveurs. Connaissant qu'il peut vous aider ou vous nuire plus qu'aucun

1. *Et ella lo servissi in questo caso.*

2. Sans doute Commynes.

3. Dans une lettre du 1er juin, Fr. della Casa disait : « Ici, comme dans les autres cours, le crédit se soutient mal sans argent et autres services (*meriti*). » (Buser, p. 539.) On a vu plus haut, p. 320, note 1, que Mézeray accuse le sénéchal d'avoir reçu de l'argent de Ludovic pour faire conclure le traité de Barcelone.

4. *Comperato da questi altri con danari.*

5. *Queste lettere di favore che venghono in Italia.* Je ne réponds pas de cette interprétation ; comparez la note 5 de la page 327.

6. Cette lettre est donnée par M. Buser, p. 538.

7. *Négociations avec la Toscane,* t. I, p. 227.

autre, je me suis ingénié, et chaque jour je m'efforce davantage de le gagner. Déjà je puis croire qu'il ne nous est pas hostile : sans doute, en raison de son étroite liaison avec Milan, il ne peut être notre ami comme jadis; cependant je verrai, avec le temps, sans qu'il nous en coûte, à le reconquérir. Ce serait chose inutile de nous adresser à l'Amiral[1] ou aux autres membres du Conseil, car personne ne dispose des mêmes moyens que lui. Toutefois, ajoutait l'ambassadeur, il n'y a point urgence, pour l'instant, à faire autant de démarches et de dépenses que d'autres en ont déjà fait. » Cette dernière phrase nous donne à entendre que François della Casa, étant entré en relations avec le sénéchal, n'avait point trouvé le terrain aussi praticable qu'il se l'était figuré de loin.

Dans la même dépêche[2], l'ambassadeur rend compte de la présentation de ses lettres de créance. Elle eut lieu à Paris. Le roi, qui était entouré d'une soixantaine de courtisans, remit les lettres à Étienne de Vesc, pour en faire la lecture, et ne répondit qu'après en avoir conféré à part avec le même favori et avec Commynes (celui-ci était rentré tout récemment dans le Conseil, sans grand crédit; on le redoutait plutôt qu'on ne l'estimait pour son expérience et sa clairvoyance, et c'est lui qui s'était chargé de faire agréer au roi la venue de Francesco della Casa[3]). A la suite de l'entrevue, l'ambassadeur fut admis à exposer l'objet de sa créance devant une commission composée du sénéchal, de Guillaume Briçonnet, du maréchal des Querdes, de M. de Baudricourt, gouverneur de Bourgogne, et enfin de Commynes; mais il s'opposa à ce que M. de Salerne se joignît à ces cinq conseillers, encore que le sénéchal eût pris l'habitude de faire intervenir ce prince dans toute discussion des affaires d'Italie, comme le représentant attitré des barons napolitains, et que, par égard pour un si haut patronage, il eût été d'une bonne politique de marquer de la confiance au collaborateur intime du

1. Louis Malet, sire de Graville, fait amiral de France en 1486, était un des membres dirigeants du parti de la paix, c'est-à-dire de la fraction du Conseil opposée aux favoris de Charles VIII.

2. *Négociations*, p. 224 ; cf. Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 88.

3. Buser, p. 539 ; Kervyn, t. II, p. 86-87.

favori. Briçonnet, notoirement hostile à Florence[1], se chargea de faire la réponse aux protestations conciliantes de la république. Il dit en substance que le roi de France n'avait jamais manqué de rendre ce qui ne lui appartenait pas légitimement, comme en Bourgogne et en Artois; mais, qu'en revanche, il ne pouvait renoncer à des droits si bien établis sur le royaume de Naples, et que quiconque ne le seconderait pas dans ses revendications ne pourrait plus compter parmi ses amis.

Dans la suite, l'ambassadeur fit successivement visite à chacun des membres de la commission, sans en trouver un seul qui parlât avec franchise et précision, parce qu'on attendait alors une réponse positive de Ludovic. Commynes seul, dans les cinq, était favorable au Médicis et eût pu le servir utilement, non pas tant, avoue François della Casa, par affection pour les Florentins[2], que parce qu'il pouvait espérer d'eux quelques services en retour; mais les autres conseillers le connaissaient trop pour lui confier tous leurs secrets[3]. Quant au roi, dit ailleurs l'ambassadeur, il n'était point au fait de toutes ces pratiques, et s'y entendait même si mal, y montrait si peu de goût, que « c'était une honte[4]. » A quoi bon faire quelque tentative de ce côté, puisque chaque jour il se laissait *tirare di mille bande* et mener par le premier venu? Sauf un petit nombre d'affaires importantes, où l'examen et la délibération étaient de stricte nécessité, il n'y avait que confusion autour du prince; il semblait même que les deux favoris qui conduisaient l'affaire ne comptassent guère sur le succès, et qu'ils eussent bientôt abandonné la partie, si Milan ne les avait soutenus par de belles promesses[5].

1. « Uomo astuto e di grande stima e credito appresso del rè, ma non bene amico della nazione nostra. » (*Négociations*, p. 229.)

2. On avait conservé d'excellents souvenirs de sa légation à Florence en 1478; mais les banquiers savaient mieux encore que les ambassadeurs à quoi s'en tenir sur le caractère de son amitié. Il « nage toujours entre deux eaux, » *stassi infra due aque*, disait Laurent Spinelli (Kervyn de Lettenhove, t. II, p. 77).

3. *Négociations*, p. 237.

4. *Mi è vergogna a dirlo.*

5. *Négociations*, p. 237.

Néanmoins, la situation fut jugée assez grave à Florence pour que la Seigneurie envoyât au secours de François della Casa deux ambassadeurs extraordinaires, Gentile Becchi, évêque d'Arezzo, et Pierre Soderini, dont le premier passait pour être un des plus éloquents orateurs de l'époque, et il leur fut recommandé de s'accréditer tout d'abord auprès du sénéchal comme auprès des ducs de Bourbon et d'Orléans, de l'amiral de Graville, etc., de justifier la neutralité sous laquelle Florence dissimulait ses affections pour la dynastie aragonaise, de montrer pleine confiance aux uns et aux autres, et de continuer une lutte active par tous les moyens contre l'influence de Ludovic[1]. Mais il fallut plus de deux mois pour que la nouvelle ambassade arrivât : pendant ce délai, Ludovic gagna du terrain et s'affermit habilement dans sa position.

A. B.

(*A suivre.*)

1. *Négociations avec la Toscane*, p. 321, 324, etc. L'instruction pour ces deux ambassadeurs est datée du 20 juillet 1493.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1879.

Lettres inédites de la princesse des Ursins au maréchal de Tessé, publiées par M. Gustave Masson (dernier article), 193.

Le *Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras,* publié et traduit par M. Paul Meyer ; suivi de Notes additionnelles au tome II de la *Croisade contre les Albigeois,* 233.

Notice biographique et historique sur Étienne de Vesc, sénéchal de Beaucaire, par M. A. de Boislisle (deuxième article), 293.

Imprimerie Daupeley-Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou.

HS